

RENÉ RADOUANT

GRAMMAIRE FRANÇAISE

HACHETTE

René RADOUANT
Professeur au Lycée Henri IV
et à l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses
Docteur ès lettres.

GRAMMAIRE FRANÇAISE

CLASSIQUES
HACHETTE



PRÉFACE

Voici en quelques lignes le dessein que j'ai suivi en écrivant ce livre.

J'ai entrepris en premier lieu de concilier certaines habitudes de la grammaire traditionnelle, auxquelles nous attache une puissante accoutumance et dont on ne saurait nier la commodité, avec l'esprit de la grammaire nouvelle, dont la valeur scientifique ne saurait être mise en question.

J'ai cru, en procédant ainsi, faire leur part aux exigences de la science et à celles de l'enseignement. Car la science est une chose; l'enseignement en est une autre. Non pas qu'on doive enseigner autre chose que la vérité; mais il faut avoir le courage de dire qu'il y a, pour l'enseignement élémentaire et pour les ouvrages de vulgarisation, une vérité relative, proportionnée à l'âge et au développement des lecteurs.

Dans cet esprit, j'ai considéré, conformément à la grammaire traditionnelle, la proposition comme l'élément fondamental du langage organisé, mais je n'ai pas laissé ignorer au lecteur que souvent, même dans le style écrit, manquent certains éléments, prétendus essentiels, de la proposition et de la phrase, et que ces formes d'expression ne laissent pas d'être claires et correctes.

J'ai étudié séparément les mots, éléments de la proposition, et les propositions, éléments de la phrase; mais

je me suis appliqué, dans une première partie, à montrer l'identité de valeur de ceux-là et de celles-ci.

J'ai cru devoir, pour la commodité du lecteur, considérer dans l'ordre consacré les différentes espèces de mots; j'ai même gardé, sans me faire d'illusions sur son exactitude, l'antique appellation de pronoms et adjectifs « indéfinis »; mais j'ai étudié à part les mots qui n'ont pas en eux-mêmes leur raison d'être, c'est-à-dire les « mots de rapport », *prépositions* et *conjonctions*

D'autre part, en même temps que j'ai formulé les lois relatives à l'emploi des différents éléments du langage, j'ai considéré leur valeur de sens.

Enfin j'ai tout fait pour éviter la sèche énumération de règles mécaniques, hérissées d'exceptions et de distinctions, qui caractérise les anciens livres; mais je n'ai pas voulu non plus que le souci de recenser et de classer les moyens d'expression de la langue fasse passer au second plan la préoccupation de la correction grammaticale.

***

Si je me suis efforcé de fondre ce qu'il y avait de meilleur dans les procédés d'hier et les méthodes d'aujourd'hui, c'est la grammaire de la langue d'aujourd'hui que j'ai voulu écrire.

Pour cette raison, je me suis abstenu de présenter d'une façon régulière et systématique des notions de

grammaire historique. On trouvera cependant, çà et là, des remarques relatives à l'ancienne langue, toutes les fois que l'usage ancien a pu servir, par analogie ou par contraste, à mieux expliquer l'usage actuel.

C'était un moyen de rompre avec la vieille manière d'exposer des règles impérieuses qu'on n'explique pas, qu'on ne discute jamais. Si les élèves se détournent de l'enseignement grammatical, c'est en grande partie à cause de la forme doctrinale et mécanique qu'il revêt. Ils s'y intéressent dès qu'on essaie de dégager le sens des faits, de montrer l'esprit qui préside aux règles du langage, à leur évolution, aux apparentes anomalies qu'elles présentent. Un excellent moyen d'atteindre ce but, c'est de demander au passé la raison d'être du présent.

Souvent aussi il est fort instructif de recourir, à l'occasion et avec les précautions convenables, à l'observation du langage qui se parle autour de nous. Parfois les incorrections du peuple tiennent uniquement à ce qu'il « manque à parler Vaugelas », à ce qu'il est resté fidèle aux anciennes traditions de la langue. Sur d'autres points au contraire il devance les lettrés. Il a des trouvailles, des créations qui peut-être seront la règle de demain. Pour toutes ces raisons j'ai cru devoir faire une petite place aux particularités de la langue parlée, qui aident à mieux sentir et juger l'usage de la langue écrite.

Pour rester par ailleurs encore en contact avec la vie, j'ai attiré l'attention des lecteurs sur différents faits de prononciation. Je me suis même enhardi à donner un certain développement à l'étude des sons. Il est un peu humiliant que les Français continuent à ignorer jus-

qu'aux plus modestes éléments de la phonétique, science jeune encore, mais riche de résultats et qui est essentiellement française.

* * *

Enfin j'ai tâché que ce manuel soit clair; non pas de cette clarté qui s'obtient aux dépens de la vérité, mais par l'explication de tout ce qui peut être expliqué, et aussi par l'élimination des difficultés qu'il est impossible ou inutile de résoudre. En ce qui concerne spécialement l'analyse, tout en me conformant à la nomenclature grammaticale officielle, j'ai proposé dans plusieurs cas des façons de procéder simplifiées : on ne doit rien omettre pour que l'étude du français soit plus accessible, par suite plus féconde.

Tel est le but que je me suis proposé. Pour y atteindre, je n'étais pas réduit à mes seules ressources. Les travaux de mes devanciers m'ont beaucoup appris. En particulier, il n'est pas possible de traiter de grammaire sans être redevable à M. F. Brunot, qui a renouvelé en France les méthodes de l'enseignement grammatical. Je ne saurais dire combien je lui dois. J'ai consulté aussi avec beaucoup de profit l'excellent *Traité pratique de prononciation française* de M. Maurice Grammont, et j'ai trouvé d'utiles indications dans le premier volume du *Traité de Stylistique* de M. Ch. Bally.

M. Léon Clédat a bien voulu me suggérer quelques retouches pour lesquelles je le prie d'agréer tous mes remerciements.

RENÉ RADOUANT.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

SECTION I. — LES ÉLÉMENTS DE LA LANGUE

CHAPITRE I

Les sons.

1. — Une langue est d'abord et essentiellement **parlée.** Elle est constituée par des émissions de voix dont les unes s'appellent **voyelles** et les autres **consonnes.**

On appelle voyelles les sons produits par les vibrations des cordes vocales. Dans la langue française, elles sont au nombre de onze.

Sons et lettres.

2. — Il est très important de ne pas confondre les sons que la bouche émet et les signes par lesquels l'écriture les représente. Quand on dit que le français compte six voyelles. **a, e, i, o, u, y**, on parle des signes qui servent à représenter ces sons, c'est-à-dire des **lettres-voyelles.** Quand nous disons que la langue française compte onze voyelles, nous entendons par là les sons eux-mêmes, c'est-à-dire les **sons-voyelles.**

1° LES SONS-VOYELLES

Voyelles pures et voyelles nasales.

3. — Quatre de ces voyelles, qui sont émises en faisant passer par les fosses nasales une partie de l'air expiré en parlant, s'appellent pour cette raison voyelles **nasales. An** est la voyelle nasale correspondant à **a** : *sultan, sultane*; **en** corres-

pond à **è** : *chien, chienne* ; **un** à **eu** : *à jeun, jeûner* ; **on** à **o** : *bon, bonne.*

On appelle **voyelles pures** ou **orales** les voyelles qui ne sont pas nasales

Voyelles pures.	Voyelles nasales.
a	*an*
è	*en*
eu	*un*
i	
o	*on*
u	
ou	

Voyelles longues et voyelles brèves.

4. — Tels sont les onze sons-voyelles fondamentaux de la langue. Mais plusieurs de ces sons peuvent en outre présenter des nuances différentes. **E**, **o**, par exemple, sont ouverts dans *crête, or*, fermés dans *péril, pot.*

A, **o**, **i** sont longs dans *châsse, hôte, île*, brefs dans *chasse, hotte, canif*. Le son **eu** est long dans *heureuse*, bref dans *levier, belette, je viens, feu, jeu.*

Voyelles proprement dites et semi-voyelles.

5. — Les trois voyelles **i**, **u**, **ou**, quand elles précèdent une autre voyelle, peuvent, si elles s'articulent avec cette voyelle, c'est-à-dire si elles ne font avec elle qu'une seule syllabe, être considérées comme des sortes de consonnes. On peut s'en rendre compte par les exemples suivants de mots qui ont eu une double prononciation :

Hi-er, dit-on, de vous on parla chez le roi. (Boileau.)
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Un du-el met les gens en mauvaise posture. (Molière.)
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Marqué du fou-et des Furies. (Musset.)
1 2 3 4 5 6 7 8

Dans ces trois exemples, **i**, **u**, **ou** se prononcent isolément et forment autant de syllabes séparées : ce sont des voyelles

proprement dites. Dans les trois suivants ils se prononcent comme des consonnes : ce sont des **semi-voyelles** :

Hier j'étais chez des gens de vertu singulière. (Molière.)
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

C'est le duel effrayant de deux spectres d'airain. (V. Hugo.)
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

J'oserais ramasser le fouet de la satire. (Musset.)
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

L'e appelé muet.

6. — On désigne communément sous le nom d'**e muet**, sans doute à cause de l'identité de la forme écrite, tous les **e** qui ne sont ni ouverts (**è**, **ê**) ni fermés (**é**).

Il suffit de prononcer un mot comme *palefrenier* pour comprendre qu'il y a là une grave confusion. Ce mot ne renferme qu'un e muet, le premier, car il n'est pas perçu par l'oreille.

Il existe des mots où l'on peut, à volonté, le faire figurer ou non dans l'écriture. Ex. : *peluche* et *pluche*.

Dans quelques-uns il a complètement disparu, comme *rég*(ue)*lisse*, *b*(e)*luter*, *b*(e)*louse*, etc.

Le deuxième e de *palefrenier* n'est pas muet, mais sonore, et il a à peu près la valeur de **eu**.

7. — L'e, qu'il soit dans le corps ou à la fin d'un mot, n'a pas dans ce mot une valeur uniforme. Il peut être muet ou sonore, selon la nature de l'articulation qui le précède ou qui le suit. Comparez : *Vous d*(e)*mandez* et *demandez* ; *une leçon* et *ma l*(e)*çon* ; *ne parlez pas* et *je n*(e) *sais pas*.

En poésie, les règles de la versification, qui, sur bien des points, ne sont plus d'accord avec la prononciation actuelle, obligent à faire entendre, au moins discrètement, des e qui, en prose, seraient véritablement muets.

... *Passe une bonne part d'une si belle nuit.* (Corneille.)
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Inversement l'*e* de certains pronoms est devenu sonore, de **muet qu'il était encore au XVIIe siècle.**

Mais, mon petit monsieur, prenez-l(e) *un peu moins haut.*
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

(Molière.)

2° LES SONS-CONSONNES

Les différentes espèces de consonnes.

8. — Les sons-consonnes sont, en français, au nombre de 16. Ils se distinguent des sons-voyelles en ce qu'ils ne sont pas produits uniquement par les cordes vocales. Ils sont produits :

Par les lèvres : ce sont les **labiales** (du latin **labia**, lèvres);

Par les dents : ce sont les **dentales**;

Par la gorge ou le palais : ce sont les **gutturales** (latin **guttur**, gosier) et les **palatales** (latin **palatium**, palais);

Par le nez : ce sont les **nasales** (latin **nasus**, nez).

Labiales : **p, b, f, v, m.**

Dentales : **t, d, s** (soleil), **z, n, l, r.**

Gutturales et palatales : **c** (canon), **g** (gare), **ch, j.**

Nasales : **m, n.**

On remarquera que **m** est labiale et nasale à la fois; **n**, à la fois nasale et dentale. **R** est susceptible de plusieurs prononciations, suivant qu'il est, par exemple, **roulé** ou **grasseyé**.

9. — Quelques-unes de ces consonnes peuvent être considérées à d'autres points de vue. Ainsi plusieurs d'entre elles, à cause de leur son prolongé, sont appelées **continues** ou **spirantes**. C'est le cas pour les **chuintantes** comme **ch, j**; les **sifflantes**, comme **s** (salon), **z**; les **labio-dentales**, comme **f, v.**

D'autres, pour la raison inverse, sont appelées **explosives**, comme **p, t, c** (canon), **b, d, g** (gamin). — On les appelle aussi **occlusives**, parce que, avant l'explosion qui termine l'émission de ces différents sons, l'orifice buccal est complètement clos.

D'autre part, **b, d, g** (gamin), **v, z, j** correspondent respectivement, avec plus de sonorité, aux consonnes plus étouffées **p, t, c** (canon), **f, s** (salut), **ch.**

Les premières sont dites **sonores**; les autres, **sourdes**.

Enfin, les consonnes **n** et **l**, articulées avec un **i** consonne, forment des sons dits **mouillés** qu'on écrit **gn, ll** : **agneau**,

carpillon. Toutefois il faut remarquer que dans le second cas on n'entend plus de nos jours prononcer un **l** mouillé, mais **un i consonne ou yod** (*carpi*-**yon**).

Le français est remarquable par une grande richesse de sons.

10. — La langue française, avec ses onze voyelles, se distingue entre toutes les autres par une grande richesse de sons.

Cette richesse s'augmente encore considérablement du fait que ces onze sons fondamentaux sont, suivant les cas, plus ou moins ouverts, plus ou moins prolongés.

L'accent tonique.

11. — D'autre part, ils peuvent se présenter avec une intensité variable, suivant que la syllabe où ils figurent est **tonique**, c'est-à-dire accentuée, ou **atone**, c'est-à-dire inaccentuée ; autrement dit, suivant qu'elle est frappée ou non de l'**accent tonique**. Mais ceci n'est pas un fait particulier à notre langue.

On dit qu'une syllabe est frappée de l'accent tonique, quand elle se détache au milieu des autres dans la prononciation par un temps fort, c'est-à-dire par une émission de voix de plus grande intensité.

Dans *paragraphe* les deux premiers **a** diffèrent du troisième en ce que ceux-là sont atones et le troisième tonique. On peut en dire autant des deux **i** de *alibi*.

A l'exception de certains mots qui sont toujours atones, comme les prépositions, les adjectifs possessifs et démonstratifs, etc., à l'exception de certains autres, comme les pronoms personnels, qui sont tantôt atones, tantôt accentués, les mots français sont frappés de l'accent tonique sur la dernière syllabe sonore : ***Je rêve, nous rêvons***.

L'accent d'insistance.

12. — Toutefois, il arrive qu'en parlant, pour marquer fortement le sentiment dont on est animé, on insiste énergi-

quement sur une syllabe autre que la syllabe tonique. L'accent tonique n'est d'ailleurs pour cela ni déplacé ni supprimé, mais il s'y ajoute dans ce cas un autre accent, accent d'insistance, dont la place peut varier selon l'intention de celui qui parle. Ex. : *Comment jugez-vous sa faute? — **Im**pardonnable. Oui, c'est une faute im**par**donnable.*

L'accent tonique n'a pas cessé de frapper l'a de l'avant-dernière syllabe d'*impardonnable*; l'accent d'insistance a frappé successivement la première et la seconde syllabe de l'adjectif.

CHAPITRE II

Les signes.

1° LES LETTRES

13. — Une langue n'est pas seulement parlée. On l'écrit, et on appelle **orthographe** l'art de l'écrire correctement, en s'aidant de signes dont les uns sont appelés **lettres**; les autres, **accents**.

Pour que l'écriture reproduise fidèlement et simplement la langue parlée, il faut et il suffit qu'à chaque son de cette langue parlée corresponde un signe et un seul.

Le français représente plusieurs sons par un même signe et un même son par plusieurs signes.

14. — Le français ne remplit pas cette double condition. Pour représenter aux yeux les onze sons-voyelles énumérés plus haut, il ne possède que six lettres-voyelles : **a**, **e**, **i**, **o**, **u**, **y**.

Encore deux de ces six lettres, **i** et **y** font-elles souvent double emploi : *accident*, *oxygène*.

Il a fallu, pour les autres sons-voyelles, imaginer des combinaisons de lettres. C'est ainsi qu'on a constitué les groupes **ou**, **eu**; **an**, **en**, **on**, **un**.

Pour ce qui est des sons-consonnes, il existe des lettres assez nombreuses dans l'alphabet pour figurer chacun d'eux, à une exception près cependant : on a dû recourir à la combinaison de lettres **ch** pour représenter le son chuintant qu'on perçoit dans ***chat***, ***poche***.

15. — Malgré les réserves qui précèdent, l'orthographe française pourrait être d'une grande simplicité si, 1° dans

tous les cas le son **a**, par exemple, était représenté par la lettre **a**, le son **an** par la combinaison des lettres **a** et **n**, le son **c** dur par la lettre **c**, etc. ;

2° inversement, si la lettre a sonnait toujours **a**, si la graphie **a** et **n** sonnait toujours **an**, si la lettre-consonne **c** sonnait toujours **c** dur, etc. Mais il n'en est rien, et pour plusieurs raisons.

Influence déformante de la prononciation d'autrefois sur l'orthographe d'aujourd'hui.

16. — Tandis que la prononciation se modifie lentement, mais sans cesse, l'orthographe, fixée dans les livres, tend à s'immobiliser. Il se présente par suite des cas de jour en jour plus nombreux où il y a désaccord entre l'une et l'autre. On a cessé par exemple de prononcer et d'écrire **arme-üre** ; on a cessé d'écrire **armeure**, mais on continue à écrire, *j'ai* ***eu***, où ***eu*** se prononce *u*. On continue aussi à écrire, comme si l'on avait gardé la prononciation ancienne et qui s'entend encore dans le midi : *pru****dem-ment***, ***an-née***, ***bon-ne***, bien qu'on prononce aujourd'hui *pru****da-ment***, ***a-nee***, ***bo-ne***.

Dans tous ces cas, l'orthographe s'attarde à figurer une prononciation disparue ou d'exception.

Influence déformante de l'étymologie sur l'orthographe.

17. — Dans une foule de mots, anciennement ou récemment entrés dans la langue, on a maintenu des lettres dont l'unique utilité est de rappeler l'étymologie vraie — ou fausse — de ces mots.

Pour ceux qui viennent du grec, il y a des équivalences généralement observées entre la forme grecque et la forme française correspondante. C'est ainsi que nous écrivons, conformément à l'étymologie, ***ph****iloso****ph****ie* avec **ph**, *r****y****th****me*** avec ***y***, ***th***. Cependant les Italiens écrivent *filosofia*, *ritmo*, et nous-mêmes, nous orthographions *fantôme*, *frénétique*, *faisan* avec **f** au lieu de **ph** ; *acolyte* avec **t** au lieu de **th**.

18. — Mais l'incohérence et la contradiction sont grandes surtout dans l'orthographe des mots venus du latin et dans les dérivés ou composés qu'on a formés sur eux.

On écrit *cheptel* (prononcez *chetel*), *compter*, *prompt*, pour rappeler le **p** et le **t** de *capitale*, de *computare*, de *promptum*, *puits*, *appât* (à côté de *appas*) avec un **t** pour rappeler le **t** de *puteum* et de *pastum*. Ces lettres se trouvent à la rigueur justifiées par l'étymologie, mais rien ne justifie *dompter*, puisqu'il n'y a pas de **p** dans **domitare**; ni *legs*, puisque ce mot est de la famille de **laisser** et non de **léguer**; ni *poids*, puisque ce mot vient non de **pondus**, mais de **pensum**, etc.

19. — Le fait que les mots d'une même famille peuvent être, les uns de formation populaire, les autres de formation savante, entraîne de nombreuses contradictions dans l'usage orthographique. Du latin **aurum** le peuple a tiré **or**, sur quoi on a fait régulièrement *or-iflamme*, *or-fèvre*, *d-or-ade*, *or-ipeau*, *l-or-iot*, tandis que sur la même racine les savants ont fait *aurifier*, *auréole*, etc.

L'arbitraire dans l'orthographe française.

20. — Enfin, le hasard et surtout le bon plaisir des imprimeurs ou des grammairiens ont, dans une foule de cas, décidé pour ou contre le redoublement de certaines consonnes. Ces variations d'orthographe, que rien ne peut justifier, portent surtout sur la façon de souder les préfixes ou les suffixes aux radicaux. Témoin les exemples suivants.

Consonne redoublée.	Consonne simple.
Ag-graver, *ap-paraître*,	*A-gresseur*, *a-percevoir*,
cor-rompre, *col-loquer*,	*co-religionnaire*, *co-locataire*
honneur, *rationnel*,	*honorable*, *rationalisme*,
sonner, *donner*,	*sonore*, *donation*,
détonner, *trappe*,	*détoner*, *attraper*,
charrette, *palette*	*chariot*, *manchote*

LETTRES-VOYELLES.

Un même son-voyelle est représenté par plusieurs formes.

21. — Chacun des sons-voyelles sans exception, même ceux auxquels correspond une lettre-voyelle spéciale, est représenté par plusieurs formes écrites ou graphies.

Le son *a* s'écrit par **a** (*large*), **â** (*âme*), **e** (*indemnité*, *prudemment*);

Le son *e* fermé s'écrit par **é** (*charité*), **er** (*lier*), **ai** (*je chanterai*), **ez** (*aimez*);

Le son *e* ouvert s'écrit par **è** (*procès*), **ê** (*blême*), **ai** (*air*), **aî** (*chaîne*), **e** (*fier*), **ei** (*peine*);

Le son *o* s'écrit par **o** (*oreille*), **au** (*auriculaire*), **eau** (*bateau*), **aô** (*Saône*), **u** (*factotum*).

Le son *u* s'écrit par **u** (*chute*), **û** (*assidûment*), **eu** (*j'ai eu*);

Le son *i* s'écrit par **i** (*fil*), **y** (*style*).

22. — Les sons-voyelles qui n'ont pas de forme spéciale sont eux aussi susceptibles de plusieurs graphies.

Le son *eu* s'écrit : **eu** (*beurre*), **ue** (*accueil*), **œ** (*œil*), **e** (*levier*), **on** (*monsieur*).

Le son *ou* voyelle s'écrit : **ou** (*loup*), **oû** (*moût*), **aoû** (*août*), **aou** (*saoul*).

Le son *ou* semi-voyelle s'écrit : **o** (*moelle, loin*), **u** (*lingual, équateur*).

Le son *a* nasal s'écrit : **an** (*plan*), **am** (*champ*), **en** (*lent*), **aon** (*paon*), **aen** (*Caen*).

Le son *e* nasal s'écrit **en** (*lien*), **ein** (*peintre*), **in** (*lin*), **yn** (*lynx*), **im** (*limpide*), **ain** (*pain*).

Le son *o* nasal s'écrit **on** (*long*), **om** (*rompre*).

Le son *eu* nasal s'écrit **un** (*alun*), **um** (*parfum*), **eun** (*à jeun*).

Une même lettre-voyelle peut représenter plusieurs sons.

23. — Ainsi un même son est rendu par plusieurs signes. Inversement, un même signe peut avoir plusieurs sons. En

par exemple sonne différemment dans : *le président*, *ils président*, *lien*, *lichen*.

Bien plus, dans un même mot, une même lettre-voyelle peut se prononcer différemment, suivant qu'elle est ou non en liaison avec un mot suivant. **Ain** est nasal dans *un certain succès*; il ne l'est plus dans *un certai-n-endroit*. Il en est de même pour **en** dans *un moyen sûr*, par opposition avec *le moye-n-Atlas*; pour **on** dans *bon résultat* et *bo-n-esprit*, etc.

LETTRES-CONSONNES.

Un même son-consonne est représenté par plusieurs formes.

24. — La notation écrite des sons-consonnes présente aussi des complications dont le tableau suivant donne les principaux exemples :

c dur s'écrit *c* (*lac*), **k** (*képi*), **q** (*coq*), **qu** (*quinconce*), **ch** *archi-épiscopal*;

j s'écrit *j* (*jeter*), **g** (*géomètre*), **ge** (*Georges*, *geôle*, *gageure*);

f s'écrit *f* (*parafe*), **ph** (*paraphe*);

s sourd s'écrit *s* (*semer*), **c** (*cela*), **ç** (*leçon*), **sc** (*scinder*), **t** (*nation*), **x** (*dix*);

s sonore s'écrit *s* (*ruser*), **x** (*dixième*), **z** (*dizaine*);

n mouillé s'écrit *gn* (*règne*), *ign* (*oignon*, qu'on doit prononcer *o-gnon*; et *Montaigne*, qu'on devrait prononcer *Monta-gne*).

l mouillé s'écrit *ll* (*fille*), *ill* (*maille*), **il** (*œil*).

Une même lettre-consonne peut représenter plusieurs sons.

25. — D'autre part, si un son-consonne donné peut être représenté par des signes différents, une lettre-consonne donnée peut être susceptible de prononciations différentes.

c se prononce **k** dans *compter* et **g** dans *second* (jadis aussi dans *Reine-Claude*);

qu se prononce **k** dans *quincaillier, équitation*; **cu** (**c** + **u** semi-voyelle) dans *équilatéral*; **cou** (**c** + **ou** semi-voyelle) dans *équateur*; **k** ou **cu** (**c** + **u** semi-voyelle) dans *quintuple, équestre.*

ch se prononce **k** dans *le nocher Charon, archiépiscopal* et **ch** dans *archiprêtre, chariot.*

gn a le son mouillé dans *agneau, ignorant, poignant, ligneux*; il ne l'a pas dans des mots savants comme *stag-nant, g-nome, inexpug-nable, ig-nition*, etc.

26. — Ces irrégularités se rencontrent surtout en ce qui concerne les consonnes finales.

s est sourd dans *tous etaient là*, et sonore dans *les enfants.*

g et *d*, sonores dans *gamelle, damier*, deviennent sourds en liaison dans *un san-k-impur*, un *gran-t-étonnement.*

f sourd dans un *canif à bon marché* devient sonore dans *dix-neu-v-ans.*

Enfin la consonne finale se prononce dans *un os*; *ils sont là tous*; *bœuf. œuf, nous étions neuf*; *omnibus*; *bec, alambic*; *péril.*

Elle ne se prononce pas dans *les os*; *tous les hommes, les bœufs, les œufs*; *neuf jours, le pis, croc, gril, coutil*, etc.

*L'*h *muette et l'*h *aspirée; le* w.

27. — La consonne **h** est dite aspirée, bien que l'aspiration ne se fasse pas sentir et que le seul effet de cette consonne soit d'empêcher ou l'élision de la voyelle finale du mot précédent : *Admirable héros. La hallebarde*, ou la liaison de la consonne finale qui précède : *des mots hardis.*

Au contraire, l'**h** dite **muette** ne joue aucun rôle dans la prononciation, au point que longtemps on écrivit *erbe, uile*, avant d'écrire *herbe, huile*, et que deux formes d'un même mot latin, *homo, hominem*, ont donné *on, homme.*

28. — Le **w** est une consonne d'origine étrangère qui ne figure que dans les mots de provenance anglo-saxonne ou germanique, avec le son **ou** semi-voyelle dans **le premier** cas : *tramway*, et **v** dans les autres : *Walkyrie.*

Influence déformante de l'orthographe sur la prononciation.

29. — Le désaccord entre la forme écrite des mots et leur prononciation a pour résultat immédiat de compliquer fâcheusement l'orthographe française. Il en a un autre non moins regrettable, c'est que la prononciation se dénature parfois sous l'influence des formes orthographiques.

C'est ainsi que certains font sentir, à tort, le **p** dans *dompter*, *promptement*, *exempté*.

C'est ainsi que la prononciation correcte (**oua**) qui s'est maintenue dans *poêle*, *moelle* a cédé la place à **ouè** dans *rouet*, *fouet*.

De même on tend à dire, comme on écrit, *rou-e-nnerie* (au lieu de *roua-nnerie*), *he-nnir* (au lieu de *hannir*), et l'on dit *poignard*, *moignon*, *Montaigne* (au lieu de *po-gnard*, *mognon*, *Montagne*, etc.

30. — Enfin on tend à redoubler dans la prononciation les consonnes qu'on voit redoublées dans l'écriture.

Ce redoublement se fait entendre à bon droit au futur et au conditionnel de **mourir** et de **courir** : *il mourra*, *il courrait*, et aussi dans des mots comme *illimité*, *immédiat*, *irresponsable*, *malléable*, *parallèle*. Mais dans l'immense majorité des cas, il faut prononcer comme si elle était simple la consonne redoublée. Ex. : *abbé*, *accroître*, *addition*, *afficher*, *année*, *appel*, *attacher*, *nommer*, *sommet*, etc. (Voir n° 20.)

2° LES ACCENTS

31. — Pour marquer les différents sons de la langue, il y a d'autres signes que les lettres : ce sont les accents.

L'accent sert à déterminer le son d'une voyelle.

Leur raison d'être essentielle consiste à marquer le son exact d'une voyelle.

Ainsi l'accent aigu sur l'e sert à marquer l'e fermé : *café*.

L'accent grave marque l'e ouvert : *père*.

Cependant il est des cas où, pour indiquer que l'e est ouvert, on redouble la consonne qui suit. A côté de : *il achète, il pèle, secrète*, on trouve *il jette, il appelle, pauvrette*, etc.

De même l'accent circonflexe a pour objet parfois de signaler que telle voyelle est longue, comme dans *extrême, grâce, infâme, le nôtre* (opposé à *notre*), encore que la voyelle **o** de *rose* ou de *zone* soit longue sans aucun accent.

L'accent sert à distinguer des homonymes.

32. — Parfois les accents n'ont aucun rapport avec la prononciation et servent uniquement à différencier pour l'œil des homonymes.

C'est ce qui arrive pour l'accent grave sur les voyelles autres que **e** : il permet de distinguer ***là*** adverbe de ***la*** article ou pronom ; ***où*** adverbe de ***ou*** conjonction ; ***à*** préposition de **a** verbe.

On peut en dire autant parfois de l'accent circonflexe. Il sert à différencier ***crû*** (*croître*) de ***cru*** (*croire*), ***dû*** (*devoir*) de ***du*** (article), etc.

L'accent représente une lettre disparue.

33. — Enfin l'accent circonflexe tient la place d'une lettre disparue. Cette lettre peut être : 1° un **s**, comme dans *âne* (*asne, asinum*), *prêtre* (*prestre, presbyterum*), *pêcheur* (*pescheur, piscatorem*) et il est à remarquer que dans ce cas il peut surmonter une voyelle brève, comme dans *hôpital, epître, gîte, affût*, etc. ; 2° une voyelle, comme dans *mûr* (pour *meur*), *sûr* (pour *seur*), *assidûment* (pour *assiduement*), *gaîment* (pour *gaiement*), *Châlons* (pour *Chaalons*), *âge* (pour *eage*) ; etc.

On écrit d'ailleurs *hardiment, absolument, armure*, quoique ces mots soient pour *hardiement, absoluement, armeure*.

CHAPITRE III

Les mots.

34. — Les mots qui constituent la langue française peuvent être considérés :

1° dans leur origine;
2° dans leur formation;
3° dans leur sens.

I. — L'ORIGINE DES MOTS

Le français compte quelques mots d'origine celtique.

35. — Les Français ne parlent pas la langue des peuples qui, au moment de la conquête de la Gaule par les Romains, occupaient le pays. A peine quelques mots celtiques ont survécu, comme *braie*, *bièvre*, *dune*, *lieue*, *saie*, *soc*, *vassal*, etc.

La plupart des mots français sont d'origine latine.

36. — Les mots qui ont servi à constituer primitivement le français sont en immense majorité des mots latins. Ceux-ci, plus ou moins déformés par des gosiers gaulois, avaient constitué différents dialectes, répartis sur tout le territoire de la Gaule, qui ont fini par s'effacer devant l'un d'eux, le français, et ne vivent plus que d'une vie diminuée, sous le nom de patois.

Les mots latins passés anciennement en français appartiennent au latin populaire.

37. — Les mots latins qui ont formé les premiers et les principaux éléments du français appartiennent non pas au latin littéraire, tel que l'écrivaient les auteurs classiques, mais au latin populaire, que chacun parlait dans la vie de tous les jours et que transportèrent en Gaule les soldats, les marchands, les colons, les fonctionnaires romains.

Ainsi des mots comme *cheval*, *brebis*, *fromage* viennent directement des mots populaires *caballum*, *vervecem*, *formaticum*, alors que les termes correspondants de la langue classique, *equum*, *ovem*, *caseum* n'ont alors donné aucun mot.

Certains mots français sont de formation populaire.

38. — Populaires par leur origine latine, *cheval*, *brebis*, etc. le sont encore par leur formation française. Ils sont en effet l'œuvre collective et anonyme du peuple. Souvent assez différents des mots latins dont ils sont sortis, ils ont été formés selon des procédés instinctifs que la science a depuis constatés et formulés en lois.

Certains mots français sont de formation savante.

39. — Mais à partir du XIIe siècle, d'autres mots latins ont fait et font encore tous les jours leur entrée dans la langue. Ceux-ci sont d'origine savante, parce que ce sont les écrivains, les traducteurs, les savants qui les ont créés. Et ils les ont formés non plus comme les mots populaires, tels qu'on les entendait, mais tels qu'ils les voyaient écrits

Ainsi le mot latin *mobilem*, prononcé de telle façon que l'o était fortement accentué et que l'i était à peine perceptible, a donné tout naturellement le mot populaire *meuble*.

Ce même mot *mobilem*, directement transcrit, a donné le mot savant *mobile*.

Le premier, régulièrement formé d'arpès les lois de la

prononciation, satisfait l'oreille : l'autre, arbitrairement calqué sur le mot latin, ne satisfait que les yeux.

La même différence se retrouve entre *voyage* et *viatique* (*viaticum*), *hôtel* et *hôpital* (*hospitalem*), *août* et *Auguste* (*augustum*), etc.

Ce qu'on appelle doublets.

40. — Ainsi deux mots français peuvent provenir d'un même mot latin. C'est que les érudits et les traducteurs, quand ils introduisaient tel mot savant, oubliaient ou ne soupçonnaient pas que ce même mot existait déjà dans la langue sous forme populaire. En créant *ministère*, *blasphémer*, *séparer*, ils ne se doutaient pas que ces mots allaient doubler *métier*, *blâmer*, *sevrer*. Au reste, ces mots ne firent pas double emploi pour le sens, car le terme savant et le terme populaire se distinguent l'un de l'autre par des nuances plus ou moins marquées.

On appelle **doublets** ces mots de deux formations différentes qui proviennent d'un même mot latin.

Mots français empruntés aux langues vivantes.

41. — D'autres mots ont été empruntés aux langues des peuples avec lesquels les Français ont été en rapports de voisinage et d'amitié, ou en conflit.

De nombreux éléments germaniques, après avoir pris une terminaison latine, sont entrés dans le français à la suite des invasions du ve siècle. C'est le cas pour des noms communs comme *bourg*, *haubert*, *heaume*, *éperon*, *guerre*, *maréchal*, *fauteuil*, *bière*, pour des noms propres comme *Aubry*, *Richard*, *Thierry*, pour des adjectifs comme *blanc*, *bleu*, *riche*, *hardi*, etc.

D'autres mots germaniques, comme *blocus*, *bivouac*, *havresac*, *chenapan*, *rosse*, *obus*, etc., ne sont entrés dans la langue qu'au XVIIe siècle.

L'italien, spécialement au XVIe siècle, nous a donné une

foule de mots relatifs aux choses de la guerre, de l'art, de la finance, comme *embuscade*, *escadron*, *infanterie*, *artisan*, *cadence*, *balcon*, *cadre*, *fruste*, *banque*, etc.

De l'espagnol nous sont venus, au XVII[e] siècle, *alcôve*, *duègne*, *matamore*, *tabac*, etc.

Dans le domaine de la politique, des sciences appliquées et des sports, le XVIII[e] siècle et surtout le XIX[e] ont vu une véritable invasion de mots anglais : *club*, *budget*, *verdict*, *wagon*, *hall*, *break*, *boxer*, *record*, etc.

Enfin les colonies nous ont envoyé, avec des objets, avec des animaux, avec des usages exotiques, les mots qui les y désignent : *bambou*, *casoar*, *jonque*, *jungle*, *orang-outang*, *palanquin*, *thé* (Asie); *casbah*, *bled*, *oued*, *filanzane*, *smala* (Afrique); *ananas*, *colibri*, *condor*, *tapioca*, *manioc* (Amérique), etc.

Comment et dans quelle mesure se francisent les mots empruntés.

12. — Parmi tous ces mots, anciens ou non, originaires ou non des langues classiques, les uns ont francisé tout au moins leur terminaison, soit à l'aide d'un e muet, soit à l'aide de voyelles nasales comme *in*, *on*, *an*, *ain*, *ien*, etc., qui sont des sons exclusivement français : *formidable*, *moratoire*, *didactique*, *acropole*, *belvédère*, *guitare*, *sabre*, *redingote*, *parchemin*, *solution*, *Trajan*, *vilain*, *chrétien*.

Les autres, et c'est le cas surtout pour les derniers venus, ont été adoptés tels quels et sans changement : *terminus*, *exeat*, *moratorium*, *memento*, *statu quo*, *Némésis*, *Héra*, *macaroni*, *guérilla*, *blockhaus*, *whist*.

Tous les mots empruntés se soumettent à la règle française de l'accent tonique.

13. — Mais tous sans exception se sont francisés sur un autre point plus important encore, à savoir en ce qui concerne l'*accent tonique*[1].

1. Au cours de tout ce chapitre, chaque fois qu'il sera question de

En français, nous l'avons vu, les mots sont invariablement accentués sur la dernière syllabe sonore : *aimer, il aime*.

Dans les autres langues au contraire, mortes ou vivantes, la place de l'accent peut varier, comme il arrive pour les mots italiens suivants : *città, vallone, albero*.

44. — Toutefois, si les mots empruntés aux autres langues, mortes ou vivantes, se sont conformés aux habitudes françaises en ce qui regarde l'accent, ce résultat n'a pas été obtenu de la même manière dans tous les cas. Certains mots étrangers, en devenant français, se sont modifiés de façon à concilier la règle de la langue dont ils sont originaires avec la règle française; les autres ne se sont soumis à la règle française qu'en violant la règle de la langue étrangère, c'est-à-dire en déplaçant leur accent.

MOTS OU L'ACCENT EST MAINTENU.	MOTS OU L'ACCENT EST DÉPLACÉ.
Latin :	
cheville (*claviculam*), *couple* (*copulam*), *meuble* (*mobilem*), *voyage* (*viaticum*), *porche* (*porticum*), *tige* (*tibiam*), *orgue* (*organum*), *blâme* (*blasphemum*).	*clavicule* (*claviculam*), *copule* (*copulam*), *mobile* (*mobilem*), *viatique* (*viaticum*), *portique* (*porticum*), *tibia* (*tibiam*), *organe* (*organum*), *blasphème* (*blasphemum*).
Grec :	
bible (*biblos*).	*acropole* (*acropolis*), *métèque* (*metoicos*).
Italien :	
estampe (*stampa*); *bilan* (*bilancio*), *Raphaël* (*Raffaello*), *Mazarin* (*Mazzarini*).	*opéra* (*opera*), *influenza* (*influenza*), *agio* (*aggio*), *solo* (*solo*), *Garibaldi* (*Garibaldi*).
Allemand :	
Cible (*Scheibe*), *sabre* (*Saebel*), *obus* (*Haubitze*).	*Boulevard* (*Bollwerk*), *loustic* (*lustig*), *bitter* (*bitter*).

l accent tonique, nous imprimerons en caractère gras la voyelle frappée de cet accent.

II. — LA FORMATION DES MOTS

45. — Les mots de la nature de ceux qui viennent d'être considérés ne constituent qu'une partie des richesses de la langue.

Le français a utilisé ces premiers éléments pour former de nouveaux mots. Pour cela il a eu recours aux deux procédés suivants :

1° Donner aux mots déjà en usage des emplois qu'ils n'avaient jamais eus : c'est ce qu'on appelle la **dérivation impropre**.

2° Ajouter certains éléments aux mots déjà existants ; c'est ce qu'on appelle la **dérivation propre ou proprement dite**.

DÉRIVATION IMPROPRE

La dérivation impropre sert à créer des noms et des adjectifs.

46. — Ce procédé a permis d'enrichir considérablement le vocabulaire et de la façon la plus simple. Il consiste à faire, par exemple, des noms avec n'importe quelle espèce de mots, en les employant avec l'article. Il a été usité de tout temps ; il l'est encore.

On dit : *le beau, les méchants* (adjectifs) ; *le moi* (pronom) ; *le devoir* (infinitif) ; *le tranchant* (participe présent) ; *un reçu* (participe passé) ; *le dessous, les à côté du sujet* (adverbes) ; *le qu'en dira-t-on* (proposition).

Beaucoup de noms propres d'hommes, avec ou sans article, ne s'expliquent pas autrement : *Joly, Legros, Legras, Lelong, Lendormy, Rousseau*, etc.

Le cas le plus fréquent est celui de l'adjectif devenu nom par la disparition du nom qu'il qualifiait.

Avant de dire *une circulaire, une chaumine, un bouclier, un journal, un sanglier, une capitale*, etc., on a dit : *une circulaire écriture* (La Fontaine), *une maison chaumine, un écu bouclier ; un papier journal, un porc sanglier, une ville capitale*, etc.

On a fait aussi des adjectifs avec des participes : *un caractère ouvert, une activité dévorante*; des prépositions avec des participes : *pendant, durant*; enfin, mais plus rarement, des adjectifs avec des noms : *un ruban rose, un air bête*, etc.

DÉRIVATION PROPRE

La dérivation propre consiste à créer des dérivés et des composés.

47. — La dérivation proprement dite consiste à former de nouveaux mots à l'aide d'éléments soit ajoutés à la fin du mot primitif et qu'on appelle **suffixes**, soit ajoutés au commencement et qu'on appelle **préfixes**.

Partage est formé du mot simple ou du radical *part* et du suffixe *age*.

Poursuivre est formé du mot simple ou du radical *suivre* et du préfixe *pour*.

Dans l'usage courant on appelle mots **dérivés** ceux qui sont formés à l'aide de suffixes, mots **composés** ceux qui sont formés à l'aide de préfixes, ou encore ceux dans la composition desquels entrent à la fois un préfixe et un ou plusieurs suffixes : *en-cour-age-ment*.

Les familles de mots; altération des rapports de forme entre mots d'une même famille.

48. — Tous les mots tirés d'un même mot simple par l'adjonction de préfixes ou de suffixes constituent une **famille**, mais il n'est pas toujours facile de dresser le tableau d'une famille de mots, et cela pour différentes raisons.

49. — 1° Une même famille peut avoir deux radicaux, un de forme populaire, un de forme savante. Sur la forme populaire *cuir* (*corium*) on a formé *cuirasse*, *cuirasser*, *cuirassier*, et aussi *curée*, mis pour *cuirée*. Sur la forme savante *cori* on a formé *coriace*, *excoriation*.

De même on reconnait des radicaux de forme populaire dans *faim*, *pied*, *pain*, *fleur*, *chœur*, *cœur*, *loi*, et des radicaux

de forme savante dans *af-fam-é*, ***péd-estre***, **pani-*fication***, ***flor-aison***, ***chor-iste***, ***cord-ial***, ***lég-al***, etc.

50. — 2° Un même radical peut différer suivant qu'il est accentué ou atone. Ainsi le mot latin *cor* a donné le radical accentué ***cœur*** et le radical atone ***cour*** (dans ***cour-age***). Le même cas se produit pour *graine* et ***grenier***, *meule* et ***moulin***, *bœuf* et ***bouvier***, etc. Ainsi s'expliquent les deux formes *plier* et ***ployer***.

51. — 3° Un radical peut offrir différentes formes, suivant que telle ou telle loi phonétique française intervient ou non. Le mot latin *sal* (sel) a fourni le radical des mots ***salure***, ***salade***, ***salaison***, ***salaire***; mais une loi phonétique française veut que **l** se vocalise en **u** devant une consonne. Par suite, le radical *sal* deviendra **sau** dans ***saumure***, ***sauce***, ***saupiquet***, ***saumâtre***.

52. — 4° Le radical peut être, en apparence au moins, déformé par l'intercalation d'une consonne ou d'un groupe de consonnes, déterminée en général par des raisons d'euphonie ou d'analogie : *Cafe-**t**-ier*, *velou-**t**-é*, *écu-**ss**-on*, *aile-**r**-on*, *fourbe-**r**-ie*, *marivau-**d**-age*, *faisan-**d**-é*.

53. — D'autre part une même forme française peut correspondre à deux racines latines différentes. *Carrière* n'a pas la même origine, suivant qu'il désigne l'endroit d'où l'on extrait des pierres, ou la piste sur laquelle couraient des chars. Dans le premier cas, il se rattache par l'intermédiaire de *carré* au nom de nombre *quatre*. Dans le second, il procède d'un mot gaulois latinisé sous la forme *carrum*, qui veut dire *char*. De même, *louer* qui a donné *louange*, vient du latin *laudare*, tandis que *louer*, qui a donné *louage*, vient de *locare*.

Altération des rapports de sens entre mots d'une même famille.

54. — Si le rapport qui unit entre eux les mots d'une même famille est souvent effacé dans la forme, il l'est souvent aussi pour le sens.

Ainsi, nous sentons, malgré l'altération du radical, la parenté de sens des mots *chair* avec *charnel*, *arc* avec *archer*, *cuir* avec *coriace*, *pain* avec *panification* ; nous ne la sentons plus avec *acharné*, *archet*, *curée*, *panier*.

Dresser le tableau d'une famille de mots, c'est classer à la suite du radical unique ou des différents radicaux qui ont servi à la former, les dérivés et les composés qui en sont sortis.

Ainsi la famille du mot *char* se répartit en deux groupes correspondant l'un à un radical de forme populaire française, char : *charrette*, *charrue*, *charron*, *charrier*, *charroi*, *charroyer*, *chariot*, *charge*, etc., *décharger*, *surcharger*, etc. ; l'autre, à un radical car d'origine italienne et entré postérieurement dans la langue : *carrière*, *carrosse*, *carriole*, *cargaison*, *carguer*.

1° Les suffixes.

La plupart des suffixes sont empruntés au latin.

55. — La plupart des suffixes sont d'origine latine et, comme il arrive pour les mots simples, un même suffixe peut posséder une forme savante et une forme populaire. En voici quelques exemples.

SUFFIXES FRANÇAIS DE FORME POPULAIRE	SUFFIXES LATINS	SUFFIXES FRANÇAIS DE FORME SAVANTE
aison : *fen-aison*	ationem	ation : *administr-ation*
démange-aison		*exploit-ation*
compar-aison		*avi-ation*
ier : *prem-ier*	arium	aire : *prim-aire*
centen-ier		*centen-aire*
ure : *arm-ure*	aturam	ature : *arm-ature*
verd-ure		*arc-ature*
clôt-ure		*fil-ature*
eur : *fil-eur*	atorem	ateur : *fil-ateur*
ment-eur		*vulgaris-ateur*
rong-eur		*commut-ateur*

Parmi les autres suffixes d'origine latine, les uns **ne** paraissent que sous forme populaire, comme **as** (*coutelas*), **is** (*gâchis*), **et** (*blanchet*), **ot** (*pâlot*), **âtre** (*verdâtre*), etc.; les autres ne paraissent que sous forme savante, comme **ique** (*socratique*), **isme** (*paganisme*), **ande** (*multiplicande*), etc.

56. — Certains suffixes, surtout employés dans la langue médicale, viennent du grec, comme **oïde** (*anthropoïde*), **ite** (*bronchite*), **ose** (*dermatose*).

On doit à l'italien le suffixe **esque** (*grot-esque*), aux dialectes du midi **ade** (*déband-ade*), aux langues germaniques les suffixes souvent péjoratifs **ard** (*Bernard, couard, richard, criard*) et **ald** vocalisé en **aud** (*Gérald, Géraud, Arnaud, badaud, lourdaud*).

Notons qu'à côté de suffixes encore vivants et féconds comme **age**, **ard**, **erie**, d'autres, comme **ie**, **ain**, ont cessé de l'être.

SUFFIXES SERVANT A FORMER DES NOMS.

57. — On peut former des noms en ajoutant des suffixes à des radicaux soit de noms, soit de verbes, soit d'adjectifs.

Suffixes ajoutés à des noms.

58. — **ie**, **erie**, **isme** marquent la qualité, la manière d'être : *bonhom-ie; ân-erie, tartuf-erie; pagan-isme;*

erie marque l'endroit où se trouve l'objet désigné par le radical : *ling-erie, épic-erie, verr-erie;*

ée, **etée** expriment le contenu : *poign-ée, cuiller-ée; charr-etée, pell-etée;*

aire, **ier**, **ière**, **oire** marquent le contenant : *dictionn-aire, encr-ier, sauc-ière, arm-oire;*

aire, **er**, **ier**, **ien**, **iste**, **on**, **ain** désignent la personne qui fait le métier, qui professe le système, qui possède la manière d'être marqués par le radical : *commissionn-aire; arch-er; bourr-ier; luthér-ien, pharmac-ien; fleur-iste, darwin-iste; vigner-on, chapel-ain, châtel-ain;*

er, **ier**, ont formé des noms de végétaux : *pêch-er; prun-ier;*

ite, **ose**, ont formé des noms de maladies : *laryng-ite* (inflam-

mation du larynx); *tubercul-ose*, *nécr-ose* (désignant de préférence une affection chronique);

ais, **ois**, **ain**, **an**, **ien**, **on** marquent la nationalité, l'origine : *Polon-ais*, *Suéd-ois*, *Rom-ain*, *Pers-an*, *Ital-ien*, *Sax-on* ;

et, **ette**, **elet**, **elette**, **eau**, **elle**, **ereau**, **eteau**, **eron**, **illon**, **ille**, **ole**, **on**, **ot**, **otte**, **ule**, **cule** expriment une idée de diminution parfois affectueuse, parfois péjorative : *jardin-et*, *planch-ette*, *femm-elette* ; *lionc-eau*, *carp-eau* ; *ru-elle* ; *poét-ereau* ; *louv-eteau* ; *mouch-eron* ; *carp-illon* ; *flott-ille* ; *besti-ole* ; *ân-on* ; *îl-ot*, *men-otte* ; *valv-ule* ; *animal-cule*.

Suffixes ajoutés à des verbes.

59. — **ade**, **age**, **aison**, **ation**, **ance**, **ée**, **erie**, **ion**, **son**, **ment**, **ement**, **ure** marquent l'action ou le résultat de l'action : *promen-ade* ; *tiss-age*, *nettoy-age* ; *compar-aison* ; *navig-ation* ; *souven-ance* ; *pens-ée* ; *arriv-ée* ; *rêv-erie* ; *adhés-ion* ; *guéri-son* ; *châti-ment*, *gémiss-ement* ; *bless-ure* ;

eur, **ateur**, **ier** marquent la personne qui fait ou la chose qui sert à faire l'action exprimée par le verbe : *fil-eur*, *condens-eur* ; *fil-ateur*, *condens-ateur* ; *pâtiss-ier*.

oir, **oire** désignent l'instrument ou le lieu de l'action : *dress-oir*, *abreuv-oir* ; *écrit-oire*, *mâch-oire*.

Il faut citer à part les noms qu'on obtient sans le secours d'aucun suffixe en prenant le radical de certains verbes : *appui*, *retard*, *emploi*, *rôt*, *rabat*, etc.

Suffixes ajoutés à des adjectifs.

60. — **at**, **esse**, **eur**, **ise**, **ité**, **té**, **itude**, désignent la qualité marquée par l'adjectif correspondant : *honorari-at* ; *fin-esse* ; *blanch-eur* ; *gourmand-ise* ; *responsabil-ité* ; *âpre-té* *apt-itude*.

SUFFIXES SERVANT A FORMER DES ADJECTIFS

Suffixes ajoutés à des noms.

61. — **able**, **ible**, **ain**, **al**, **el**, **é**, **er**, **esque**, **eux**, **ier**, **if**, **in**, **ique**, **u**, : *charit-able*, *carross-able* ; *pais-ible*, *pén-ible* ;

mond-ain; *origin-al, parti-al*: *origin-el, parti-el*; *âg-é, accid-ent-é*; *ménag-er, mensong-er*; *livr-esque*; *orag-eux, hont-eux*; *coutum-ier, princ-ier*; *craint-if, faut-if*; *argent-in, enfant-in*; *chimér-ique, mélancol-ique*; *têt-u, barb-u.*

in, **ois**, **ais**, etc., forment des adjectifs correspondant aux noms déjà mentionnés : *Poitev-in, Niç-ois, Angl-ais*, etc.

Suffixes ajoutés à des adjectifs.

et, **elet**, **in**, **ot**, ajoutent à l'adjectif une nuance de diminution ou de tendresse : *pauvr-et, rond-elet*; *blond-in*; *pâl-ot.*

ard, **aud**, **âtre**, ajoutent souvent à l'adjectif une idée de dépréciation : *rich-ard, lourd-aud, verd-âtre.*

Suffixes ajoutés à des verbes.

able, **ible**, ajoutés à des radicaux de verbes transitifs marquent la possibilité avec valeur passive : *estim-able, lis-ible*; ajoutés à des radicaux de verbes intransitifs, marquent la possibilité avec valeur active : *servi-able, secour-able*; *nuis-ible.* Cependant le suffixe **able** a une valeur passive dans *un sentiment honorable*, active dans *une mention honorable*, et la même remarque a été longtemps vraie de *pitoyable*, suivant que cet adjectif qualifiait une chose ou une personne.

ard, exprime souvent une idée défavorable : *train-ard.*

if, réunit des valeurs variées : *exécut-if, pens-if, tard-if.*

SUFFIXES SERVANT A FORMER DES VERBES.

62. — Ils sont au nombre de deux : **er** et **ir**.

1° **er** s'ajoute surtout à des noms dans les verbes de formation récente : *pédal-er, frein-er, martel-er, encaustiqu-er, oxyd-er*; cependant on a formé aussi avec des adjectifs *é-court-er, activ-er, é-borgn-er, é-gay-er, égal-er.*

Parfois entre le radical et le suffixe s'intercalent des éléments variés :

is : *harmon-is-er, german-is-er, militar-is-er*;

oy : *tourn-oy-er, rud-oy-er foudr-oy-er*;

aill, **ass**, **el**, **et**, **ill**, **in**, **onn**, **ot**, ajoutés en général à des verbes, marquent que l'action est ou répétée ou imparfaitement réalisée, et cette double valeur peut coexister dans un même mot : *cri-ailler*, *rim-ailler*, *fin-asser*, *rêv-asser*, *sau-teler*, *vol-eter*, *saut-iller*, *trott-iner*, *chant-onner*, *mâch-onner*, *tap-oter*, *trembl-oter*, *viv-oter*.

2° **ir** s'unit de préférence à la forme féminine des adjectifs : *épaiss-ir*, *vieill-ir*, *rouss-ir*. Ce n'est que par exception qu'il s'ajoute à des noms, comme *at-terr-ir*.

SUFFIXES SERVANT A FORMER DES ADVERBES.

63. — Il n'y en a qu'un seul, **ment**, qui figure dans les adverbes de manière : *aveuglé-ment*, *lente-ment*. Encore n'est-ce pas à l'origine un suffixe, mais un nom féminin et et qui signifie *esprit* ou *manière*. On ne saurait donc le confondre avec la syllabe **ment** qui figure dans des noms comme *aveugle-ment*, *dévoue-ment*, et qui est un véritable suffixe.

Un même suffixe peut avoir différentes valeurs.

64. — La liste des suffixes donnée plus haut ne saurait prétendre à une valeur absolue.

Il peut arriver qu'un suffixe ait des sens secondaires parfois assez nombreux en dehors du sens dominant qu'on lui attribue par définition. Ainsi **ade** marque une collection d'objets dans *colonnade* et l'action dans *promenade*, mais il n'a aucune de ces deux valeurs dans *œillade* ou dans *citronnade*.

Certains suffixes ont un sens affaibli ou même complètement effacé.

65. — Parfois le sens attribué au suffixe n'apparaît dans la réalité qu'au prix d'un effort d'esprit pour retrouver l'étymologie du mot où il figure. Aucun Français, quand il prononce *lunette*, *fleuret*, *dentelle*, *ombrelle*, *barricade*, ne se représente

spontanément une petite lune, le bouton d'une fleur, une petite dent, une petite ombre, une collection de barriques.

Parfois même l'idée du suffixe n'est plus en aucune façon perceptible, si bien que le mot dérivé, au lieu de réunir deux notions, celle du radical et celle du suffixe, n'en renferme plus qu'une, comme dans *contrée*, *rosee*, *nuée*, etc.

Précautions à prendre pour l'identification des suffixes.

66. — D'autre part, comme beaucoup de nos suffixes ne sont autres que des suffixes d'origine étrangère, il arrive fréquemment que des mots sont passés en bloc, avec leurs terminaisons, des langues anciennes ou modernes dans la nôtre. Par suite, il est inutile de vouloir décomposer des mots comme *douleur*, *seigneur*, *charité*, *moral*, *évangéliser*, etc. Ils relèvent tout entiers de l'étymologie latine plutôt que française. Le mot *marmelade* nous est venu tel quel, radical et suffixe, de l'espagnol, etc.

Enfin il faut se garder de voir des suffixes séparables dans des syllabes qui font partie intégrante du radical. *Terrasser*, *bâtonner*, ne renferment pas les suffixes **asser**, **onner**, mais sont formés de *terrasse*, de *bâton* et du suffixe **er**. *Habiller* n'est pas composé à l'aide du suffixe **iller**, mais se rattache à l'adjectif *habile*, etc.

2° Les préfixes.

Préfixes de forme populaire ou de forme savante.

67. — Les préfixes français proviennent du latin ou du grec. Ils peuvent se présenter sous forme populaire ou sous forme savante. On reconnaît les seconds à ce qu'ils ont passé sans changement dans notre langue. C'est ainsi qu'aux formes savantes **ad**, **in**, **circum**, **trans**, **inter**, **super**, **cum**, **contra**, **pro**, etc., qui sont autant de prépositions latines, correspondent les formes populaires **a**, **en**, **circon**, **très** ou **tré**, **entre**, **sur**, **con**, **contre**, **pour**.

Préfixes à formes variables.

68. — D'autre part, la forme d'un préfixe donné peut varier avec la forme du radical qu'il précède. Ceux qui sont terminés par une consonne peuvent ou perdre cette consonne ou l'assimiler avec la consonne initiale du radical : **in** devient **il** dans *il-logique*, **im** dans *im-puissant*, **ir** dans *ir-résistible*. **Con** devient **col** dans *col-latéral*, **co** dans *co-religionnaire*, **cor** dans *cor-rosif*, etc.

Préfixes d'origine latine.

69. — **A** marque en général tendance vers, transformation : *a-border*, *ac-courir*, *af-franchir*, *ag-graver*, *al-longer*, *an-nihiler*, *ap-pauvrir*, *ar-river*, *as-siéger*, *at-tiédir*. La forme savante est reconnaissable dans *ad-joindre*.

Ab exprime la séparation, l'éloignement : *ab-jurer*, *ab-erration*.

Anté signifie *avant*, dans le temps ou dans l'espace : *anté-diluvien*. Il a pris la forme *anti*, par l'effet sans doute d'une influence italienne, dans *anti-chambre*, *anti-dater*.

Arrière, **avant**, ont formé *arrière-pensée*, *avant-bras*, etc.

Bis, signifie *deux fois* : *bis-sac*, *bis-cornu*, *bis-aïeul*. On le retrouve sous la forme **be** dans *be-sace*, **bi** dans *bi-pède*, *bi-cyclette*; **ba** dans *ba-lance*; **b** dans *b-rouette* (pour *be-rouette*).

Circum a donné *circum-polaire* et prend la forme *circon* dans *circon-férence*, *circon-voisin*.

Cis figure dans des termes géographiques au sens de *en-deçà* : *cis-padan*, *cis-alpin*.

Contra a servi à former *contra-diction*, *contre-appel*, *con-trôler* (autrefois *contre-rôler*).

Cum, *avec*, *ensemble*, se présente sous des formes variées dans *com-battre*, *con-solider*, *co-accusé*, *col-latéral*, *cor-respondre*.

Dé marque séparation, par suite négation : *dé-raciner*, *dé-barquer*, *dé-monter*, *dé-faire*. Il peut aussi marquer le renforcement de l'action : *dé-finir*, *dé-montrer*.

Dis exprime aussi la séparation et aussi la négation : *dis-joindre, dis-créditer, dis-semblable.*

En peut avoir trois valeurs différentes : 1° Il vient de la préposition latine **in** (*dans*), soit sous forme savante : *in-duire, im-porter, in-filtrer*; soit sous forme populaire : *en-duire, em-barquer. em-brigader.* 2° C'est un préfixe négatif dans *in-gratitude, im-puissant, il-lettré, ir-raisonné.* 3° Provenant d'un adverbe latin signifiant *de là*, il marque l'éloignement dans *em-mener, s'en-fuir.*

É exprime une idée de séparation dans *é-barber*, *é-denté*, *ef-feuiller*, *ess-oriller*, *ex-patrier*. C'est la même valeur qui justifie des emplois comme *ex-ambassadeur*.

Il marque au contraire l'achèvement de l'action dans *é-claircir*, *é-borgner*. Il a une valeur peu appréciable dans *émonder, élancer.*

Entre a son sens étymologique dans *entre-mêler*, *entre-larder* et dans les formations savantes comme *inter-costal*, *inter-allié*, *intra-musculaire*. Il indique que l'action est réciproque dans *s'entre-tuer*, imparfaite dans *entre-voir*.

Extra signifie *en dehors* dans *extra-légal*, *extra-parlementaire*. Puis, de l'idée de ce qui est en dehors il passe à désigner ce qui est au delà, en fait de qualité : *extra-fin*, *extra-sensible*.

For sous des formes variées signifie *au dehors*, dans *for-clore*, *for-ban* (qui est hors du ban, hors la loi), *for-cené* (pour *for-sené*, qui est hors du sens); *fau-filer*, *fau-bourg* (encore écrit *fors-bourg* au XVIe siècle); *faux-fuyant*; *four-voyer*, *four-bu*, et *hor-mis*.

Mal, très usité jadis avec valeur négative dans des adjectifs du genre de *mal-content*, se rencontre dans *mal-propre*, *mal-façon*, *mal-gré*, *malé-diction*, *mau-dire*, *mau-gréer*.

Non forme surtout des noms : *non-sens*, *non-valeur*, *non-lieu*, et aussi quelques adjectifs : *non-pareil*, *non-avenu*.

Outre et sa forme savante *ultra* signifient *au delà* : *outre-passer*, *outre-cuidance*, (de *cuider*, penser), *ultra-montain*. Il a une valeur augmentative dans *ultra-royaliste*.

Par ou per équivaut à *à travers*, *jusqu'au bout* : *par-courir*, *par-faire*, *per-fection*. Il avait au moyen âge une valeur

superlative dont on retrouve la trace dans : *c'est par trop fort.*

Post veut dire *après*, dans le temps ou dans l'espace : *post-scolaire*, *post-tonique*. La forme populaire est **puis** : *puî-né*.

Pour et sa forme savante **pro** signifient *devant, en avant* : *pour-suivre*, *pour-voir*, *pro-poser*, *pro-pulsion*.

Pré signifie *avant* : *pré-dire*, *pré-destiné*, *pré-historique*, ou *en avant* : *pré-poser*.

Re et **Ré** marquent mouvement en sens inverse ou répétition de l'action, comme dans *re-venir*, *re-partir*. Souvent ce préfixe est employé abusivement sans aucune valeur particulière : *r-emplir*, *r-écurer* au lieu d'*emplir*, *écurer*. On commence même à dire *r-entrer* au lieu de *entrer*.

Rétro, en arrière, marque mouvement en sens inverse dans *rétro-actif*, *rétro-grade*, *rétro-céder*.

Sous a servi à former *sou-mettre*, *sou-peser*. La forme savante est **sub** dans *sub-division*, **suc** dans *suc-céder*, **suf** dans *suf-fire*, **sug** dans *sug-gérer*, **sup** dans *sup-porter*.

Sur correspond aux formes savantes **super**, **supra**. Ces préfixes ont leur sens propre dans *sur-monter*, *super-poser*, *super-structure*. Ils ont au figuré une valeur superlative dans *sur-chauffer*, *super-fin*, *supra-sensible*.

Tré, **très**, formes populaires de *trans*, du sens propre de *au delà* dans *tre-passer*, en sont venus, au figuré, à une valeur superlative dans *très bon* (bon au delà de tout). La forme **trans** n'a que le sens propre : *trans-percé*, *trans-border*, *trans-saharien*, etc.

Préfixes d'origine grecque.

70. — **A** se prépose, pour marquer la privation, à des mots grecs : *a-phone*, *a-morphe*, *a-n-archie*, ou même à des radicaux de provenance latine : *a-normal*, *a-moral*.

Amphi marque l'idée de ce qui est circulaire dans *amphi-théâtre*, de ce qui est double dans *amphi-bie*.

Anti veut dire *contre* : *anti-national*, *anti-patriotique*. Il s'est déformé dans *anté-Christ*.

Dys équivaut à *difficilement*, *mal* : *dys-pepsie*, *dys-enterie*.

Epi, *sur*, figure dans *epi-toge*, *épi-taphe*, *épi-derme*.

Hyper, *au-dessus*, marque un développement exagéré : *hyper-trophie, hyper-critique.*

Hypo a son sens propre, *sous*, dans *hypo-gée, hypo-style.*

Méta marque changement, succession : *meta-morphose, méta-carpe, méta-thèse.*

Péri, *autour*, figure dans *péri-mètre, péri-style, péri-phrase.*

Syn, *avec*, a formé *sym-pathie, syn-chronisme*, etc.

3° Les mots composés.

71. — Des mots nouveaux ont été créés non plus seulement à l'aide de suffixes et de préfixes, mais à l'aide de noms, de pronoms, d'adjectifs, de verbes, etc.

Ces mots composés peuvent s'écrire en un ou plusieurs mots : *portemonnaie, eau-de-vie*, avec ou sans trait d'union.

Comment on reconnaît les mots composés.

72. — On reconnaît qu'on a affaire à un mot composé quand les éléments dont il est formé, au lieu de conserver chacun sa valeur particulière, sont fondus en un sens unique. Quand un architecte prononce le mot *œil-de-bœuf*, personne ne se représente un œil ni un bœuf, mais une fenêtre ovale ou ronde. *Œil-de-bœuf* est un mot composé. Mais dans le mot *pierre à fusil*, chacun des éléments, *pierre* et *fusil*, a conservé sa valeur propre. *Pierre à fusil* n'est pas un mot composé.

Les mots composés sont constitués soit avec des éléments français, soit avec des éléments latins ou grecs.

Mots composés à l'aide d'éléments français.

73. — Les éléments des mots composés français peuvent être :

1° Deux noms qu'aucune préposition ne réunit. L'absence de la préposition n'empêche pas le deuxième nom de jouer parfois le rôle de complément du premier, comme dans *Hôtel-Dieu, timbre-poste*. Dans l'ancienne langue ce rapport était marqué par le cas régime sans préposition. *Les quatre fils Aymon* équivaut à *Les quatre fils d'Ayme.*

Le deuxième nom peut aussi jouer le rôle d'apposition, comme dans *borne-fontaine*, *wagon-salon*, *bateau-phare*.

2° Deux noms unis par une préposition, comme *pomme de terre*, *arc en ciel*, *eau de vie*, *salle à manger*, *sergent de ville*, *pied à terre*, *coq à l'âne*.

3° Un nom et un adjectif, soit réunis en un seul mot, comme *plafond*, *bonhomme*, *gentilhomme*, *monsieur*, soit séparés : *beau-frère*, *eau-forte*, *vif-argent*, *libre-échange*.

4° Un nom complément avec un verbe souvent au présent de l'indicatif ou de l'impératif : *presse-papiers*, *portefaix*, *grippe-sou*, *saute-ruisseau*, *licou* (lie-cou); *colporter* (porter au cou), *maintenir*, *saupoudrer* (poudrer de sel); *vermoulu* (moulu aux vers), etc.

5° Des éléments de nature variée : *vaurien*, *arrière-train*, *sous-préfet*, *laisser-aller*, *laissez-passer*, *va-nu-pieds*, *boute-en-train*, des *on-dit*, etc.

74. — On forme aussi des mots composés avec des adjectifs, et alors l'un des deux a une valeur d'adverbe, comme dans *fraîches-écloses*, ou bien tous deux ont gardé leur valeur d'adjectif, comme dans *sourd-muet* (sourd et muet).

Mots composés à l'aide d'éléments latins.

75. — Plusieurs de ces mots existaient déjà en latin sous forme composée et sont passés tels quels en français, comme *aqueduc*, *omnipotent*, *parricide*. Sur ce modèle on a créé ensuite de nouveaux mots comme *viaduc*, *insecticide*, etc.

En dehors de ces créations isolées, des séries entières de mots ont été symétriquement formées à l'aide d'éléments verbaux latins devenus des sortes de suffixes et associés à un premier terme qui leur sert de complément. Voici les plus employés de ces éléments verbaux.

Cide (d'un verbe qui veut dire *tuer*) a formé des mots désignant soit l'action de tuer, comme *sui-cide*, *infanti-cide* ; soit l'action de tuer et la personne qui tue : *régi-cide*, *homi-cide*.

Cole, culteur, culture (d'un verbe signifiant *cultiver*) : *agri-cole*, *horti-cole* ; *agri-culteur* ; *viti-culture*.

Fère (d'un verbe signifiant *porter, apporter*) : *mammi-fère, somni-fère.*

Fique et **fier** (d'un verbe signifiant *faire*) : *honori-fique, sopori-fique, frigori-fique*; *pétri-fier, putré-fier, falsi-fier.*

Fuge se rattache à deux verbes dont l'un veut dire *fuir* : *centri-fuge*; dont l'autre signifie *mettre en fuite* ; *igni-fuge, vermi-fuge.*

Pare (d'un verbe signifiant *mettre au monde, produire*) : *ovi-pare, vivi-pare, sudori-pare.*

Vore (d'un verbe signifiant *manger*) : *herbi-vore, carni-vore,* etc.

Quelques-uns sont formés avec des éléments latins empruntés aux noms, **pède** (*pied*) : *véloci-pède, bi-pède*; **grade** (*pas, marche*) : *tardi-grade, digiti-grade*; **forme** : *ombelli-forme,* etc.

Mots composés à l'aide d'éléments grecs.

76. — Ce mode de formation a alimenté et alimente le vocabulaire toujours en développement des sciences. Les principaux des éléments formateurs sont les suivants :

Anthropo (*homme*), *anthropo-phage, phil-anthrope.*

Algie (*souffrance*), *névr-algie, gastr-algie.*

Auto (*même, de lui-même*), *auto-graphe, auto-mobile, auto-suggestion.*

Biblio (*livre*), *biblio-thèque, biblio-graphie.*

Chrono (*temps*), *chrono-logie, iso-chrone.*

Cratie (*puissance, gouvernement*), *auto-cratie, démo-cratie, bureau-cratie.*

Graphe, graphie (d'un verbe qui signifie *ecrire*), *historio-graphe, poly-graphe*; *géo-graphie, ortho-graphe* (pour *ortho-graphie*).

Hydro (d'une racine qui signifie *eau*), *hydro-graphe, hydro-phobe, hydr-aulique.*

Litho (*pierre*), *mono-lithe, phono-lithe, litho-graphie.*

Logo (d'une racine qui signifie *parler, traiter de*), forme des composés en **logue** désignant des personnes : *géo-logue, astro-logue*, ou des choses : *mono-logue, dia-logue*; et en

logie désignant des sciences : *bio-logie*, *minéra-logie*. On peut trouver aussi la forme *loge* : *martyro-loge*.

Métro (*mesure*), *métro-nome*, *chrono-mètre*.

Mono (*seul*), *mono-syllabe*, *mono-manie*.

Ortho (*droit, correct, regulier*), *ortho-graphe*, *ortho-pedie*.

Patho (*souffrance*), *patho-logie*, *névro-pathe*.

Phage (d'un verbe qui signifie *manger*), *anthropo-phage*, *ichtyo-phage*.

Phil (d'un verbe qui veut dire *aimer*), *phil-anthrope*, *biblio-phile*, *colombo-phile*.

Phobe (d'un verbe qui signifie *craindre, haïr*), *hydro-phobe*, *gallo-phobe*.

Phone (*voix*), *phono-graphe*, *télé-phone*.

Poly (*nombreux*), *poly-glotte*, *poly-gone*.

Scope (d'un verbe qui signifie *voir*, *observer*), *micro-scope*, *téle-scope*.

Théo (*Dieu*), *théo-logie*, *a-thée*, *mono-théisme*.

Topo (*lieu*) *topo-graphie*.

Typo (*caractère*), *typo-graphie*.

Zoo (*animal*), *zoo-logie*.

77. — On a pu remarquer que, parmi les mots cités plus haut, plusieurs sont formés du rapprochement d'un élément français et d'un élément grec : *bureau-cratie*, ou d'un élément grec et d'un élément latin : *colombo-phile*, *auto-mobile*, *gallo-phobe*, etc.

A leur tour les mots composés peuvent fournir des dérivés : *libre-échang-iste*, *moyen-âg-eux*, *vert-de-gris-é*, *extrême-orient al*, *col-port-age*, *tire-bouchonn-er*, etc.

III. — LE SENS DES MOTS

Les sens des mots sont dans une variation perpétuelle.

78. — Si nombreux qu'ils soient, les mots simples, les mots dérivés et composés sont loin d'égaler le nombre des objets que nous voulons désigner, des notions que notre esprit con-

çoit et que nous avons à exprimer. Mais les choses se passent comme si ce vocabulaire était beaucoup plus riche encore qu'il n'est réellement. C'est que la plupart des mots dont il est formé sont susceptibles d'avoir plus d'un sens.

Dans toute langue vivante les sens des mots sont dans un perpétuel mouvement. Les transformations qu'ils subissent peuvent se ramener très sommairement à deux principales.

La signification des mots s'étend et s'enrichit par l'extension.

79. — Certains sens nouveaux résultent d'un élargissement du sens premier. C'est là un phénomène d'*extension*.

Le mot *boucher* désignait primitivement, comme l'indique l'étymologie, l'homme qui vend de la viande de *bouc*. L'emploi du mot s'est étendu à ceux qui vendent n'importe quelle viande. C'est par extension qu'on dit : *Le régiment comptait 400 sabres*. Cette forme d'extension repose sur une **connexion** entre les deux objets.

Mais ce phénomène d'extension se présente sous des formes très variées. Une de celles-ci consiste à faire passer un mot du sens **abstrait** au sens **concret** ou **semi-concret**, comme quand on dit : *Faire une* ***sottise*** ; *avoir des* ***bontés***, *des* ***politesses***, *des* ***complaisances*** *pour quelqu'un*.

80. — C'est encore par une forme d'extension appelée **métaphore** qu'on transpose un mot du sens **propre** au sens **figuré**, en appliquant ce mot, par une assimilation totale ou partielle, à un ou plusieurs objets autres que celui qu'il désignait essentiellement. On dit, au propre : *Levez la* ***tête*** ; mais on dit aussi *une* ***tête*** *de pavot*, parce que le fruit du pavot est arrondi comme une tête, et *une* ***tête*** *de ligne*, parce que le point ainsi désigné est situé à l'origine de la ligne, comme la tête à l'extrémité du corps. Le mot *tête* est employé dans le premier cas au sens propre, dans les deux autres au sens figuré. De même on dit *une* ***noire*** *ingratitude*, alors que, au propre, **noir** ne s'applique qu'à un objet matériel. Cette forme d'extension repose sur une **comparaison**.

La signification des mots se rétrécit et se précise par la restriction.

81. — Inversement, certains sens nouveaux résultent du rétrécissement de l'emploi du mot. C'est un phénomène de **restriction**.

Le mot *viande* signifie étymologiquement ce dont on vit. Il désignait à l'origine n'importe quel aliment. *Les poires sont viande très salubre* (Rabelais). Depuis plus de deux siècles, il s'est restreint à ne plus désigner que la chair des animaux. *Divertir*, après avoir signifié : détourner d'une pensée quelconque, s'est restreint à signifier : détourner quelqu'un d'une pensée triste en l'amusant. *Succès*, qui servait à exprimer une issue heureuse ou malheureuse, n'exprime plus qu'un événement heureux, etc.

Comme on le voit, l'extension contribue à l'enrichissement ; la restriction, à la précision du langage.

IV. — LES ÉLÉMENTS DE LA LANGUE ET LEUR ÉVOLUTION

82. — On vient de voir, rapidement passés en revue, les principaux éléments dont est formé le langage français. Ils sont un tout qui n'a pas été constitué en une fois ni une fois pour toutes. Ils n'ont pas été non plus puisés à la même source.

Les uns, très anciennement, ont été soit empruntés, soit créés par la masse anonyme du peuple.

Les autres, formés suivant des procédés artificiels, sont l'œuvre individuelle des écrivains et des érudits.

Parmi ces mots, beaucoup ont disparu ; d'autres ont survécu, mais avec des sens élargis ou rétrécis, affaiblis ou renforcés, tandis qu'au fur et à mesure des besoins une foule de termes nouveaux apparaissaient.

Ainsi la langue, considérée dans son vocabulaire, vit dans une perpétuelle évolution.

On peut en dire autant, toute différence gardée, de la langue considérée dans l'utilisation, dans la combinaison de ces éléments en vue d'exprimer, sous forme parlée ou écrite, des idées et des sentiments. Au cours de sa libre croissance, des usages se sont établis où se reflète le tempérament, le caractère du peuple qui usait du français.

D'autre part, à mesure que les hommes qui le parlaient ou qui l'écrivaient prenaient conscience des ressources de la langue, de ses moyens et de ses procédés d'expression, ils ont été tentés non seulement d'en dégager les lois, mais de lui imposer celles auxquelles obéissait leur esprit. Leur intervention, qui commence au XVI[e] siècle, n'est pas sans avoir souvent, sous prétexte de régularité et de logique, fâcheusement contrarié les tendances spontanées de la langue.

Il faut donc se représenter celle-ci non pas comme une sorte d'architecture conçue sur un plan régulier et symétrique, mais plutôt comme un organisme vivant, qui se transforme lentement et sans cesse, par l'action anonyme et peut-être inconsciente de tous ceux qui la parlent, par l'exemple de ceux qui l'écrivent avec talent et aussi, dans une certaine mesure, par l'effort réfléchi et systématique de ceux qui en ont fait un objet de science.

Il peut donc arriver que, sur un point secondaire, l'usage d'hier survive à côté de l'usage d'aujourd'hui. Il peut se faire aussi que telle réforme de détail, opportune ou non, des théoriciens du langage ait réussi à s'imposer et à entrer dans la langue. En aucun cas ces faits ne doivent être considérés comme des exceptions ou des irrégularités.

D'autre part, quand on parle des *règles* du langage, il ne faut pas entendre par là des prescriptions venues du dehors et immuables : il faut y voir des façons usuelles de s'exprimer, qui ont force de loi tant qu'elles sont en honneur et que les grammairiens se bornent à enregistrer.

Certaines de ces *règles* peuvent être d'accord avec la logique et la raison abstraite; les autres ne sont que des habitudes de langage qu'il importe de constater, sans vouloir entreprendre de les expliquer ou de les justifier.

SECTION II. — FONCTIONS ET RAPPORTS DES ÉLÉMENTS DE LA PROPOSITION ET DE LA PHRASE

CHAPITRE I

Les fonctions.

La proposition et la phrase.

83. — Si je dis : *Le bœuf traîne la charrue*, le mot *bœuf*, servant à désigner l'animal qui fait l'action de traîner s'appelle le **sujet**.

Le mot *traîne*, qui exprime l'action faite par le bœuf, s'appelle le **verbe**.

Le mot *charrue*, qui complète le verbe en nous renseignant sur la nature de l'objet traîné par le bœuf s'appelle **complément**.

Le groupe de mots : *le bœuf traîne la charrue* constitue une **proposition**.

Si je dis : *Le bœuf est robuste*, le mot *bœuf*, désignant l'animal dont on dit qu'il possède une certaine qualité, est le **sujet**.

Le mot *est*, qui sert à exprimer que ce bœuf est doué d'une certaine qualité, est un **verbe**.

Le mot *robuste*, qui, par l'intermédiaire du verbe, marque la qualité attribuée au bœuf, est un complément qui s'appelle **attribut**.

Le groupe de mots : *le bœuf est robuste* forme également une **proposition**.

Le groupe de mots : *Le bœuf traîne la charrue*, en même

temps qu'une proposition, constitue une phrase. Il en est de même du groupe de mots : *Le bœuf est robuste.*

Une phrase peut être formée aussi de plusieurs propositions : *Le bœuf, qui est robuste, traîne la charrue*

I. — LE SUJET

Comment on reconnaît le sujet.

84. — Le sujet peut être : 1° un nom ou un mot employé comme nom : ***Le roseau** plie. **Les délicats** sont malheureux. **Le moi** est haïssable. **Le mieux** est l'ennemi du bien. **Mourir** pour le pays n'est pas un triste sort.* (Corneille.)

2° Un pronom : ***Qui** est venu?*

3° Une proposition : *Il est souhaitable **qu'il vienne. Qui m'aime** me suive.*

On reconnaît le sujet à ce qu'il répond, avant l'énonciation du verbe, à la question *qui est-ce qui?* ou *qu'est-ce qui?*

Il y a des sujets réels et des sujets apparents.

85. — L'emploi de ce procédé permet de s'assurer que dans des exemples comme : *Il pleut*, le pronom *il* ne sert qu'à marquer la personne du verbe et n'est pas un véritable sujet.

Dans les exemples comme : ***Il** est honteux de mentir. **C'**est une honte de mentir, que de mentir. **Ce** sont des douceurs exquises que des louanges éclairées* (Molière). ***C'**est beau, la jeunesse*, les pronoms *il*, *c'*, *ce* ne sont que des sujets apparents : les sujets réels sont *mentir*, *louanges*, *jeunesse*. (Voir Pronom démonstratif, n° 222).

86. Dans les exemples qui précèdent le vrai sujet est placé après le verbe, et il est annoncé par un pronom personnel ou démonstratif préposé au verbe. Cette façon de faire attendre le vrai sujet attire fortement l'attention sur lui.

Une autre façon de le mettre en relief consiste au contraire à l'exprimer d'abord, puis, comme si l'on changeait brus-

quement de construction, à le reprendre par un pronom jouant le rôle de sujet grammatical.

La jeunesse, c'est beau.

La foi, c'est la base commune d'inspiration et d'action. (Michelet.)

Forme et construction du sujet.

87. — Comme on l'a vu, dans certaines tournures (nº 85) le sujet peut être précédé de *que* quand c'est un nom, de *de*, *que* ou *que de* quand c'est un infinitif. Ces mots *de*, *que*, *que de* sont **explétifs**, c'est-à-dire ne jouent aucun rôle réel dans la phrase.

Les noms peuvent aussi, quoique sujets, être précédés d'une préposition. *De la bonne volonté ne suffit pas. Jusqu'aux marguilliers ont disparu.* (La Bruyère.) *Le singe avec le léopard gagnaient de l'argent à la foire.* (La Fontaine.) (Sur la construction du sujet, voir nº 549, LA FORME AFFIRMATIVE ; nº 552, LA FORME INTERROGATIVE.)

II. — LES COMPLÉMENTS

88. — Dans l'acception la plus large du terme, on appelle **complément** tout mot, tout groupe de mots servant à compléter le sens d'un élément de la proposition ou de la phrase. Par suite, cette appellation est d'un emploi si étendu qu'il est nécessaire souvent de la préciser[1].

Les compléments peuvent être directs ou indirects.

89. — Si l'on ne considère que la forme, on appelle **complément direct** celui qui se rattache sans aucun intermédiaire au terme complété ; **indirect**, celui qui se rattache par

1. C'est ainsi qu'on a coutume de désigner par une appellation spéciale **l'attribut** et **l'apposition**.

l'intermédiaire d'un autre mot au terme dont il complète le sens. Dans *Hôtel-Dieu*, *ver à soie*, *Dieu* est un complément direct, *soie* un complément indirect.

90. — Le nom, l'adjectif, l'adverbe, le verbe et certains pronoms peuvent avoir des compléments. Il n'en est pas de même de la préposition.

Il ne faut pas dire en effet qu'un mot est le complément d'une préposition, sous prétexte qu'il en est inséparable. Dans l'exemple : *La garde impériale entra dans la fournaise*, le nom *fournaise* ne complète pas le mot *dans*. Il complète le verbe *entra* par l'intermédiaire de la préposition *dans*.

LE COMPLÉMENT DU NOM

Le complément du nom est un adjectif.

91. — Le nom peut être complété par des adjectifs.

Les uns ont pour effet d'en préciser le sens, de l'étendre ou de le restreindre, comme on peut le voir, par exemple, pour le mot *livre*, suivant qu'on dit ***le** livre*, ***ce** livre*, ***mon** livre*, ***quel** livre?* ***tout** livre*, ***aucun** livre*, etc.

Les autres servent à marquer la qualité de l'objet désigné par le nom : ***grande** nouvelle*, *problème **difficile***.

Le complément du nom est un nom.

92. — Le nom peut être complété par des noms construits directement : *Hôtel-**Dieu***, *les quatre fils **Aymon***, (c'est-à-dire *d'Ayme*) ou, le plus souvent, par des noms ou des infinitifs construits avec des prépositions.

Ces prépositions servent à marquer des rapports nombreux :

La possession : *le livre **de** Pierre*, *un fils **à** papa*.

La destination : *un verre **à** bière*, *un métier **à** tisser*.

Le contenu : *un verre **de** bière*.

La qualité, la nature, l'espèce : *un acte **de** courage*, *une vie **de** sacrifice*, *une joie **sans** mélange*, *un oiseau **de** proie*.

L'accompagnement : *un char **à** bancs*, *une canne à épée*

La matière : *un vase d'argile, une montre en or.*

La manière : *la preuve par neuf.*

Le but : *l'ardeur à s'instruire.*

L'origine : *un poisson de mer, des fruits du midi.*

93. — Souvent la préposition sert simplement à introduire le nom qui désigne soit le sujet, soit l'objet de l'action ou du sentiment marqués par le premier nom (voir n° 317) :

Le sujet : *La crainte des ennemis se manifesta par une retraite précipitée* (les ennemis craignaient).

L'objet : *La crainte des ennemis nous poursuivait* (nous craignions les ennemis).

Le nom marquant l'objet se rencontre fréquemment après les noms qui correspondent à des verbes : *l'attachement à la vie*, *le mépris du danger*, *l'obéissance à la loi*, *la croyance en Dieu.* Tel de ces noms peut même se construire avec le même complément que le verbe passif correspondant : *la prise de Rome par les Gaulois.*

94. — Il peut arriver que la langue ne dispose que d'un seul procédé pour compléter le nom : 1° soit un nom avec une préposition, et c'est ce qui arrive surtout quand il s'agit de marquer la matière, le français étant pauvre en adjectifs de cette sorte : *une couverture en zinc*, *la monnaie de nickel*; 2° soit un adjectif : *un caractère obstiné.*

95. — Parfois on a le choix entre deux formes de valeur identique : *une garniture en métal* ou *métallique*, *une vie de crime* ou *criminelle.*

Souvent au contraire les deux formes ne peuvent s'employer indifféremment. On dit : *un poisson de mer*, mais *le climat marin* et *l'inscription maritime.*

(Sur les autres moyens de qualifier les noms, voir n° 376.)

LE COMPLÉMENT DE L'ADJECTIF

96. — L'adjectif peut avoir pour complément un nom, un pronom, un infinitif introduits par une préposition : *une terre riche en blé*, *il est sûr de lui*, *désireux de bien faire.*

Son complément peut être aussi un adverbe : *pleinement satisfait*; ou une proposition : *Il est meilleur que vous ne pensez. Certains que le secours serait prêt dans quatre ou cinq jours.* (La Fontaine).

LE COMPLÉMENT DU PRONOM

97. — Certains pronoms démonstratifs, indéfinis et tous les interrogatifs peuvent avoir pour complément un nom ou un autre pronom amenés par *de*, *d'entre* et marquant le tout dont le pronom complété désigne la partie : *aucun des deux*, *qui d'entre vous*? Après *celui*, le complément peut marquer aussi la possession, la provenance, etc. : *Ce livre est plus neuf que celui de mon frère.*

Quand le complément du pronom est un adjectif, celui-ci se joint au pronom indirectement au moyen de la préposition *de*. Dans ce cas, cette préposition n'a aucune valeur appréciable; elle est, comme on dit, explétive : *rien de bon*, *quoi de nouveau? l'histoire a cela d'amusant.*

Cependant Corneille a écrit : *A qui venge son père il n'est rien impossible.*

LE COMPLÉMENT DE L'ADVERBE

98. — L'adverbe peut être complété :

1° Par un autre adverbe : *fort bien;*

2° Par un nom ou un pronom avec une préposition : *peu de gens*, *conformément à la loi*;

3° Par une proposition, quand il marque la quantité ou la comparaison : *Il est plus docile que son frère*; *Le voleur tourne tant qu'il entre au lieu guetté* (La Fontaine); l'affirmation, atténuée ou non : *peut-être qu'il viendra*, *sûrement qu'il a tort.*

Dans le premier exemple, les mots *que son frère* peuvent être considérés comme une proposition elliptique dans laquelle *frère* serait le sujet de *est* sous-entendu, ou, plus simplement, comme le complément de l'adverbe *plus*.

LE COMPLÉMENT DU VERBE

Classement des compléments du verbe d'après leur forme et d'après leur sens.

99. — Les compléments du verbe, à n'en considérer que la forme, sont **directs**, quand ils ne sont introduits par aucune préposition : *L'enfant aime le jeu.*

Dans le cas contraire, ils sont **indirects** : *Le méchant nuit à son prochain.*

100. — Mais la forme des compléments ne nous renseigne pas sur leur nature, sur leur sens, sur le rôle qu'ils jouent dans la phrase

Considérés au point de vue du sens, les compléments du verbe sont de deux sortes :

1° **Compléments d'objet.**

2° **Compléments de circonstance.**

LE COMPLÉMENT D'OBJET.

Le complément d'objet direct; comment on le reconnaît.

101. — Soit l'exemple : *L'enfant aime le jeu.* C'est sur *le jeu* que se porte l'action d'*aimer*. Le jeu est l'objet de l'amour de l'enfant. On dira que le nom *jeu* est le **complément d'objet** du verbe *aime.*

Comme, d'autre part, le complément *le jeu* est construit directement, nous pourrons dire, en le caractérisant à la fois pour le sens et pour la forme, que c'est un **complément d'objet direct**.

Le complément peut être aussi une proposition : *je désire que vous veniez.* C'est vers votre venue que se porte l'action de désirer. L'objet de mon désir, c'est que vous veniez. On dira que la proposition *que vous veniez* est le complément d'objet du verbe *désire.*

Les propositions complément d'objet peuvent présenter

encore les formes suivantes : *Dites-moi quelle heure il est. Aimez qui vous aime. Il entend un enfant crier.*

102. — Il y a, indépendamment du sens, deux manières de s'assurer que le complément à identifier est un complément d'objet direct :

1° Il répond, après l'énonciation du verbe, à la question **qui? quoi?**

L'enfant aime quoi? — Le jeu.

2° Il devient le sujet du verbe si, en renversant l'ordre des termes, on peut faire passer le verbe de l'actif au passif.

L'enfant aime le jeu devient *le jeu est aimé par l'enfant.*

Toutefois le premier procédé n'est pas décisif, puisque l'attribut répond aussi à la question **qui? quoi?** (n° 125) et le deuxième n'est pas praticable si le complément qu'il s'agit de déterminer est une proposition, ou encore si le verbe est le verbe *avoir.*

Construction du complément d'objet direct.

103. — Pour insister énergiquement sur un complément d'objet direct, tantôt on l'annonce par un pronom préposé au verbe : *Enfin je l'ai reçue, votre lettre. Vous me la promettez, votre amitié?* (Molière) ; — tantôt on place avant le verbe le nom qui devrait jouer le rôle de complément, et on le reprend ensuite par un pronom : *Votre lettre, je ne l'ai pas reçue.*

Ces constructions se rencontrent à chaque instant dans le langage parlé, souvent même dans le style écrit.

En dehors de ce cas, l'inversion du complément d'objet direct ne se trouve que dans des locutions toutes faites et anciennes, comme : *chemin faisant, argent comptant, geler à pierre fendre, sans coup férir, sans bourse délier,* etc.

104. — Tous les compléments directs ne sont pas des compléments d'objet. Considérons la phrase : *Il habite l'hiver à Paris.* 1° Je devrai poser la question du complément sous cette forme : *Il habite quand? L'hiver.* 2° Il me sera impos-

sible de faire du nom *hiver* le sujet de *habiter* mis au passif. *Hiver* ne marque donc pas l'objet de l'action exprimée par *demeurer*. Il marque une circonstance de cette action.

Il est indispensable et il est presque toujours facile de distinguer si le complément direct est ou non complément d'objet. Le complément d'objet direct répond à la question *qui?* ou *quoi?* Il peut devenir le sujet du verbe mis au passif.

..e complément d'objet indirect; ..omment on le reconnaît.

105. — Considérons les phrases : *Le méchant nuit à son prochain. Je doute qu'il vienne.* C'est le prochain qui est l'objet de la malveillance du méchant et l'objet de mon doute c'est qu'il vienne. On dira que le nom *prochain* et la proposition *qu'il vienne* sont les compléments d'objet de *nuit* et de *je doute.*

Mais 1° ces compléments répondent aux questions **à qui? de quoi?** 2° le premier ne saurait devenir le sujet de *nuire* mis au passif.

On dira donc que *prochain, qu'il vienne* sont les compléments d'objet indirect de *nuit* et de *je doute.*

106. — Les pronoms personnels présentent cette particularité qu'ils peuvent être construits directement avec des valeurs différentes. Dans *Il vous a vu, vous* répond à la question **qui?** C'est un complément direct. Mais dans *Il vous a parlé, vous* répond à la question **à qui?** On dira qu'ici il *équivaut* à un complément indirect.

..onstruction du complé..ent d'objet indirect.

107. — Comme on l'a vu plus haut pour le complément direct, il peut arriver que le mot qui devait jouer le rôle de complément indirect soit construit librement avant le verbe et repris ensuite par un pronom. Il attire ainsi fortement l'attention :

L'argent, j'y renonce; l'honneur, j'y tiens.
Mais ce secret courroux,
Cette oisive vertu, vous en contentez-vous? (Racine)

On obtient un résultat analogue en exprimant d'abord le pronom :

Ah! il y tient, à l'argent.

L'inversion du complément indirect se rencontre encore, sans aucune intention particulière, dans des formules archaïques comme : *A Dieu ne plaise*; *à quelque chose malheur est bon*; *qu'à cela ne tienne*, etc.

Rapports entre le complément d'objet indirect et les compléments d'objet direct et de circonstance.

108. — Entre le complément d'objet direct et le complément d'objet indirect il n'y a qu'une différence de forme, non de nature.

Qu'on dise : *Pierre aime jouer* ou *à jouer; Ne touche pas l'aiguille* ou *ne touche pas à l'aiguille*, le sens est le même. Les prépositions *à* et *de* n'expriment aucune idée déterminée; autrement, le complément qu'elles introduisent serait un complément non d'objet, mais de circonstance.

Ainsi un complément d'objet indirect doit être reconnaissable : 1° à ce que ce complément ne marque aucune circonstance particulière; 2° à ce que la préposition qui l'introduit s'est affaiblie au point de ne plus servir qu'à marquer la dépendance.

109. — Il n'est pas toujours facile de dégager ces deux caractères. En effet :

1° On dit souvent que le complément de circonstance exprime un fait d'importance secondaire et, par suite, peut être facilement supprimé. Il n'en est rien. Souvent le complément dit de circonstance est essentiel. Ex. :

Il le fit jeter en prison. Les troupes se dirigeaient sur Reims.

2° D'une façon générale toutes les prépositions autres que *à* et *de* introduisent des compléments de circonstance; mais si *à*

et *de* sont seules employées devant les compléments d'objet indirect : *Il aime à jouer, il aime de jouer*, elles peuvent, elles aussi, marquer une circonstance : *Il saute à pieds joints* (manière) ; *il mange de bon appétit* (manière).

Or, entre ces cas extrêmes, faciles à identifier, s'échelonnent, par une série d'imperceptibles nuances, une foule de cas intermédiaires qu'il est malaisé de répartir entre deux groupes rigidement tranchés.

En résumé, le complément d'objet indirect et le complément de circonstance ont ceci de commun qu'ils ne répondent pas à la question *qui? quoi?* et qu'ils ne peuvent devenir le sujet du verbe de la proposition mis au passif ; mais il est souvent difficile et sans grande utilité de déterminer si le complément indirect est un complément d'objet ou de circonstance.

110. — Les difficultés qu'on rencontre dans l'analyse de fonction des noms peuvent se présenter quand il s'agit de déterminer la fonction des propositions.

Soit l'exemple : *Je me plains de ce qu'il m'a trompé.*

On peut considérer la proposition *de ce qu'il m'a trompé* comme répondant à la question **de quoi?** et y voir un complément d'objet indirect.

On peut penser aussi que *de ce que* marque, comme le ferait *parce que*, une circonstance de cause.

LE COMPLÉMENT DE CIRCONSTANCE ET LA PRÉPOSITION.

Le complément de circonstance est introduit par une préposition.

111. — Il y autant de sortes de compléments de circonstance que de rapports marqués par les différentes prépositions. Aussi convient-il de ne pas séparer l'étude de ces dernières de l'étude des compléments qu'elles introduisent.

La préposition est un mot invariable, servant à établir un rapport entre un nom, un adjectif, un pronom, un verbe, un **adverbe et leur complément.**

Prépositions simples.

112. — Les prépositions simples sont :

1° des prépositions proprement dites, comme *à*, *avec*, *contre*, *dans*, *en*, *sans*, *selon*, *sous*, *sur*, *vers*, etc.

2° Des participes présents ou passés, ou des adjectifs devenus des prépositions : *durant*, *pendant*, *moyennant* (de l'ancien verbe *moyenner*), *nonobstant*, *suivant*, *touchant*; — *attendu*, *supposé*, *hormis*, *vu*, *excepté*; — *sauf*.

Prépositions composées ou locutions prépositives.

113. — Les locutions prépositives sont formées :

1° Au moyen d'un nom et d'une préposition : *à l'aide de*, *à cause de*, *à côté de*, *afin de*, *à force de*, *autour de*, *de peur de*, *faute de*, *grâce à*, *le long de*, *vis-à-vis de*, etc., ou d'un mot employé comme nom et d'une préposition : *au dedans de*, *au devant de*, *au-dessus de*, etc..

2° A l'aide d'un adverbe et d'une préposition : *conformément à*, *hors de*, *indépendamment de*, *loin de*, *près de*, *par-dessus*, etc.

3° A l'aide de deux prépositions : *par chez*, *par devant*, *de par*, *d'avec*, *d'entre*, etc..

4° A l'aide d'éléments variés : *eu egard à*, *parmi*, *malgré*.

Remarques sur différentes prépositions.

114. — On considère parfois comme desprépositions *voici* et *voilà*, qui sont formés de l'impératif du verbe *voir* et des adverbes de lieu *ci* et *là*. Ces éléments, au XVIe siècle, étaient encore séparables, et la valeur verbale du premier terme, aujourd'hui effacée, était encore sensible. On disait : ***Voi le là***, au lieu de *le voilà*.

La préposition *les* ou *lez* vient d'un mot latin (*latus*) qui signifie *côté*. Elle signifie elle-même *auprès de*, *à côté de* : *Plessis-lez-Tours*.

Chez est la transcription d'un mot latin *casa*, signifiant *maison*. On disait d'abord : **en chez** (en la maison). On dit encore : *Je passerai par* **chez** *mon cousin* (par la maison).

Fors voulait dire littéralement *hors de* (comme dans **forsbourg** devenu *faubourg*) et au figuré *excepté* : *Tout est perdu* **fors** *l'honneur.*

Parmi est formé de la préposition *par* et de l'ancien adjectif *mi*, signifiant *au milieu de.*

Les différents rapports marqués par les prépositions.

115. — Il ne saurait être question d'épuiser l'énumération des rapports marqués par la préposition. Ils sont innombrables et, dans des cas fréquents, il n'existe pas de terme spécial pour les désigner. Il suffit alors qu'on se rende compte du sens de chacun d'eux.

Voici les principaux :

Le lieu : *Il va* **à** *la ville. Il s'approche* **de** *la ville. Il habite* **en** *ville. Il sort* **du** *bois. Partir* **pour** *Paris. Aller* **par** *monts et* **par** *vaux.*

Le temps : *On partira* **à** *l'aube,* **de** *nuit,* **dans** *deux heures,* **sur** *le soir,* **par** *la fraîcheur. Sa fortune date* **de** *la guerre. Je ne l'ai pas vu* **de** *deux mois. Il a eu fini* **en** *deux heures,* **avant de** *partir. La fortune vient* **en** *dormant.*

L'attribution : *Cette place est réservée* **aux** *mutilés. Il se dévoue* **pour** *sa patrie.*

Le but : *Il travaille* **pour** *son plaisir, non* **pour** *s'instruire.*

La cause : *Condamner quelqu'un* **pour** *trahison. On l'a félicité* **de** *son succès. Je vous approuve d'avoir parlé ainsi.*

La manière : *Sauter* **à** *pieds joints,* **sans** *tremplin. Jouer* **de** *malheur. Il est arrivé* **sans** *prévenir*, et une foule d'expressions où entre la préposition *en* : *Ecrire* **en** *latin, parler* **en** *maître.*

L'instrument : *Ecrire* **à** *la craie,* **avec** *un crayon, frapper* **de** *l'épée.*

Le prix : *Il a cédé ce terrain* **pour** 10 000 *francs.*

L'agent : *Accablé* **de** *chagrin, vaincu* **par** *la douleur.*

Souvent l'usage décide seul du choix qu'il convient de faire entre *de* et *par* après un participe de sens passif. Cependant *de* se rencontre de préférence après les verbes marquant des actions qui ne sauraient être nettement localisées dans le temps : *Il a été félicité* **par** *ses chefs. Il est aimé* **de** *ses concitoyens.*

Autrement dit, le participe avec *par* a une valeur verbale plus marquée et exprime davantage une action subie : *Il a été admiré* **par** *tout le monde.*

Avec *de*, il a une valeur adjective plus sensible et exprime davantage l'état résultant de l'action subie : *Il est admiré* **de** *tous.*

Les prépositions à *et* de.

116. — Les deux prépositions les plus usitées sont *à* et *de*. A l'origine, *à* désigne la direction vers, dans l'espace et le temps. *De* marque essentiellement l'éloignement dans l'espace et dans le temps. Mais l'emploi de ces deux prépositions s'est étendu au cours des siècles au point que, parties de sens opposés, elles ont fini par se rencontrer dans l'expression d'idées communes :

PROVENANCE	*Emprunter de l'argent* **à** *quelqu'un.* *Recevoir de l'argent* **de** *quelqu'un.*
DIRECTION	*Il se rend* **à** *la ville.* *Il s'approche* **de** *la ville.*
TEMPS	*Il est arrivé* **à** *la nuit.* *Il est arrivé* **de** *nuit.*
MANIÈRE	*Sauter* **à** *pieds joints.* *Il allait* **d'***un bon pas*, etc.

Ainsi, en même temps que ces deux prépositions s'éloignaient de leur sens premier, elles s'affaiblissaient, si bien qu'elles ont fini par avoir des valeurs identiques, parce qu'elles n'ont pour ainsi dire plus de valeurs propres : *Je l'ai forcé* **à** *partir* et *Il a été forcé* **de** *partir.* C'est à cause de cet affaiblissement que, comme on l'a vu plus haut (nos 108 et 109), nous avons entrepris de distinguer le complément indirect d'objet du complément de circonstance.

La préposition de *s'est affaiblie parfois au point d'être explétive.*

117. — En particulier la préposition *de* s'est usée au point de devenir explétive, c'est-à-dire de ne plus jouer aucun rôle perceptible dans la proposition.

Le cas se présente 1° devant le nom en apposition : *La ville de Rome.*

2° Devant l'adjectif se rapportant à certains pronoms, démonstratifs, interrogatifs, indéfinis, ou à un nom de nombre : *Il y a ceci de grave. Quoi de nouveau?*

3° Devant l'infinitif sujet : *Il est bon de parler et meilleur de se taire.* (La Fontaine.)

4° Devant l'infinitif de narration : *Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes.* (La Fontaine.)

5° Dans les gallicismes comme : *Si j'étais de vous.*

La préposition en.

118. — *En* est une préposition vieillie, qui a été supplantée par *dans* au XVIe siècle. Elle ne survit que dans des locutions dont l'article est absent, l'article n'étant pas encore obligatoire à l'époque à laquelle elles appartenaient. On dit : *Périr en mer, être en peine*, et *être englouti dans la mer, être dans la peine.*

Cependant *en* s'employait aussi avec l'article. C'est la préposition *à* qui a hérité d'une partie de ses emplois. Aux formes contractées *ou* (en le), *ès* (en les) on a substitué *au*, *aux* : *Voilà mon homme aux pleurs.* (La Fontaine.) *J'ai été nourri aux lettres dès mon enfance.* (Descartes.) Et nous disons encore aujourd'hui : *Il est au désespoir*; *il travaille aux champs*; *il a les larmes aux yeux.*

Le complément de circonstance n'est pas introduit par une préposition.

119. — Le complément de circonstance avec préposition peut se présenter non seulement sous forme de nom et de

pronom, mais, comme on le voit, sous forme d'infinitif et de participe.

Comme on l'a vu aussi plus haut (n° 104), les compléments de circonstance peuvent se présenter sous forme directe, pour marquer par exemple le temps : *Il est arrivé la nuit*; *Un juge, l'an passé, me prit à son service* (Racine) ; — le prix : *Ce livre coûte deux francs* ; — le lieu : *On le craignait une lieue à la ronde*; — le poids : *Ce colis pèse 30 kg.*; — la cause : *N'allez pas si loin, crainte d'accident. Moitié secours des dieux, moitié peur se hâtants...* (La Fontaine); — la manière : *Il va, la tête haute.*

Ainsi peuvent s'expliquer les formules comme *grelotter la fièvre, embaumer la rose*, etc.

Autres formes du complément de circonstance.

120. — Les compléments de circonstance peuvent être constitués par des adverbes, et cette assimilation se justifie souvent pour la forme : *aujourd'hui*, toujours pour le sens : *lentement, hier, là-bas*, etc. (Voir L'ADVERBE.)

121. — Enfin le complément de circonstance peut être une proposition entière marquant un rapport :

de cause : *Puisque vous le voulez, partons* ;

de conséquence : *Il a si bien veillé et si bien fait qu'on dit que son timbre est brouillé* (Racine) ;

de condition ou de supposition : *Si vous le voulez, nous partirons* ;

de comparaison : *Il écrit comme il parle* ;

de concession : *Bien qu'il soit tard, partons*;

de manière : *Il est parti sans que je l'aie su* ;

de temps : *Quand le moment sera venu, nous partirons* ;

de but : *Je fais tout pour qu'il réussisse*, etc.

Cette rapide énumération des différents compléments de circonstance montre de quelles ressources variées la langue dispose pour rendre telle ou telle idée.

III. — L'ATTRIBUT

122. — Quand on dit : *Le mensonge est honteux, je trouve le mensonge honteux*, l'adjectif *honteux* exprime une qualité qui, par l'intermédiaire d'un verbe, est attribuée au mensonge. Il est l'**attribut** de *mensonge*.

Or *mensonge* est sujet dans le premier cas, complément d'objet direct dans le second.

L'attribut du sujet.

123. — L'attribut du sujet se rencontre après le verbe *être* et, d'une façon générale, après les verbes qui marquent un état, c'est-à-dire après différents verbes passifs et après un certain nombre d'intransitifs comme *demeurer*, *devenir*, *rester*, *paraître*, *sembler*, etc., et *avoir l'air* qui est devenu l'équivalent de *paraître* :

Il a été nommé **capitaine**. *Il mourut* **pauvre**. *Elle a l'air* **complaisante**.

L'attribut du complément d'objet.

124. — L'attribut du complément d'objet se rencontre après des verbes comme *juger*, *nommer*, *faire*, *rendre*, etc., et après des verbes réfléchis :

On a nommé Georges **capitaine**. *Son échec l'a rendu* **modeste**. *Il s'est déclaré* **satisfait**. *Il s'est fait porter* **malade**.

125. — Bien que l'attribut puisse être un nom et bien qu'il réponde lui aussi à la question **quoi ?** on ne saurait le confondre avec le complément d'objet direct, ni dans le premier cas (nº 123), puisque le verbe *être*, les verbes intransitifs et passifs n'ont pas de complément direct ; ni dans le second (nº 124), puisque le complément d'objet direct est déjà exprimé sous forme de nom (*Georges*) ou de pronom (*l'*).

L'attribut est construit indirectement.

126. — On peut considérer comme des attributs à forme indirecte les adjectifs, les participes et aussi les noms qui se rapportent soit au complément d'objet, soit, si la tournure est passive, au sujet d'expressions verbales comme *prendre, tenir pour ; accepter, compter, considerer, regarder comme*, etc.

Le navire est considéré comme **perdu.**

Quoi! vous ne tenez pas pour **véritable** *une chose établie par tout le monde*? (Molière.)

Perdu est l'attribut du sujet *navire*; *véritable* est l'attribut du complément d'objet direct *chose.*

Les différentes formes de l'attribut.

127. — L'attribut peut être un nom : *Le silence des peuples est* **la leçon** *des rois*; un pronom : **Qui** *êtes-vous*? un adjectif : *Le problème est* **bon**; un adverbe : *Ce devoir est* **bien.**

Souvent même on peut considérer comme jouant le rôle d'attribut : 1° tout un complément : *La maison est* **en bon état**; *l'affaire est* **à examiner**; 2° une proposition entiere : *Le mal est* **que dans l'an s'entremêlent des jours qu'il faut chômer** (La Fontaine).

Quels mots peuvent avoir un attribut.

128. — Le nom, les mots employés comme noms, le pronom, les propositions mêmes peuvent avoir un attribut.

Le travail *est un trésor.* **Cela** *est fâcheux. Il est bon* **qu'il soit averti.**

Trésor, fâcheux, bon, sont les attributs de *travail, cela, qu'il soit averti.*

La place de l'attribut dans la proposition.

129. — L'inversion de l'attribut n'a lieu que dans des cas assez rares, 1° dans des locutions toutes faites et de forme

archaïque : *Libre à vous de recommencer. Revenez si bon vous semble*; 2° quand on veut attirer l'attention sur l'adjectif : *Grande fut ma surprise*; 3° dans les tournures interrogatives *Qui êtes-vous?*

IV. — L'APPOSITION

130. — Dans les exemples : *Le lion, terreur des forêts... Il n'a qu'une idée en tête, jouer. Je n'ai qu'un désir, que tu réussisses*, on dit que le nom *terreur*, l'infinitif *jouer*, la proposition *que tu réussisses* sont en apposition à *lion, idée, désir*.

Les différentes valeurs de l'apposition.

131. — L'apposition peut exprimer, comme le ferait un adjectif, une qualité qui appartient à la personne ou à la chose dont il s'agit : *Le lion, terreur des forêts*.

Parfois elle sert à identifier la personne, la chose dont il s'agit, en précisant l'indication donnée par le nom qu'elle complète : *Caton le censeur*; *le roi prophète*.

Les différentes constructions de l'apposition.

132. — Il peut arriver que l'apposition précède, au lieu de le suivre, le mot auquel elle se rattache : *maître corbeau, dame belette, capitaine Renard.*

Elle peut être construite sous forme indirecte avec la préposition *de* à valeur explétive : *Un fripon d'enfant prit sa fronde. J'ai visité la ville de Metz.*

Comme il est parfois difficile de distinguer si l'apposition précède ou suit, on pourra toujours considérer l'expression en bloc et dire : *Un fripon d'enfant*, sujet avec apposition. *J'ai visité la ville de Metz*, complément d'objet direct avec apposition.

133. — De même qu'une proposition peut jouer le rôle d'apposition (n° 130), elle peut aussi être complétée par une apposition :

Il se pencha au bord du gouffre, grave imprudence.

REMARQUES

Certains éléments peuvent manquer dans la proposition.

134. — Une proposition est, en principe, constituée par un sujet, un verbe et des compléments; mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit toujours ainsi. Souvent la vivacité spontanée du langage parlé s'accommode mal des lenteurs d'une proposition munie de tous ses organes.

Le sujet, qui manque toujours devant l'impératif, manque parfois devant des verbes impersonnels : *N'importe. Suffit Advienne que pourra.*

Le verbe manque dans *Tel père, tel fils. Heureux les pauvres en esprit. A demain les affaires sérieuses. A qui la faute?*

Le complément manque dans : *Il lit. Parlez, j'écoute. Je comprends.*

Souvent, dans les locutions usuelles, plusieurs éléments manquent à la fois : *La bourse ou la vie! Et surtout, pas d'affaires. Assez parlé. Raison de plus. Le temps de cacheter cette lettre et je suis à vous. A propos, qu'avez-vous fait hier? Une idée, si nous allions au-devant de lui? Entendu, n'est-ce pas? Si votre père a été marchand, tant pis pour lui* (Molière).

Il est à remarquer que le complément appelé attribut ne fait jamais défaut.

Certains éléments du langage peuvent échapper à l'analyse.

135. — D'autre part, ce serait une erreur de croire qu'il n'existe pas de forme de langage dont l'analyse ne puisse rendre compte. Même dans le style écrit, on emploie des formules ramassées dont le sens est clair, bien qu'il soit impossible parfois, et aussi sans intérêt, de déterminer la fonction des éléments qui les composent.

Crier à qui mieux mieux. Je songeais à part moi. Il a été exact à cinq minutes près. C'est à qui criera le plus fort

Une servante vient, adieu mes gens (La Fontaine). *La peste de ta chute, empoisonneur au diable!* (Molière). ***Voilà-t-il** pas Monsieur qui ricane déjà?* (Molière).

Certains éléments sont indépendants dans la proposition : l'apostrophe.

136. — Il est une forme usuelle de langage qui échappe à toute analyse, c'est la forme exclamative.

Parfois un nom, un pronom isolé, jeté au cours de la phrase, désigne la personne ou la chose à qui l'on adresse la parole ou vers qui l'on tourne sa pensée. On dit que ce nom ou pronom est mis en **apostrophe** :

***O temps**, suspens ton vol.* (Lamartine).

*Approchez-vous, **Néron**, et prenez votre place* (Racine).

Parfois un nom mis en exclamation sert à exprimer le sentiment éprouvé par celui qui parle :

O surprise, ô terreur,
J'ai vu ce même enfant dont je suis menacée. (Racine).

Les mots exclamatifs.

137. — Les mots à proprement parler exclamatifs sont de deux sortes.

1° Les uns sont des mots véritables, qu'on emploie isolément avec valeur exclamative :

Bonsoir! courage! gare! bravo! patience! paix! malheur! chansons! etc.

Il faut reconnaître dans *diantre* une déformation de *diable*; dans *parbleu, palsambleu*, une altération de *par Dieu, par le sang* (de) *Dieu*, etc.

Quelques-uns de ces mots perdent, quand ils sont employés exclamativement, la valeur qu'ils ont dans l'usage ordinaire.

Personne n'a conscience d'employer l'impératif des verbes *tenir, voir, aller*, en disant : ***Tiens**, vous boitez? **Voyons**, calme-toi. Je m'en repens bien, **allez**.*

Il en est de même des formules suivantes du langage

familier : *Ah! tu sais, en voila assez. Dis donc, il ne faudrait pas recommencer*, etc.

De même, on a oublié que *hélas* est formé de l'interjection *hé* et de l'adjectif *las*, qui signifiait autrefois *accablé, malheureux*, et qui variait en genre et en nombre. Dans l'ancien usage une femme disait : *Hé lasse!*

2° Les autres mots exclamatifs ne sont pas des mots, mais des émissions de voix que l'écriture représente par des formes invariables et qui marquent différents sentiments, douleur, joie, surprise, mépris, soulagement, etc. : *hélas! oh! bah! fi! ouf!*

Une même interjection peut avoir des valeurs très variées : *Ah! que je suis heureux! Ah! que je souffre! Ah! c'est vous?*

D'habitude on écrit *ô* devant un nom, que ce nom soit employé en exclamation ou en apostrophe : *N'approche pas ô mort! ô mort, retire-toi...* (La Fontaine) *O surprise!*

Oh marque l'étonnement, la joie, la douleur : *Oh! dit-il, qu'est ceci? ma femme est-elle veuve?* (La Fontaine).

CHAPITRE II

La conjonction.

La conjonction, comme la préposition, est un mot de rapport.

138. — On a vu que, lorsque deux termes sont en relation à l'intérieur d'une proposition, cette relation se marque souvent, surtout quand l'un des deux est complément, par le moyen d'une préposition :

Je vous félicite **de** *votre bonne conduite.*

Mais ce rapport peut se traduire aussi à l'aide d'autres mots, appelés **conjonctions** :

Je vous félicite, **car** *vous vous êtes bien conduit.*

Je vous félicite **de ce que** *vous vous êtes bien conduit.*

On pourrait même supprimer toute conjonction et dire :

Je vous félicite : vous vous êtes bien conduit.

Les conjonctions sont donc, comme les prépositions, des mots de rapport. Il se trouve d'ailleurs des cas où la langue emploie indifféremment, pour unir deux termes donnés, soit une préposition, soit une conjonction.

Tous les gens querelleurs, **jusqu'aux** *simples mâtins,*
Au dire de chacun étaient de petits saints. (La Fontaine.)

Le singe **avec** *le léopard*
Gagnaient de l'argent à la foire. (Id.)

Dans le premier exemple *jusqu'à* équivaut à *et même* ; dans le second, *avec* a la valeur de la conjonction *et*, comme le marque le pluriel du verbe.

139. — Il y a deux sortes de conjonctions

I. — CONJONCTIONS DE COORDINATION

Les conjonctions de coordination et les termes qu'elles unissent.

Les conjonctions dites de **coordination** unissent deux mots, deux groupes de mots, deux propositions jouant dans le discours un rôle identique.

Certaines, comme *et*, *ou*, *ni*, peuvent unir deux mots de n'importe quelle espèce, c'est-à-dire deux noms, deux pronoms, deux adjectifs, deux verbes, deux adverbes, deux propositions.

D'autres, comme *mais*, *donc*, ne sauraient guère unir deux noms ou deux pronoms.

D'autres enfin, *or*, *car*, *pourtant*, *aussi*, *c'est pourquoi*, etc. n'unissent que deux propositions.

Ex. : *Le père* **et** *la mère sont morts. Il est pauvre*, **mais** *honnête. Je pense*, **donc** *je suis.*

Dans ces exemples, la conjonction *et* réunit deux noms sujets; *mais*, deux adjectifs attributs; *donc*, deux propositions principales.

Les conjonctions de coordination considérées dans leur forme.

140. — A considérer ces conjonctions au point de vue de la forme, les unes sont réellement simples : *et*, *ou*, *ni*, *mais*, *car*, *donc*.

D'autres, quoique s'écrivant en un seul mot, sont formées de plusieurs éléments : *ce-pendant*, *toute-fois*, *pour-tant*.

Les conjonctions de coordination considérées dans leur sens.

141. — En ce qui concerne le sens, ces conjonctions ont des valeurs très différentes

1° *Et*, *ni* marquent l'addition, *et* dans les propositions affirmatives, *ni* dans les tournures négatives :

L'un et l'autre se disent. Ni l'un ni l'autre ne réussira (= *et* l'un *et* l'autre échoueront).

Ou, *ou bien*, *soit... soit*, *tantôt... tantôt* marquent l'alternative :

La bourse ou la vie! Vaincre ou mourir.

142. — 2° Les autres conjonctions ne servent pas seulement à relier deux termes l'un à l'autre; elles expriment en plus des rapports variés.

Mais, *néanmoins*, *or*, *pourtant*, *toutefois*, *et* marquent l'opposition, la restriction.

Il est lent, mais appliqué. Vous êtes sorti; or on vous l'avait défendu. Vous êtes le maître, et vous hésitez!

Or sert aussi à rapprocher deux termes d'un raisonnement pour en faire sortir une conséquence :

On doit aimer et défendre sa mère. Or la patrie est notre mère.

Car, *en effet*, introduisent une explication, une cause

C'est, dit-il, un cadavre. Otons-nous, car il sent. (La Font.)

C'est pourquoi, *ainsi*, *aussi*, *donc*, *par suite*, *partant*, *par conséquent* marquent la conséquence, la conclusion.

Le danger est là; ainsi il faut agir.

Le chemin étant long et partant ennuyeux... (La Fontaine.)

143. — 3° Souvent aussi on emploie, avec une valeur assimilable à celle des conjonctions, des adverbes marquant ou l'enchaînement dans le temps, comme *puis*, *ensuite*, *enfin*, ou d'autres rapports plus difficiles à déterminer, comme *d'ailleurs*, *du reste*, *au surplus*, *néanmoins*.

as d'omission des conjonc-
ons de coordination.

144. — Il peut arriver, comme on l'a vu plus haut (n° 138) que les termes jouant dans la proposition ou dans la phrase un rôle identique soient simplement juxtaposés.

Femme, moine, vieillard, tout était descendu. (La Font.)

L'impertinent rebute, aigrit, irrite, offense. (La Bruyère.)

Dans ces deux exemples, les termes de la proposition et de la phrase ne sont réunis par aucun mot de rapport. C'est que l'auteur a voulu produire un effet de vivacité et d'accumulation.

Parfois aussi l'auteur se borne à juxtaposer les propositions dans l'intérieur d'une phrase ou d'une phrase à l'autre. C'est qu'il estime que les relations des idées apparaissent d'elles-mêmes avec une clarté suffisante :

Un homme d'esprit peut tomber dans quelque piège; [car] *il ne pense pas que personne veuille lui en dresser et le choisir pour être sa dupe* : [aussi] *cette confiance le rend moins précautionné et les mauvais plaisants l'entament par cet endroit.* [Mais] *il n'y a qu'à perdre pour ceux qui en viendraient à une seconde charge*; [car] *il n'est trompé qu'une fois.* (La Bruyère.)

II. — CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

145. — Il existe une deuxième espèce de conjonctions, appelées **conjonctions de subordination.**

Celles-ci peuvent marquer les mêmes rapports que les premières, mais avec cette particularité 1° qu'elles ne servent à unir que deux propositions; 2° que les deux propositions unies par elles ne sont pas de même nature, mais que l'une joue le rôle de complément; l'autre, de terme complété.

Les conjonctions de subordination considérées dans leur forme.

146. — Quatre de ces conjonctions sont simples de forme : *comme, quand, que, si.*

Toutes les autres sont composées à l'aide de la conjonction *que* : *afin que, dès que, lorsque, de sorte que*, etc.

Si tu veux la paix, prépare-toi à la guerre.

La proposition *si tu veux la paix* est le complément de celle qui suit.

rtains pronoms et adverbes jouent rôle de conjonctions de subordination.

147. — On peut assimiler, comme terme de rapport, aux conjonctions de subordination un pronom d'une espèce particulière qui, indépendamment de sa valeur de pronom, joue le rôle de conjonction : c'est le pronom relatif.

Une faute qu'on avoue est à demi pardonnée.

Ce dernier terme de rapport et les précédents seront étudiés dans la suite plus en détail. (Voir n° 250 et suivants.)

Enfin certains pronoms, certains adverbes à valeur interrogative ou exclamative peuvent servir de lien à deux propositions (Voir n° 584).

Dites-moi qui vous êtes, où vous allez, quand vous reviendrez. Si vous saviez comme je suis content!

CHAPITRE III

La ponctuation.

148. — Les relations des mots entre eux, des propositions entre elles, des phrases entre elles, par suite, des idées ainsi exprimées sont marquées en français par la place de ces éléments et aussi, comme on vient de le voir, par certains termes dont l'unique raison d'être est de les unir, à savoir par les prépositions et les conjonctions. Mais ce n'est pas tout.

Dans la forme orale, ces rapports sont sinon marqués, du moins soulignés par la lenteur, par la rapidité, par les pauses du débit, par la variété des inflexions de la voix.

Dans la forme écrite, ils sont soulignés aussi par des signes conventionnels, appelés **signes de ponctuation**.

Ces signes sont de deux sortes : 1° les uns ont une valeur de sentiment ; 2° les autres sont des éléments de clarté.

Les signes de ponctuation qui marquent le sentiment.

149. — Un point d'interrogation indique que la phrase qu'il termine exprime un sentiment réel ou feint de doute, d'incertitude, d'incrédulité.

Quelle heure est-il? N'est-il pas honteux de mentir?

150. — Un point d'exclamation avertit que la phrase est animée d'un sentiment d'étonnement, d'indignation.

Quoi! vous me pleureriez mourant pour mon pays! (Corn.)

Les signes de ponctuation qui servent à la clarté.

151. — Les autres signes de ponctuation sont le **point**, les **deux points**, le **point et virgule**, la **virgule**.

1° Le point marque la fin d'une phrase.

Il neigeait. On était vaincu par sa conquête.
Pour la première fois l'aigle baissait la tête. (V. Hugo.)

152. — 2° On met deux points pour annoncer soit les paroles de quelqu'un, soit le développement, soit l'explication, la justification de ce qui précède. Dans le dernier cas, ce signe équivaut à *car, en effet.*

Donnez, afin qu'on dise : *Il a pitié de nous.* (V. Hugo.)

La durée comprend trois divisions : *le passé, le présent et le futur.*

La mort ne surprend point le sage :
[Car] *Il est toujours prêt à partir.* (La Fontaine.)

153. — 3° Le point et virgule sépare soit des groupes de mots, soit des propositions, soit des groupes de propositions, lorsque chacune de ces propositions, chacun de ces groupes se compose d'éléments déjà séparés les uns des autres par des virgules :

Là, chaque heure du jour, chaque aspect des montagnes,
Chaque son qui le soir s'élève des campagnes ;
Chaque mois qui revient, comme un pas des saisons,
Reverdir ou faner les bois ou les gazons ;
La lune qui décroît ou s'arrondit dans l'ombre,
L'étoile qui gravit sur la colline sombre ;
Les troupeaux des hauts lieux chassés par les frimas,
Des coteaux aux vallons descendant pas à pas ;
Tout m'y parle une langue aux intimes accents. (Lamartine.)

L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines illuminations ; *celui-ci par conséquent plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité* ; *celui-là d'un air froid, sans avoir jamais rien de lent....* (Bossuet.)

154. — 4° A) La virgule sert à détacher les éléments de la proposition ou de la phrase qui ne sont unis par aucune conjonction.

Femme, moine, vieillard, tout était descendu. (La Font.)
L'impertinent rebute, aigrit, irrite, offense. (La Bruyère.)

Si la conjonction (*et*, *ou*, *ni*) apparaît, la virgule devient inutile :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux. (La Font.)

Le contraire cependant se produit : 1) Quand les termes coordonnés sont de dimensions assez étendues :

Ni les troubles, Zénobie, qui agitent votre empire **,** *ni la guerre que vous soutenez virilement contre une nation puissante..., ne diminuent rien de votre magnificence.* (La Bruyère.)

2) Quand plus de deux conjonctions de coordination sont accumulées :

Elle n'a ni parents **,** *ni supports* **,** *ni richesse.* (Molière.)

3) Quand la virgule a pour objet d'indiquer que le terme coordonné n'est pas coordonné au terme qui précède immédiatement :

Ils [*les sapins*] *montent par centaines jusqu'au dôme noircissant qui ferme le ciel* **,** *et leur raideur est héroïque.* (Taine.)

155. — B) La virgule sert à délimiter à leurs deux extrémités, comme le ferait une parenthèse, certains éléments de la proposition ou de la phrase qu'on pourrait isoler ou même détacher du reste.

Ces éléments sont : 1) un mot mis en apostrophe : *Donnez* **,** *riches* **,** *l'aumône est sœur de la prière.* (V. Hugo.)

2) Un mot mis en apposition, nom, adjectif, participe :

Un rat **,** *hôte d'un champ* **,** *rat de peu de cervelle*,
Des lares paternels un jour se trouva soûl. (La Fontaine.)

Maître corbeau **,** *sur un arbre perché* **,**
Tenait en son bec un fromage. (Id.)

Toutefois on ne sépare pas l'apposition dans des formules comme

Capitaine renard allait de compagnie
Avec son ami bouc des plus haut encornés. (Id.)

3) Un sujet ou un complément redoublé :

Il est si beau **,** *l'enfant* **,** *avec son doux sourire.* (V. Hugo.)

Votre lettre **,** *je l'ai reçue. Je l'ai reçue* **,** *votre lettre.*

4) Certains compléments de circonstance :

J'aime le son du cor **,** *le soir* **,** *au fond des bois...* **,** (Vigny.)

C'est le cas surtout lorsque ces compléments précèdent le verbe : ils sont ainsi plus indépendants de lui et prennent par suite plus de relief.

Au bout de quelques jours, le voyageur arrive
En un certain canton... (La Fontaine.)

Mais quand ils sont étroitement unis au terme qu'ils complètent et qu'ils sont indispensables au sens, ils s'écrivent sans ponctuation :

Ce livre coûte cinq francs. Il a dormi toute la nuit.
La soif les obligea de descendre en un puits. (La Fontaine)
Sous un sourcil épais il avait l'œil caché. (Id.)

5) Les propositions intercalées :

Vieillard, lui dit la mort, je ne t'ai point surpris. (Id.)

6) Les propositions à valeur d'adjectif qu'on pourrait retrancher sans rendre la phrase inintelligible :

Un carpeau, qui n'était encore que fretin,
Fut pris par un pêcheur. (Id.)

Le contraire arrive dans l'exemple suivant :

Nul animal n'avait affaire
Dans les lieux que l'ours habitait. (Id.)

7) Certaines propositions circonstancielles, auxquelles on peut appliquer les mêmes remarques à peu près qu'aux compléments de circonstance cités plus haut. Quand la proposition circonstancielle précède la principale, elle est en général délimitée par deux virgules ou par une virgule et un autre signe de ponctuation :

Quand vous pourrez, ne manquez par de venir.

Le contraire souvent se produit quand elle suit :

T'attendre aux yeux d'autrui quand tu dors, c'est erreur.
(La Fontaine.)
Et nous achèverons notre moisson quand nous pourrons. (Id.)

8) Le participe, qu'il constitue ou non une proposition indépendante, surtout quand il marque une circonstance, soit de temps, soit de cause.

Le maître étant absent, ce lui fut chose aisée. (Id.)
Arrivés, les voilà se trouvant bien ensemble. (Id.)

L'usage de la ponctuation n'obéit pas à des règles fixes.

156. — Au surplus, il n'est guère possible de ramener à des règles fixes l'usage de la ponctuation. Il a varié au cours des siècles, et il varie, à une époque donnée, d'un écrivain à l'autre.

Voici un exemple proposé par George Sand d'un passage écrit d'abord avec une ponctuation trop riche et visant à l'effet, puis avec une ponctuation plus sobre et plus simple :

Comment osez-vous m'accuser, vous, dont la conduite fut lâche? vous, qui n'avez pas même vu le péril où nous étions? Qui donc nous a livrés à l'ennemi, si ce n'est vous? Qui donc, en poussant les autres au sacrifice de la vie, s'est abstenu de tout sacrifice, et s'est préservé aux dépens de tous?

Comment osez-vous m'accuser, vous dont la conduite fut lâche, vous qui n'avez pas même vu le péril où nous étions? Qui donc nous a livrés à l'ennemi si ce n'est vous? Qui donc, en poussant les autres au sacrifice de la vie, s'est abstenu de tout sacrifice et s'est préservé aux dépens de tous?

PREMIÈRE PARTIE

LA PROPOSITION

CHAPITRE I

Le nom.

157. — On distingue deux sortes de noms :

1° Les noms communs : l'*arbre*, la *pensée*, la *mort*,

2° Les noms propres : *Jacques*, *Descartes*, la *Loire*.

Les premiers peuvent avoir, un singulier et un pluriel, quelquefois même un masculin et un féminin, c'est-à-dire varier en genre et en nombre. Les seconds sont en général invariables.

I. — VARIATION EN GENRE DES NOMS COMMUNS

1° LES NOMS DÉSIGNANT DES ÊTRES ANIMÉS

158. — En général le féminin s'obtient en ajoutant un e muet au masculin.

La forme du radical ne change pas;
la prononciation change ou non.

Cette addition se fait sans changement du radical et avec ou sans changement de la prononciation.

1) Sans changement de prononciation : *rival*, *rival-e*.

2) Avec changement de prononciation : *ami-e*, *fiancé-e* dans lesquels l'i de *ami*, l'e de *fiancé* sont devenus longs, de brefs qu'ils étaient ;

châtelai-ne ou l'e nasal de *châtelain* est devenu un e ouvert pur ;

flamand-e, *français-e* où les consonnes finales d et s, devenues muettes au masculin, ont continué à sonner.

bergèr-e, qui, outre que r final est devenu sonore, présente le changement de l'e fermé de *berger* en e ouvert.

La forme du radical et la prononciation changent.

159. — L'addition de l'e muet s'accompagne d'une modification dans la forme du radical et dans la prononciation.

1) La consonne finale est redoublée :

Dans *chat-te*, *linot te*, la consonne finale devient sonore ; cependant certains mots d'origine récente ne redoublent pas la consonne *sultan-e*, *faisan-e*, *candidat-e* ;

Dans des noms comme *paysan-ne*, *chien-ne*, *espion-ne*, les voyelles nasales du masculin an, en, on, sont devenues des voyelles pures

2) Dans *loup* et *veuf*, par exemple, p et f se changent en v : *louv-e*, *veuv-e* ;

3) Beaucoup de masculins en **teur** font leur féminin en **trice**, *institutrice*, *directrice*.

4) Certains mots en **eur** forment leur féminin en **euse** : *menteuse*, *vendeuse*, *chanteuse*.

En réalité ces féminins sont formés sans aucune modification de l'ancien radical, qui était *menteu*s, *vendeu*s, *chanteu*s. On dit encore aujourd'hui *violoneu*x ;

5) Certains noms forment leur féminin par l'adjonction de suffixes.

Le suffixe esse, jadis très en usage, survit encore dans un petit nombre de mots, mais ne sert plus à en former de nouveaux. Ex : *ân-esse*, *tigr-esse*, *faun-esse*, *comt-esse*.

Le suffixe **eresse** sert parfois de féminin au suffixe **eur** : *chass-eresse, enchant-eresse, pêch-eresse.*

Un même nom sert pour les deux sexes.

160. — 1) Un même nom peut désigner les deux sexes sans changer de genre.

On dit : *une grenouille, un rossignol*, pour désigner indifféremment le mâle ou la femelle.

2) Un nom peut, sans changer de forme, changer de genre. On dit, suivant qu'il s'agit du sexe masculin ou féminin, *un enfant*, ou *une enfant, un esclave* ou *une esclave.*

Certains noms sont des deux genres.

161. — L'usage hésite sur le genre de certains mots. Le cas se présente surtout pour les noms désignant les professions exercées depuis peu par les femmes : *auteur, peintre, professeur.* On dit : *Une jeune professeur* et *Madame X est un bon professeur.*

La première forme est entraînée par l'idée : il s'agit d'une femme. La deuxième est entraînée par la terminaison masculine du mot professeur.

Quoique très ancien dans la langue, le mot *gens* n'a pas encore opté pour un genre déterminé. Il était primitivement féminin, avec le sens de *famille, race*, comme dans : la *gent marécageuse.* Par suite on a dit : *les bonnes gens.* D'autre part, l'idée d'hommes, que ce mot renferme implicitement au pluriel, a fini par entraîner le masculin, comme dans : *les gens sensés.*

D'habitude, on tend à conserver à *gens* son genre ancien quand il est précédé immédiatement de l'adjectif, et de lui donner son genre moderne quand il en est suivi. Encore l'indécision de l'usage apparaît-elle dans des formes contradictoires comme : *Tous les gens sensés. Quelles bonnes gens! Les vieilles gens sont regardantes* ou *regardants.*

Dans ce dernier cas il est permis maintenant de faire toujours l'accord au féminin.

2° LES NOMS DÉSIGNANT DES CHOSES

162. — L'usage seul a décidé du genre des noms qui désignent des choses : on ne saurait dire pourquoi le même objet est désigné par une forme masculine dans *escabeau*, par une forme féminine dans *escabelle*. L'usage d'ailleurs a souvent varié au cours des siècles, et il lui arrive d'hésiter encore aujourd'hui.

Pourquoi certains noms ont changé de genre.

163. — *Idole*, *énigme*, *épigramme*, en vertu de leur origine grecque, devraient être masculins, mais ils ont été entraînés vers le féminin par l'**e** muet qui les termine.

Inversement, *incendie*, en dépit de l'**e** muet qui le termine, est resté masculin, en vertu de son origine latine.

Les mots en **eur**, comme *douleur*, *fleur*, *terreur*, etc., gardent le genre féminin, qu'ils ont pris, contrairement à l'usage latin, dès l'origine du français. *Labeur* et *honneur* sont revenus au genre latin.

Une autre cause d'indécision s'ajoute à ces influences contradictoires de l'origine ancienne et de la forme française : c'est lorsque les mots en question commencent par une voyelle. L'article en effet s'élide devant cette voyelle, et l'oreille ne peut juger si le mot est masculin ou féminin. C'est pour ces raisons que le genre du mot récent *automobile* n'est pas encore fixé.

Certains noms ont deux genres à la fois.

164. — Certains noms ont deux genres, et deux sens correspondant à ces genres : *couple*, *mode*, *office*, *relâche*, *voile*, *mémoire*, etc.

Certains noms, avec un sens unique, ont eu deux genres, comme *comté* (*un comté*: *la Franche-Comté*); d'autres ont encore deux genres, *automne*, *hymne*, *œuvre*. *Pâques* et *orge* peuvent s'employer dans tous les cas au féminin.

Orgue et *délice* sont masculins au singulier et peuvent être féminins au pluriel pour des raisons toutes latines; mais le masculin est permis aux deux nombres.

Amour a été entraîné vers le masculin par l'influence des lettrés, en vertu de son origine latine, comme *labeur*, *honneur*; vers le féminin par l'influence populaire, en raison de l'ancien usage français, comme *douleur*, *fleur*, *douceur*. On a cru concilier ces deux tendances en décidant qu'il serait masculin au singulier et pourrait être féminin au pluriel : *un grand amour*, *de folles amours*. Même au pluriel on peut adopter le genre masculin.

5° NOMS DÉSIGNANT DES ÊTRES ANIMÉS ET DES CHOSES

165. — Certains mots sont masculins quand ils désignent un homme, féminins quand ils désignent une chose : *aide* (celui qui aide et l'action d'aider), *trompette* (l'homme qui sonne de la trompette et l'instrument), *foudre* (foudre de guerre et le feu du ciel), *manœuvre*, etc.

Aigle est masculin quand il désigne un oiseau, féminin au pluriel dans le sens d'enseignes militaires, sans doute en souvenir de l'usage latin.

II. — VARIATION EN NOMBRE DES NOMS COMMUNS

1° LES NOMS SIMPLES

166. — En règle générale, le pluriel des noms s'obtient en ajoutant au singulier un s qui ne se prononce pas.

La prononciation du pluriel.

167. — Cet s cependant peut se faire entendre, quand le

mot suivant commence par une voyelle et qu'il est étroitement uni par le sens au nom qui le précède. On dit alors qu'il y a **liaison**. Ex :

Les enfan(*ts*) *z assistés, les pon*(*ts*) *z et chaussées, des enfan*(*ts*) *z en bas âge.*

Cependant la liaison ne se fait pas dans les mots composés. On prononce : *Des croc*(s) *en jambe, des ver*(s) *à soie*, en faisant sonner le *c* et l'*r*.

L'usage de ces liaisons n'est pas régi par des règles fixes. Du moins peut-on dire qu'elles se font assez rarement dans le langage familier. Dans les vers au contraire, elle sont nécessaires, pour éviter des hiatus ou conserver la mesure :

Lève tes pied(s) *z en haut et tes corne* (s) **z** *aussi.* (La Fontaine.)

Dans certains mots comme *bœuf*, *œuf*, l'**s** du pluriel non seulement ne se prononce pas, mais, conformément à une règle ancienne, fait tomber dans la prononciation la consonne finale **f**. *Un bœuf, des bœu*(fs); *un œuf, des œu*(fs). C'est pour la même raison qu'on prononce un *os, des o*(s); *tout homme* et *tou*(s) *les hommes.*

Les noms terminés au singulier par **s**, **x**, **z** ne changent pas au pluriel : *Des bois, des voix, des gaz.*

Le pluriel ancien.

168. — Un certain nombre de noms, terminés en **al** et en **ail**, subissent au pluriel un changement considérable. Ils obéissent ainsi à un usage très ancien.

Autrefois les mots terminés en **l** prenaient régulièrement **s** au pluriel; mais devant cet **s** qui sonnait, le groupe **al** se prononçait comme *au* : *cheval, chevaus*. Or au moyen-âge on représentait la finale **us** par un signe abréviatif qui avait à peu près la forme **x** : *chevax*. Avec le temps on oublia la valeur réelle de ce signe et on fit reparaître l'u dans l'écriture, comme s'il n'y figurait pas déjà : *chevaux*.

On traita de la même manière six mots en **ail** : *baux, émaux, coraux, soupiraux, vantaux, vitraux.*

Enfin, comme si la marque du pluriel était non pas **s**, mais

x, on étendit abusivement l'emploi de cet **x** à d'autres mots qui au singulier se terminaient en

au : *tuyaux*,
eau : *ciseaux*,
eu : *cheveux*,

et dans les noms en **ou** : *bijoux*, *cailloux*, *choux*, *genoux*, *hiboux*, *joujoux* et *poux*.

Cependant la formation moderne avec un **s** se substitue à l'ancienne dans des mots dont beaucoup sont d'origine récente :

en al : *bals, chenals, chacals, régals.*
ail : *camails*, *éventails*, *poitrails*, *sérails.*
au : *landaus, sarraus.*
eu : *pneus.*
ou : *clous.*

Mots à deux pluriels.

169. — Certains noms gardent le pluriel ancien à côté du pluriel moderne, avec deux sens différents :

PLURIEL ANCIEN	PLURIEL MODERNE	
aïeux (ancêtres)	*aïeuls*	(grands père et grand mère)
cieux	*ciels*	(dans *ciels de lit*, *ciels de tableau*)
travaux	*travails*	(appareil à ferrer les chevaux)
yeux	*œils*	(dans *œil de bœuf*, *œil de chat*)

2° LES NOMS COMPOSÉS

170. — Pour former le pluriel des noms composés, il faut considérer tout d'abord la nature et la fonction des éléments qui les composent.

La variation est déterminée par la nature des éléments composants.

171. — Les mots invariables de leur nature restent invariables. C'est pourquoi l'on écrit : *des va et vient*, *des pince-sans rire*, *des contre-coups*, *des arrière-gardes*, *des garde-manger*.

La variation est déterminée par la fonction des éléments composants.

Les noms en dépendance, que cette dépendance soit ou non marquée par une préposition, restent invariables, comme c'est l'usage en français. On dit : *des chefs-d'œuvre*, *des arcs-en-ciel*, *des Hôtels-Dieu* (hôtels de Dieu), *des gardes-chasse* (gardes de chasse), des *timbres-poste* (timbres de la poste), comme on dit : *des coups de poing*, *des salles de bal*.

Les noms en apposition, les adjectifs (sauf dans : *des reines-Claude*, *grand mères* et dans des mots formés sur le modèle de *Anglo-Saxons*) varient : *bornes-fontaines*, *bouts-rimés*. Quelques-uns même suivent cette règle, quoique s'écrivant en un mot : ***messieurs***, ***messeigneurs***, ***bonshommes***, ***gentilshommes***.

La variation est déterminée par le sens.

172. — Dans les autres cas, l'orthographe est déterminée par le sens :

Des *pied-à-terre* sont des maisons où l'on met *le pied à terre* ;

des *coq-à-l'âne* sont des propos où l'on saute *du coq à l'âne* ;

des *coupe-gorge* sont des endroits où l'on risque de se faire couper *la gorge* ;

un *compte-gouttes* est un instrument qui sert à compter *des gouttes*.

Cependant, *prête-nom*, *passe-droit*, *serre-frein*, *cure-dent* varient au pluriel comme des mots simples, c'est-à-dire prennent un **s** à la fin.

Dans tous les cas, on a le droit d'écrire en un seul mot et de faire varier comme tels les noms composés dont les éléments sont réunis par un trait d'union : *des contrevents*, *des portemanteaux*, *des portemonnaies*.

3° LES NOMS PROPRES

173. — D'une façon générale, les noms propres d'hommes sont invariables.

Toutefois, précédés de l'article pluriel, ils peuvent varier :

1° Quand il s'agit de personnages très connus : *Les douze Césars, les Bourbons, les Guises.*

2° Quand le nom propre est devenu une sorte de nom commun désignant soit des hommes comparables à celui dont on emprunte le nom : *Les Corneilles sont rares* ; — soit les œuvres du personnage ainsi désigné : *Des Corots, des Raphaëls,* (des tableaux de Corot, de Raphaël).

4° LES NOMS ÉTRANGERS

174. — Certains noms étrangers conservent le pluriel qu'ils avaient dans leur langue d'origine : *Un lazzarone, des lazzaroni*; *un sportsman, des sportsmen.*

D'autres font leur pluriel à la française : *Des albums, des agendas, des mémentos, des quatuors.*

Certains ne varient pas, parce qu'on ne peut pas encore les assimiler à des mots français : *Des post-scriptum, des errata, des duplicata.*

EMPLOI DU PLURIEL

175. — Certains noms, comme *obsèques, ténèbres, funérailles, mœurs, armoiries, entrailles, victuailles,* ne s'emploient jamais qu'au pluriel.

D'autres ne passent du pluriel au singulier qu'en changeant de sens : *lunettes, pincettes, ciseaux.*

Inversement, des noms abstraits, comme *patience, bonhomie, simplicité*; des noms de matière, *chaux, nickel, aluminium,* ne semblent pas susceptibles d'être mis au pluriel. Toutefois le fait se produit pour les premiers quand ils ont un sens plus concret : *Avoir des bontés pour quelqu'un, faire des sottises, avoir des étonnements;* pour les autres, quand ils sont employés dans la langue des affaires, des métiers : *Hausse sur les cuirs ; les farines baissent ; les ors de cette décoration sont bien assortis.*

On ne saurait employer en aucun cas au pluriel des noms d'art ou de sciences comme : *philologie, viticulture,* etc.

CHAPITRE II

Le Pronom.

176. — Les mots qu'on désigne collectivement sous le nom de pronoms ne présentent pas tous le même caractère.

Pronoms employés en relation avec un mot ou une idée.

Les uns tiennent la place d'un nom ou d'une idée. Ce nom, cette idée peuvent être exprimés antérieurement : ***Paul** a fini **ses devoirs**, **il** peut jouer. **De vos deux livres, lequel** est le plus intéressant? C'est **celui-ci. Il** est **arrivé**; je **le** sais.*

Cette idée, ce nom peuvent n'être exprimés qu'après le pronom : ***C**'est beau, **de travailler. Il** n'est pas réussi, **votre devoir**.*

Pronoms employés absolument.

177. — Les autres pronoms ne tiennent la place d'aucun nom, d'aucune idée. Ils servent à désigner une personne ou une chose dont il n'est fait ailleurs aucune mention. C'est le cas, entre autres, pour les pronoms personnels de la première et de la deuxième personne. ***J**'irai. **On** part. **Rien** ne manque. **Quelqu'un** a crié.*

Un même pronom peut, suivant les cas, appartenir à la première ou à la deuxième catégorie. Le relatif tient la place d'un nom dans *Un homme est là **qui** vous demande.* Le contraire arrive dans : ***Qui** dort dîne.*

Le pronom doit renvoyer à un mot de sens déterminé.

178. — En règle générale, il faut que le nom dont le pronom tient la place soit employé dans un sens déterminé.

On ne pourrait plus dire, comme La Bruyère : *L'un a raison et l'autre ne l'a pas*, ou : *Tout est tentation à qui la craint*, parce que les noms *raison, tentation* sont employés sans article, c'est-à-dire dans un sens indéterminé.

Cependant cette règle n'est pas absolue. On peut dire : *Il se conduit en homme qui sait le prix du temps. Il s'est rendu coupable de fautes qui méritent un châtiment. Je n'ai vu âme qui vive*, etc.

I. PRONOMS PERSONNELS

179. — Les pronoms personnels sont ainsi appelés parce qu'ils servent à désigner les différentes personnes qui interviennent dans le langage :

1° Celle qui parle : *je, me, moi, nous* (1re personne);

2° Celle à qui l'on parle : *tu, te, toi, vous* (2e personne);

3° Celle dont on parle : *il, le, elle, la, lui, elles, leur* (3e personne).

Il faut mentionner aussi un pronom personnel appelé **réfléchi** : *se, soi*. Il ne possède que la 3e personne.

Enfin on assimile aux pronoms personnels deux anciens adverbes, *en* et *y* que, pour cette raison, on appelle **pronoms adverbiaux**.

180. — Les pronoms de la 1re et de la 2e personne jouent dans la proposition le rôle du nom : *Je marche, vous viendrez* ; mais ils ne tiennent jamais la place d'un nom ou d'un autre pronom exprimés avant ou après (sauf dans le cas mentionné au n° 183).

Au contraire, les pronoms de la 3e personne, sauf quand ils sont employés impersonnellement, tiennent la place d'un pronom ou d'un nom :

Paul est arrivé, je l'ai vu.

Les pronoms personnels de la 1re et de la 2e personne ne varient qu'en nombre. Ceux de la 3e varient en nombre et en genre :

Il vient ou *elle vient. Ils viennent* ou *elles viennent.*

Les pronoms personnels s'emploient avec des valeurs variées.

181. — Il peut arriver que le pluriel soit employé avec la valeur du singulier. Un auteur dira, par modestie : *Le livre que nous présentons au public...* Un personnage officiel dira avec solennité : ***Nous**, maire de la commune de...*, et l'on dira, par politesse, à une personne avec qui l'on est peu familier : ***Vous êtes** prié de....*

Comme on le voit, après ces pronoms pluriels, l'attribut, **s'il y en a un, reste au singulier.**

182. — Parfois une personne se substitue à une autre. Ainsi on dira à un enfant : *Eh bien, avons-nous été sage?*

183. — Un pronom peut aussi prendre une valeur indéfinie et tenir la place de **on** :

*Si on lui parle, c'est à peine s'il **vous** répond.*

Le pronom **on** ne peut en effet s'employer que comme sujet.

En revanche, le pronom **on** lui-même est employé parfois, surtout dans le langage parlé, à la place de différents pronoms personnels.

Ainsi *on est content* pourra, suivant les cas, signifier : ***je suis*** ou ***tu es** content, **nous** sommes, **vous** êtes* ou ***ils** sont contents.*

Les pronoms personnels possèdent le genre neutre.

184. — Une particularité des pronoms personnels, qui leur est commune avec certains autres pronoms, consiste en ce fait qu'en plus du genre masculin et du genre féminin, ils possèdent le neutre.

Votre devoir? Il est facile. Lisez-le, pensez-y, occupez-vous-en.

Les pronoms *il*, *le*, *y*, *en*, sont masculins, puisqu'ils tiennent la place du masculin *devoir*.

Il est beau de remplir son devoir. Nous le savons, nous y pensons, nous en sommes persuadés.

Ces pronoms ne représentent aucune personne, aucun objet. Le premier, *il*, sert à annoncer une idée : *remplir son devoir;* les autres, *le*, *y*, *en*, rappellent aussi une idée, à savoir qu'*il est beau de remplir son devoir*. Tous ces pronoms sont du neutre.

Les pronoms personnels ont une déclinaison.

185. — Les pronoms personnels présentent une autre particularité remarquable, c'est qu'ils ont différentes formes suivant le rôle qu'ils jouent dans la proposition.

Dans le français actuel, les noms sont identiques à eux-mêmes, qu'ils soient sujets : *L'enfant joue*, ou compléments : *Appelez l'enfant*. Il n'en était pas de même dans l'ancien français. Dans le premier cas on aurait dit pour le sujet : *Li enfes*; dans le deuxième, pour le complément : *Le enfant*. On appelle *cas* ces différentes formes de mots correspondant à leurs différentes fonctions.

Les pronoms personnels ont conservé leurs cas.

CAS SUJET : *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles.*

CAS COMPLÉMENT :
me, te { *la* / *le* } *nous, vous, les, se*
moi, toi { *lui* / *elle* } *nous, vous* { *leur* / *eux, soi* / *elles* }

Formes toniques et formes atones.

186. — Parmi ces formes, les unes sont dites *atones*, parce qu'elles ne sont pas frappées de l'accent tonique et

que, dans la prononciation, elles ne font qu'un avec le verbe qui précède ou qui suit : *Qu'entends-je? Je les vois. Nous sortons.*

Les autres sont accentuées ou *toniques* : *Regardez-les. Parlez-lui. Aidez-nous.*

187. — Sont toujours atones : *je, me, te, se, il.*

Sont toujours toniques : *moi, toi, soi, eux.*

Les autres formes sont, suivant leur fonction et leur place, toniques ou atones. Pour s'en assurer, on peut faire passer le pronom en question à la 1re ou à la 2e personne du singulier. Si l'on obtient les formes *moi, toi,* on peut en conclure que ce pronom est tonique; sinon il est atone :

Parlez-lui : *Parlez-moi* (tonique).

Il lui parle : *Il me parle* (atone).

Viendrez-vous? Viendras-tu? (atone).

Nous irons, nous : *J'irai, moi* (tonique).

188. — Les pronoms personnels, à la forme tonique, peuvent être renforcés par l'adjectif *même* :

Il viendra lui-même.

Nous-mêmes nous avons hésité.

CAS SUJET

Affaiblissement des pronoms sujets.

189. — Primitivement, comme les terminaisons des verbes français étaient sonores, on n'employait le pronom sujet que quand on voulait par ce moyen insister fortement sur ce sujet. Mais assez vite elles cessèrent de se faire entendre. Or, sans le secours du pronom sujet, il est impossible pour l'oreille de différencier les formes *entre* (indic. prés., 1re pers. sing.), *entres* (2e pers.), *entre* (3e pers.), *entrent* (3e pers. plur.).

Par suite, la présence du pronom sujet est devenue nécessaire, mais

1° Il ne sert plus qu'à permettre de distinguer les personnes du verbe les unes des autres ;

2° Il est devenu atone, sauf dans la seule formule *je soussigné....*

Le pronom sujet prend la forme d'un complément quand il a une valeur emphatique.

190. — De ce qui précède résulte une double conséquence :

1° Quand on veut attirer fortement l'attention sur le sujet, autrement dit, quand le sujet a une valeur emphatique, le pronom sujet, devenu atone et trop faible, doit être redoublé ;

2° Il est redoublé par une forme accentuée. Or, aux trois personnes du singulier tout au moins, les formes accentuées sont des formes de cas complément.

Ainsi s'explique ce fait étrange, que le sujet redoublé à valeur emphatique a une forme de complément.

***Moi**, je pars. Je pars, **moi**. **Toi et lui**, vous partirez.*

191. — A la 1re et à la 2e personne du pluriel, le pronom qui redouble le sujet est reproduit sans changement parce que, à ces deux personnes, le complément a la même forme que le sujet, mais l'une est accentuée, l'autre ne l'est pas.

Nous (tonique), ***nous*** (atone) *partons*.

Nous (atone) *partons*, ***nous*** (tonique).

Eux et nous (tonique), *nous partons*.

De même, au féminin, on emploie ***elle, elles***, sujets toniques, pour redoubler *elle*, *elles*, sujets atones.

Cas d'omission du pronom atone après le pronom emphatique.

192. — Le sujet atone, quand il serait à la troisième personne, est supprimé après le sujet accentué, dans des exemples comme celui-ci :

*Ses camarades et **lui** réussiront.*

Mais on dit de préférence :

*Mes camarades et moi, **nous irons**.*

Assez fréquemment, et surtout dans le langage parlé, on se permet de ne pas exprimer le pronom redoublé en dehors du cas précédemment cité :

Moi, je pars; lui reste.

Cet usage n'était pas sans exemple dans la langue classique : *Moi, qui écris ceci, ai peut-être cette envie* (Pascal).

Le pronom sujet est omis.

193. — L'absence du pronom sujet devant le verbe est d'une extrême rareté aujourd'hui dans le français écrit et parlé. On ne la constate que dans des formules archaïques :

Fais ce que dois.

Et ne sais comme il y manqua. (La Fontaine.)

Non ferai, de par tous les diables. (Molière.)

194. — Ce fait est moins rare à la 3ᵉ personne du singulier des verbes employés impersonnellement :

N'importe. Suffit. Tant y a que.... Plaise à Dieu....

Ainsi fut fait.

Reste à savoir.... Tant s'en faut.... Si bon vous semble....

Cinq et quatre font neuf; ôtez deux, reste sept. (Boileau.)

De tous côtés lui vient des donneurs de recettes. (La Fontaine.)

Cette absence du pronom sujet n'est ici nullement surprenante. Rien au contraire ne justifie la présence de ce sujet *il*, puisque dans ce cas *il* ne représente ni personne ni chose. Mais la force de l'analogie est si grande qu'après avoir employé le pronom en parlant d'un être vivant : *Il marche*, on l'a employé dans des cas où il ne sert qu'à marquer la personne du verbe : *Il pleut. Il se trouve des gens qui... Il est vrai que nos noms ne sauraient plus périr.* (Corneille.)

Dans ce cas le pronom ***il*** est neutre.

Le pronom sujet n'est pas répété.

195. — D'habitude, quand plusieurs verbes se suivent, coordonnés par *et, ou, ni, mais*, ou simplement juxtaposés, et qu'ils sont au même temps, on ne répète pas devant chacun d'eux le pronom sujet :

Elle bâtit un nid, pond, couve et fait éclore
A la hâte. (La Fontaine.)

Tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites. (Racine.)

Mais le contraire arrive si les temps changent ou si l'on veut produire tel ou tel effet. Dans la phrase *Je l'admire et je le comprends moins que jamais*, La Bruyère a répété le pronom sujet pour faire sentir que *moins que jamais* est le complément non pas des deux verbes, mais du deuxième seulement.

CAS COMPLÉMENT

1° COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT.

Forme et construction du pronom complément d'objet direct.

196. — En règle générale, le pronom dans ce cas est atone et précède le verbe :

Je te crois. Je le vois venir.

Il est tonique et suit l'impératif : *Croyez-moi. Laissez-moi passer*, à condition que celui-ci ne soit pas accompagné d'une négation : *Ne le croyez pas.*

Il est tonique aussi quand il est employé elliptiquement dans la réponse à une question.

Qui cherches-tu? — Toi.

Le pronom neutre le *: emploi et omission.*

197. — Le pronom neutre *le* ne représente aucun mot particulier dans *l'emporter*, *le disputer*, *le prendre de haut* : *Moi, l'emporter! Et que serait-ce si vous portiez une maison!* (La Fontaine.)

Le féminin a une valeur très approchante dans *l'échapper belle, la bailler bonne.*

198. — Le pronom *le* est omis dans certaines expressions : *Je comprends. Il est plus fin que vous ne pensez. Viendrez-vous? — Je ne sais pas.*

Il est exprimé dans d'autres :

Il a réussi mieux qu'on ne l'aurait supposé.

Il est incorrect de l'omettre devant *lui* et *leur* comme on le fait dans le langage populaire et comme il arrivait aux classiques de le faire :

Comme les hommes ne se dégoûtent point du vice, il ne faut pas aussi se lasser de leur reprocher. (La Bruyère.)

On doit dire : *de le leur reprocher.*

2° AUTRES COMPLÉMENTS.

Emploi du pronom complément avec ou sans préposition.

199. — Quand le pronom complément est accompagné d'une préposition, il a toujours la forme tonique :

Faites cela pour **moi**.

Partout ailleurs il est atone : *Il* **me** *parle*, sauf avec l'impératif non négatif : *Parlez-***moi**.

La préposition *à* ne figure qu'assez rarement devant le pronom personnel. C'est le cas avec des verbes comme *songer*, *penser*, *tenir*, *recourir* et avec les pronominaux. Alors qu'on dit : *Parlez-moi. Il* **lui** *parle*, on dit : *Pensez* **à moi**. *Adressez-vous* **à lui**. On ne dirait plus, comme Molière :

Monsieur, un homme est là qui veut parler **à vous**.

Avec les adjectifs, l'usage varie. On dira : *Il* **m'est** *difficile de vous renseigner*, mais non : *Ce problème* **m'est** *trop difficile*

200. — Souvent le pronom à forme tonique sert à marquer l'intérêt que prend ou qu'on voudrait voir prendre à l'action la personne qu'il désigne :

*Prends ton pic ; ôte-***moi** *ce caillou qui te gêne.* (La Fontaine.)

Cette forme est très fréquente dans le langage familier :

Il **vous lui** *met en marmelade*
Les mandibules et les dents. (La Fontaine.)

Particularité de sens du pronom leur.

201. — *Leur*, que nous rencontrerons comme adjectif possessif variable en nombre, est étymologiquement le même

mot que le pronom personnel invariable *leur*. Dans ce dernier emploi, il présente cette curieuse particularité qu'il est passé du sens de *d'eux*, (latin *illorum*) qui est son véritable sens, au sens de *à eux* : *Je leur ai parlé.*

Comment se construisent les pronoms compléments.

202. — Des exemples comme ceux qui vont suivre montrent quel est l'usage relativement à la place des pronoms compléments quand il y en a plusieurs. On dit :

Tu me le donnes, et tu le lui donnes.

Donne-le moi et *Donne-le lui*, mais, à volonté, *Donne-nous le*, ou *Donne-le nous*, jamais *Donne-moi le.*

ATTRIBUT

203. — L'attribut a les formes du complément, toniques quand il suit le verbe : *C'est moi* ; atones, quand il le précède : *Nous le sommes.*

Emploi et variation du pronom attribut le.

204. — Le pronom *le* est du neutre, et reste invariable quand il représente un nom pris dans un sens indéterminé ou un adjectif, c'est-à-dire une manière d'être, une qualité.

Êtes-vous reine? — *Je le suis* (je suis cela).

Le pronom s'accorde, s'il représente un individu, un objet déterminé.

Êtes-vous la reine? — *Je la suis* (je suis *celle-là*).

Il arrive que l'accord se fasse dans les deux cas chez les auteurs du XVIIe siècle, comme il se fait aujourd'hui dans le parler populaire.

Vous êtes satisfaite et je ne la suis pas. (Corneille.)

LE PRONOM RÉFLÉCHI *se, soi*

205. — Il faut considérer à part le pronom *se, soi*, qui présente différentes particularités :

1° Il est dit *réfléchi*, parce qu'il renvoie au sujet ;

2° Comme il renvoie au sujet, il est forcément autre chose que sujet. Il peut être attribut, complément d'objet ou de circonstance, jamais sujet.

Il faut être soi, travailler pour soi.

Le pronom soi *est rarement employé pour renvoyer à un sujet déterminé.*

206. — L'emploi du pronom *soi* tend, depuis trois siècles, à se restreindre.

La langue classique en faisait encore un fréquent usage. *Idoménée, revenant a* **soi**, *remercia ses amis.* (Fénelon.) Il servait souvent à éviter le danger d'équivoque auquel prête la forme *lui*, quand la phrase renferme, en dehors du sujet, un nom ou un pronom de la 3e personne du masculin et du singulier.

Aujourd'hui, *soi* ne peut plus représenter un sujet pluriel, alors que **se** est des deux genres et des deux nombres. Nous ne dirions plus comme La Bruyère :

Certains particuliers se ruinent à se faire moquer de **soi**.

Il résulte de ce qui précède que, bien qu'il serve par définition à rappeler le sujet, ce pronom n'est pas le seul qui puisse jouer un tel rôle.

Le sage porte tous ses biens avec lui.

On ne l'emploie même pas pour redoubler le pronom **se** :

Il se fait tort à lui-même.

Le pronom soi *est toujours employé pour renvoyer à un sujet indéterminé.*

207. — Au contraire, le pronom *soi* n'a pas vu restreindre son emploi quand il rappelle un sujet de sens indéfini, comme *on*, *chacun*, *personne*, *nul* ; des pronoms neutres comme *ce*, *cela*, *rien*, ou un mot indéterminé comme *chose*.

On a souvent besoin d'un plus petit que **soi**. (La Fontaine.)

Cela va de **soi**. *C'est une* **chose** *qui va de soi.*

Ce pronom peut même ne renvoyer à aucun sujet exprimé : *Il ne faut pas songer qu'à soi.*

Les alliances avec plus grand que soi sont sujettes à de fâcheux inconvénients. (Molière.)

PRONOMS ADVERBIAUX

208. — Deux adverbes de lieu, *en* et *y*, ont été détournés de leur sens et sont devenus des pronoms. On les appelle pour cette raison *pronoms personnels adverbiaux*.

Emploi de en *avec valeur affaiblie.*

209. — Cette valeur adverbiale se retrouve encore dans des exemples comme : *Il s'était fixé au Maroc; il va en revenir.* — *En* signifie étymologiquement *de là* (latin *inde*).

En a perdu presque toute valeur avec des verbes de mouvement comme *s'en aller*, *s'en venir*, *s'en retourner*, *s'en courir*, et surtout avec des verbes de sens abstrait comme *en imposer*, *en appeler*, *s'en prendre à*, *en finir*, *s'en remettre à*, *en vouloir à*, etc.

Cela est si vrai qu'à l'époque classique, où ces expressions n'étaient pas encore fixées, *en* n'y figurait pas toujours.

S'attaquer à mon choix, c'est se prendre à moi-même. (Corneille.)

Emploi de en *avec valeur nettement pronominale.*

210. — *En* est devenu l'équivalent d'un pronom personnel de la 3e personne qui serait construit avec la préposition *de*, et il signifie *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *de cela*.

Il peut être complément : 1° d'un nom :

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours. (Racine.)

2° d'un adverbe de quantité : *j'en ai vu beaucoup.*

3° d'un adjectif ou d'un verbe : *La viande, il s'en abstient; les fruits, il en est fou.*

Il marque les principaux rapports que marque la préposition *de* : *Il est honoré de ses concitoyens et il en est aimé* (agent). *Il joue de la flûte et il en joue bien* (instrument). *Je sais son malheur et j'en suis affligé* (cause), etc.

Le pronom *en* peut tenir la place d'une idée, et dans ce cas il est du neutre :

Pierre a réussi, et je l'en félicite.

211. — En général, on emploie peu le pronom *en* pour représenter un nom de personne, et jamais il ne sert à remplacer un pronom personnel de la 1re ou de la 2e personne. On ne dirait plus :

Ils se fâchent contre vous et s'en dégoûtent (La Bruyère).

212. — On est obligé d'employer *en* pour tenir lieu d'un nom de choses :

L'alcool est un poison ; il faut s'en abstenir.

Dans certains cas *en* se substitue à l'adjectif possessif de la 3e personne (Voir n° 322).

Emploi de y avec valeur affaiblie.

213. — **Y**, qui signifie littéralement **là**, (latin *ibi*) : *J'y vais, J'y suis*, a perdu toute sa force dans la locution *il y a*, puisque, dans ce cas, *y* ne fait pas double emploi avec un complément de lieu exprimé : *Il y a des oiseaux dans cette forêt.*

Sa valeur est très affaiblie aussi dans des expressions du genre de : *Il s'y entend. Il n'y voit goutte. Il y met du sien. J'y regarderai à deux fois.*

Emploi de y avec valeur nettement pronominale.

214. — **Y** est devenu un pronom masculin ou féminin signifiant *à lui, à elle, à eux*, et toujours en parlant de choses :

L'affaire est grave ; j'y penserai.

Il est neutre quand il signifie **à cela** et qu'il remplace une idée, une proposition :

Le caractère vaut bien l'intelligence ; pensez-y.

II. — PRONOMS POSSESSIFS

La forme du pronom possessif varie avec le possesseur et l'objet possédé.

215. — Les pronoms possessifs, comme les pronoms personnels, ont différentes personnes, c'est-à-dire prennent différentes formes, suivant que le possesseur est la personne qui parle : *Ce livre est* ***le mien*** ; celle à qui l'on parle : *ce livre est* ***le tien*** ; celle de qui l'on parle : *ce livre est* ***le sien.***

Dans ce cas, le radical change d'une personne à l'autre.

Ces formes varient en outre suivant qu'il y a un seul possesseur : *Ce livre est* ***le mien***, ***le tien***, ***le sien***, ou qu'il y en a plusieurs : *ce livre est* ***le nôtre***, ***le vôtre***, ***le leur.***

Elles varient enfin suivant qu'on parle d'un seul objet possédé et que cet objet est du masculin ou du féminin : *Ce livre est* ***le mien***, ***le tien***, ***le sien***... etc. ; *cette chambre est* ***la mienne***, ***la tienne***, ***la sienne***, etc. ; ou suivant qu'il y a plusieurs objets possédés : *ces livres sont* ***les miens***, ***les tiens***, etc. ; *ces chambres sont* ***les miennes***, ***les tiennes***, etc.

La forme est la même aux trois personnes du pluriel, pour le masculin et le féminin : *Ces livres, ces chambres, sont les* ***les nôtres, les vôtres.***

Dans ces derniers cas, ce n'est plus le radical, c'est la terminaison qui varie.

216. — On peut présenter de la façon suivante le tableau des pronoms possessifs :

		1re pers.	2e pers.	3e pers.	
Un seul objet possédé	masc. :	*le mien,*	*le tien,*	*le sien*	un seul possesseur
	fém. :	*la mienne,*	*la tienne,*	*la sienne*	
Plusieurs objets possédés	masc. :	*les miens,*	*les tiens,*	*les siens*	
	fém. :	*les miennes,*	*les tiennes,*	*les siennes*	
Un seul objet possédé	masc. :	*le nôtre,*	*le vôtre,*	*le leur*	plusieurs possesseurs
	fém. :	*la nôtre,*	*la vôtre,*	*la leur*	
Plusieurs objets possédés	masc. fém.	*les nôtres,*	*les vôtres,*	*les leurs*	

217. — Les pronoms possessifs s'emploient au neutre, de préférence aux trois personnes du singulier et à la 3e du

pluriel, pour marquer la part que le sujet fournit de ses ressources ou de sa bonne volonté.

Chacun doit y mettre du **sien**.

III. — PRONOMS DÉMONSTRATIFS

218. — Si l'on dit : *De ces deux rayons je puis bien atteindre* **celui-ci**, *mais* **celui-là** *est trop haut*, les deux mots *celui-ci*, *celui-là*, servent à désigner deux objets que l'on indique du geste ou du regard.

Ce sont des pronoms démonstratifs.

Ces pronoms peuvent ne renvoyer à aucun mot exprimé antérieurement : *Fais* **ce** *que tu dois*.

Ils peuvent aussi représenter un nom, un pronom exprimés avant ou après : *De ces deux* **livres**, *prends* **celui-ci**; *prends* **celui** *que tu voudras de ces deux* **livres**.

1° PRONOMS DÉMONSTRATIFS SIMPLES

219. — Le français possède deux pronoms démonstratifs simples :

Un pronom masculin et féminin, *celui*, *celle* ;

Un pronom neutre, *ce*.

Ces deux pronoms ont vieilli et l'on peut le constater deux signes.

Affaiblissement des pronoms démonstratifs simples.

1° Leur valeur démonstrative s'est grandement affaiblie, comme le prouvent les équivalents qu'on peut leur substituer :

Nous n'écoutons volontiers que ceux (**les** *gens* et non **ces** *gens*) *qui nous approuvent*.

Fais ce (**la** *chose* et non **cette** *chose*) *que tu dois*.

Limitation de l'emploi des démonstratifs simples.

2° Leurs emplois sont très limités.

a) *Celui* et *ce* ont ceci de commun qu'ils servent d'anté-

cèdent au pronom relatif : *Ceux qui nous approuvent... ce que tu dois.*

De cette construction du pronom neutre *ce* suivi du relatif *que* on peut rapprocher une construction symétrique dans laquelle figure, au lieu du relatif *que*, la conjonction *que*. De là sont sorties plusieurs locutions conjonctives, *à ce que*, *de ce que*, *jusqu'à ce que*, *parce que*, introduisant des propositions qu'on pourrait considérer, si on analysait le détail de ces locutions, comme étant en apposition au pronom *ce*, mais qui marquent, si l'on prend la locution en bloc, différentes circonstances, la cause par exemple : *Il se plaint de ce qu'on lui a manqué d'égards.*

220. — *b*) Un autre emploi particulier à *celui*, *celle* consiste à remplacer un nom devant la préposition *de*.

Ce livre est plus beau que **celui** *de mon frère.*

L'ancienne langue et même la langue classique omettaient souvent dans ce cas le pronom *celui*.

Vos médecins, Fagon, et [ceux] *de toutes les facultés ne guérissent pas toujours.* (La Bruyère.)

221. — Il n'est pas impossible de rencontrer, au XVIIe et au XVIIIe siècle, *celui* ou *celle* devant un adjectif ou un participe; mais cet emploi, bien qu'assez répandu aujourd'hui dans le langage usuel, n'est pas à recommander.

On confondait, sous l'action de la loi ancienne, une blessure faite à une bête et **celle** *faite à un esclave.* (Montesquieu.)

Ce cadeau est plus beau que **celui** *offert à mon frère.*

Emploi du pronom neutre ce.

222. — *c*) Dans l'ancien français, le pronom neutre *ce* s'employait comme sujet avec toute sorte de verbes, ou même comme complément. Il reste des traces de cet usage dans des expressions comme **ce** *me semble* (sujet, sens affaibli); **ce** *faisant*, *pour* **ce** *faire*, *sur* **ce** (complément, sens fort); **ce** *dit-on* (complément à valeur explétive).

Actuellement *ce* ne s'emploie que comme sujet, et devant le verbe *être*. Tantôt il tient la place d'une proposition, d'une idée qui précède : *Achevez votre travail, c'est urgent.*

Tantôt il redouble un sujet réel exprimé antérieurement : ***Le temps**, c'est de l'argent. **La meilleure façon de louer**, **c**'est de louer avec les mains* (Molière); — ou bien il annonce un sujet réel qui suit : *c'est une belle chose, **le travail***, ou *que le travail, de travailler* ou *que de travailler*. (Voir nos 85 et 86).

223. — De cet emploi on peut rapprocher l'expression impersonnelle *c'est... qui, c'est... que. **C'est** moi **qui** vous le dis. **C'est** vous **que** je cherche.*

Elle sert à une double fin : 1° elle permet de placer en tête de la phrase, quelle que soit leur fonction, un mot ou un groupe de mots qui échappent ainsi à la contrainte de la construction française; 2° par suite, elle donne un fort relief aux mots ainsi construits.

Quand La Fontaine dit : *C'est **mon trésor** que l'on m'a pris*, au lieu de : *on m'a pris mon trésor*, il place un complément d'objet direct avant le verbe dont il dépend, et il met ainsi en pleine lumière ce complément si important.

De cette expression procède, avec inversion du sujet *ce*, notre formule interrogative *est-ce que* : *Est-ce votre trésor que l'on a pris?* puis : *Est-ce qu'on a pris votre trésor?*

224. — On ne saurait confondre *ce* pronom avec *ce* adjectif. Celui-ci accompagne toujours un nom. C'est le contraire qui arrive pour le pronom. Surtout ce dernier est reconnaissable à son sens : il équivaut à *cela*.

2° PRONOMS DÉMONSTRATIFS COMPOSÉS

225. — Les deux pronoms simples, *celui* et *ce*, ont servi à former, à l'aide des adverbes de lieu *ci* (ici) et *là*, des pronoms composés; d'où le tableau suivant :

	SINGULIER.	PLURIEL.
Masculin.	*Celui-ci, celui-là.*	*Ceux-ci, ceux-là.*
Féminin.	*Celle-ci, celle-là.*	*Celles-ci, celles-là.*
Neutre.	*Ceci, cela.*	(pas de pluriel)

Les formes composées avec l'adverbe *ci* marquent en principe un objet voisin ou les paroles qui vont suivre; avec *là*, un objet plus éloigné ou les paroles qui précèdent.

De ces deux rayons, je peux bien atteindre **celui-ci**; **celui-là** *est trop haut.*

Quand j'ai dit **cela**, *je voulais dire* **ceci**...

Souvent il arrive que l'adverbe *là* est séparé du pronom : *C'est bien,* **ce** *que tu fais* **là**. *C'est* **là** *une grosse erreur.*

Cas d'affaiblissement des démonstratifs composés.

226. — Parfois, la valeur démonstrative s'atténue jusqu'à devenir indéfinie :

Nous ne trouvons que trop de mangeurs ici-bas :
Ceux-ci *sont courtisans,* **ceux-là** *sont magistrats.*
(La Fontaine.)

On dirait aussi bien : *les uns, les autres.*

Cet affaiblissement de la valeur démonstrative se manifeste encore dans le fait que *ceci* et *cela* s'emploient dans certains cas l'un pour l'autre, indifféremment.

L'affaire a **ceci** (ou **cela**) *de grave que...*

Rapport des démonstratifs composés avec le pronom relatif.

227. — *Celui-là* n'est que rarement l'antécédent d'un pronom relatif. Dans ce cas, il en est éloigné et prend une valeur emphatique.

Celui-là *se trompe gravement, qui...*

Il faut nécessairement employer *celui-ci, celui-là* comme antécédents du relatif, quand la proposition relative forme parenthèse et peut facilement se supprimer.

De ces deux élèves, **celui-ci**, *qui a menti,* **mérite** *une punition.*

Dans ce dernier cas, le pronom a, contrairement à ce qui se passe dans l'exemple précédent, une valeur démonstrative précise qui pourrait se suffire à elle-même, mais avec laquelle

la détermination accessoire apportée par la proposition relative ne fait pas double emploi.

Les équivalents des pronoms démonstratifs.

228. — Des pronoms démonstratifs on pourrait rapprocher le pronom indéfini *tel*, à valeur indéterminée (voir n° 281); le pronom personnel neutre *il* : *Venez quand* ***il*** (cela) *vous plaira*; et, dans certains emplois, le pronom relatif : *Sur* ***quoi*** *il partit*. (Voir n° 254).

IV. — PRONOMS RELATIFS

229. — Les pronoms relatifs ont un caractère qui leur est commun avec beaucoup d'autres pronoms : tantôt ils tiennent la place d'un nom ou d'un pronom antérieurement exprimés : *Croit-il être* ***le seul qui*** *ne soit pas content?* (La Fontaine); tantôt ils ne remplacent aucun mot exprimé, mais ont une valeur absolue : ***Qui vivra verra.***

Le pronom relatif est un pronom-conjonction.

230. — Mais ils présentent cette particularité unique d'établir un rapport de dépendance, comme pourrait le faire une conjonction, entre la proposition où figure le terme qu'ils rappellent et une deuxième proposition qu'ils servent à introduire. Voilà pourquoi on les a appelés aussi *conjonctifs*.

Dans la phrase : *Il a fait son devoir; je l'ai vu*, le pronom *l'* reprend le mot *devoir*, qui figure dans la proposition précédente, mais il n'exerce aucune influence sur la nature de la proposition où il se trouve lui-même.

Si l'on dit au contraire : *J'ai vu le devoir qu'il a fait*, le relatif *qu'*, en plus de la relation de sens qu'il établit entre les deux propositions, fait que la deuxième dépend de la première.

A ce titre, l'étude du pronom relatif figure au chapitre des

pronoms, et la proposition relative a sa place parmi les propositions subordonnées.

231. — Le terme dont le relatif tient la place s'appelle *antécédent*, et la proposition qu'il introduit sert de complément à cet antécédent.

Devoir est l'antécédent de *qu'*. La proposition *qu'il a fait* complète le mot *devoir*. Le relatif *qui* marque la dépendance de la 2e proposition par rapport à la première.

1° FORME DES PRONOMS RELATIFS

232. — Il y a deux sortes de pronoms relatifs :

1° Des pronoms simples, invariables.

2° Des pronoms composés, variables en genre et en nombre.

La déclinaison du pronom relatif simple.

233. — Le tableau des pronoms simples peut être présenté de la manière suivante :

		MASC. ET FÉM. SING. ET PLUR.	NEUTRE SINGULIER.
Cas sujet	. . . .	*qui* (atone)	*qui* (atone)
Cas compl.	compl. d'objet dir. et attr.	*que* (atone)	*que* (atone)
	compl. indir. et circonst.	*qui* tonique *que* atone)	*quoi* (tonique

Ainsi le relatif simple présente encore des restes de déclinaison, mais ses différentes formes ne sont pas spécialisées dans une fonction unique, à l'exclusion de toutes les autres. Tout au plus peut-on dire que jamais *que* et *quoi* ne sont sujets. Ce qui contribue encore à la confusion, c'est que nous écrivons de la même façon (*qui*) le pronom sujet et le pronom complément indirect et circonstanciel, alors que celui-ci s'écrivait originairement *cui*.

Il faut ranger aussi parmi les relatifs simples des pronoms adverbiaux *dont*, *où*.

234. — Les pronoms composés sont formés de l'adjectif *quel* et de l'article défini : *lequel*, *duquel*, etc... Ils ne varient qu'en genre et en nombre, non en cas.

2° EMPLOI DES PRONOMS RELATIFS

Cas sujet.

235. — Au cas sujet on emploie *qui* pour les trois genres : *L'homme* **qui**, *la femme* **qui**, *tout ce* **qui**...

Le pronom *lequel* ne s'emploie comme sujet que rarement : c'est quand on veut éviter une équivoque :

L'éloquence est un don de l'âme, **lequel** *nous rend maîtres du cœur et de l'esprit des autres.* (La Bruyère)

Cas complément.

236. — 1°) **Complément d'objet direct.**

Il est toujours exprimé sous la forme *que* aux trois genres.

J'ai reçu le livre **que** *vous m'avez adressé, la lettre* **que** *vous m'avez écrite. Il n'y a rien là* **que** (neutre) *vous deviez regretter.*

237. — 2°) **Attribut.**

L'attribut a la même forme que le complément d'objet direct.

L'homme **que** *vous êtes. Malheureux* **que** *je suis. Tu n'es pas ce* **que** *tu devrais être.*

238. — 3°) **Autres compléments.**

Les compléments indirects ou circonstanciels ont la forme *qui* (cui), *lequel, quoi,* avec préposition; *que, dont, où,* sans préposition.

Qui s'emploie lorsque l'antécédent désigne un être animé ou personnifié.

L'homme **à qui** *j'ai parlé.*

Lequel s'emploie obligatoirement si l'antécédent est un nom de choses ; facultativement, s'il est un nom de personnes.

L'homme **auquel** ou **à qui** *vous avez parlé. La tâche* **à laquelle** *il se livre.*

D'habitude on emploie *dont* au lieu de *duquel.*

L'affaire **dont** *je vous ai entretenu.*

239. — Au neutre, on emploie le relatif *quoi* quand l'antécédent est un pronom neutre, par exemple *ce*, *rien*, ou un mot comme *chose*.

Voilà une chose à quoi je n'avais pas pensé.

Faites ce à quoi vous vous sentez le plus apte.

Par un retour vers l'usage ancien, on tend parfois de nos jours à employer *quoi* après n'importe quel nom de chose.

La question de quoi il s'agit.

L'éducation des enfants est une chose à quoi il faut s'attacher fortement. (Molière)

Quand le pronom *quoi* devrait être précédé de la préposition *de*, on préfère en général la forme *dont*.

PRONOMS RELATIFS ADVERBIAUX.

Le pronom adverbial que.

240. — Le pronom *que* exprime sous une forme invariable des rapports si nombreux qu'on a pu le considérer comme une sorte de pronom adverbial. Les écrivains classiques disaient par exemple : *Je mets les choses au rang qu'elles doivent être.* (Sévigné.) *Me voyait-il de l'œil qu'il me voit aujourd'hui?* (Racine.)

Il est encore aujourd'hui usité pour marquer un rapport de temps : *Du temps que nous habitions la campagne.* Encore ne dit-on pas, sauf dans le parler populaire : *Au moment que...* Toutefois, dans l'usage actuel, il est surtout employé après la formule *c'est*.

C'est à vous que je parle. C'est de la ville que je viens. C'est pour vous que je travaille. C'est des mêmes livres que nous nous servons.

Au XVIIe siècle on pouvait dire indifféremment : *C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler* (Boileau) et : *C'est votre illustre mère à qui je veux parler.* (Racine)

Le pronom adverbial dont.

241. — *Dont* est originairement un véritable adverbe qui a souvent le même sens et qui a eu longtemps la même pro-

nonciation que *d'où*. Ordinairement, *d'ou* marque la sortie d'un lieu; *dont* marque l'origine. On dit: *L'endroit d'où il vient* et *la famille dont il est issu*. Toutefois *d'où* se rencontre encore dans des formules comme: *D'où je conclus.*

D'une façon générale, *dont* équivaut au relatif précédé de la préposition *de*, et il contracte les multiples valeurs de celle-ci. Il peut être complément soit d'un nom, soit d'un adjectif, soit d'un verbe, soit d'une formule partitive.

La maison dont vous voyez la façade. L'orgueil dont il est plein. Le cas dont je vous ai parlé. Des mots dont la plupart ont une origine inconnue.

Le pronom adverbial où.

242. — *Où* est aussi un adverbe relatif, mais il ne sert plus qu'à marquer le lieu ou le temps: *Le moment où je parle est déjà loin de moi* (Boileau).

Le village où je suis né.

Autrefois il marquait des rapports très nombreux (qu'on exprimerait aujourd'hui à l'aide des prépositions *à*, *dans*, *chez*, *sur*, etc...) parfois même avec un antécédent de personne.

Vous voyez les chagrins où cette offre m'expose. (Corn.)

Il peut haïr les hommes en général, où il y a si peu de vertu. (La Bruyère)

Vous avez vu ce fils où mon espoir se fonde. (Molière)

3° RAPPORTS DU RELATIF AVEC L'ANTÉCÉDENT

1° L'antécédent est exprimé.

243. — Les propositions relatives dont l'antécédent est exprimé équivalent à des adjectifs.

J'ai vu un spectacle qui m'a ému (un spectacle émouvant).

Ce que peut être l'antécédent.

244. — L'antécédent peut être un nom, un pronom, un adjectif.

L'homme que j'ai vu.

Que puis-je faire qui vous soit agréable?

Malheureux que je suis!

Encore faut-il que l'antécédent ne soit pas un pronom personnel atone, sauf dans des exemples comme ceux-ci : *Le voilà qui vient. Je l'entends qui approche. Nous sommes plusieurs qui désirons vous parler.*

245. — L'antécédent peut même être une proposition :

Flatter ceux du logis, à son maître complaire, moyennant quoi, votre salaire.... (La Fontaine.)

On peut expliquer ainsi des cas du genre de celui-ci : *Mme de Dreux sortit hier de prison ; elle fut admonestée, qui est une très légère peine.* (Sévigné.)

Toutefois il semble qu'il faille supposer l'ellipse de l'antécédent *ce* dans des expressions comme *qui pis est*, *qui plus est* : *Il a été sifflé, et qui pis est, battu.*

Le relatif s'accorde avec l'antécédent.

246. — Le relatif, même invariable, est considéré comme s'accordant en genre et en nombre avec son antécédent. Et en effet, l'adjectif attribut, s'il y en a un, qui s'accorde avec le relatif sujet, prend, par l'intermédiaire de celui-ci, le genre et le nombre de l'antécédent.

La maison qui est grande.

Les enfants qui sont appliqués.

Le verbe s'accorde en nombre et en personne, par l'intermédiaire du relatif sujet, avec l'antécédent de ce relatif.

C'est toi qui as raison.

Cependant Molière a violé cette règle dans : *Ce ne serait pas moi qui se ferait prier*, et le peuple la viole sans cesse.

La fonction du relatif est indépendante de celle de l'antécédent.

247. — Mais, si le relatif subit le genre et le nombre de l'antécédent, il a sa fonction propre, indépendante de celle de l'antécédent.

J'ai vu le tableau (complém. d'objet direct) *dont* (compl. du nom *éloge*) *vous m'aviez fait l'éloge.*

248. — Il n'est pas toujours facile de trouver la fonction d'un pronom relatif.

Soit l'exemple : *Il cultive le jardin dont il récoltera les fruits.*

Il faut : 1° découvrir l'antécédent. C'est *jardin.*

2° Remplacer le relatif par l'antécédent, en faisant, s'il y a lieu, précéder celui-ci de la préposition contenue dans le relatif : *Du jardin il récoltera les fruits.*

3° Rétablir la construction : *Il récoltera les fruits du jardin.*

La fonction cherchée du relatif sera celle de l'antécédent qui lui a été substitué. *Jardin* est le complément du nom *fruits*, donc *dont* est le complément du nom *fruits.*

Dans la phrase : *C'est un homme dont la richesse excite la convoitise*, le sens du contexte doit décider si *dont* est le complément de *richesse* ou de *convoitise.*

L'antécédent doit précéder immédiatement le relatif.

249. — Comme les relations des mots entre eux sont marquées en français non par leur forme, mais par leur place, il est de règle, pour éviter toute équivoque, de placer l'antécédent immédiatement avant le pronom relatif, sauf le cas déjà vu où cet antécédent est le démonstratif *celui-là.* (Voir n° 227).

Les auteurs du XVIIe siècle ne se soumettaient pas toujours à cet usage.

Il me faut aussi un cheval, pour monter son valet, qui coûtera bien trente pistoles. (Molière)

Cependant on pourrait encore aujourd'hui dire avec La Fontaine :

Un jour viendra, qui n'est pas loin,
Que ce qu'elle répand sera votre ruine.

2° L'antécédent n'est pas exprimé.

Fonctions et valeurs du relatif sans antécédent.

250. — Une proposition relative sans antécédent équivaut à un nom et en joue le rôle.

Dans la phrase *A qui venge son père il n'est rien impossible* (Corneille), le verbe *venge* a pour sujet *qui*, et l'adjectif *impossible* a pour complément toute la proposition *à qui venge son père*, qui équivaut à *au vengeur de son père*.

L'antécédent est omis dans certaines formules toutes faites comme *Sauve qui peut*; *qui m'aime me suive*, ou dans des pensées générales comme *Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.* (Voltaire) *Qui peut tout doit tout craindre.* (Corneille.)

Parfois, on l'a vu (nº 245), l'antécédent neutre n'est pas exprimé. Ex. : *Qui plus est, qui pis est. Voilà qui vous plaira.*

Le pronom *qui*, employé comme sujet et sans antécédent peut donc être, comme on vient de le voir, soit masculin, soit neutre.

Il peut même, chose remarquable, être complément d'objet direct deux : *Choisis qui tu voudras.*

L'absence d'antécédent rend plus apparente la valeur indéterminée du relatif. Quand on veut insister sur cette indétermination, on emploie le relatif indéfini *quiconque* (Voir nº 282).

251. — Un emploi ancien consiste à répéter le relatif *qui* avec le sens indéfini de *l'un, l'autre.*

Il cherchèrent la source du mal qui d'un côté, qui d'un autre et pas un ne la trouva. (Balzac)

252. — Plus rare encore est l'emploi, jadis usuel, de *qui* dans le sens *si on, si quelqu'un.*

Qui sait parler aux rois, c'est peut-être où se termine toute la prudence du courtisan. (La Bruyère)

Cette tournure survit dans l'expression populaire *comme qui dirait* et dans le proverbe *Tout vient à point, qui sait attendre*, qu'on a déformé, faute de le comprendre, en ajoutant *à* devant le relatif).

253. — Il faut noter aussi l'emploi tout à fait rare et ancien de *que* sujet neutre dans *Advienne que pourra.*

Enfin le neutre *quoi* se rencontre aussi sans antécédent.

Voilà de quoi je voulais vous parler. Il a de **quoi** *vivre*, raccourci sous la forme populaire : *Il a de* **quoi**.

254. — Ce relatif sans antécédent peut être précédé d'un fort signe de ponctuation et prendre une sorte de valeur démonstrative.

En foi de **quoi** *j'ai signé. Après* **quoi** *il partit. En* **quoi** *il se trompait.*

4° CONSTRUCTION DU RELATIF

255. — Le pronom relatif est toujours, quelle que soit sa fonction, le premier mot de la proposition dont il fait partie, puisqu'il est destiné à servir de lien entre cette proposition et la précédente.

Cette règle ne souffre qu'une exception. C'est lorsque le relatif est complément d'un nom qui se trouve lui-même dépendre d'un autre mot au moyen d'une préposition.

Il cultive le jardin des fruits **duquel** *il se nourrit. Duquel* est le complément du nom *fruits*, qui lui-même est le complément indirect de *se nourrit*.

On ne pourrait plus dire comme Molière :

L'objet de votre amour, lui, **dont** *à la maison* [à la maison
Votre imposture enlève un puissant héritage ! duquel]

V. — PRONOMS INTERROGATIFS

256. — Les pronoms interrogatifs servent à demander quelle est la personne ou la chose, mentionnée ou non antérieurement, qui joue le rôle de sujet : *Qui est venu?* de complément : *Que faites-vous?* ou d'attribut : *Qui êtes-vous?* dans la proposition.

Usure de la déclinaison des pronoms interrogatifs.

257. — Tous les pronoms relatifs, simples ou composés, à l'exception de *dont* et *où*, sont employés comme pronoms

interrogatifs. Mais la déclinaison des interrogatifs est plus déformée encore que celle des relatifs. C'est ainsi que chacune des formes *qui* et *que* est susceptible de remplir toutes les fonctions sans exception.

Le pronom simple ne tient la place d'aucun nom : *Qui me demande?* On verra plus loin qu'il n'en est pas de même du pronom composé.

258. — Une interrogation peut se présenter de deux façons. Si je demande : *Qui êtes-vous?* l'interrogation est dite *directe*. Elle est indirecte si elle prend la forme suivante : *Dites-moi qui vous êtes*.

1° INTERROGATION DIRECTE

Pronoms interrogatifs simples.

Qui, *atone, sujet et complément, est masculin, rarement neutre.*

259. — *Qui*, masculin, peut être sujet : *Qui est là?* attribut : *Qui êtes-vous?* complément d'objet direct : *Qui cherchez-vous?* complément indirect ou circonstanciel : *A qui vous adressez-vous?*

Au neutre, les auteurs classiques emploient comme sujet la forme *qui*, là où nous dirions *qu'est-ce qui?*

Qui fait l'oiseau? — C'est le plumage. (La Fontaine.)

Qui fait cela? Ne serait-ce point la force de la vertu? (La Bruyère.)

Que, *atone, sujet et complément, est toujours neutre.*

260. — Le pronom *que* est toujours du neutre. On l'emploi comme sujet de certains verbes employés impersonnellement : *Que reste-t-il? Que serait-il advenu? Que vous en semble? Que vous est-il arrivé?*

Comme complément d'objet direct : ***Que** désirez-vous?*

Comme attribut : ***Que** devenez-vous?*

Comme complément de circonstance avec des valeurs variées : **Que** (à quoi) *vous sert d'être si savant?* **Que** (en quoi) *vous importe?* **Que** (pourquoi) *ne le disiez-vous?*

On pourrait dire que dans ces trois derniers cas *que* a une valeur adverbiale comparable à celle du relatif de même forme. (Voir n° 240).

Quoi, *tonique, sujet et complément, est toujours neutre.*

261. — *Quoi* est la forme tonique correspondant à l'atone *que*. On le rencontre comme sujet, comme complément direct ou indirect dans des formules elliptiques en général ou quand il est construit après le verbe.

***Quoi** de plus beau que la science? **Quoi** faire? De **quoi** vous inquiétez-vous? Vous disiez **quoi**?*

Parfois aussi il est employé sans fonction grammaticale déterminée, avec valeur exclamative : ***Quoi**! Vous partez!*

Pronoms interrogatifs composés.

262. — Le pronom interrogatif composé, semblable au pronom relatif *lequel*, est variable comme lui et susceptible de toutes les fonctions. On l'emploie pour poser une question relative à une personne ou à une chose mentionnée avant ou après.

*De ces deux **livres**, **lequel** préférez-vous?*

***Lequel** préférez-vous de ces deux **livres**?*

Renforcement de l'interrogation.

263. — De plus en plus, dans le langage parlé, on renforce les pronoms mentionnés plus haut (à l'exception de *que* complément de circonstance) par une formule dont la clarté

compense la lourdeur : auprès du pronom interrogatif en effet y figure un relatif. Or, les formes du relatif, on l'a vu (n° 233), marquent plus clairement les fonctions que les formes de l'interrogatif.

C'est, pour les personnes, *qui est-ce qui* (sujet); *qui est-ce que* (compl. direct, attribut); *à qui est-ce que* (complément indirect), etc.

Pour les choses, c'est *qu'est-ce qui* (sujet); *qu'est-ce que* (compl. direct, attribut); *à quoi est-ce que* (compl. indirect).

Par analogie, cette périphrase s'emploie même avec *lequel*. *Lequel est-ce que vous préférez?* (Voir n° 553).

2° INTERROGATION INDIRECTE

[Co]nstruction et forme de [l']interrogation indirecte.

264. — Quand une question passe de la forme directe à la forme indirecte, certains changements se produisent :

1° Le sujet, qui était rejeté après le verbe, reprend sa place devant lui.

Dites-moi qui vous êtes, qui vous cherchez, à qui vous vous adressez, lequel vous préférez de ces deux livres.

2° Le pronom neutre *que* prend la forme, assez déconcertante d'ailleurs, d'un relatif avec antécédent. *Dites-moi ce qui reste, ce qui serait advenu, ce que vous désirez, ce que vous devenez.*

Toutefois, on dit, sans changement : *Je ne sais que faire.*

3° L'interrogatif adverbial *que* est remplacé par *quoi* et la préposition convenable.

Je voudrais savoir à quoi vous sert d'être si savant, en quoi cela vous importe, pourquoi vous ne le disiez pas.

265. — Il peut arriver que le verbe de l'interrogation indirecte ne soit pas exprimé :

Devinez qui. Je ne sais quoi.
Comme vous êtes roi,
Vous ne considérez qui ni quoi. (La Font.)

VI. — PRONOMS INDÉFINIS

Classification par le sens des pronoms indéfinis.

266. — Les pronoms qu'on désigne sous le nom d'indéfinis peuvent remplacer, avec un sens vague, indéterminé, un nom de personne ou de chose exprimé avant ou après. *Parmi ces fruits, plusieurs sont mûrs. Plusieurs de ces fruits sont mûrs.*

Parfois aussi ils ne remplacent aucun nom : *Quelqu'un a frappé.*

Aucun, *chacun*, *quelqu'un*, etc. peuvent être employés des deux manières.

267. — En ce qui regarde le sens, les uns marquent une idée de quantité positive, comme *un*, *quelqu'un*, *autre*, *autrui*, *plusieurs*, *certain*, *chacun*, *tout*, *quelque chose*.

D'autres marquent une idée de quantité négative, comme *aucun*, *nul*, *personne*, *rien*.

Les autres ont, avec une nuance d'indétermination, une valeur de pronoms personnels : *on* ; démonstratifs : *tel* ; relatifs : *quiconque*, *qui que*, *quoi que*.

268. — Enfin, si on les considère à un autre point de vue, certains sont tantôt adjectifs, tantôt pronoms, comme *un*, *autre*, *plusieurs*, *tout*, *certain*, *aucun*, *nul*, *tel*.

Les autres sont toujours pronoms.

Pronoms marquant la quantité positive.

269. — *Un*, dans l'usage courant, ne se rencontre guère comme pronom qu'avec l'article, et alors il s'oppose à *l'autre*, *les autres*.

L'ancienne langue l'employait fréquemment en dehors de ce cas. Marot a intitulé un de ses rondeaux : *A un, pour avoir de l'argent* ; et l'on trouve dans La Fontaine : *Sur le bout de son nez une allant se placer mit l'ours au désespoir* ; dans

Pascal : *Ma fantaisie me fait haïr **un** qui souffle en mangeant.*

Il n'est pas rare de rencontrer chez les auteurs classiques des exemples de ce pronom employé au neutre.

*La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie : **de l'un** à l'autre le pas est glissant.* (La Bruyère.)

Un a servi à former *quelqu'un*, qui fait au pluriel *quelques-uns*.

270. — *Autre* est toujours accompagné de l'article défini ou indéfini, ou de la préposition partitive *de* : *l'autre, un autre, d'autres. A **d'autres**! Il n'en fait pas **d'autres**.*

L'un l'autre, les uns les autres, expriment la réciprocité.

Autrui est le cas complément de *autre*, comme *celui* est le cas complément de *cil*; *lui*, de *il*. Aussi est-il toujours employé comme complément, jamais comme sujet.

271. — *Plusieurs* a la même valeur comme pronom que comme adjectif (Voir n° 343).

272. — *Certain* n'est employé comme pronom qu'au masculin pluriel. ***Certains** prétendent....*

273. — *Chacun* est un composé de *un*. Il est toujours pronom. Il est incorrect de dire : *Ces livres coûtent cinq francs chaque.* Il faut dire : *cinq francs **chacun**.*

274. — *Tout*, pronom masculin et féminin, est toujours au pluriel : ***Tous** sont venus.* Au singulier, il est toujours neutre : ***Tout** est dit.*

275. — *Quelque chose* était à l'origine une formule féminine.

*Cela n'est-il pas merveilleux que j'aie **quelque chose** dans la tête qui pense cent choses... et fait de mon corps tout ce qu'**elle** veut?* (Molière.)

Cette expression a pris une valeur neutre indéfinie; et, comme le neutre se rend en français par la forme masculine, on dit : *Quelque chose de **bon**.*

L'accord se fait de même avec *autre chose*, *grand chose*. *Je ne sais pas **grand chose de nouveau**.*

Pronoms marquant la quantité négative.

276. — *Aucun* est composé de *alq* (latin *aliquem*, quelque), et de *un*, qui ne renferment pas trace de valeur négative. Aussi équivaut-il réellement à *un*, *quelqu'un*.

On l'a longtemps employé avec un sens pleinement positif.

*Phèdre était si succinct qu'**aucuns*** (quelques-uns) *l'en ont blâmé.* (La Fontaine.)

On dit encore aujourd'hui : ***D'aucuns** pensent...*

Toutefois il est si habituellement rapproché de *ne* dans le langage qu'il a fini par contracter, du fait de ce voisinage, un sens négatif.

***Aucun** n'est venu.*

*Vos amis sont-ils venus? — **Aucun**.*

277. — *Nul*, quoiqu'il ait étymologiquement une valeur pleinement négative, est toujours, comme *aucun*, renforcé par la négation *ne*. Il ne s'emploie guère qu'au singulier.

***Nul** ne peut se vanter de se passer des hommes.* (Sully-Prudhomme.)

278. — *Personne* est originairement un nom. Il provient du mot latin féminin *persona*, signifiant un personnage de théâtre. Il est devenu avec le temps un pronom, du genre masculin, et de sens négatif. En effet, 1° ce nom, du fait qu'il était souvent employé sans article, selon l'usage ancien, dans des tournures négatives ou interrogatives, a été considéré comme un pronom : *Il n'y a **personne** au monde si bien **liée** avec nous... qui n'ait des dispositions très proches à rompre avec nous et à devenir notre ennemi.* (La Bruyère.) 2° Il est devenu masculin, à mesure que l'idée d'*homme* s'y substituait au sens primitif. Il signifie alors *quelqu'un*. 3° Enfin, à force de figurer dans des formules négatives, il a fini par contracter une valeur négative. On a dit d'abord : *A-t-on jamais vu **personne*** (une personne) *si obstinée?* On dit aujourd'hui : *A-t-on jamais vu **personne*** (quelqu'un) *de si obstiné?* mais on dit aussi : *Quelqu'un est-il venu? — **Personne**.*

279. — *Rien* a, ou peut s'en faut, la même histoire. *Rien* est la forme française du nom latin féminin *rem*, signifiant

chose. Il est devenu un pronom, un neutre, et de sens négatif. 1° Employé sans article dans des tournures négatives ou interrogatives, il a pu être assimilé à un pronom. 2° Du fait même de son sens il a pris une valeur neutre : or celle-ci se rend en français par la forme masculine : *Rien de bon.* 3° Enfin il a contracté au voisinage de *ne* une valeur négative. Après avoir dit : *Je vous aime sur toutes* **riens** (par-dessus toutes choses) (Satyre Ménippée), on a dit : *Vit-on jamais* **rien** *de* **pareil**? comme nous dirions encore : *Vit-on jamais chose pareille?*

La valeur négative est bien nette dans : *Il pleure pour* **rien**. *Il compte pour* **rien** *l'honneur et la conscience.* Les deux valeurs négative et positive sont réunies dans cet exemple de Molière : *Je ne suis pas un homme à donner* **rien** (quelque chose) *pour* **rien** (nulle chose).

Il faut noter l'emploi de *rien* sous forme de complément dans : ***Rien*** *ne sert de courir.* (La Font.)

Pronoms à valeur personnelle, démonstrative et relative.

280. — *On* est l'ancien cas sujet du mot *homme*; aussi **on** ne s'emploie-t-il que comme sujet. Voilà pourquoi il faut recourir aux pronoms personnels dans les cas où il devrait être complément : *Quand on lui parle, c'est à peine s'il* **vous** *répond.*

L'exemple suivant aidera à comprendre comment de nom il est devenu pronom. On pourrait dire aussi bien : *Jamais* ***homme*** *n'a fait chose pareille*, et *jamais* **on** *n'a fait....*

On équivaut parfois à un pronom personnel indéfini. (Voir n° 185). Dans ce cas son attribut varie en genre et en nombre. On dira à une petite fille : *Eh! bien, on est contente?* et à plusieurs : ***On est contentes***?

Parfois il est l'équivalent de *quelqu'un* : ***On*** *frappe à la porte.* ***On vous demande.***

En général *on* a une valeur exclusivement indéfinie et signifie *les gens, les hommes.*

On *garde sans remords ce qu'***on** *acquiert sans crime.* (Corneille.)

On peut mettre devant *on* un *l* euphonique quand *on* est placé après *si*, *et*, *ou*.

281. — *Tel* est un démonstratif indéfini.

***Tel** qui rit vendredi dimanche pleurera.* (Racine)

On dit dans le langage familier ***Un tel***, pour désigner une personne qu'on ne veut pas nommer.

*Ecrivez à l'adresse suivante : M. **Un tel**, rue de la Paix.*

282. — *Quiconque* équivaut, avec de l'indétermination en plus, au relatif simple *qui*, employé sans antécédent.

Qui (celui qui) *sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.* (Voltaire)

Quiconque (celui, quel qu'il soit, qui) *est loup agisse en loup.* (La Fontaine)

Quiconque correspond à l'adjectif *quelconque*.

283. — *Qui que* masculin, *quoi que*, neutre, sont des pronoms relatifs indéfinis correspondant à l'adjectif *quelque*. Le pronom *qui que* est usité de préférence à la 2me personne.

On ne dirait plus :

Qui qu'*il soit, même prix est acquis à sa peine* ; (Corneille) mais on substitue *quel* à *qui* ou le pronom *ce* à *il* :

Qui que *ce soit qui ait fait le coup*... (Molière)

Les pronoms dits indéfinis n'ont pas toujours une valeur indéfinie.

284. — Les pronoms énumérés plus haut n'ont pas toujours une valeur indéfinie. C'est le cas pour le pronom *on* quand il équivaut à un pronom personnel (Voir n° 185). De même *l'un*, *l'autre*, *aucun*, *chacun*, *nul* ne sont indéfinis qu'en apparence, quand ils renvoient à un nom exprimé avant ou après :

L'un (Turenne) *paraît agir par des réflexions profondes, et* **l'autre** (Condé) *par de soudaines illuminations.* (Bossuet)

Les équivalents des pronoms indéfinis.

285. — Inversement, d'autres pronoms, qui ne figurent

pas parmi les indéfinis, peuvent avoir parfois une valeur indéfinie, surtout quand ils sont employés absolument.

C'est ce qui se produit pour le pronom personnel (voir n° 185); pour le pronom démonstratif : *L'un dit ceci, l'autre **cela*** (voir n° 226) ; pour le pronom relatif : *Écrive **qui** voudra* ; enfin pour le pronom interrogatif simple : ***Qui** a jamais réussi sans effort?*

CHAPITRE III

L'adjectif.

Il faut distinguer deux sortes d'adjectifs.

286. — Quand on dit : *Un beau livre, un cruel chagrin*, les adjectifs *beau*, *cruel*, marquent une qualité, une manière d'être qui conviennent au livre, au chagrin dont on parle. Ils qualifient les noms *livre*, *chagrin*. Ce sont des **adjectifs qualificatifs.**

Mais, quand on dit *votre livre*, *ce livre*, *trois pages*, *quel travail? un chagrin*, les adjectifs *votre*, *ce*, *trois*, *quel*, *un* ne servent pas à exprimer la qualité du livre, des pages, du travail, du chagrin. Ils servent à marquer que le livre est à vous, qu'il est celui qu'on montre du doigt ou dont on vient de parler, que les pages sont au nombre de trois, qu'on désire être renseigné sur la nature du travail dont il est question ou qu'on parle d'un chagrin qui n'est pas déterminé.

Il y a donc deux sortes d'adjectifs :

1° les adjectifs qualificatifs ;

2° les adjectifs non qualificatifs.

Il existe d'ailleurs des adjectifs qui peuvent être employés avec l'une ou l'autre valeur. *Certain* est qualificatif dans un *succès certain*. Il ne l'est pas dans : *Certain renard gascon*.

A. — ADJECTIFS NON QUALIFICATIFS

287. — On a pu appeler ces adjectifs **adjectifs pronominaux**,

1° parce que plusieurs d'entre eux ressemblent à certains pronoms;

2° parce qu'ils peuvent être employés comme pronoms.

I. — L'ARTICLE

288. — Au nombre de ces adjectifs figure l'article.

On distingue l'article défini et l'article indéfini.

Article défini.

L'article défini s'élide et se contracte.

289. — L'article défini : *le, la, les*, provient d'un démonstratif latin qui a donné aussi le pronom personnel de la 3me personne.

Devant les mots singuliers commençant par une voyelle ou une *h* muette, la voyelle finale de l'article s'élide, c'est-à-dire disparaît dans la prononciation. Dans l'écriture, une apostrophe avertit de sa disparition : *L'enfant, l'hirondelle.* C'est ce qu'on appelle un article **élidé**.

Cependant on dit *le huit mai, le onze juin, le oui et le non.*

290. — Les prépositions *à* et *de* se soudent avec l'article 1° au singulier, quand le nom est masculin et commence par une consonne ou une *h* aspirée :

Je vais **au** *Mans. La ville* **du** *Mans.* **Au** *héros,* **du** *héros.*

2° au pluriel, dans tous les cas et aux deux genres :

Aux *enfants.* **Des** *enfants.* **Aux** *femmes.* **Des** *femmes.*

C'est ce qu'on appelle l'article **contracté**.

Dans les locutions comme *bachelier* **ès** *lettres* subsiste l'ancienne forme de contraction de *en les*, à laquelle correspondait au singulier *ou* (*en le*), qui se rencontre encore au **XVIe siècle**.

A cet emploi vieilli de la préposition *en* s'est substitué celui de la préposition *à*. A son tour *à* a reculé sur certains points devant la préposition *dans*. On dirait encore avec La Fontaine : *Ils trouvaient aux champs trop de quoi*, mais on ne dirait plus comme La Bruyère : *Petits hommes, qui vous enfermez aux foires.*

Dans quelle mesure l'article défini sert à déterminer.

291. — L'article appelé défini accompagne les noms qui désignent une personne ou une chose particulière, déterminée : ***Les** fruits de mon jardin. **Le** pain que Paul a mangé.*

Encore doit-il être bien entendu que, malgré le terme dont on le désigne, ce n'est pas l'article qui est défini. Ce n'est même pas lui qui définit : il sert simplement à avertir que le nom qu'il accompagne est déterminé. Dans le cas présent, le nom *fruit* est déterminé par *de mon jardin*, le mot *pain* par *que Paul a mangé.*

Valeur démonstrative de l'article défini.

292. — Parfois l'article défini conserve un peu de la valeur démonstrative du pronom latin dont il est formé : ***Le** cas est grave. Il vient à **l'**instant. Nous nous réjouirons du succès de **l'**affaire une autre fois.* (La Fontaine)

Cette valeur démonstrative prend parfois une forme exclamative :

***Le** maladroit! (**Ce** maladroit! **quel** maladroit!) Oh **le** mensonge horrible et **l'**impudence extrême !* (Molière)

Remarquons enfin que dans le langage familier l'article peut accompagner un nom mis en apostrophe :

*Hé **l'**homme! Par ici, **le** militaire.*

293. — L'article défini tient lieu dans certains cas de l'adjectif possessif (Voir n° 323).

Affaiblissement du sens de l'article défini.

294. — Mais, à mesure que son emploi s'est généralisé au cours des siècles, sa valeur s'est affaiblie, au point qu'il se rencontre même avec des mots abstraits ou avec des mots concrets pris dans un sens général : ***La** mort ne surprend point **le** sage. **Le** pain et **les** fruits sont de bons aliments.*

295. — Il s'est étendu jusqu'aux noms propres de pays, d'îles, de fleuves, de montagnes, parfois même, suivant l'usage italien, aux noms d'hommes : ***La** France*, ***La** Corse*, ***Le** Rhin*, ***Les** Alpes*, ***Le** Tasse*, ***Le** Poussin*, ***La** Malibran.*

296. — Ainsi l'article défini, bien qu'il soit essentiellement le signe de la détermination, n'est plus dans un grand nombre de cas que le signe distinctif du nom. Et en effet il suffit de l'article pour changer en noms des mots de n'importe quelle espèce : ***Le** moi* (pronom). ***Le** vide* (adjectif). ***Le** rire* (infinitif). ***Le** tranchant* (participe). ***Le** dessus* (adverbe). ***Le** qu'en dira-t-on* (proposition).

Cas dans lesquels l'article n'est pas exprimé.

297. — Cependant, conformément à l'usage ancien, l'article continue à ne pas figurer :

1) Devant les noms marquant des divisions du temps : *midi*, *Pâques*, *lundi*, *juin*, etc. *Midi vient de sonner. Juin a été très orageux.*

2) Dans des expressions où figure une préposition : *Un verre à bière. Un verre de bière. A travers champs. A bride abattue.*

Ce cas se présente fréquemment avec *sans* et surtout avec *en*, préposition vieillie qui a servi à former des locutions à une époque où l'usage de l'article n'était pas encore obligatoire : *Sans instruction on ne saurait réussir. Je suis bien en peine. Périr en mer. Voyager en France.*

3) Devant le complément de certains verbes. Ainsi se cons-

tituent des locutions verbales dont les éléments sont inséparables : *Avoir raison* ; *perdre haleine* ; *prendre peur*, et dont parfois le sens se transforme, si l'article y figure. Comparez : *Demander raison d'une offense*, et *demander la raison d'un refus. Rendre la justice* et *rendre justice aux efforts de quelqu'un*, etc.

4) Dans des formules toutes faites ou des proverbes : *Remuer ciel et terre. Travailler jour et nuit. Contentement passe richesse.*

5) Il arrive aussi que, par un procédé de style, on supprime l'article dans les énumérations, pour rendre plus sensible l'accumulation des termes :

Femmes, moine, vieillard, tout était descendu. (La Fontaine.)

L'article peut figurer ou non devant l'apposition. Comparez : *Chardin, grand peintre français* et *Chardin, le grand peintre français.*

Dans le deuxième cas l'article suppose connue la qualité de Chardin ; il fait appel au souvenir qu'est censée en avoir la personne à qui l'on parle.

Il manque généralement devant l'apostrophe :

O temps, suspends ton vol !

Cas dans lesquels l'article n'est pas répété.

298. — Il peut arriver que l'article ne soit exprimé qu'une seule fois devant le premier de plusieurs noms, mais ce cas ne se rencontre que dans des formules toutes faites et pour désigner des choses assimilables entre elles ou associées.

Les dommages et intérêts. Les voies et moyens. Les arts et manufactures. Les Ponts et chaussées, etc.

On dit de même, sans répéter l'article : *Les seizième et dix-septième siècles. Les langues grecque et latine.*

Si le nom est exprimé avec chaque adjectif, on répète naturellement l'article :

La langue grecque et la langue latine.

On ne dit plus guère :

La langue grecque et la latine.

L'article défini avec la préposition de *forme un article à valeur partitive.*

299. — La préposition *de*, contractée ou non avec l'article défini, peut avoir dans cette combinaison les multiples valeurs qu'elle a, employée seule.

Elle peut en particulier exprimer la partie, et, à ce titre, cette forme de l'article est souvent désignée sous le nom d'**article partitif.**

300. — 1° Au singulier :

a) Si l'on dit : *J'ai mangé* le *pain que vous m'avez donné*, on fait entendre qu'un pain déterminé et tout ce pain a été mangé.

Mais si l'on veut marquer qu'on n'en a mangé qu'une partie, on dira, en employant une tournure d'ailleurs assez peu usitée :

J'ai mangé du *pain que vous m'avez donné.*

Il apparaît clairement qu'il n'y a pas là une troisième forme d'article s'ajoutant à l'article défini et à l'article indéfini, mais simplement l'article défini lui-même, avec la préposition partitive *de* : il a en effet une valeur déterminée, puisque nous savons de quel pain il est question, et une valeur partitive, puisqu'on n'a mangé qu'une partie du pain dont il s'agit.

b) Mais il peut arriver aussi que cet article défini et contracté n'ait pas une valeur déterminée. Puisqu'on dit, dans un sens général, Le *pain est un bon aliment*, quoiqu'on ne spécifie nulle part de quel pain il est question, on pourra dire aussi, dans un sens général : *J'ai mangé* du *pain*, quoiqu'il ne s'agisse pas d'un pain déterminé.

Dans les deux cas, on appelle **partitif** cet article contracté ou non avec *de*. Toutefois c'est uniquement la préposition *de* qui renferme le sens partitif. En effet l'article accompagné de *de* n'est partitif qu'autant que cette préposition marque la

partie. Dans *le bouquet de la jeune fille*, *de* marque l'appartenance; dans *ayez de la patience*, *de* est partitif.

301. — 2° **Au pluriel :**

Deux cas encore se présentent au pluriel.

a) Si l'article contracté accompagne un nom déterminé, cet article n'est autre que l'article défini contracté et nous retombons dans le cas étudié en premier lieu (n° 300 *a*).

J'ai mangé des fruits que vous m'avez donnés.

b) Mais l'article contracté peut aussi accompagner un nom indéterminé.

Dans ce cas, l'article, malgré la présence de la préposition *de*, a une valeur plus indéterminée encore que partitive et l'on peut considérer que *J'ai mangé des fruits* est le pluriel correspondant moins à *J'ai mangé du fruit*, qu'à *J'ai mangé un fruit*.

La préposition de *à valeur partitive figure parfois seule devant l'adjectif qualificatif.*

302. — Le fait que la valeur partitive réside dans la préposition et non dans l'article explique l'usage suivant : lorsqu'un adjectif qualificatif précède le nom ou est employé seul, on se sert de la préposition toute seule, sans article : *De bon pain, de beaux fruits. J'en mange de bons, j'en ai de beaux.*

Cependant il est permis aussi de dire, au singulier surtout, *Voilà du bon pain ; c'est du vrai Bordeaux*, conformément à l'usage populaire. Les classiques d'ailleurs nous en offrent des exemples : *Fais éclater ta joie en des pompeux spectacles.* (Corneille.)

Cette dernière façon de parler est la seule possible quand l'adjectif placé avant le nom ne forme plus avec lui qu'une sorte de nom composé : *Des bons mots. Des jeunes gens.*

303. — Comme la préposition *de* ne marque pas dans ces emplois la dépendance, un nom accompagné de l'article dit partitif peut être sujet : *Du pain me suffit.*

Article indéfini.

Les différentes valeurs de l'article indéfini.

304. — L'article indéfini n'est pas autre chose que l'adjectif numéral **un**, **une**, dont le sens s'est affaibli. Il exprime encore l'unité, mais avec une complète indétermination, c'est-à-dire qu'il désigne un individu, mais un individu non déterminé. ***Un** lièvre en son gîte songeait.* Quel lièvre ? On ne sait rien de lui, sinon qu'il appartenait à l'espèce lièvre.

305. — Toutefois, quand on dit : ***Un** honnête homme n'a qu'une parole*, il s'agit ici non d'un individu honnête pris isolément, mais d'un individu honnête considéré comme type, comme représentant tous les autres.

Ici l'article indéfini rejoint l'article défini, car on pourrait dire aussi : ***L'**honnête homme n'a qu'une parole.*

306. — Parfois l'article indéfini prend une valeur emphatique devant un nom propre, pour marquer le mépris ou l'admiration :

*S'abaisser à prier **un** Mathan! Juger si sévèrement **un** Colbert!*

Parfois aussi, pour produire un effet, on le substitue à l'article défini :

*J'entre; je trouve **une** famille en larmes.*

La forme de l'article indéfini au pluriel.

307. — Bien que *un* ait un pluriel dans *les **uns**, quelques-**uns***, l'article indéfini, chose curieuse, prend au pluriel la forme de l'article contracté : ***Un** fruit*, ***des** fruits*. (V. n° 301).

Cas d'omission de l'article indéfini.

308. — L'article indéfini continue, selon l'usage ancien, à n'être pas exprimé,

1° Devant l'attribut : *Je suis Français. C'est dommage. Il est bonne créature.* (La Fontaine)

2° Dans les tournures négatives ou interrogatives : *On ne voit âme qui vive. A-t-on jamais vu chose pareille?*

3° Dans les pensées générales et les proverbes : *Bon chien chasse de race.*

4° Dans les locutions verbales : *Faire grâce;* (comparez : *faire une grâce*); *faire part*, etc.

5° Dans les compléments formés avec une préposition : *Etre d'humeur accommodante. Voyager en bateau. Etre sans ressources. Aller à cheval. Etre en bonne voie.*

II. — ADJECTIFS POSSESSIFS

La forme de l'adjectif possessif varie avec le possesseur et l'objet possédé.

309. — Les adjectifs possessifs, comme les pronoms personnels, ont différentes personnes, c'est-à-dire prennent différentes formes suivant que le possesseur est la personne qui parle : **mon** *ami*; celle à qui l'on parle : **ton** *ami*; celle de qui l'on parle : **son** *ami*.

Dans ce cas, le radical change d'une personne à l'autre.

Ces formes varient en outre suivant qu'il y a un seul possesseur : **mon** *ami*, **ton** *ami*, **son** *ami*; ou qu'il y en a plusieurs : **notre** *ami*, **votre** *ami*, **leur** *ami*.

Elles varient aussi suivant qu'on parle d'un seul objet possédé et que cet objet possédé est du masculin ou du féminin : **mon** *ami*, **ma** *mère*; **ton** *ami*, **ta** *mère*; **son** *ami*, **sa** *mère*; **notre** *ami*, **notre** *mère*, etc., ou suivant qu'il y a plusieurs objets possédés : **mes** *amis*, **tes** *amis*, **ses** *amis*, **nos** *amis*, **vos** *amis*, **leurs** *amis*, sans distinction de genre.

Ici la terminaison seule varie.

Enfin, le français possède deux séries de possessifs, l'une atone, l'autre tonique.

310. — On peut représenter les différentes formes du possessif atone à l'aide du tableau suivant :

		1re pers.	2e pers.	3e pers.	
Un seul objet possédé	masculin :	*mon,*	*ton,*	*son*	Un seul possesseur.
	féminin :	***ma,***	*ta,*	*sa*	
Plusieurs objets possédés	masc. et fém. :	*mes,*	*tes,*	*ses*	
Un seul objet possédé	masc. et fém. :	***notre,***	***votre,***	*leur*	Plusieurs possesseurs
Plusieurs objets possédés	masc. et fém. :	***nos,***	***vos,***	*leurs*	

311. — La forme tonique, *mien, tien, sien*, est employée en parlant d'un seul possesseur, dans des tournures vieillies, comme : *un **mien** parent*, équivalant à *un parent à moi*, ou relativement rares, comme : *Il a fait **sienne** l'idée de son **contradicteur**.*

Particularités de forme de l'adjectif possessif.

312. — A la première et à la deuxième personne correspondant à plusieurs possesseurs, la forme de l'adjectif se distingue dans l'écriture et dans la prononciation de celle du pronom. Alors qu'on écrit : *Ce livre est **le nôtre*** (pronom), avec un accent circonflexe, on écrit : ***Notre** livre* (adjectif), sans accent.

Cependant les deux formes viennent du même mot latin (**noster, nostra, nostrum**). Toutes deux devraient être orthographiées de même. Mais l'accent circonflexe, qui est destiné à représenter dans l'écriture l's de *nostrum*, figure sur le pronom pour indiquer que l'**o** est long et tonique; il ne figure pas sur l'adjectif, parce que l'**o** est bref et atone.

313. — On retrouve l'ancien cas sujet masculin singulier de l'ajectif atone, *mes* (lat. *meus*), dans *Messire*, dont le cas régime est *Monseigneur*.

314. — Le féminin offre une curieuse particularité : il prend la forme masculine devant les mots, adjectifs ou noms, commençant par une voyelle ou une *h* muette : ***ton âme, son aimable attention.***

Primitivement on faisait, dans ce cas, l'élision de l'*a* final. De même qu'on disait *l'amour* (*amour* était anciennement féminin), *l'amie, l'épée*, on disait *m'amour* (qui survit dans

le nom *mamours*), *m'amie* (malencontreusement écrit *ma mie*), *s'épée*.

315. — L'adjectif *leur* est la transcription littérale d'un pronom latin (*illorum*), qui signifie *d'eux*. **Leur** *maison* signifie donc exactement *la maison d'eux*. Mais, comme ce mot se trouvait toujours placé devant un nom, on a fini par y voir un adjectif, et, à ce titre, on l'a fait varier, en nombre seulement, non en genre : ***leurs maisons***. (Voir n° 201).

Les différentes valeurs de sens de l'adjectif possessif.

316. — Quand on dit *mon livre*, l'adjectif *mon* marque une idée de possession.

Il n'en est pas toujours de même. Le possessif peut marquer un sentiment d'affection : ***Mon** Polyeucte touche à son heure dernière* (Corneille);

D'intérêt familier, dans : ***Notre** baudet s'en sut enfin passer pour cette fois* (La Fontaine);

De respect, dans : ***Mon** gentilhomme*, ***mon** colonel*;

Un rapport d'habitude : *Il a **sa** migraine*, nuancé ou non d'ironie ou de mépris : *Voilà bien **mon** maladroit*. *Voici **votre** Mathan* (Racine);

D'origine, dans : ***mon** village natal*;

D'obligation, de devoir, dans : *Apprenez **votre** leçon*, *fermez **votre** porte*, etc.

317. — Il arrive aussi qu'en dehors de toute idée de possession il sert à désigner la personne qui est soit le sujet, soit l'objet de l'action marquée par le nom déterminé.

***mon** aide l'a sauvé* (c'est moi qui l'ai aidé)	le possesseur est le sujet de l'action
***mon** pardon vous est acquis* (c'est moi qui pardonne)	
*venez à **mon** aide* (aidez-moi)	le possesseur est l'objet de l'action
*accordez-moi **mon** pardon* (pardonnez-moi)	

Particularités d'emploi de l'adjectif possessif.

318. — On emploie le possessif *votre* au lieu de *ton* par

politesse ; le possessif *notre*, par modestie ou par emphase, au lieu de *mon*. (Voir *Pronoms personnels*, n° 181).

319. — Dans les formules où le pronom *chacun*, construit en apposition à un nom ou à un pronom pluriel, est suivi du possessif, on a le choix entre *son*, *sa*, *ses*, qui rappelle le singulier *chacun* mis en apposition, et *leur*, *leurs*, qui renvoie au nom ou au pronom pluriel.

Ils apporteront **chacun son** *livre*, ou ***Ils*** *apporteront chacun* ***leur*** *livre*.

Mais à la première et à la deuxième personne, ce sont les possessifs *notre*, *votre* qui s'imposent, renvoyant ainsi au nom ou au pronom : ***Nous*** *apporterons chacun* **notre** *livre*.

320. — Dans le langage familier, il peut se faire que la personne du possessif ne concorde pas avec celle du possesseur. C'est le cas lorsque le possesseur est exprimé par *on*. Alors on y renvoie par le possessif *votre* à valeur indéterminée. (Voir *Pronom personnel*, n° 183.)

On *l'interroge inutilement : il n'entend même pas* **votre** *question*.

Parfois même le possessif ne renvoie à aucun possesseur exprimé :

Il ne sert à rien de l'interroger : il n'entend même pas **votre** *question*.

Il ne faut pas songer toujours à **son** *intérêt*.

> *C'est pure fanfaronnerie,*
> *De vouloir profiter de la poltronnerie*
> *De ceux qu'attaque* **notre** *bras*. (Molière)

Cas dans lesquels l'adjectif possessif n'est pas redoublé.

321. — L'usage veut que le possessif soit répété devant chacun des termes d'une énumération, même s'ils sont de sens assez voisins.

Son endurance, sa patience ont triomphé.

Le contraire ne se produit que dans des formules archaïques

comme : *Tes père et mère*; *en son lieu et place; en mon âme et conscience.*

On peut ne pas répéter le possessif devant deux adjectifs se rapportant au même nom, à condition que les adjectifs ne marquent pas des qualités qui s'excluent.

On ne dira pas : *Je suis au courant de ses bonnes et mauvaises actions*; mais bien : *de ses grandes et belles actions.*

Cas dans lesquels l'adjectif possessif n'est pas exprimé.

322. — La langue française n'emploie plus *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, au lieu de *son*, *sa*, *ses*, mais elle en emploie l'équivalent sous la forme du pronom personnel adverbial *en*, quand le possesseur est une chose non personnifiée.

On dira : *Cet homme est sûr. J'ai mis sa loyauté à l'épreuve.*

Mais on dira : *Ce pont est solide. On en a mis la résistance à l'épreuve.*

323. — Parfois le possessif est remplacé par l'article défini, mais on ne peut opérer ce changement que dans des cas très particuliers.

1° Il faut que le nom de l'objet possédé soit déterminé par une proposition relative marquant implicitement la possession : *Je vous ferai visiter la maison que j'ai achetée.*

Mais on dira correctement et sans pléonasme : *Je vous ferai visiter ma maison, que vous ne connaissez pas encore.*

2° Il faut que l'objet possédé soit une partie du corps et que tout danger d'équivoque soit écarté, soit par le sens même du texte, soit par la présence d'un pronom personnel désignant le possesseur.

Il traîne la jambe.

Il s'est fait couper les cheveux.

Encore les classiques n'usaient-ils pas toujours de cette faculté. La Bruyère écrit : *Il rit, le chapeau abaissé sur ses yeux. Il frotte ses mains.*

3° Il faut que l'on ait affaire à des expressions toutes faites, comme *tirer l'épée*, *perdre la mémoire*, etc.

Mais si dans ces formules on introduit un qualificatif, elles perdent leur caractère de locutions toutes faites et rentrent dans la règle commune. On doit alors exprimer le possessif.

Il tira sa redoutable épée. Il a perdu sa belle mémoire.

III. — ADJECTIFS NUMÉRAUX

Valeur et forme des adjectifs numéraux cardinaux.

324. — Les adjectifs numéraux **cardinaux** marquent le nombre, la quantité.

Les uns ont des formes simples : *deux*, *sept*, *dix*, *soixante*. Les autres ont des formes composées soit par addition, comme *cent vingt* (100 + 20), soit par multiplication, comme *quatre-vingts* (4 × 20), soit par multiplication et addition, comme *quatre-vingt-dix* (4 × 20 + 10).

La série des dizaines a perdu les trois formes *septante*, *octante*, *nonante*. Elles sont remplacées par *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*. Dans les deux dernières survit le système de numération par vingtaines, qui remonte aux Gaulois, et dont il reste une trace dans les *Quinze-vingts* (15 × 20), hôpital destiné à recevoir trois cents aveugles.

Valeur et forme des adjectifs numéraux ordinaux.

325. — Les adjectifs numéraux **ordinaux** marquent l'ordre, le rang : le *cinquième chapitre* ; ou encore ils indiquent, quand il s'agit de fractions, de quelle partie de l'unité il s'agit. Dans ce dernier cas, ils peuvent être employés comme adjectifs : *Un centime est la **centième** partie d'un franc*, ou, comme noms : *Un centime est le **centième** d'un franc.*

Toute la série actuelle, sauf en ce qui concerne *premier* (car *unième* n'est usité que dans les nombres composés), est formée d'une façon uniforme. On ajoute *ième* au nombre cardinal, s'il est simple : *sept-ième*, ou au dernier élément, si

le nombre cardinal est composé : *soixante-quinz-ième*, *vingt et un-ième*.

L'ancienne série n'a plus qu'un seul nombre en usage : *second*. Encore est-il moins usité que *deuxième* dans le parler populaire. D'autres sont restés dans des expressions particulières : *le tiers État*, *le tiers ordre*, *une fièvre tierce*. *Un quart voleur survint* (La Fontaine), *Charles-Quint*. Les autres sont devenus des noms détournés de leur sens : *prime*, *sixte*, *octave*, *none*, *dîme*.

Emploi et variation des adjectifs numéraux cardinaux.

326. — Les nombres cardinaux sont, comme l'indique l'étymologie latine du mot (*cardo*, *cardinis*, le gond, partie essentielle de la porte), les nombres fondamentaux, essentiels. En effet, 1° ils ont servi à former les autres; 2° ils en tiennent souvent la place. On ne dit plus : *Le quatrième de juillet*, *Louis onzième*, mais *le quatre juillet*, etc..., et, si l'on ne dit pas *Henri un*, on dit *la page un*, *le chapitre un*.

327. — Les adjectifs numéraux peuvent être employés comme adjectifs : *Dix soldats prirent position*, ou comme nom : *Deux tombèrent*, ou *les dix tombèrent*.

En particulier, *milliard*, *million*, sont toujours de véritables noms.

328. — En règle générale, sauf *un*, qui varie en genre, les adjectifs numéraux sont invariables. Cependant *vingt* et *cent* ont varié et varient, comme varieraient *vingtaine* et *centaine*, dans *quatre-vingts*, *quinze-cents*, puisqu'il y a là quatre vingtaines (4×20), et quinze centaines (15×100). Mais ils restent invariables dans *cent vingt*, qui comprend une seule centaine et une seule vingtaine ($100 + 20$).

On prononce, en faisant sonner l's du pluriel : *quatre-vingts enfants*, *deux cents hommes*; mais on a le droit d'écrire *quatre-vingts-deux hommes* ou *quatre-vingt deux hommes*; *trois cents six hommes* ou *trois cent six hommes*.

329. — Le mot *mille* est invariable; mais il a deux orthographes.

Quand il s'agit d'une date, on peut écrire à volonté ***mille huit cent onze*** ou ***mil huit cent onze.***

Cette dernière orthographe rappelle qu'en vertu de son origine latine, *mil* servait à désigner un seul millier (lat. *mille*) et que *mille* s'employait quand on parlait de plusieurs (lat. *millia*).

Mille varie quand il désigne une mesure de distance : *Le navire faisait quinze* ***milles*** *à l'heure.*

330. — Certains noms en *aine* désignent soit un nombre déterminé : *une douzaine d'œufs*, c'est-à-dire douze œufs; soit un nombre approximatif : *une dizaine d'enfants*, c'est-à-dire environ dix enfants.

Parmi les noms usités de cette espèce on peut citer *huitaine*, *neuvaine* (avec un sens spécial); *dizaine*, *douzaine*, *quinzaine*, *vingtaine*..., etc., *centaine*, et, avec une forme masculine, *quatrain*, *cinquain*, *sixain*, *dizain*, qui servent à désigner de courtes poésies de quatre, cinq, six et dix vers.

Certains noms et adjectifs comme *double*, *triple*, *quadruple*, *quintuple*, *centuple* indiquent qu'une quantité donnée est multipliée par le nombre qui constitue leur radical.

Comment on exprime la quantité approximative ou indéterminée.

331. — La langue exprime de façons très variées la quantité approximative ou indéterminée.

1° On se sert de véritables adjectifs numéraux :

Je saute ***vingt*** *ruisseaux, j'esquive, je me pousse.* (Boileau)
En ***cent*** *lieux contre lui les cabales s'amassent.* (id.)

Dans le langage familier on fait grand usage de ces façons de parler : *J'en ai pour* ***cinq*** *minutes. J'ai* ***deux*** *mots à vous dire. A* ***quatre*** *pas d'ici je te le fais savoir.* (Corneille)

Le peuple dit d'un polisson qu'il fait les ***quatre cents*** *coups.*

On a vu plus haut que *dizaine*, *douzaine*, etc., peuvent s'employer aussi avec une valeur approximative.

2° On emploie des mots comme ***chaque***, ***maint***, *divers*, *dif-*

férent, *quelque*, qui sont toujours adjectifs; *quelques-uns*, *chacun*, qui sont toujours pronoms; *plusieurs*, *nul*, *tout*, *certains*, *d'autres*, *les autres*, qui sont tantôt pronoms, tantôt adjectifs.

3° On emploie des adverbes avec ou sans compléments : *beaucoup*, *plus*, *moins*, *assez*, *suffisamment*, *bien*.

Beaucoup sont venus. Beaucoup de gens sont venus. On vient beaucoup.

4° Des noms avec ou sans article marquent la quantité : *Force gens. Quantité de gens. Une foule de gens*, etc.

5° Enfin la préposition *de*, contractée ou non avec l'article, marque une quantité très indéterminée :

Il a de l'argent, des ressources.

IV. — ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS

Formes des adjectifs démonstratifs simples ou composés.

332. — Le français ne possède qu'un seul adjectif démonstratif.

Singulier
- masculin
  - *ce* devant une consonne ou une *h* aspirée : *ce livre*.
  - *cet* devant une voyelle ou une *h* muette : *cet enfant*, *cet homme*.
- féminin : *cette : cette femme*.

Pluriel des deux genres : *ces : ces hommes*, *ces femmes*.

Cet adjectif peut être renforcé par les adverbes démonstratifs *ci* (pour *ici*) et *là*.

Les différentes valeurs de l'adjectif démonstratif.

333. — L'adjectif démonstratif sert essentiellement à désigner une personne, un objet qu'on montre d'un geste ou d'un regard : *Approchez ce siège. Voyez-vous cette main qui par les airs chemine?* (La Fontaine)

Mais souvent il désigne, avec une valeur démonstrative affaiblie, un objet auquel on pense, dont on vient de parler.

Virgile a écrit l'Enéide. Ce poème compte douze livres.

Quand il n'y a pas dans le contexte d'indication contraire, l'adjectif simple *ce* désigne, comme il est naturel, le temps, le lieu où l'on est, les personnes, les circonstances au milieu desquelles on se trouve.

En ce monde. J'irai ce soir, cette année.

A la valeur démonstrative peut s'ajouter à l'occasion une nuance d'emphase, d'admiration :

Ce ne sont point de ces grands vers pompeux... (Molière);

Ou de mépris :

Je n'aime point céans tous vos gens à latin,
Et principalement ce Monsieur Trissotin. (Molière)

Parfois l'adjectif démonstratif est employé avec une valeur exclamative de surprise, d'admiration, d'indignation : *Oh! cette audace! cette question!* dans le sens de *Quelle audace! quelle question!*

334. — En principe, l'adjectif composé avec *ci* désigne un objet plus voisin ou ce qui va être dit : l'adjectif formé avec *là*, un objet éloigné ou ce qui a été dit :

Ce mot-là était destiné à annoncer ce développement-ci.

Les équivalents de l'adjectif démonstratif.

335. — L'idée démonstrative peut aussi être rendue adjectivement par l'article défini (n° 292), par l'adjectif relatif (n° 336), par des adjectifs dits indéfinis, comme *tel, même,* (voir n°s 348, 349), enfin par des formules du genre de celles-ci : *le dit témoin, l'acte susdit, l'exemple suivant, l'indication ci-dessous, la somme que voici,* etc.

V. — ADJECTIFS RELATIFS ET INTERROGATIFS

L'adjectif relatif est peu usité.

336. — L'adjectif relatif *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles,* reconnaissable à ce qu'il est accompagné d'un nom, ne se rencontre guère dans la langue littéraire.

Nous viendrons, sauf avis contraire. **Auquel** *cas....*

La maison est vendue 60 000 *francs.* **Laquelle** *somme sera payée....*

La phrase peut, comme on voit, finir avant le relatif, qui équivaut alors à une sorte de démonstratif.

Les différentes valeurs de l'adjectif interrogatif.

337. — L'adjectif interrogatif n'est autre que l'adjectif relatif sans l'article : *Quel, quelle; quels, quelles.*

L'adjectif interrogatif peut interroger sur le nom, l'identité d'une personne ou d'une chose : **Quel** *homme est venu?* **Quel** *chemin prenez-vous?*

Sur le nombre, le rang : *En* **quelle** *année est-il mort?*

Sur la qualité : **Quelle** *a été sa conduite?*

Il est exclamatif et emphatique dans : **Quelle** *mémoire!*

Dans l'avant-dernier exemple, *quel* est adjectif, quoique n'étant pas immédiatement suivi d'un nom : il joue dans ce cas le rôle d'attribut.

VI. — ADJECTIFS INDÉFINIS

338. — On range d'habitude sous le nom d'**indéfinis** un certain nombre d'adjectifs qui, avec de grandes inégalités dans l'indétermination, marquent :

1° Une idée de quantité positive, comme *certain, maint, chaque, plusieurs, divers, différent, quelque, tout*;

2° Une idée de quantité négative, comme *aucun, nul;*

3° La qualité, comme *quel que, quelque... que*;

4° La comparaison, comme *tel, même, autre.*

Adjectifs indéfinis marquant la quantité positive.

339. — *Certain* sert à désigner un ou plusieurs individus dont on laisse le nom et, s'il y a lieu, le nombre dans l'indétermination.

L'aigle, reine des airs, avec Margot la pie,
***Différentes** d'humeur, de langage et d'esprit...* (La Fontaine.)
La vente a été déclarée **nulle**. *Ce devoir est* **quelconque**, etc.

Les autres façons d'exprimer une idée indéfinie.

352. — D'autre part les adjectifs indéfinis ne sont pas le seul moyen dont la langue dispose pour rendre un sens indéfini. Il lui arrive de recourir à l'emploi de l'article indéfini (n° 304) et aussi à l'omission de l'article (n° 308).

B. — ADJECTIFS QUALIFICATIFS

353. — L'adjectif qualificatif exprime une qualité, une manière d'être de la personne ou de la chose auxquelles il s'applique. Cette personne ou cette chose étant désignées par un nom ou par un pronom, l'adjectif qui les qualifie prend le genre et le nombre de ce nom ou de ce pronom.

1° Formation du féminin.

a) Féminins caractérisés par un *e* muet.

354. — La plupart des adjectifs forment leur féminin par l'addition d'un **e** muet au masculin.

La forme du radical ne change pas ; la prononciation change ou non.

1° Ne subissent aucun changement de prononciation

les adjectifs terminés par une consonne[1] sonore, **l** ou **r**, comme *général, vil, cévenol, extérieur, fier*, qui font ***générale, vile, cévenole, extérieure, fière***;

les adjectifs terminés par un **c** : *public, caduc, turc*, qui font *publique, caduque, turque*, le **c** dur s'écrivant **qu** devant un **e**. Toutefois le **c** se maintient dans *grecque* ;

les adjectifs en **el**, **eil**, **ul** : *quelle, cruelle ; pareille, vermeille ; nulle.*

On remarquera que dans l'écriture ces adjectifs redoublent la consonne finale.

2° Subissent un changement de prononciation

a) Les adjectifs comme *velu, velue; joli, jolie; aigu, aiguë*, dont la voyelle finale s'allonge au féminin. Dans ce dernier cas le tréma sert à indiquer que l'**u** doit se prononcer, contrairement à ce qui a lieu pour *aigue-marine, Aigues-Mortes*, où l'**u** sert à marquer que le **g** est dur;

b) Des adjectifs comme *premier, altier* (*première, altière*) où l'**e** fermé du masculin devient ouvert au féminin; comme *niais, polonais, gris, danois* (*niaise, polonaise*), etc... On peut y joindre *jaloux, silencieux*, dont le féminin *jalouse, silencieuse*, est fait sur la forme ancienne *jalous, silencieus*. Dans tous ces adjectifs, la consonne finale, qui ne sonne pas au masculin, sonne au féminin.

La forme du radical et la prononciation changent.

355. — Ce cas se présente pour les adjectifs suivants :

1° *Captif, actif, veuf*, font régulièrement au féminin *captive, active, veuve*, le véritable radical comportant un **v** et non un **f**, comme le prouvent les dérivés *captivité, activer, veuvage*.

Blanc, franc, sec changent **c** en **ch** : *blanche, franche, sèche*. De même *frais* (primitivement *fresc*) fait au féminin *fraîche* (primitivement *fresche*). Toutefois *long* fait *longue* et l'on dit : *une zone franche* et *la race franque*.

Menteur, rieur, etc..., donnent *menteuse, rieuse*. (Voir n° 159, 4°.)

Bénin, malin (anciennement *bénign, malign*, avec *gn* mouillé) font *bénigne, maligne*.

2° Le changement du radical consiste dans le redoublement de la consonne finale. Celle-ci sonne au féminin.

Gras, gros, épais font *grasse, grosse, épaisse*; de même *faux* et *roux* (primitivement *faus* et *rous*) font *fausse* et *rousse*. Cependant le féminin de *doux* est *douce*, celui de *tiers, tierce*.

Tous les diminutifs en **et** comme *pauvret*, et tous les autres adjectifs en et, comme *muet*, redoublent le **t** au

féminin, excepté *complet*, *incomplet*, *concret*, *discret*, *indiscret*, *inquiet*, *replet*, *secret*, qui font au féminin *complète*, etc.

Les adjectifs *sot*, *pâlot*, *vieillot*, redoublent le **t**. Tous les autres font leur féminin en *ote* : *manchote*, *idiote*.

Les adjectifs terminés par les voyelles nasales **an**, **en**, **on**, changent ces voyelles nasales en voyelles pures et redoublent la consonne finale : *paysa-nne*, *ancie-nne*, *bo-nne*. Il faut excepter des adjectifs comme *persane*, *ottomane* et ceux qui présentent les voyelles nasales **in**, **un** : *argentine*, *brune*.

Gentil fait *gentille*.

Beau, *fou*, *mou*, *nouveau*, *jumeau*, *vieux*, en apparence irréguliers, forment régulièrement leur féminin *belle*, *folle*, *molle*, *nouvelle*, *jumelle*, *vieille*, sur les masculins disparus : *jumel*, ou sur les masculins encore usités devant une voyelle ou une **h** muette : *bel enfant*, *fol espoir*, *mol oreiller*, *nouvel habit*, *vieil hôtel*. Les autres formes : *beau*, *nouveau*, *vieux*, s'expliquent par la vocalisation de **l** devant la consonne initiale du nom qui suit.

Parfois le féminin est formé à l'aide d'un suffixe particulier.

Créateur fait *créatrice*.

Enchanteur fait *enchanteresse*. (Voir n° 159.)

Enfin les féminins *favorite*, *hébraïque*, correspondant aux masculins *favori*, *hébreu*, sont irréguliers.

b) FÉMININS NON CARACTÉRISÉS PAR UN *e* MUET.

356. — Un certain nombre d'adjectifs facilement reconnaissables ont la même forme au masculin qu'au féminin.

Ce sont ceux qui ont déjà au masculin un *e* muet : *utile*, *pauvre*, *large*, etc.., par suite tous ceux qui sont formés à l'aide des suffixes **able** (*aimable*), **ible** (*possible*), **uble** (*soluble*), **aire** (*débonnaire*), **oire** (*méritoire*), **ique** (*stoïque*), etc...

Deux adjectifs, *grand* et *fort*, seuls survivants d'une catégorie autrefois très nombreuse, n'ajoutent pas toujours l'*e* muet au féminin : ils viennent en effet d'adjectifs latins qui avaient la même forme au féminin qu'au masculin. Ce cas se produit dans des expressions toutes faites et très anciennes comme

grand mère, grand chambre, grand messe (qu'on écrit abusivement avec une apostrophe, tenant la place d'un **e** muet qui en réalité n'a jamais existé), comme *elle se fait fort de*...., dans des noms propres comme *Rochefort*, et enfin dans les adverbes des adjectifs en **ant**, **ent**, *savamment, prudemment.* (Voir n° 532.)

L'usage ancien est d'ailleurs en recul. On commence à dire *la grande rue*, et il est permis de dire : *elle se fait forte de*....

2° Formation du pluriel.

La marque du pluriel dans l'écriture.

357. — Au féminin, tous les adjectifs marquent le pluriel par un **s**, à l'exception d'un seul : *grand mères, grand tantes.*

Au masculin tous prennent un **s**, sauf :

1° Ceux qui avaient déjà au singulier un **s** ou un **x** : *frais, heureux*;

2° Les adjectifs *beau, nouveau, jumeau, hébreu*, qui prennent un **x** : *beaux*, etc. ;

3° Les adjectifs en **al** qui font leur pluriel en **aux** : *loyal, loyaux.* (Voir n° 168.)

L'usage n'est pas encore arrivé à opter entre la forme ancienne et la forme moderne du pluriel pour les adjectifs en **al** plus récemment introduits dans la langue. Dans quelques-uns comme *fatal, naval*, le pluriel en **als** a triomphé. Quant aux autres, comme *final, glacial, natal, théâtral*, etc. ., on évite de les employer au masculin pluriel.

La marque du pluriel dans la prononciation.

358. — En ce qui concerne la prononciation, l'oreille ne distingue le pluriel du singulier que dans les adjectifs en **al** qui font leur pluriel en **aux**.

Cependant dans tous les adjectifs l's du pluriel peut sonner en liaison, c'est-à-dire quand le mot qui suit l'adjectif commence par une voyelle. Encore, dans le langage courant, la

liaison ne se fait-elle qu'à l'intérieur d'un groupe étroitement uni, comme c'est le cas particulièrement pour l'adjectif préposé et le nom. Elle sert ainsi à souligner l'accord des deux mots.

On dit, même dans la conversation familière : *Deux peti*(ts) *z enfants, d'aimable*(s) *z envois, de charman*(ts) *z alentours. Il lui échappe de grossière*(s) *z erreurs.*

Au contraire on dira même dans la conversation la plus relevée : *Des erreurs grossière*(s) *échappent à son attention.*

La liaison se fait de même dans le groupe *portes grande*(s) *z ouvertes, fleurs fraîche*(s) *z écloses.*

3° Accord de l'Adjectif.

359. — L'adjectif épithète ou attribut s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte.

L'adjectif peut se rapporter à tel ou tel nom suivant le sens.

360. — Il faut donc, dans les cas douteux, pour savoir quel est ce mot, consulter le sens. Supposons l'expression *bandelettes de pourpre.* L'accord se fera avec *pourpre* si le qualificatif est *tyrien*; avec *bandelettes*, si ce qualificatif est *brodé d'or.*

De même on écrira : *Une troupe de soldats **choisis** parmi les plus braves* et *une troupe de soldats **commandée** par un simple sergent.*

361. — L'adjectif s'accorde, suivant le sens, tantôt avec les noms collectifs comme *foule, quantité, multitude*, tantôt avec leur complément. C'est toujours avec le complément, quand les mots collectifs sont *la plupart*, ou, à plus forte raison, de véritables adverbes, comme *peu, assez, trop, beaucoup, bien*, etc.

*Une multitude de sauterelles **répandue** ou **répandues** dans la campagne. Beaucoup d'enfants sont **enclins** à mentir.*

362. — Quand deux noms sont unis par *ou*, on met l'adjectif au singulier ou au pluriel, suivant que l'on veut faire

entendre que l'un des deux termes de l'alternative exclut l'autre ou non.

Son échec provient d'une bonne volonté ou d'une intelligence insuffisante.

363. — D'après les grammairiens du XVIIIe siècle, on ne doit pas dire indifféremment *Elle a l'air avenant* et *elle a l'air avenante*. De nos jours la première expression est à peu près hors d'usage. Avec le temps, la locution verbale *avoir l'air* est devenue l'équivalent exact de *paraître, sembler*, et l'accord se fait, comme le sens l'exige, avec le sujet, non avec le mot *air*, devenu inséparable du verbe.

L'adjectif se rapporte à la fois à deux noms.

364. — Quand l'adjectif se rapporte à la fois à deux noms, il prend le genre de ces noms et se met au pluriel :

Une fermeté et une ardeur étonnantes.

Cependant il peut arriver qu'il reste au singulier si le deuxième nom corrige le premier plutôt qu'il ne s'y ajoute, ou si les deux noms sont synonymes :

Une fermeté, une force d'âme étonnante.

365. — Mais une difficulté se présente si l'adjectif se rapporte à deux noms de genre différent. Autrefois l'accord se faisait souvent avec le dernier. La règle actuelle prescrit de mettre l'adjectif au pluriel et au masculin. Il semble bien cependant qu'elle fasse violence à l'instinct de la langue, car, lorsque l'adjectif ne sonne pas de la même manière aux deux genres et aux deux nombres, on éprouve de la répugnance à entendre la terminaison masculine de l'adjectif après un nom féminin. Il serait intolérable de dire : *Armez-vous d'un courage et d'une foi nouveaux*. On préfère dire, en rapprochant le nom masculin de l'adjectif masculin : *Armez-vous d'une foi et d'un courage nouveaux*. Racine a fait l'accord à la manière ancienne : *Armez-vous d'un courage et d'une foi nouvelle.*

L'adjectif ne s'accorde pas toujours avec le nom auquel il se rapporte.

366. — Il peut arriver que deux ou plusieurs adjectifs restent au singulier, quoique se rapportant à un nom pluriel. En réalité, chacun d'eux s'accorde avec l'un des éléments qui, rapprochés, constituent ce pluriel.

Au cours des **dix-septième** *et* **dix-huitième** *siècles le rôle du Parlement a été très effacé.*

367. — Dans certaines expressions l'adjectif placé avant le nom ne s'accorde pas avec ce nom parce qu'il a perdu sa valeur d'adjectif : ***Haut*** *la main.* ***Plein*** *la maison.* ***Sauf*** *erreur.*

On écrit de même, depuis le XVIII[e] siècle : *Une* ***demi-heure****; elle était* ***nu-tête****; envoyer* ***franc*** *de port une lettre;* ***approuvé*** *la décision ci-dessus;* ***ci-inclus*** *la somme de;* ***passé*** *la vendange;* ***feu*** *la reine.*

Dans tous ces derniers cas, il est permis aujourd'hui de faire l'accord. Toutefois il ne se fait pas dans : *A quoi* ***bon*** *la fortune? A* ***mi-côte****, à* ***mi-jambes****.*

368. — Dans les expressions comme : *Une veste* ***bleu*** *marine, des cheveux* ***châtain-clair****,* l'invariabilité des adjectifs s'explique par une ellipse : *Une veste du bleu de la marine, des cheveux d'un châtain clair. Bleu* et *châtain* sont des noms compléments construits sans préposition.

Comment s'accordent les adjectifs composés.

369. — Dans les adjectifs composés, chaque terme était traité par l'ancienne langue comme un adjectif. De là les formes : *Portes* ***grandes*** *ouvertes,* ***fleurs fraîches*** *écloses. Les oreilles* ***pures*** *françaises.* (Montaigne.)

Le français moderne au contraire tend à considérer le premier terme comme un adverbe et à le laisser invariable : *Une petite fille* ***nouveau****-née,* ***court****-vêtue,* ***demi****-morte.*

On ne doit pas assimiler à ces exemples le cas d'adjectifs

comme *sourd-muet*, *raide-mort*, *ivre-mort*. Ces mots sont formés de deux adjectifs juxtaposés et on les fait varier comme s'ils étaient coordonnés : *sourds* et *muets*, *raides* et *morts*, *ivres* et *morts*. On dit d'ailleurs : *Une petite fille sourde et muette* et non *sourde-muette*.

(Pour l'accord de l'adjectif avec le pronom, voir nº 97.)

4° Place de l'adjectif.

370. — Aucune règle ne régit la place de l'adjectif. Dans les noms composés tantôt il précède : ***bonhomme***, ***gentilhomme***, ***chauve-souris***; tantôt il suit : ***vinaigre***, ***pont-levis***, ***château-fort***.

Le sens de l'adjectif peut varier suivant qu'il précède le nom ou qu'il le suit.

371. — Dans la plupart des cas l'usage et l'oreille décident seuls. En général on place le mot le plus long en dernier lieu. On ne dira guère : *Un incomparable homme*, *une obstination sotte*, mais on a le choix entre *un émouvant spectacle* et *un spectacle émouvant*. Toutefois, il est des cas où l'adjectif exprime une nuance particulière, selon qu'il suit ou qu'il précède le nom.

Comparez : *du vin nouveau* et *du nouveau vin*.
un repas maigre et *un maigre repas*.
un succès certain et *un certain succès*.
des objets différents et *différents objets*.
la cause première et *la première cause*.

La plupart de ces distinctions étaient inconnues de l'ancienne langue, qui plaçait très librement l'adjectif :

*Sais-tu que ce vieillard fut **la même** vertu?* (Corneille) (la vertu même).

D'une façon générale, les adjectifs de couleur suivent le nom. Des expressions comme : *le bleu martin-pêcheur*, *une verte prairie* portent la marque du style poétique.

Souvent l'adjectif préposé au nom s'unit à lui si étroitement

qu'ils constituent à eux deux une sorte de nom composé : *Un brave homme, un bon mot, une basse-cour.*

372. — Les adjectifs qu'on place d'habitude après le nom prennent, quand ils le précèdent, soit un sens spécial, soit une valeur particulière de sentiment.

Comparez :

Une pieuse supercherie et *une fondation pieuse.*

Une basse vengeance et *une porte basse.*

De même *la Rome antique, une statue colossale* n'ont pas la même puissance d'évocation que *l'antique Rome, une colossale statue.*

Différents moyens de mettre en relief l'adjectif qualificatif.

373. — La force d'expression de l'adjectif est fréquemment augmentée du fait qu'il est placé en vedette, et cela est vrai non seulement de l'adjectif épithète, mais aussi de l'adjectif attribut ou mis en apposition :

***Heureux** qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage!*
(Du Bellay)

***Captive**, toujours **triste**, **importune** à moi-même,*
Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime?
(Racine)

374. — Indépendamment de la place qu'on lui assigne dans la phrase, il y a un autre moyen de donner du relief à l'adjectif, c'est de l'articuler en ajoutant à l'accent tonique un accent supplémentaire d'insistance qui, suivant les cas, frappe la première ou la deuxième syllabe de l'adjectif. Ceci ne peut d'ailleurs avoir lieu que dans les adjectifs qui ont au moins deux syllabes sonores :

*Est-ce **possible**! C'est un chef-d'œuvre **incomparable**. Comment trouvez-vous cette œuvre? **Incomparable**.*

5° Compléments de l'adjectif.

Voir n° 96.

6° Emploi de l'adjectif.

375. — L'adjectif qualificatif joue le rôle d'épithète : *Il a une belle voix*, et d'attribut : *Sa voix est belle, il a la voix belle.*

Les différents moyens de qualifier.

376. — En dehors de l'adjectif, d'autres moyens servent à qualifier :

1) Un nom simple ou composé construit directement : *Un dîner monstre, une commode Empire, le style Pompadour, un air bon enfant. Il est trop pot-au-feu.* (Balzac.)

2) Un nom ou un mot à valeur de nom construit indirectement : *L'homme est de marbre aux vérités, il est de feu pour les mensonges.* (La Fontaine.) (Voir n° 92.)

La valeur qualificative de ces compléments apparaît dans le fait que, comme des adjectifs, ils peuvent être modifiés par des adverbes : *Il est très à l'aise, bien à plaindre, tout à fait à sa place, vraiment à charge..*

3) Un adverbe : *Une personne très bien. Ce devoir est mal*

4) Une proposition : *Un homme comme il faut*; *un enfant qui travaille.*

5) Il peut même arriver que le qualificatif ne soit pas exprimé, mais on le supplée aisément à cause du tour exclamatif de la phrase :

Il est d'une maladresse! Le ciel était d'un bleu...

L'adjectif peut être employé comme nom.

377. — Souvent l'adjectif employé avec l'article devient un véritable nom désignant soit des personnes : *le sage*; soit des choses, *le désert*; soit des qualités : *le beau de l'histoire, le plaisant de la chose.*

De ce dernier emploi, qui a une sorte de valeur neutre, on peut rapprocher certaines expressions adjectives comme *à la longue, à la dérobée, à la ronde* où le féminin avait aussi à l'origine une valeur neutre.

L'adjectif peut être employé comme adverbe.

378. — Les rapports sont très étroits entre l'adjectif et l'adverbe. Dans certaines langues une forme unique sert aux deux usages. Nos poètes du XVI[e] siècle disaient volontiers : *Marchez léger...*, pour : *Marchez légèrement.* De nos jours, une foule d'adjectifs pris adverbialement sont en usage, qui d'ailleurs ne font pas toujours double emploi pour le sens avec les adverbes en *ment* correspondants. Dans les expressions *chanter juste, parler haut, crier fort*, les adverbes n'ont pas exactement le même sens que dans : *Il a été justement condamné. Je l'approuve hautement. Il pense fortement.*

7° Les degrés dans la qualité.

379. — L'adjectif marque la qualité qui appartient à une personne ou à une chose. Mais il peut y avoir des degrés dans cette qualité : un champ peut être plus ou moins fertile.

De plus, ces degrés dans la qualité peuvent être établis par rapport à un autre objet pris comme terme de comparaison : *Ce champ est plus fertile que celui du voisin*; ou sans aucun rapport avec un autre terme : *Ce champ est peu fertile.*

Dans le premier cas on dira que le degré dans la qualité est marqué d'une façon **relative**; dans le second, d'une façon **absolue.**

Les degrés dans la qualité sont marqués d'une façon absolue.

380. — Pour marquer le degré d'une façon absolue on peut avoir recours à différents procédés :

1) On emploie des adverbes modifiant l'adjectif simple. *Peu, un peu, assez, suffisamment, passablement, médiocrement*, marquent un degré assez faible;

Presque, quasi, à peu près, comme, pour ainsi dire, dans

une certaine mesure, indiquent que la qualité n'est qu'imparfaitement réalisée;

Très (Voir p. 51), *fort*, *bien*, *absolument*, *parfaitement*, *tout*, *tout à fait*, marquent que la qualité est portée à un degré éminent. C'est ce qu'on appelle le **superlatif absolu**.

Le langage sur ce point s'ingénie à renouveler sans cesse, à mesure qu'elles s'affaiblissent, les formules auxquelles il a recours. Homère disait déjà *terriblement*; les Précieuses du XVIIe siècle ont dit *furieusement*, et nous disons *rudement*, *joliment*, etc., dans le sens de *tout à fait*.

On se sert aussi de formules variées dont plusieurs ont une valeur adverbiale : ***brave au possible***, ***honnête s'il en fut***, ***généreux on ne peut plus***, ***laid à faire peur***, etc.

381. — 2) On peut, sans le secours d'aucun adverbe, marquer un haut degré dans la qualité :

A l'aide d'adjectifs simples, comme *extrême*, *suprême*, *excellent*, *parfait*, *supérieur*, *infime*, *minime*, etc., qui à eux seuls expriment une qualité portée à un haut degré;

A l'aide de formules exclamatives : ***Il est d'une force! Ce tableau est d'un fini... Nous sommes arrivés de nuit, et par quel froid! Il est si bon! Une telle intelligence!***

Enfin, dans le langage parlé, à l'aide de l'adjectif simple redoublé : ***C'était joli, joli...***

382. — 3) En dernier lieu, comme on l'a vu, certains préfixes et suffixes servent à marquer :

Qu'une qualité est inexistante : ***dés-agréable***, ***dis-gracieux***, ***a-moral***, ***dys-peptique***, ***in-stable***, ***mal-propre***, ***mes-séant***, ***non-combattant***, etc.

Qu'elle est peu marquée : ***blond-in***, ***fad-asse***, ***gentil-let***, ***grand-elet***, ***jaun-âtre***, ***lourd-aud***, ***pâl-ot***;

Qu'elle atteint un degré élevé : ***bien-heureux***, ***archi-fou***, ***extra-fin***, ***sur-fin***, ***super-fin***, ***ultra-royaliste***. Quelques superlatifs sont formés à la manière italienne, avec le suffixe **issime** : ***République sérénissime***, ***édition rarissime***. Sur ce modèle on a même formé des noms : ***généralissime***, ***amiralissime***.

Les degrés dans la qualité sont marqués d'une façon relative.

383. — Pour marquer le degré d'une façon relative on emploie le **comparatif** et le **superlatif**.

1° LE COMPARATIF.

384. — Un adjectif est dit au comparatif quand il marque entre deux termes comparés un rapport : 1° d'égalité, à l'aide des adverbes *aussi*, *autant* et *si*, ce dernier dans une proposition négative : *Un dogue* **aussi** *puissant que beau* (La Fontaine). *Ce devoir n'est pas* **si** *facile que vous croyez* ;

2° de supériorité, à l'aide de l'adverbe *plus*, quelquefois de *mieux*, à l'exclusion de *davantage* : *Il fallait s'enquérir qui est* **mieux** *savant, non qui est* **plus** *savant* (Montaigne). *Cet enfant est* **mieux** *élevé que son camarade* ;

3° d'infériorité, à l'aide de *moins* : *Paris est* **moins** *peuplé que Londres.*

Le complément du comparatif.

385. — On peut comparer deux personnes ou deux objets : *Il est plus instruit que son frère* ; deux manières d'être : *Il est plus riche qu'il ne l'était, il est plus savant qu'intelligent* ; une réalité et l'idée que l'on s'en fait : *Il est plus instruit que vous ne pensez* ; enfin un fait réel et un fait supposé : *Il est aussi souriant que s'il avait été toujours heureux.*

Les mots : *son frère, il ne l'était, intelligent, vous ne pensez, s'il avait été toujours heureux*, introduits par la conjonction *que*, sont les compléments du comparatif.

Le complément du comparatif était, dans l'ancienne langue, introduit par *de*, à la manière latine : *Je promets volontiers un peu moins* **de** *ce que je puis* (Montaigne). C'est cet usage qui survit encore dans : *Ce livre vaut plus* **de** 10 *francs, moins* **de** 10 *francs.*

386. — Un certain nombre de comparatifs sont formés

directement sur des comparatifs latins correspondants, c'est-à-dire sans le secours d'un adverbe :

Antérieur, postérieur, inferieur, supérieur, qui ont leur complément introduit par *à* ;

Meilleur, qui est l'unique comparatif de *bon* ;

Pire et *moindre*, qui sont, avec des nuances de sens particulières ou des différences d'emploi, les équivalents moins usités de *plus mauvais* et de *plus petit*.

387. — L'adjectif *autre* s'emploie souvent pour marquer une différence dans le sens de la supériorité :

Les exemples vivants sont d'un **autre** *pouvoir.* (Corneille)

388. — On peut instituer une comparaison entre deux termes qui sont en corrélation directe :

Plus *cher est l'offenseur et* ***plus*** *grande est l'offense.* (Corneille)

ou en corrélation inverse :

Plus *je suis votre amant,* ***moins*** *je suis Curiace.* (Corneille)

2° LE SUPERLATIF

389. — Dans la phrase : *Jean est le plus docile de mes élèves* ou *est l'élève le plus docile*, l'adjectif *docile* est au superlatif *relatif*, parce qu'il marque une qualité portée au plus haut degré *relativement* à ce qu'elle est chez les autres élèves, qu'ils soient mentionnés, comme dans le premier exemple, ou non, comme dans le second.

Le rôle et la variation de l'article dans le superlatif relatif.

390. — Le superlatif relatif n'est autre que le comparatif précédé de l'article défini. Anciennement la langue faisait peu de différence entre le superlatif relatif et le comparatif, comme le prouve la facilité avec laquelle l'article était omis dans des cas où il faudrait l'exprimer aujourd'hui : *Chargeant de mon debris les reliques* **plus** *chères.* (Racine) *Qui est* **plus** *dupe de lui ou de vous?* (La Bruyère)

Mais, à mesure que l'emploi de l'article défini s'est étendu, la différence de sens entre les deux formes a été plus nettement perçue et plus régulièrement marquée. Aujourd'hui l'article n'est plus omis que quand l'adjectif est détermine par un possessif ou précédé de la préposition *de* : *C'est* **mon plus** *grand plaisir* (mon plaisir le plus grand). *C'est ce que j'ai vu* **de moins** *beau* (la chose la moins belle que j'aie vue).

391. — Les grammairiens du siècle dernier recommandaient de dire : *Cette enfant est* **la** *mieux placée de sa classe*, et : *C'est en calcul que cette enfant est* **le mieux** *placee*. Autrement dit, on devait employer l'article variable quand on comparait un objet à d'autres, et l'article invariable quand on comparait un objet à lui-même. Ces distinctions sont à peu près hors d'usage aujourd'hui et l'on tend à faire varier l'article dans tous les cas.

Le complément du superlatif.

392. — Le complément du superlatif est introduit par *de*, qu'il désigne les objets qui constituent le deuxième terme de la comparaison : *Ce chêne est le plus beau* **des arbres**; ou qu'il marque, soit dans l'espace, soit dans le temps, les limites à l'intérieur desquelles s'exerce la comparaison : *Ce chêne est le plus beau* **de la forêt**. *Descartes est un des plus grands philosophes* **des temps modernes**.

393. — On peut encore rendre l'idée du superlatif relatif au moyen de l'adjectif simple et d'un complément : *C'est une chose facile* **entre toutes**. *Beaux, bien faits et jolis* **sur** (par dessus) **tous leurs compagnons** (La Fontaine). On dit aussi : *C'est* **tout ce qu'il y a de beau**, dans le sens de : *c'est ce qu'il y a de plus beau*.

CHAPITRE IV

Le verbe.

DÉFINITIONS ET GÉNÉRALITÉS

Les formes active, passive et pronominale.

394. — Si nous entendons dire : *L'enfant... L'arbre. Le malade... Le vieillard...*, nous comprenons qu'il est question de différentes personnes ou choses; mais il nous reste à apprendre ce que l'on sait de ces choses et de ces personnes.

Si au contraire on dit : *L'enfant joue. L'arbre fut déraciné. Le malade souffre. Le vieillard se promène*, nous apprenons par les mots *joue, se promène*, que l'enfant et le vieillard font une certaine action; par les mots *fut déraciné*, que l'arbre a subi une action; par le mot *souffre*, que le malade est dans un certain état.

Les mots *joue, fut déraciné, souffre, se promène*, sont des verbes.

395. — D'autre part, si l'on considère ces verbes au point de vue non plus du sens, mais de la forme, on dira que *joue* et *souffre* sont des verbes **actifs**; *fut déraciné*, un verbe passif; *se promène*, un verbe **pronominal**.

On distingue en effet trois formes, sous lesquelles se présentent les verbes français : la forme ou la voix active,
la forme passive,
la forme pronominale.

Les modes et les temps.

396. — L'idée marquée par le verbe peut être présentée comme une réalité : *Vous marchez* (indicatif); comme un ordre : *Marchez* (impératif); comme un fait dépendant d'une condition : *Vous marcheriez si...* (conditionnel); comme une possibilité : *Je désire que vous marchiez* (subjonctif).

Ces différentes formes, correspondant à différentes manières de présenter l'idée, s'appellent les **modes** du verbe. Mode signifie en effet *manière*.

397. — Aux modes proprement dits qui viennent d'être énumérés, **indicatif**, **impératif**, **conditionnel**, **subjonctif**, on peut ajouter des modes assimilés, l'**infinitif**, qui est une forme verbale se rapprochant du nom : *marcher*, et le **participe**, qui est une forme verbale se rapprochant de l'adjectif : *marchant*, *reçu*.

398. — L'idée marquée par le verbe peut être localisée à différents moments de la durée. Des formes spéciales appelées **temps** sont employées suivant que cette idée est réalisée dans le présent, le passé ou le futur. *Je pars*, *je suis parti*, *je partirai*.

Les temps sont simples ou composés.

399. — Certains de ces temps sont simples : *Je pars*. D'autres : *je suis parti*, sont composés, c'est-à-dire renferment, en plus du mot qui contient l'idée fondamentale de l'expression, une autre forme verbale servant à conjuguer la première et qu'on appelle **auxiliaire**.

Les verbes auxiliaires essentiels sont *avoir* et *être*.

Le radical et les terminaisons; les personnes.

400. — Les temps simples sont constitués au moyen de deux éléments : 1° les **terminaisons**; 2° le **radical**.

Les terminaisons avaient originairement pour objet d'indiquer si l'action marquée par le verbe a pour auteur la personne qui parle : (je) *cour-s*, (nous) *cour-ons*; ou celle à qui

l'on parle : (tu) *cour-s*, (vous) *cour-ez*; ou celle de qui l'on parle : (il) *cour-t*, (ils) *cour-ent*.

Elles marquent aussi si l'action est faite par une seule personne : (je) *cour-s*, (tu) *cour-s*, (il) *cour-t*; ou par plusieurs : (nous) *cour-ons*, (vous) *cour-ez*, (ils) *cour-ent*.

En réalité, dans plusieurs cas, la terminaison ne marque plus la personne que pour les yeux, puisque, sur les six formes qui précèdent, quatre sonnent de la même manière. Encore la terminaison ne remplit-elle ce rôle que d'une façon bien imparfaite, puisque **s**, caractéristique de la 2[e] personne, a passé à la première dans tous les verbes qui ne sont pas en **er**; puisque **t**, caractéristique de la 3[e] personne, a disparu à l'indicatif présent des verbes en **er**.

Ce sont les pronoms personnels sujets, nécessairement exprimés, qui rendent la personne toujours sensible aux yeux et à l'oreille.

Les terminaisons servent aussi à marquer le temps : *aim-aient, aim-èrent*.

401. — L'indicatif, le conditionnel, le subjonctif, qui possèdent les six personnes énumérées plus haut; l'impératif, qui n'en possède que trois, sont dits **modes personnels**

Les modes assimilés, c'est-à-dire l'infinitif et le participe, n'en ont aucune et sont dits **modes impersonnels**.

402. — Le radical est ce qui reste du verbe quand on supprime la terminaison. Ce radical n'est pas toujours, dans un verbe donné, identique à lui-même : *Je meur-s, nous mour-ons. J'appell-e, nous appel-ons. Prend-re, nous pren-ons.*

Enumérer dans un ordre déterminé, à tous les modes et à tous les temps, toutes les formes d'un verbe, c'est le **conjuguer**

1° LES VERBES CONSIDÉRÉS DANS LEURS FORMES

Conjugaisons vivantes et conjugaisons mortes.

403. — Les verbes français peuvent, suivant la forme de

leur indicatif présent et de leur infinitif présent, être rangés en différents groupes :

1° Environ 3.600 verbes, à présent de l'indicatif en **e** et à infinitif en **er**, comme *aimer*.

2° Environ 350 verbes à présent de l'indicatif en **is**, à infinitif en **ir** et qui, à certaines formes, intercalent le suffixe **iss** entre le radical et la terminaison, comme *finir*.

On dit que ces deux conjugaisons sont **vivantes**, parce que c'est sur leur modèle que se conjuguent tous les verbes nouvellement créés.

404. — On appelle conjugaisons **mortes** celles qui non seulement ne s'enrichissent pas de créations nouvelles, mais voient avec le temps diminuer le nombre de leurs verbes.

On tend, en effet, à substituer à ces verbes d'autres verbes de même sens, mais plus faciles à conjuguer. C'est ainsi que *clore* a cédé la place à *fermer*, à *clôturer* ; *faillir* à *manquer* ; *choir* à *tomber* ; *quérir* à *chercher* ; *tistre* à *tisser*. *Prendre* est menacé dans certaines acceptions par *capturer* ; *émouvoir*, par *émotionner* ; *résoudre*, par *solutionner*, etc....

Les conjugaisons mortes ne sont constituées que par :

1° 28 verbes en **ir**, qui n'intercalent jamais **iss** entre le radical et la terminaison, comme *mourir*.

2° 17 verbes en **oir**, comme *recevoir*.

3° 50 verbes en **re**, comme *rendre*.

405. — Il faut ranger à part *avoir* et *être*, qui échappent à toute classification.

VERBES AUXILIAIRES.

406. **AVOIR**

MODE INDICATIF

TEMPS SIMPLES :	TEMPS COMPOSÉS :
Présent.	*Passé composé.*
J'ai.	J'ai eu.
Tu as.	Tu as eu.
Il a.	Il a eu.
Nous avons.	Nous avons eu.
Vous avez.	Vous avez eu.
Ils ont.	Ils ont eu.

Imparfait.

J'avais.
Tu avais.
Il avait.
Nous avions.
Vous aviez.
Ils avaient.

Passé antérieur

J'eus eu
Tu eus eu.
Il eut eu.
Nous eûmes eu.
Vous eûtes eu.
Ils eurent eu.

Passé simple.

J'eus.
Tu eus.
Il eut.
Nous eûmes.
Vous eûtes.
Ils eurent.

Plus-que-parfait.

J'avais eu.
Tu avais eu.
Il avait eu.
Nous avions eu.
Vous aviez eu.
Ils avaient eu.

Futur.

J'aurai.
Tu auras.
Il aura.
Nous aurons.
Vous aurez.
Ils auront.

Futur antérieur

J'aurai eu.
Tu auras eu.
Il aura eu.
Nous aurons eu.
Vous aurez eu.
Ils auront eu.

MODE CONDITIONNEL

Présent.

J'aurais.
Tu aurais.
Il aurait.
Nous aurions.
Vous auriez.
Ils auraient.

Passé.

J'aurais eu *ou* j'eusse eu.
Tu aurais eu *ou* tu eusses eu.
Il aurait eu *ou* il eût eu.
Nous aurions eu *ou* nous eussions eu.
Vous auriez eu *ou* vous eussiez eu.
Ils auraient eu *ou* ils eussent eu

MODE IMPÉRATIF

Présent.

Aie.
(Qu'il ait).
Ayons.
Ayez.
(Qu'ils aient).

Passé.

(Inusité).

MODE SUBJONCTIF

Présent.

Que j'aie.
Que tu aies.
Qu'il ait.
Que nous ayons.
Que vous ayez.
Qu'ils aient.

Passé

Que j'aie eu.
Que tu aies eu.
Qu'il ait eu.
Que nous ayons eu.
Que vous ayez eu.
Qu'ils aient eu.

Imparfait.

Que j'eusse.
Que tu eusses.
Qu'il eût.
Que nous eussions.
Que vous eussiez.
Qu'ils eussent.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse eu.
Que tu eusses eu.
Qu'il eût eu.
Que nous eussions eu.
Que vous eussiez eu.
Qu'ils eussent eu.

MODE INFINITIF

Présent.

Avoir

Passé.

Avoir eu.

MODE PARTICIPE

Présent.

Ayant.

Passé.

Ayant eu.

107. **ÊTRE**

MODE INDICATIF

TEMPS SIMPLES :

Présent.

Je suis.
Tu es.
Il est.
Nous sommes.
Vous êtes.
Ils sont.

Imparfait.

J'étais.
Tu étais.
Il était.
Nous étions.
Vous étiez.
Ils étaient.

Passé simple.

Je fus.
Tu fus.
Il fut.
Nous fûmes.
Vous fûtes.
Ils furent.

Futur.

Je serai.
Tu seras.
Il sera.
Nous serons.
Vous serez.
Ils seront.

TEMPS COMPOSÉS :

Passé composé.

J'ai été.
Tu as été.
Il a été.
Nous avons été.
Vous avez été.
Ils ont été.

Passé antérieur.

J'eus été.
Tu eus été.
Il eut été.
Nous eûmes été.
Vous eûtes été.
Ils eurent été.

Plus-que-parfait.

J'avais été.
Tu avais été.
Il avait été.
Nous avions été.
Vous aviez été.
Ils avaient été.

Futur antérieur.

J'aurai été.
Tu auras été.
Il aura été.
Nous aurons été.
Vous aurez été.
Ils auront été.

MODE CONDITIONNEL

Présent.	*Passé.*
Je serais.	J'aurais été *ou* j'eusse été.
Tu serais.	Tu aurais été *ou* tu eusses été.
Il serait.	Il aurait été *ou* il eût été.
Nous serions.	Nous aurions été *ou* nous eussions été
Vous seriez.	Vous auriez été *ou* vous eussiez été.
Ils seraient.	Ils auraient été *ou* ils eussent été.

MODE IMPERATIF

Présent.	*Passé*
Sois.	
(Qu'il soit).	
Soyons.	(Inusité).
Soyez.	
(Qu'ils soient).	

MODE SUBJONCTIF

Présent.	*Passé.*
Que je sois.	Que j'aie été.
Que tu sois.	Que tu aies été.
Qu'il soit.	Qu'il ait été.
Que nous soyons.	Que nous ayons été.
Que vous soyez.	Que vous ayez été.
Qu'ils soient.	Qu'ils aient été.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Que je fusse.	Que j'eusse été.
Que tu fusses.	Que tu eusses été.
Qu'il fût.	Qu'il eût été.
Que nous fussions.	Que nous eussions été.
Que vous fussiez.	Que vous eussiez été.
Qu'ils fussent.	Qu'ils eussent été.

MODE INFINITIF

Présent.	*Passé.*
Être.	Avoir été.

MODE PARTICIPE

Présent.	*Passé.*
Étant.	Ayant été.

FORME ACTIVE

1er Groupe.

VERBES A INDICATIF EN **e**, A INFINITIF EN **er**

408. — On obtient le radical de ces verbes en supprimant **er** à l'infinitif, ou **e** à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent : ***Aim-er*** ; ***il aim-e***.

Le passé simple est en **ai**, le participe passé en **é**.

409. **AIMER**

MODE INDICATIF

TEMPS SIMPLES :

Présent.

J'aime.
Tu aimes.
Il aime.
Nous aimons.
Vous aimez.
Ils aiment.

Imparfait.

J'aimais.
Tu aimais.
Il aimait.
Nous aimions.
Vous aimiez.
Ils aimaient.

Passé simple.

J'aimai.
Tu aimas.
Il aima.
Nous aimâmes.
Vous aimâtes.
Ils aimèrent.

TEMPS COMPOSÉS :

Passé composé

J'ai aimé.
Tu as aimé.
Il a aimé.
Nous avons aimé.
Vous avez aimé.
Ils ont aimé.

Passé antérieur.

J'eus aimé.
Tu eus aimé.
Il eut aimé.
Nous eûmes aimé.
Vous eûtes aimé.
Ils eurent aimé.

Plus-que-parfait.

J'avais aimé.
Tu avais aimé.
Il avait aimé.
Nous avions aimé.
Vous aviez aimé.
Ils avaient aimé.

TEMPS SURCOMPOSÉS :

Passé antérieur.

J'ai eu aimé.
Tu as eu aimé, etc.

Plus-que-parfait.

J'avais eu aimé.
Tu avais eu aimé, etc.

Futur.	*Futur antérieur.*
J'aimerai.	J'aurai aimé.
Tu aimeras.	Tu auras aimé.
Il aimera.	Il aura aimé.
Nous aimerons.	Nous aurons aimé.
Vous aimerez.	Vous aurez aimé.
Ils aimeront.	Ils auront aimé.

TEMPS SURCOMPOSÉ :

Futur antérieur.

J'aurai eu aimé.
Tu auras eu aimé, etc.

MODE CONDITIONNEL

Présent.	*Passé.*
J'aimerais.	J'aurais aimé *ou* j'eusse aimé.
Tu aimerais.	Tu aurais aimé *ou* tu eusses aimé.
Il aimerait.	Il aurait aimé *ou* il eût aimé.
Nous aimerions.	Nous aurions *ou* nous eussions aimé.
Vous aimeriez.	Vous auriez *ou* vous eussiez aimé.
Ils aimeraient.	Ils auraient *ou* ils eussent aimé.

TEMPS SURCOMPOSÉ :

Passé.

J'aurais eu aimé.
Tu aurais eu aimé, etc.

MODE IMPÉRATIF

Présent	*Passé.*
Aime.	Aie aimé.
(Qu'il aime).	(Qu'il ait aimé).
Aimons.	Ayons aimé.
Aimez.	Ayez aimé.
(Qu'ils aiment).	(Qu'ils aient aimé).

MODE SUBJONCTIF

Présent.	*Passé.*
Que j'aime.	Que j'aie aimé.
Que tu aimes.	Que tu aies aimé.
Qu'il aime.	Qu'il ait aimé.
Que nous aimions.	Que nous ayons aimé.
Que vous aimiez.	Que vous ayez aimé.
Qu'ils aiment.	Qu'ils aient aimé.

Imparfait.
Que j'aimasse.
Que tu aimasses.
Qu'il aimât.
Que nous aimassions.
Que vous aimassiez.
Qu'ils aimassent.

Plus-que-parfait.
Que j'eusse aimé.
Que tu eusses aimé.
Qu'il eût aimé.
Que nous eussions aimé.
Que vous eussiez aimé.
Qu'ils eussent aimé.

TEMPS SURCOMPOSÉ :

Passé.
Que j'aie eu aimé.
Que tu aies eu aimé, etc.

MODE INFINITIF

Présent.
Aimer.

Passé.
Avoir aimé.

MODE PARTICIPE

Présent.
Aimant.

Passé.
Ayant aimé.

TEMPS SURCOMPOSÉ :

Passé.
Ayant eu aimé.

REMARQUES SUR LA CONJUGAISON DES VERBES EN **er**.

410. — Plusieurs verbes se conjuguant sur *aimer* présentent certaines particularités.

Particularités d'orthographe et de prononciation.

1° Les unes sont purement orthographiques et proviennent de ce que le français emploie différents signes pour rendre un même son ou une même articulation.

Le **g** doux (son de *j*), le **c** doux (*ss*) s'écrivent **g** et **c** devant un **e** ou un **i** ; ils deviennent **ge**, **ç** devant **a**, **o**, **u**. De là les variations suivantes : *je mang-e, nous mange-ons* ; *il place, il plaç-a*.

2° D'autres particularités peuvent être considérées comme touchant à la fois à la forme orthographique et à la prononciation, c'est-à-dire à la constitution du radical.

C'est ce qui se produit pour les verbes en **uyer**, **oyer**, **ayer**. Quand la terminaison du verbe est sonore, elle est précédée d'un *y* équivalant à la fois à un **i** voyelle et à un **i** consonne (**iod**). On dit *il appuie* et *nous appuyons*; *il rudoie* et *nous rudoyons*; *il raie* et *nous rayons*. Pour les verbes en *ayer*, on a le droit de les écrire partout avec **y**.

Variations du radical dues au déplacement de l'accent tonique.

411. — Certaines variations du radical sont dues au rôle de l'accent tonique.

Cet accent se déplace d'une personne à l'autre. Dans *j'aime*, l'accent est sur **ai**, voyelle du radical : le radical est tonique. Dans *aimons*, l'accent est sur **ons**, c'est-à-dire sur la terminaison : le radical est atone. Pour cette raison, dans l'ancienne langue on conjuguait : *j'aime*, *ils aiment* (radical tonique), nous *amons*, vous *amez* (radical atone). La Fontaine conjugue encore : *je treuve*, *nous trouvons*. C'est d'une façon analogue que s'expliquent les cas suivants :

1° Les verbes comme *céder*, *regner*, qui ont un **e** fermé (**é**) au radical atone, le changent en **e** ouvert (**è**) quand le radical est tonique : *cède*, *règne*. En vertu du même principe, l'**e** fermé subsiste au futur : *je céderai*, *il gélera*, *nous abrégerons*.

2° Les verbes comme *mener*, *semer*, *jeter*, *appeler*, qui ont un **e** muet, quand le radical est atone, le changent en **e** ouvert quand le radical est accentué. Ce changement de prononciation est figuré aux yeux soit par le changement de **e** en **è**, soit par le redoublement de **l** et de **t** : *Il mène*, *il sème*, *il achète*, ***il cèle***, ***il appelle***, ***il jette***.

Bourreler, *céler* et ses composés, *ciseler*, *démanteler*, *écarteler*, *geler* et ses composés, *harceler*, *marteler*, *modeler*, *peler* prennent un **e** ouvert (**è**). Tous les autres peuvent ou doivent redoubler *l*.

Recéler change son *e* fermé (*é*) en *e* ouvert (*è*) : *il recélait*, ***il recèle***.

Les verbes en **eter** comme *acheter*, *racheter*, *becqueter*, *coueter*, *crocheter*, *étiqueter* changent l'**e** muet en **e** ouvert (**è**) : *il achète*. Tous les autres peuvent ou doivent redoubler le **t**.

Les verbes qui à l'infinitif ont un **e** fermé (**é**), comme *compléter*, *décréter*, *empiéter*, *inquiéter*, *refléter*, etc., changent cet **e** fermé en **e** ouvert (**è**) quand le radical est tonique : ***il complète.***

Variations du radical dues à l'inversion du pronom sujet.

412. — Une autre modification du radical commune à tous les verbes en **er** et due à l'influence de l'accent tonique se remarque à la forme interrogative et en général quand il y a inversion du sujet, à la première personne du singulier de l'indicatif présent : *Parlé-je.*

Une règle fondamentale de la langue française veut que l'accent tonique se trouve soit sur la dernière syllabe des mots, si elle est sonore, soit sur l'avant-dernière si la dernière est muette. Voilà pourquoi *je parle* devient *parlé-je*. En effet, le pronom *je*, étant atone, ne fait, au point de vue de l'accent, qu'un seul mot avec *parle*. Si donc les choses restaient en l'état, l'accent tonique, qui frappe la voyelle **a**, se trouverait, non sur l'avant-dernière syllabe, mais sur celle qui la précède. Pour éviter cette infraction sans exemple à la règle de l'accent, l'**e** muet qui termine le verbe s'est changé en **e** fermé (**é**). Il faut remarquer que, si l'on écrit *parlé-je*, on prononce *parlè-je*. Au XVIIe siècle on figurait même parfois ce son par **ai** : *chantai-je?*

413. — A l'impératif, 2e personne du singulier, les verbes en **er** prennent un **s** devant *en* et *y* : *Parles-en*, *songes-y*.

A la 3e personne du singulier de l'indicatif présent, on intercale un **t** quand il y a inversion du pronom sujet, et l'on dit *Parle-t-il?* sur le modèle sans doute de *Vient-il?*

Envoyer, après avoir longtemps au futur fait *envoirai*, fait *enverrai*, peut-être sur le modèle du verbe *voir*.

414. — Le verbe *aller* se conjugue sur trois radicaux différents :

1° Indicatif présent : *je vais, tu vas, il va, ils vont.*
Impératif : *Va*. Il prend un **s** devant **y** : *vas-y*.

2° Indicatif présent : *nous allons, vous allez.*
Impératif : *allons, allez.*
Imparfait : *j'allais, tu allais*, etc.
Passé simple : *j'allai*, etc.
Subjonctif présent : *que j'aille, que nous allions, que vous alliez.*
Subjonctif imparfait : *que j'allasse*, etc.
Infinitif : *aller*.
Participes : *allant, étant allé.*

3° Futur : *j'irai.*
Conditionnel : *j'irais.*

Le verbe *s'en aller* fait à l'impératif : *va-t-en.*

Aux temps composés, le verbe *aller* peut être remplacé par le verbe *être*, surtout dans le langage familier : *Nous avons été hier à la campagne* (nous sommes allés).

DEUXIÈME GROUPE

VERBES A INDICATIF EN **s**, A INFINITIF EN **ir** (AVEC SUFFIXE **iss**).

415. — Ces verbes ont leur radical toujours identique à lui-même, mais entre ce radical et la terminaison est intercalé le suffixe **iss** aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, à l'imparfait, au pluriel de l'impératif, au subjonctif présent et au participe présent. Ce suffixe s'est fondu avec les terminaisons aux deux premières personnes de l'indicatif présent : *je finis, tu finis*. A la 3ᵉ, l's a disparu de l'orthographe moderne : *il finit.*

416. **FINIR**

MODE INDICATIF

TEMPS SIMPLES :	TEMPS COMPOSÉS :
Présent.	*Passé composé.*
Je finis.	J'ai fini.
Tu finis.	Tu as fini.
Il finit.	Il a fini.
Nous finissons.	Nous avons fini.
Vous finissez.	Vous avez fini.
Ils finissent.	Ils ont fini.

Imparfait.

Je finissais.
Tu finissais.
Il finissait.
Nous finissions.
Vous finissiez.
Ils finissaient.

Passé simple.

Je finis.
Tu finis.
Il finit.
Nous finîmes.
Vous finîtes
Ils finirent

Passé antérieur.

J'eus fini.
Tu eus fini.
Il eut fini.
Nous eûmes fini.
Vous eûtes fini.
Ils eurent fini.

Plus-que-parfait.

J'avais fini.
Tu avais fini.
Il avait fini.
Nous avions fini.
Vous aviez fini.
Ils avaient fini.

TEMPS SURCOMPOSÉS.

Passé antérieur.

J'ai eu fini.
Tu as eu fini, etc.

Plus-que-parfait.

J'avais eu fini.
Tu avais eu fini, etc.

Futur.

Je finirai.
Tu finiras.
Il finira.
Nous finirons.
Vous finirez.
Ils finiront.

Futur antérieur.

J'aurai fini.
Tu auras fini.
Il aura fini.
Nous aurons fini.
Vous aurez fini.
Ils auront fini.

TEMPS SURCOMPOSÉ :

Futur antérieur.

J'aurai eu fini.
Tu auras eu fini, etc.

MODE CONDITIONNEL

Présent.

Je finirais.
Tu finirais
Il finirait.
Nous finirions.
Vous finiriez.
Ils finiraient.

Passé

J'aurais fini *ou* j'eusse fini.
Tu aurais fini *ou* tu eusses fini.
Il aurait fini *ou* il eût fini.
Nous aurions *ou* nous eussions fini.
Vous auriez *ou* vous eussiez fini.
Ils auraient *ou* ils eussent fini.

TEMPS SURCOMPOSÉ :

Passé.

J'aurais eu fini.
Tu aurais eu fini, etc.

MODE IMPÉRATIF

Finis.
(Qu'il finisse).
Finissons.
Finissez.
(Qu'ils finissent).

Aie fini.
(Qu'il ait fini.)
Ayons fini.
Ayez fini.
(Qu'ils aient fini).

MODE SUBJONCTIF

TEMPS SIMPLES :

Présent.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finisse.
Que nous finissions.
Que vous finissiez.
Qu'ils finissent.

Imparfait.

Que je finisse.
Que tu finisses.
Qu'il finît.
Que nous finissions.
Que finissiez.
Qu'ils finissent.

TEMPS COMPOSÉS :

Passé.

Que j'aie fini.
Que tu aies fini.
Qu'il ait fini.
Que nous ayons fini.
Que vous ayez fini.
Qu'ils aient fini.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse fini.
Que tu eusses fini.
Qu'il eût fini.
Que nous eussions fini.
Oue vous eussiez fini
Qu'ils eussent fini.

TEMPS SURCOMPOSÉ :

Passé.

Que j'aie eu fini.
Que tu aies eu fini, etc.

MODE INFINITIF

Présent.

Finir.

Passé.

Avoir fini.

MODE PARTICIPE

Présent.

Finissant.

Passé.

Ayant fini.

TEMPS SURCOMPOSÉ :

Passé.

Ayant eu fini.

Valeur de sens du suffixe iss.

417. — La syllabe **iss**, qui caractérise les verbes conjugués sur *finir* vient d'un suffixe latin qui marque le commencement de l'action. Ce sens est encore perceptible dans les verbes, d'ailleurs très nombreux, qui sont formés sur des adjectifs, comme *pâlir*, *verdir*, etc. *Le ciel pâlissait* équivaut à *le ciel commençait à devenir pâle.*

Plusieurs verbes ont émigré de la conjugaison morte en ir *dans la conjugaison vivante.*

418. — Dans cette conjugaison, qui a gardé un reste de vie, ont émigré, en tout ou en partie, certains verbes de la conjugaison morte.

Haïr, qui faisait autrefois *hayons*, *hayez*, etc...., fait aujourd'hui *haïssons haïssez*, etc. Mais il conserve encore au singulier les formes de la conjugaison morte : *je hais*, *tu hais*, *il hait*, alors que le peuple a une tendance à préférer, au moins au singulier, celles de la conjugaison vivante : *je le haïs.*

Maudire a conservé de ses formes anciennes l'infinitif terminé en **re**, *maudire*, et le participe terminé en **t**, *maudit*.

Bénir a conservé, à côté du participe récent *béni*, la forme ancienne dans *pain bénit*, *eau bénite*.

Les verbes *assortir*, *ressortir* (dans le sens de *être du ressort de*), *départir*, *répartir* (distribuer), *asservir* se conjuguent tout entiers sur *finir*, alors que les verbes simples correspondants *sortir* (et même *ressortir*, dans le sens de *sortir de nouveau*), *partir*, *servir*, sont restés de la conjugaison morte. Il en est de même pour *repartir* (répondre) et *repartir* (partir de nouveau).

Bossuet et Lamartine entre autres ont conjugué à l'imparfait le verbe *vêtir* sur *finir*.

> *Vêtissait l'indigence et nourrissait la faim.* (Lamartine)

Bruire, après avoir donné régulièrement *il bruyait*, *bruyant*, fait aujourd'hui *il bruissait*, *bruissant*.

TROISIÈME GROUPE

VERBES EN **s**, A INFINITIF EN **ir** (SANS **iss**), EN **oir** ET EN **re**.

419. — Ce groupe est constitué par des verbes à radicaux souvent variables, dont la conjugaison n'est pas uniforme.

1° VERBES A INFINITIF EN **ir** (SANS **iss**)

420. — Ces verbes peuvent se répartir en trois catégories :

1° Ceux de la première perdent, aux trois premières personnes du singulier de l'indicatif présent, la consonne du radical qui précède immédiatement la terminaison. Ex. :

Dorm-ir, je dor-s. Ment-ir, je men-s. Part-ir, je pars, etc. Ils ont le passé simple en **is**, le futur en **irai**, le participe passé en **i**.

Ainsi se conjuguent les verbes suivants :

Dormir. *Indic. prés.* : Je dors, il dort, ils dorment. *Passé simple* : je dormis. *Futur* : Je dormirai. *Impératif* : Dors, dormons. *Participe* : Ayant dormi.

Mentir. *Indic. prés.* : Je mens, il ment, ils mentent. *Passé simple* : Je mentis. *Futur* : Je mentirai. *Impératif* : Mens, mentons. *Participe* : Ayant menti.

Partir, **se repentir**, **sentir**, **servir**, **sortir**, se conjuguent de même.

421. — 2° Un certain nombre de verbes à infinitif en **ir** ont au présent de l'indicatif les terminaisons des verbes en **er**. Leur passé simple est en **is**, leur futur en **irai** (sauf pour **cueillir**), leur participe tantôt en **i**, tantôt en **ert**.

Ont leur participe en **i** :

Assaillir. *Ind. prés.* : J'assaille, nous assaillons. *Passé simple* : J'assaillis. *Futur* : J'assaillirai. *Part.* : Ayant assailli.

Cueillir. *Ind. prés.* : Je cueille, nous cueillons. *Pass. simp.* : Je cueillis. *Fut.* : Je cueillerai. *Part.* : Ayant cueilli.

Sur **assaillir** se conjuguent **défaillir**, **tressaillir**.

Ont leur participe en **ert** :

Offrir. *Ind. prés.* : J'offre, nous offrons. *Pass. simp.* : J'offris. *Fut.* : J'offrirai. *Part.* : Ayant offert.

Sur **offrir** se conjuguent **couvrir**, **ouvrir**, **souffrir**.

422. — 3° Plusieurs verbes en **ir** possèdent deux radicaux, l'un accentué : *il acquiert, il meurt, il tient*; l'autre atone : *nous acquérons, nous mourons, nous tenons*, qui alternent au présent de l'indicatif, de l'impératif et du subjonctif. Ce sont :

Acquérir. *Ind. prés.* : J'acquiers, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. *Imparf.* : J'acquérais. *Pass. simp.* : J'acquis. *Fut.* : J'acquerrai. *Impér.* : Acquiers, acquérons. *Subj. prés.* : Que j'acquière, que nous acquérions. *Subj. imp.* Que j'acquisse, qu'il acquît. *Part.* : Ayant acquis.

Sur **acquérir** se conjuguent **conquérir**, **s'enquérir**, **requérir**. L'infinitif du verbe simple **quérir** se trouve encore dans Corneille et même dans V. Hugo : *Va quérir l'étranger.*

Mourir. *Ind. prés.* : Je meurs, nous mourons. *Imparf.* : Je mourais. *Pass. simp.* : Je mourus. *Fut.* : Je mourrai. *Impér.* : Meurs, mourons. *Subj. prés.* : Que je meure, que nous mourions. *Subj. imp.* : Que je mourusse. *Part.* Étant mort.

Tenir. *Ind. prés.* : Je tiens, nous tenons. *Imp.* : Je tenais. *Pass. simp.* : Je tins. *Fut.* : Je tiendrai. *Impér.* : Tiens, tenons. *Subj. pr.* : Que je tienne, que nous tenions. *Subj. imp.* : Que je tinsse. *Part.* : Ayant tenu.

Venir se conjugue comme *tenir*. Il fait au participe *étant venu*.

423. — Quatre verbes présentent des particularités de conjugaison :

Bouillir. *Indic. prés.* : Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. *Pass. simp.* : Je bouillis. *Fut.* : Je bouillirai. *Impér.* : Bous, bouillons. *Subj. prés.* : Que je bouille, que nous bouillions. *Part.* : Ayant bouilli.

Courir. *Ind. prés.* : Je cours, il court, nous courons, ils courent. *Imparf.* : Je courais. *Pass. simp.* : Je courus. *Fut.* : Je courrai. *Impér.* : Cours, courez. *Subj. prés.* : Que je coure, que nous courions. *Part.* : Ayant couru.

Le futur *courrai* est formé sur l'ancien infinitif *courre*, qu'on retrouve encore dans *laisser courre*, *chasse à courre*. Comme *courir* se conjuguent tous ses composés, **discourir**, **parcourir**, **encourir**.

Fuir. *Ind. prés.* : Je fuis, il fuit, nous fuyons, ils fuient. *Imparf.* : Je fuyais. *Pass. simp.* : Je fuis. *Fut.* : Je fuirai. *Impér.* : Fuis, fuyez. *Subj. prés.* : Que je fuie, qu'il fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient. *Part.* : Ayant fui.

Vêtir. *Ind. prés.* : Je vêts, il vêt, nous vêtons, ils vêtent. *Imparf.* : Je vêtais. *Pass. simp.* : Je vêtis. *Fut.* : Je vêtirai. *Impér.* : Vêts, vêtons. *Subj. prés.* : Que je vête. *Subj. imp.* : Que je vêtisse. *Part.* : Avoir vêtu. (Voir n° 418.)

Sur *vêtir* se conjuguent ses composés **dévêtir**, **revêtir**.

424. — Restent deux verbes défectifs, c'est-à-dire qui ne se conjuguent pas à toutes les formes.

Faillir (manquer) n'est guère usité qu'au passé simple : Je faillis ; au participe : ayant failli et à l'infinitif. On a vu plus haut (n° 421) que son composé **défaillir** se conjugue comme *assaillir*.

L'inusité **gésir** ne possède plus que les formes suivantes : *Ind. prés.* : Tu gis, il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent. *Imparf.* . Je gisais. *Part. prés.* : Gisant.

Férir (frapper) ne survit que dans la locution *sans coup férir.*

II. Verbes a infinitif en **oir**.

425. — Les six verbes **apercevoir, concevoir, décevoir, percevoir, recevoir** et **devoir** ont une conjugaison identique : deux radicaux alternant à l'indicatif présent, le passé simple en **us**, le participe passé en **u**. Seul le participe de *devoir* porte un accent circonflexe : *dû*, pour éviter la confusion avec l'article contracté *du.*

Recevoir. *Indic. prés.* : Je reçois, tu reçois, il reçoit, nous recevons, vous recevez, ils reçoivent. *Imparf.* : Je recevais. *Pass. simp.* : Je reçus. *Fut.* : Je recevrai. *Impér.* : Reçois, recevons. *Subj. prés.* : Que je reçoive, que nous recevions. *Subj. imparf.* : Que je reçusse. *Part.* : Ayant reçu.

Les trois verbes **mouvoir, pouvoir** et **vouloir** ont aussi deux radicaux alternants, déterminés par le déplacement de l'accent tonique.

Mouvoir. *Indic. prés.* : Je meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. *Imparf.* : Je mouvais. *Pass. simp.* : Je mus. *Fut.* : Je mouvrai. *Impér.* : Meus, mouvons, mouvez. *Subj. prés.* : Que je meuve, que nous mouvions. *Part. prés.* : Mouvant. *Part. passé* : Ayant mû.

Se conjuguent sur **mouvoir** les composés **émouvoir**, dont le participe *ému* ne prend pas d'accent circonflexe et **promouvoir**, dont l'infinitif seul et le participe *promu* sont usités.

Pouvoir. *Indic. prés.* : Je peux ou je puis, tu peux, il peut, nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. *Imparf.* : Je pouvais. *Pass. simp.* : Je pus. *Fut.* : Je pourrai. *Impér.* (inusité). *Subj. prés.* : Que je puisse. *Subj. imparf.* : Que je pusse. *Part. prés.* : Pouvant. *Part. passé* : Ayant pu.

Vouloir. *Indic. prés.* : Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent. *Imparf.* : Je voulais. *Pass. simp.* : Je voulus. *Fut.* : Je voudrai. *Impér.* : Veuille, veuillez. *Subj. prés.* : Que je veuille, que tu veuilles, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent. *Part prés.* : Voulant. *Part. pass.* : Ayant voulu.

426. — Le radical des verbes **falloir** et **valoir** est **al** lorsque cet **l** se trouve placé devant une voyelle ; il devient **au** lorsque **l**, placé devant une consonne, se vocalise.

Falloir, *Ind. prés.* : Il faut. *Imparf.* : Il fallait. *Pass. simp.* : Il fallut. *Fut.* : Il faudra. *Impér.* (inusité). *Subj. prés.* : Qu'il faille. *Imparf.* : Qu'il fallût. *Part. pass.* : Fallu. Ce verbe ne s'emploie qu'à la 3e personne du singulier. Il est impersonnel.

Valoir. *Ind. prés.* : Je vaux, tu vaux, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent. *Imparf.* : Je valais. *Pass. simp.* : Je valus. *Fut.* : Je vaudrai. *Impér.* (inusité). *Subj. prés.* : Que je vaille, que tu vailles, que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent. *Subj. imparf.* : Que je valusse. *Part. prés.* : Valant. *Part. pass.* : Ayant valu.

427. — Les autres verbes en **oir** présentent de grandes irrégularités, au point que, comme on va le voir, un verbe composé ne prend pas toujours modèle sur le simple.

Savoir. *Ind. prés.* : Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent. *Imparf.* : Je savais. *Pass. simp.* : Je sus. *Fut.* : Je saurai. *Impér.* : Sache, sachons, sachez. *Subj. prés.* : Que je sache, que tu saches, qu'ils sachent. *Imparf.* : Que je susse, qu'il sût. *Part. prés.* : Sachant. *Part. passé* : Ayant su.

Voir. *Ind. prés.* : Je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient. *Imparf.* : Je voyais, nous voyions. *Passé simp.* : Je vis. *Fut.* : Je verrai. *Impér.* : Vois, voyons. *Subj. prés.* : Que je voie, qu'il voie, que nous voyions, que vous voyiez. *Part. prés.* : Voyant. *Part. passé.* : Ayant vu.

Revoir se conjugue comme *voir*. Mais **prévoir** fait au futur *je prévoirai*. **Pourvoir** fait au futur *je pourvoirai*, au passé simple *je pourvus*.

Avoir a été conjugué séparément. (Voir n° 406.)

Enfin plusieurs verbes sont défectifs.

Seoir n'est usité qu'aux formes suivantes :

1° Dans le sens de *il convient* : *Ind. prés.* : Il sied, ils siéent. *Imparf.* : Il seyait, ils seyaient. *Fut.* : Il siéra, ils siéront. *Subj. prés.* : Qu'il siée, qu'ils siéent (peu usité). *Part. prés.* : Séant ou seyant.

2° Dans le sens de *être assis* : *Part. prés.* : Séant. *Part pass.* : Sis.

Asseoir ou **Assoir**. *Ind. prés.* : J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient ou J'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent. *Imparf.* : J'assoyais ou j'asseyais. *Pass. simp.* : J'assis. *Fut.* : J'assoirai ou j'asseyerai ou j'assiérai. *Impér.* : Assois, assoyons ou assieds, asseyons. *Subj. prés.* : Que j'assoie, que nous assoyions, que vous assoyiez, qu'ils assoient, ou Que j'asseye, que nous asseyions, que vous asseyiez, qu'ils asseyent. *Part. prés.* : Assoyant ou asseyant.

Part. passé. : Assis. (Nous n'avons pas voulu séparer *asseoir* de *seoir*, bien que *asseoir* ne soit pas défectif.)

Surseoir. *Ind. prés.* : Je sursois, tu sursois, etc. *Imparf.* : Je sursoyais. *Pass. simp.* : Je sursis. *Fut.* : Je surseoirai. *Impér.* : Sursois, sursoyons, etc. *Subj. prés.* : Que je sursoie, que nous sursoyions. *Part. prés.* : Sursoyant. *Part. passé* : Ayant sursis.

Choir n'est usité qu'à l'infinitif dans *laisser choir*.

Déchoir n'est usité qu'aux formes suivantes : *Ind. prés.* : Je déchois, tu déchois, il déchoit. *Pass. simp.* : Je déchus, etc. *Subj. prés.* : Que je déchoie, etc. *Part. passé.* : Déchu.

Echoir n'est usité qu'aux formes suivantes : *Ind. prés.* : Il échoit. *Pass. simp.* : Il échut. *Fut.* : Il écherra. *Part prés.* : Echéant. *Part. passé* : Echu.

Pleuvoir (verbe impersonnel). *Ind. prés.* : Il pleut. *Imparf.* : Il pleuvait. *Pass. simp.* : Il plut. *Fut.* : Il pleuvra. *Subj.* : Qu'il pleuve. *Part. prés.* : Pleuvant. *Part. pass.* : Ayant plu.

III. — Verbes a infinitif en **re**.

428. — Cette catégorie comprend des verbes de formes très différentes :

1) 32 verbes en **aindre**, **eindre**, **oindre** ne conservent le **d** qu'à l'infinitif, au futur simple, au conditionnel présent. Ce **d** ne fait pas en effet partie intégrante du radical. Partout ailleurs ils font **aign**, **eign**, **oign**, devant une voyelle. Leur passé simple est en **aignis**, **eignis**, **oignis**; leur participe en **aint**, **eint**, **oint**.

Craindre. *Ind. prés.* : Je crains, tu crains, il craint, nous craignons, vous craignez, ils craignent. *Imparf.* : Je craignais. *Pass. simp.* : Je craignis. *Fut* : Je craindrai. *Impér.* : Crains, craignons. *Subj. prés.* : Que je craigne. *Part. prés.* : Craignant. *Part. pass.* : Ayant craint.

Se conjuguent ainsi **contraindre**, **plaindre**.

Peindre. *Ind. prés.* : Je peins, tu peins, il peint, nous peignons, vous peignez, ils peignent. *Imparf.* : Je peignais. *Pass. simp.* : Je peignis. *Fut.* : Je peindrai. *Impér.* : Peins, peignons. *Subj. prés.* : Que je peigne. *Part. prés.* : Peignant. *Part. pass.* : Ayant peint.

Se conjuguent comme *peindre*, **astreindre**, **atteindre**, **ceindre**, **dépeindre**, **déteindre**, **empreindre**, **enfreindre**, **éteindre**, **etreindre**, **feindre**, **geindre**, **repeindre**, **restreindre**, **reteindre**, **teindre**.

Joindre. *Ind. prés.* : Je joins, tu joins, il joint, nous joignons,

vous joignez, ils joignent. *Imparf.* : Je joignais. *Pass. simp.* : Je joignis. *Fut.* : Je joindrai. *Impér.* : Joins, joignons. *Subj. prés.* : Que je joigne. *Part prés.* : Joignant. *Part. pass.* : Ayant joint.

Se conjuguent sur ce modèle **adjoindre**, **disjoindre**, **enjoindre**, **rejoindre** et deux verbes usités seulement à l'infinitif, **oindre** et **poindre**.

429. — 2) Des verbes en **endre**, comme **descendre**, **fendre**, **pendre**, **rendre**, **tendre**, **vendre** et leurs composés.

Rendre. *Ind. prés.* : Je rends, tu rends, il rend, nous rendons, vous rendez, ils rendent. *Imparf.* : Je rendais. *Pass. simp.* : Je rendis. *Fut.* : Je rendrai. *Impér.* : Rends. *Subj.* : Que je rende. *Part. pass.* : Ayant rendu.

Des verbes en **andre**, comme **épandre**, **répandre**, qui se conjuguent sur **rendre**, en substituant un **a** à l'**e** du radical.

Des verbes en **ondre**, comme **fondre**, **pondre**, **répondre**, **tondre** et leurs composés, qui se conjuguent sur **rendre** en substituant un **o** à l'**e** du radical.

Le verbe **perdre**.

Perdre. *Ind. prés.* : Je perds, tu perds, il perd, ils perdent. *Imparf.* : Je perdais. *Pass. simp.* : Je perdis. *Fut.* : Je perdrai. *Impér.* : Perds, perdons. *Subj. prés.* : Que je perde. *Part. pass.* : Ayant perdu.

Des verbes en **ordre**, comme **mordre**, **tordre** et leurs composés, qui se conjuguent comme *perdre* en substituant un **o** à l'**e** du radical.

Il faut mentionner à part **rompre** et **prendre**, qui présentent certaines particularités.

Rompre. *Ind. prés.* : Je romps, tu romps, il rompt, nous rompons, vous rompez, ils rompent. *Pass. simp.* : Je rompis. *Fut.* : Je romprai. *Impér.* : Romps, rompez. *Subj. prés.* : Que je rompe. *Part. pass.* : Ayant rompu.

Prendre. *Ind. prés.* : Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent. *Imparf.* : Je prenais. *Pass. simp.* : Je pris. *Fut.* : Je prendrai. *Impér.* : Prends, prenons. *Subj. prés.* : Que je prenne. *Part. prés.* : Prenant. *Part. pass.* : Ayant pris.

430. — 3) Des verbes en **uire**, à passé simple en **uisis**, à participe passé en **uit**.

Conduire. *Ind. prés.* : Je conduis, ils conduisent. *Pass. simp.* : Je conduisis. *Fut.* : Je conduirai. *Impér.* : Conduis, conduisez. *Subj. prés.* : Que je conduise. *Part. pass.* : Ayant conduit.

Sur ce modèle se conjuguent **construire**, **cuire**, **détruire**, **instruire** et tous les composés du vieux verbe français **duire** : **déduire**, **enduire**, **induire**, **introduire**, **produire**, **réduire**, **séduire**.

Citons à part **luire** et **nuire**, dont le participe passé, *lui*, *nui*, n'a pas de **t**.

431. — 4) Des verbes en **aître** et **oître** dans lesquels un **t** a été ajouté au radical de l'infinitif.

Connaître. *Ind. prés.* : Je connais, il connaît, ils connaissent. *Pass. simp.* : Je connus. *Fut.* : Je connaîtrai. *Subj. prés.* : Que je connaisse. *Part. pass.* : Ayant connu.

Ainsi se conjuguent tous les composés de *connaître*, **paraître** et ses composés, **repaître**, et le simple **paître**, auquel manquent le passé simple et le participe passé.

Naître. *Ind. prés.* : Je nais, tu nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent. *Imparf.* : Je naissais. *Pass. simp.* Je naquis. *Fut.* : Je naîtrai. *Subj. prés.* : Que je naisse. *Part. prés.* : Naissant. *Part. pass.* : Étant né.

Croître. *Ind. prés.* : Je croîs, tu croîs, il croît, nous croissons, vous croissez, ils croissent. *Imparf.* : Je croissais. *Pass. simp.* : Je crûs. *Fut.* : Je croîtrai. *Impér.* : Croîs, croissez. *Subj. prés.* : Que je croisse. *Part. prés.* : Croissant. *Part. pass.* : Ayant crû ; crue.

432. — 5) Des verbes en **oudre**, dans lesquels le *d* de l'infinitif ne fait pas non plus partie du radical.

Absoudre. *Ind. prés.* : J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. *Imparf.* : J'absolvais. *Pass. simp.* (inusité). *Fut.* : J'absoudrai. *Impér.* : Absous, absolvons, absolvez. *Subj. prés.* : Que j'absolve. *Part. pass.* : Absous, absoute.

Sur ce modèle se conjuguent **dissoudre** et **résoudre**, avec cette particularité que ce dernier fait au passé simple *je résolus* et au participe *résolu*.

Coudre. *Ind. prés.* : Je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent. *Imparf.* : Je cousais. *Pass. simp.* : Je cousis. *Fut.* : Je coudrai. *Impér.* : Couds, cousons. *Subj. prés.* : Que je couse. *Part. prés.* : Cousant. *Part. pass.* : Ayant cousu.

Moudre. *Ind. prés.* : Je mouds, tu mouds, il moud, nous moulons, vous moulez, ils moulent. *Imparf.* : Je moulais. *Pass. simp.* : Je moulus. *Fut.* : Je moudrai. *Impér.* : Mouds, moulez. *Subj. prés.* : Que je moule. *Part. prés.* : Moulant. *Part. pass.* : Ayant moulu.

433. — 6) Deux verbes en **ure** : **conclure** et **exclure**, dont le

participe est en **u, ue**, quoique les participes de la même famille, devenus adjectifs, prennent un s : *inclus, use*; *perclus, use*; *reclus, use.*

Conclure. *Ind. prés.* : Je conclus, tu conclus, il conclut, ils concluent. *Imparf.* : Je concluais. *Pass. simp.* : Je conclus. *Fut.* : Je conclurai. *Impér.* : Conclus, concluez. *Subj. prés.* : Que je conclue, que tu conclues, qu'il conclue, que nous concluions, que vous concluiez, qu'ils concluent. *Part. pass.* : Conclu, conclue.

434. — 7) Deux verbes en **aire** : **plaire** et **taire.**

Plaire. *Ind. prés.* : Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. *Pass. simp.* : Je plus. *Fut.* : Je plairai. *Subj. prés.* : Que je plaise. *Part. pass.* : Ayant plu.

Taire suit cette conjugaison, sauf à la 3e pers. sing. de l'indicatif présent où il ne prend pas d'accent circonflexe.

435. — 8) Plusieurs verbes qui échappent à toute classification :

Battre. *Ind. prés.* : Je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent. *Imp.* : Je battais. *Pass. simp.* : Je battis. *Fut.* : Je battrai. *Subj. prés.* : Que je batte. *Part. pass.* : Ayant battu.

Boire. *Ind. prés.* : Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent. *Imparf.* : Je buvais. *Pass. simp.* : Je bus. *Fut.* : Je boirai. *Impér.* : Bois, buvez. *Part. prés.* : Buvant. *Part. pass.* : Ayant bu.

Croire. *Ind. prés.* : Je crois, tu crois, il croit, nous croyons, vous croyez, ils croient. *Imparf.* : Je croyais, nous croyions, vous croyiez. *Pass. simp.* : Je crus. *Fut.* : Je croirai. *Impér.* : Crois, croyons. *Subj. prés.* : Que je croie, que tu croies, qu'il croie, que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient. *Part. prés.* : Croyant. *Part. pass.* : Ayant cru.

Ecrire. *Ind. prés.* : J'écris, nous écrivons. *Imparf.* : J'écrivais. *Pass. simp.* : J'écrivis. *Fut.* : J'écrirai. *Impér.* : Ecris, écrivons. *Subj. prés.* : Que j'écrive. *Part. pass.* : Ayant écrit.

Lire. *Ind. prés.* : Je lis, nous lisons. *Imparf.* : Je lisais. *Pass. simp.* : Je lus. *Impér.* : Lis, lisons. *Subj. prés.* : Que je lise. *Part. pass.* : Ayant lu.

Mettre. *Ind. prés.* : Je mets, tu mets, nous mettons. *Pass. simp.* : Je mis. *Fut.* : Je mettrai. *Impér.* : Mets, mettons. *Subj. prés.* : Que je mette. *Part. pass.* : Ayant mis.

Rire. *Ind. prés.* : Je ris, nous rions. *Pass. simp.* : Je ris. *Fut.* : Je rirai. *Impér.* : Ris, rions. *Subj. prés.* : Que je rie, que nous riions. *Part. pass.* : Ayant ri.

Suffire. *Ind. prés.* : Je suffis, nous suffisons. *Pass. simp.* : Je suffis. *Fut.* : Je suffirai. *Subj. prés.* : Que je suffise. *Part. pass.* : Ayant suffi.

Sur *suffire* se conjugue **confire**, sauf que le participe *confit* prend un **t**.

Suivre. *Ind. prés.* : Je suis, nous suivons. *Pass. simp.* : Je suivis. *Fut.* : Je suivrai. *Impér.* : Suis, suivons. *Subj. prés.* : Que je suive. *Part. pass.* : Ayant suivi.

Vaincre. *Ind. prés.* : Je vaincs, tu vaincs, il vainc, nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. *Imparf.* : Je vainquais. *Pass. simp.* : Je vainquis. *Fut.* : Je vaincrai. *Impér.* : Vaincs, vainquons. *Subj. prés.* : Que je vainque. *Part. prés.* : Vainquant. *Part. pass.* : Ayant vaincu.

Vivre. *Ind. prés.* : Je vis, nous vivons. *Imparf.* : Je vivais. *Pass. simp.* : Je vécus. *Fut.* : Je vivrai. *Impér.* : Vis, vivons. *Subj. prés.* : Que je vive. *Part. prés.* : Vivant. *Part. pass.* : Ayant vécu.

436. — 9) **Faire** et **dire** sont tout à faits irréguliers.

Faire. *Ind. prés.* : Je fais, nous faisons, vous faites, ils font. *Imparf.* : Je faisais. *Pass. simp.* : Je fis. *Fut.* : Je ferai. *Impér.* : Fais, faisons, faites. *Subj. prés.* : Que je fasse. *Part. prés.* : Faisant. *Part. pass.* : Ayant fait.

Sur *faire* se conjuguent tous ses composés.

Dire. *Ind. prés.* : Je dis, tu dis, il dit, nous disons, vous dites, ils disent. *Imparf.* : Je disais. *Pass. simp.* : Je dis. *Fut.* : Je dirai. *Impér.* : Dis, disons, dites. *Subj. prés.* : Que je dise. *Part. prés.* : Disant. *Part. passé.* : Ayant dit.

Dire a conservé jusqu'en plein xviie siècle son ancien subjonctif *que je die, que tu dies, qu'il die.*

Vous auriez vu, sans que je vous le **die**... (Racine)

Un seul composé de *dire*, **redire**, fait à la 2e pers. du pluriel *vous redites*, comme le simple. Les autres font : *vous contredisez, vous interdisez, vous prédisez, vous médisez.* **Maudire** fait *nous maudissons, vous maudissez, je maudissais, maudissant*, comme les verbes en **ir** à suffixe **iss**.

437. — 10) Enfin certains verbes défectifs ne sont usités qu'aux formes suivantes :

Braire. *Ind. prés.* : Il brait, ils braient. *Imparf.* : Il brayait, ils brayaient. *Fut.* : Il braira, ils brairont. *Condit. prés.* : Il brairait, ils brairaient. *Part. prés.* : Brayant. *Part. pass.*, dans les temps composés : Il a brait.

Bruire. *Ind. prés.* : Il bruit. *Imparf.* : Il bruissait, ils bruissaient. *Part. prés.* : Bruissant. L'ancien participe *bruyant* n'est plus qu'adjectif. (Voir n° 418.)

Clore. *Ind. prés.* : Je clos, tu clos, il clôt, ils closent. *Fut.* : Je clorai (en entier). *Impér.* : Clos. *Subj. prés.* : Que je close (en entier). *Part. prés.* : Closant. *Part. pass.* : Ayant clos.

Eclore et **enclore** ont toutes les personnes du présent de l'indicatif.

Frire. *Ind. prés.* : Je fris, tu fris, il frit. *Part. pass.* : Ayant frit.

Traire. *Ind. prés.* : Je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient. *Imparf.* : Je trayais (en entier). *Fut.* : Je trairai (en entier). *Impér.* : Trais, trayons, trayez. *Subj. prés.* : Que je traie (en entier). *Part. prés.* : Trayant. *Part. pass.* : Ayant trait.

Les composés **abstraire, distraire, extraire, soustraire,** se conjuguent de même.

438. — A l'origine, les verbes à infinitif en **ir, oir** et **re,** conformément à leur origine latine, n'avaient pas d's à la première personne du singulier de l'indicatif présent, ni à la deuxième personne du singulier de l'impératif. Ainsi s'explique que les poètes du XVIIe siècle écrivent encore : *Je voi, je vien, je croi* et *Reçoi, tien, pren.*

Croyez-vous qu'il suffit d'être sorti de moi?
*— Avec toute la France aisément je le **croi**.* (Corneille)

2° LES VERBES CONSIDÉRÉS DANS LEUR SENS

VALEUR ET EMPLOI DES VERBES ACTIFS.

Les verbes actifs sont transitifs ou intransitifs.

439. — Les verbes qui sont employés à la forme active sont dits **transitifs**, quand l'action qu'ils expriment sort du sujet et passe sur un objet, 1° soit directement : *L'enfant aime son père*;

2° soit indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'une préposition : *L'enfant obéit **à** son père.*

Le père est l'**objet** de l'amour, de l'obéissance de l'enfant.

On peut donc dire que *aime* est **transitif direct**; *obéit*, **transitif indirect**.

440. — Un verbe actif est dit **intransitif** quand l'action qu'il exprime ne sort pas du sujet. Ici, deux cas se présentent :

1° Ou bien l'action ne peut passer, s'exercer sur un objet : *Il meurt. Le soleil luit. Les prix augmentent.*

2° Ou bien on juge inutile de mentionner l'objet sur lequel elle passe ou peut passer : *Que fait-il? — Il lit.*

Dans le premier cas, on dira que le verbe est intransitif.

Dans le deuxième, on pourra dire qu'il est **employé comme intransitif** ou qu'il est employé **absolument**.

Un verbe donné est susceptible de différents emplois.

441. — Un même verbe peut être, suivant les cas, transitif ou intransitif.

1° En changeant de sens : *On a augmenté le prix du pain* (transitif) et *le prix du pain a augmenté* (intransitif).

2° Sans changer de sens : *Je comprends* (transitif) *ce que vous voulez dire* et *Cela suffit, je comprends* (employé intransitivement).

442. — Un même verbe peut, avec ou sans nuance de sens particulière, se construire avec un complément direct ou indirect :

Aider quelqu'un	et	*Aider à quelqu'un*
Applaudir un orateur	—	*Applaudir à une décision*
Atteindre le sommet	—	*Atteindre au bonheur*
Commander un corps d'armée	—	*Commander à ses larmes*
Insulter quelqu'un	—	*Insulter au malheur*,

etc.

Ce qu'on appelle locutions verbales.

443. — On appelle **locutions verbales** des expressions formées d'un verbe et d'un nom complément inséparables et

formant un sens unique. Le nom est généralement employé sans article.

Certaines peuvent être assimilées à des verbes transitifs directs : *Prendre à témoin* (attester), *prendre à gage* (engager) ; ou indirects : *Donner lieu à, mettre obstacle à.*

D'autres équivalent à des verbes intransitifs : *Avoir raison, avoir tort, avoir l'air*, etc...

FORME PASSIVE.

Le français n'a pas de forme spéciale pour le passif.

444. — Le français ne possède pas, comme le latin, par exemple, de forme spéciale pour le passif. Il y supplée au moyen d'une périphrase constituée par le verbe *être* et le participe passé du verbe à conjuguer, de telle façon qu'à chaque temps du verbe *être* correspond exactement le temps du passif qu'il a servi à former.

445. **ÊTRE AIMÉ**

INDICATIF.	PRÉSENT : Je suis.	Je suis aimé.
	IMPARFAIT : J'étais.	J'étais aimé.
	PASSÉ SIMPLE : Je fus.	Je fus aimé.
	PASSÉ COMPOSÉ : J'ai été.	J'ai été aimé.
	PASSÉ ANTÉRIEUR : J'eus été.	J'eus été aimé.
	PLUS-QUE-PARFAIT : J'avais été.	J'avais été aimé.
	FUTUR : Je serai.	Je serai aimé.
	FUTUR ANTÉRIEUR : J'aurai été.	J'aurai été aimé.
CONDITIONNEL.	PRÉSENT : Je serais.	Je serais aimé.
	PASSÉ : J'aurais été.	J'aurais été aimé.
IMPÉRATIF.	PRÉSENT : Sois.	Sois aimé.
SUBJONCTIF.	PRÉSENT : Que je sois.	Que je sois aimé.
	IMPARFAIT : Que je fusse.	Que je fusse aimé.
	PASSÉ : Que j'aie été.	Que j'aie été aimé.
	PLUS-QUE-PARFAIT : Que j'eusse été.	Que j'eusse été aimé.
INFINITIF.	PRÉSENT : Être.	Être aimé.
	PASSÉ : Avoir été.	Avoir été aimé.
PARTICIPE.	PRÉSENT : Étant.	Étant aimé.
	PASSÉ : Ayant été.	Ayant été aimé.

Il est à noter que le passif possède un participe simple, *aimé*, qui peut avoir la valeur d'un présent ou d'un passé.

Quels verbes peuvent être employés au passif.

446. — Seuls peuvent être employés au passif les verbes transitifs directs. C'est en effet le complément d'objet direct de la tournure active qui devient le sujet de la tournure passive.

La mort ne surprend point **le sage** devient **Le sage** *n'est point surpris par la mort.*

447. — Cette règle, il est vrai, souffre des exceptions, mais la plupart ne sont qu'apparentes. Si l'on peut citer des exemples de verbes transitifs indirects ou intransitifs employés au passif, c'est que ces verbes étaient autrefois transitifs directs et qu'on a continué, dans des expressions consacrées, à les traiter comme tels, même après qu'ils avaient changé de nature.

Corneille a écrit : *L'affaire.... mérite en plein conseil* ***d'être délibérée***, et Racine : *Quand vous commanderez,* ***vous serez obéi***; et l'on peut dire encore : *Vous* ***serez pardonné***, parce qu'on disait autrefois : *Délibérer quelque chose, obéir quelqu'un, pardonner quelqu'un.*

On rencontre même des exemples de passif impersonnel de verbes non transitifs :

Le mal est grand; ***il y sera remédié.***

Je jure les puissances

De l'Olympe et du Styx : ***il en sera parlé*** (La Font.)

448. — Bien que tout verbe transitif accompagné de son complément d'objet direct puisse se transposer en verbe passif, on n'emploie pas, dans l'usage courant, le passif ou l'actif indifféremment. Surtout au présent et à l'imparfait, et quand l'auteur de l'action n'est pas mentionné, on évite en général le passif. Au lieu de dire : *Ce livre* ***est lu*** *avec plaisir*, on dira : ***On lit*** *ce livre*, ou encore : *Ce livre* ***se lit*** *avec plaisir.*

FORME PRONOMINALE.

449. — On appelle verbes pronominaux ceux qui peuvent se conjuguer avec deux pronoms personnels, l'un sujet, l'autre

ayant la forme d'un complément et désignant la même personne que le sujet.

Peu de verbes pronominaux sont employés exclusivement comme tels.

400. — Les verbes pronominaux sont formés à l'aide de verbes soit transitifs directs, soit transitifs indirects, soit intransitifs. Avec *louer* on fait *se louer*; avec *nuire* on fait *se nuire*; avec *mourir*, *se mourir*.

D'autres, en petit nombre, ne se rencontrent que sous la forme pronominale, comme *se cabrer*, *s'évanouir*, *se repentir*, etc. On dit que les premiers sont **accidentellement** pronominaux, les autres **essentiellement** pronominaux.

Les verbes pronominaux sont tous identiques pour ce qui est de la forme de leur conjugaison : ils se conjuguent avec l'auxiliaire *être*.

401. SE PROMENER

MODE INDICATIF

TEMPS SIMPLES :	TEMPS COMPOSÉS :
Présent.	*Passé composé.*
Je me promène.	Je me suis promené, ée.
Tu te promènes, etc.	Tu t'es promené, ée, etc.
Imparfait.	*Passé antérieur.*
Je me promenais.	Je me fus promené, ée.
Tu te promenais, etc.	Tu te fus promené, ée, etc.
Passé simple.	*Plus-que-parfait.*
Je me promenai.	Je m'étais promené, ée.
Tu te promenas, etc.	Tu t'étais promené, ée, etc.
Futur.	*Futur antérieur.*
Je me promènerai.	Je me serai promené, ée.
Tu te promèneras, etc.	Tu te seras promené, ée, etc.

MODE CONDITIONNEL

Présent.	*Passé.*
Je me promènerais.	Je me serais promené, ée.
Tu te promènerais, etc.	Tu te serais promené, ée, etc.

MODE IMPÉRATIF

Présent.	*Passé.*
Promène-toi. **(Qu'il se promène), etc.**	**(Inusité).**

MODE SUBJONCTIF

Présent.	*Passé.*
Que je me promène. Que tu te promènes, etc.	Que je me sois promené, ée. Que tu te sois promené, ée, etc.
Imparfait.	*Plus-que-parfait.*
Que je me promenasse. Que tu te promenasses, etc.	Que je me fusse promené, ée. Que tu te fusses promené, ée, etc.

MODE INFINITIF

Présent.	*Passé.*
Se promener.	**S'être promené, ée.**

MODE PARTICIPE

Présent.	*Passé.*
Se promenant.	**S'étant promené, ée.**

452. — Les verbes pronominaux peuvent avoir différentes valeurs de sens.

Considérons les exemples suivants : *L'orgueilleux se loue Le malade se meurt. L'enfant s'aperçoit de son erreur.*

Verbes pronominaux à valeur réfléchie.

Dans le premier cas, c'est le sujet, *l'orgueilleux*, qui loue le sujet, *l'orgueilleux*. Le pronom *se* est complément d'objet direct. Dans *Il se nuit*, *se* équivaut à un complément indirect, mais dans les deux cas il a une valeur réfléchie.

Verbes pronominaux proprement dits, sans valeur réfléchie.

453. — Il en est autrement quand on dit : *Le malade meurt.* Comme on ne saurait dire *mourir quelqu'un*, le pronom *se* n'a ni la valeur d'un pronom réfléchi ni la fonction de complément d'objet.

Dans les premiers temps de la langue, les verbes intran-

sitifs se présentaient presque indifféremment avec ou sans ce pronom. On disait *se dormir* aussi bien que *dormir*, *se taire* aussi bien que *taire*. Encore au XVIIe siècle on dit ***s'apparaître, s'éclore, s'éclater***, etc...

Le premier qui les vit de rire ***s'éclata***. (La Fontaine.)

Cette équivalence se rencontre même avec des verbes qui ne sont pas exclusivement intransitifs :

J'affaiblis, *ou du moins ils se le persuadent*. (Corneille.)

L'ours s'acharne peu souvent
Sur un corps qui ne vit, **ne meut** *ni ne respire*. (La Font.)

D'autre part, quand on dit : *L'enfant s'aperçoit de son erreur*, on ne veut pas dire que l'enfant aperçoit l'enfant. Ce cas est donc identique au précédent, avec cette différence toutefois que le verbe *apercevoir* n'est pas, comme *mourir*, un verbe intransitif, mais au contraire un verbe transitif et qu'il est employé dans l'exemple comme transitif indirect.

Les verbes pronominaux peuvent perdre leur pronom de forme réfléchie.

454. — Le fait noté au n° 453 explique sans doute que tous les verbes pronominaux, même ceux qui ne sont jamais conjugués autrement qu'avec un pronom de forme réfléchie, peuvent perdre ce pronom 1° à l'infinitif, après certains verbes comme *faire, laisser* :

Nous irons voir **lever** *le soleil. Il a fait* **cabrer** *son cheval. Je vous ferai* **repentir** *de votre conduite.*

2° Au participe, et de préférence au participe passé :

Un bonheur **enfui**. *Une feuille* **envolée**. *Un souvenir* ***évanoui***. *Un homme* **agenouillé**, **accoudé**. *Le couvent des filles* ***repenties***. *Au soleil* ***levant***.

455. — De nos jours, *se mourir*, *s'en aller*, *se rire*, etc. sont encore en usage, mais il y a parfois une nuance de sens plus ou moins marquée entre la forme active et la forme pronominale.

456. — **Très souvent il est difficile de décider si le sujet exerce ou non réellement sur lui-même l'action marquée par**

le verbe. Il suffira dans tous les cas douteux de dire que le verbe est pronominal.

Verbes pronominaux à valeur réciproque.

457. — Dans l'exemple suivant : *J'ai séparé Paul et Jean qui se battaient*, on remarque que l'action est faite non pas par chaque personnage sur lui-même, mais par Paul sur Jean et par Jean sur Paul.

On dit alors que le verbe pronominal a une valeur réciproque. On pourrait dire en effet : *qui se battaient l'un l'autre* ou *qui se battaient entre eux*.

Jusqu'au XVIIe siècle on forma, pour rendre cette idée, des verbes composés avec le préfixe *entre* :

Sitôt qu'elle eut vu cette troupe enragée
***S'entrebattre** elle-même et se percer les flancs...* (La Font.)

Verbes pronominaux à valeur passive.

458. — Il peut arriver que le sujet du verbe pronominal subisse l'action sans la faire.

Les murs de briques **se construisent** *vite*, c'est-à-dire *sont construits*.

En ce cas le verbe pronominal a une valeur passive. Et cette valeur est si nette que, dans la langue classique, on pouvait, contrairement à l'usage moderne, exprimer l'auteur de l'action sous forme de complément.

On s'anime ***par les contradictions***. (La Bruyère.) *Tout se fit* ***par les prêtres***. (Racine.)

VERBES IMPERSONNELS.

459. — On appelle verbes impersonnels ceux qui n'ont qu'une seule personne, la 3e du singulier. Leur sujet, le pronom *il*, est neutre et ne représente aucune chose, aucune personne.

Ces verbes servent essentiellement à exprimer des phénomènes naturels : *Il tonne, il pleut.*

Des verbes autres qu'impersonnels peuvent s'employer impersonnellement.

460. — La forme impersonnelle peut s'employer aussi dans d'autres cas, où le pronom *il* annonce un sujet réel placé après.

Il tombe de la neige. Il existe des gens qui nient l'évidence. Il est prudent de s'abstenir. Il semble qu'on se soit trompé.

Cette forme se rencontre non seulement avec des verbes actifs, mais avec des verbes passifs et pronominaux.

Il a été perdu un chien. Il se trouve des gens qui.... Il en sera parlé. (La Fontaine.)

Plusieurs de ces verbes impersonnels ont disparu de l'usage. On ne dirait plus comme Corneille : *Il t'ennuie avec moi*: comme Racine : *Il te fâche en ces lieux d'abandonner ta proie.* On n'emploie plus guère *il me souvient*, mais on se sert toujours de l'expression *il y a*, jadis *il a*, comme le prouve *naguère*, mis pour (il) *n'*(y) *a guère* (de temps).

Cette expression avait autrefois une valeur nettement transitive. Quand on disait : *Il y a de belles fleurs dans le jardin*, le mot *fleurs* était vraiment le complément d'objet du verbe *avoir*. Rien n'empêche d'analyser encore ainsi, quoique *il y a* soit devenu pour nous l'équivalent de *il se trouve, il existe*, auquel cas *fleurs* serait le sujet réel du verbe.

LES VERBES AUXILIAIRES.

I LES AUXILIAIRES *AVOIR et ÊTRE*

461. — Le français possède deux verbes auxiliaires essentiels, *avoir* et *être*.

Temps composés formés avec les auxiliaires.

Ces verbes tiennent une place considérable dans la conjugaison. Ils servent à former :

4 temps à l'indicatif :	*j'ai marché*
	j'eus marché
	j'avais marché
	j'aurai marché
un à l'impératif :	*aie marché*
un au conditionnel :	*j'aurais marché*
deux au subjonctif :	*que j'aie marché*
	que j'eusse marché
un à l'infinitif :	*avoir marché*
un au participe :	*ayant marché*

Temps surcomposés formés avec les auxiliaires.

462. — Encore cette énumération est-elle incomplète. Dans le langage parlé figurent plusieurs passés surcomposés de création plus récente et qui d'ailleurs ne s'emploient pas avec n'importe quel verbe. En voici les formes les plus usitées :

Quand j'ai eu fini, je suis sorti.

Si j'avais eu fini, je serais sorti.

J'aurais eu fini avec une heure de plus.

Trois heures ont sonné avant que j'aie eu fini.

Ayant eu fini à 10 *heures, je suis sorti.*

Ce n'est que très rarement qu'on constitue avec *être* des formes ainsi composées.

Quand il a été revenu, il s'est reposé.

L'auxiliaire est soudé au verbe.

463. — Comme on vient de le voir, les auxiliaires ne servent à former que des temps passés.

Il faut faire exception cependant pour deux temps qui, simples en apparence, sont historiquement et étymologiquement des temps composés : le futur simple et le conditionnel présent.

Ces deux formes sont constituées à l'aide du présent et de l'imparfait du verbe *avoir*. Cet auxiliaire s'ajoute à l'infinitif, comme dans : *Je prendr-ai, je finir-ai, je plair-ais, je conduir-ais*

Cependant il arrive souvent que, du fait qu'il est ainsi soudé à l'auxiliaire, l'infinitif a subi, en vertu des lois phonétiques françaises, certaines altérations; altérations légères dans *je céderai, j'appellerai*, où l'e fermé de l'infinitif est devenu un e muet, ou modifications profondes, comme dans *je mourrai, je tiendrai, je recevrai, je voudrai, je saurai, je verrai*, etc.

D'autre part, la forme du présent et de l'imparfait du verbe *avoir* ne s'ajoute integralement au radical verbal qu'aux personnes où elle est monosyllabique. Dans les cas où elle a deux syllabes, elle ne conserve que la dernière :

Nous marcher- (av) *ons.*
Tu marcher- (av) *ais.*

464. — Toutes ces formes différentes ont une valeur de sens unique.

J'appellerai équivaut à *j'ai à appeler.*
Je tiendrai — *j'ai à tenir*

Valeur de sens des auxiliaires.

465. — Il faut renoncer à établir un rapport fixe entre la valeur des verbes et les auxiliaires dont ils se servent. On ne saurait poser en principe que l'auxiliaire *avoir* est réservé aux verbes marquant l'action, l'auxiliaire *être* aux verbes d'état. Chose remarquable en effet, c'est avec l'auxiliaire *avoir* que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres langues, le verbe *être* forme ses temps composés.

Cependant, à défaut de règles invariables, on peut faire sur l'emploi des auxiliaires les remarques suivantes.

Verbes toujours conjugués avec l'auxiliaire avoir.

466. — Se conjuguent avec *avoir* tous les verbes transitifs sans exception, et aussi de nombreux intransitifs marquant l'action : *Il a couru. Il a succombé.*

Par suite, certains verbes peuvent, sans changer d'auxiliaire, passer de la valeur transitive à la valeur intransitive : *Les marchands ont augmenté leurs prix* et *les prix ont augmenté.*

Verbes toujours conjugués avec l'auxiliaire être.

467. — Plusieurs sortes de verbes se conjuguent toujours avec *être*.

1° Ce sont certains verbes intransitifs, *aller*, *arriver*, *décéder*, *éclore*, *mourir*, *naître*, *partir*, *repartir*, *tomber*, *venir* et plusieurs de ses composés comme *revenir*, *parvenir*, *survenir*, etc. Encore peut-on dire : *Le coup a parti. La neige a tombé toute la nuit.*

2° Les verbes passifs se conjuguent aussi avec *être*. *Ils sont aimés.*

Il est facile, malgré leur ressemblance extérieure, de distinguer un verbe passif d'un verbe actif conjugué avec *être*. *Ils sont aimés* peut se transposer sous la forme *On les aime*. Il est impossible de faire subir la même transformation à *Ils sont tombés.*

3° Enfin les verbes pronominaux emploient tous l'auxiliaire *être*. Ceux d'entre eux qui sont intransitifs, comme *s'écrier*, *s'abstenir*, *se souvenir*, *se cabrer*, *s'évanouir*, etc... appelaient naturellement l'auxiliaire *être*. Celui-ci, par la force de l'analogie, a passé ensuite aux pronominaux transitifs, comme *s'apercevoir*, et même à ceux qui ont une valeur réfléchie ou réciproque : *L'orgueilleux s'est loué. Ils se sont loués mutuellement.*

Verbes conjugués tantôt avec avoir, *tantôt avec* être.

468. — Quelques verbes emploient tantôt *avoir* et tantôt *être*.

1° Suivant qu'il sont employés transitivement ou intransitivement : *Il a monté les bagages* et *Il est monté avec les bagages.*

2° Suivant qu'on veut exprimer, avec des verbes intransitifs du genre de *dégénérer*, *embellir*, *empirer*, *grandir*, *rajeunir*, *rester*, *vieillir*, etc., une action passée ou un état présent consécutif à cette action passée : *Il a beaucoup changé*

et *Il est bien changé. Le temps a passé vite* et *Le temps des pleurs est passé.*

Encore faut-il remarquer ici que l'expression *est changé*, par exemple, nous semble moins une forme verbale composée d'un participe et d'un auxiliaire qu'une sorte d'adjectif jouant après le verbe *être* le rôle d'attribut.

3° Suivant que certains verbes sont employés avec tel ou tel sens : *Il a demeuré à Paris* et *Il est demeuré coi. La maison m'a convenu* et *Nous sommes convenus de prix.*

469. — Dans beaucoup de cas, le choix de l'auxiliaire n'est qu'une question d'usage. Actuellement, pour certains verbes susceptibles de se conjuguer avec *avoir* ou avec *être* s'affirme la tendance dans les milieux cultivés à employer plus volontiers l'auxiliaire *être*, même pour marquer l'action : *Il est monté il y a un instant. Nous sommes descendus à 3 heures. Je suis passé chez lui la semaine dernière.*

Le peuple au contraire emploie de préférence l'auxiliaire *avoir*.

470. — La conjugaison des verbes actifs qui prennent l'auxiliaire *être* ne diffère de celle des verbes conjugués avec *avoir* qu'aux temps composés. Le verbe *tomber*, par exemple, se conjuguera aux temps simples sur *aimer*, mais aux temps composés il offrira les formes suivantes :

MODE INDICATIF

PASSÉ COMPOSÉ.

Je suis tombé, ée.
Tu es tombé, ée, etc.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'étais tombé, ée.
Tu étais tombé, ée, etc.

PASSÉ ANTÉRIEUR.

Je fus tombé, ée.
Tu fus tombé, ée, etc.

FUTUR ANTÉRIEUR.

Je serai tombé, ée.
Tu seras tombé, ée, etc

MODE CONDITIONNEL

Je serais tombé, ée.
Tu serais tombé, ée, etc.

MODE IMPÉRATIF

Sois tombé, ée.
(Qu'il soit tombé, ée), etc.

MODE SUBJONCTIF

PASSÉ.	PLUS-QUE-PARFAIT.
Que je sois tombé, ée.	Que je fusse tombé, ée.
Que tu sois tombé, ée, etc.	Que tu fusses tombé, ée, etc.

MODE INFINITIF

PASSÉ.

Être tombé, ée.

MODE PARTICIPE

PASSÉ.

Étant tombé, ée.

L'auxiliaire du participe peut ne pas être exprimé. (Voir n° 501.)

2° LES AUTRES AUXILIAIRES

471. — En outre des deux auxiliaires proprement dits, *avoir* et *être*, il existe d'autres verbes qui servent soit à créer aussi des temps nouveaux, soit à exprimer des nuances de sens particulières.

1° Avec *aller* et *venir* on exprime devant l'infinitif une idée de mouvement dans un sens ou dans l'autre :

Allez chercher ce livre. Venez me prendre à 2 heures.

Il faut signaler un curieux emploi dans lequel l'auxiliaire *être*, aux temps composés, équivaut au verbe *aller* :

Annibal fit une faute insigne de n'avoir point été assiéger Rome. (Montesquieu.)

Le verbe *être* peut même avoir cette valeur étant employé seul, mais seulement aux temps composés :

J'ai été au théâtre hier.

Nous ne dirions plus : *Elle fut au devant d'elle, les bras ouverts.* (Mme de Sévigné.)

472. — 2° On exprime 1) avec *devoir* une idée de futur et en même temps d'intention : *Je dois aller au théâtre demain. C'est là une démarche que je crois devoir aboutir.*

2) Avec *aller* l'idée d'un futur prochain : *Il va mourir*, ou de la progression d'une action : *Le malade va s'affaiblissant.*

3) Avec *venir*, une idée de passé voisin : *Il* **vient** *de partir*. Sur le modèle du verbe *venir* et avec le même sens on emploie fréquemment dans le langage familier le verbe *sortir*.

Merci, je sors d'en prendre.

473. — 3° D'autre part on rend 1) avec *devoir*, une idée d'obligation morale : *On ne* **doit** *pas mentir* ; une nécessité logique : *Cela* **devait** *mal finir* ; une affirmation atténuée : *Vous avez* **dû** *vous tromper dans votre addition.*

2) Avec *pouvoir*, une idée d'approximation : *Il* **peut** *y avoir* ***d'ici deux kilomètres.***

3) Parfois les auxiliaires *aller*, *venir* servent à insister sur ce qu'a ou ce qu'aurait d'osé, de déplacé, l'action dont on parle :

*Par de nouveaux refus n'***allez** *pas l'irriter.* (Racine.)

Et ne **venez** *pas me dire que vous ne l'avez pas fait exprès.*

Enfin *venir à* s'emploie après *si* pour insister sur le caractère fortuit d'une hypothèse :

Si les sommets des montagnes **viennent à** *se voiler, ne* ***partez pas.***

474. — 4° Enfin peuvent être considérés comme des sortes d'auxiliaires des verbes comme *laisser*, *faire*, qui, sans exprimer une idée de temps ou des nuances spéciales de sens, servent à former de véritables locutions verbales : ***Laissez faire. J'ai fait faire une enquête.***

3° LES TEMPS

475. — Les actions, les faits marqués par le verbe peuvent se produire à différents moments de la durée : le passé, le présent, l'avenir. Les verbes possèdent des formes particulières pour chacune de ces divisions du temps.

Richesse des moyens d'expression fournis par les temps des verbes.

De plus, comme une action peut être plus ou moins reculée dans le passé, comme elle peut être passée, tantôt relativement à une action présente, tantôt relativement à une autre

action passée, ou même relativement à une action future, différentes formes verbales correspondent à ces différentes façons de concevoir et de présenter l'action passée.

Ce n'est pas tout. Un temps donné est susceptible d'avoir des valeurs temporelles multiples. Le présent de l'indicatif en offre un exemple frappant.

Enfin, en plus de leur valeur temporelle proprement dite, les temps peuvent marquer des nuances de sens et de sentiment très délicates. (Voir n° 485.)

La langue française possède à l'indicatif six temps passés; et cette particularité, dont il y a peu d'exemples dans les autres langues, lui donne des moyens d'expression d'une incomparable richesse.

Nous allons étudier la valeur des temps de l'indicatif, et de préférence dans la proposition principale.

LE PRÉSENT.

476. — Le présent marque essentiellement une action qui se produit au moment où l'on parle.

Dix heures sonnent.

Mais il peut marquer aussi un fait d'habitude ou un fait vrai de tous les temps, faits qu'on peut par suite considérer comme toujours présents :

Les alouettes font leurs nids
Dans les blés quand ils sont en herbe. (La Fontaine.)
Le père fut sage
De leur montrer avant sa mort
Que le travail est un trésor. (*Id.*)

De là procède cette valeur accessoire du présent qui sert à formuler un ordre, une règle : *Cela se fait, cela ne se fait pas*, dans le sens de : *Cela doit* ou *ne doit pas se faire.*

Le présent peut servir à exprimer des faits passés ou futurs.

Il sert aussi à exprimer une action qui va se faire si pro-

chainement ou si infailliblement qu'on peut la considérer comme réelle et présente.

Je **descends**, *nous pourrons nous entrebaiser tous.* (La Font.)

Si vous faites un pas, **j'appelle**. *Sa lettre m'annonce qu'il* **part** *demain.*

Inversement, il exprime une action qui s'est produite dans un passé si proche qu'on peut l'assimiler au présent : *il* **sort** *à l'instant*, ou même dans un passé lointain, par un procédé de style bien connu, qui a pour effet de mettre pour ainsi dire sous nos yeux des faits cependant révolus.

Comme il disait ces mots,
Du bout de l'horizon **accourt** *avec furie...* (La Font.)

Les historiens font un continuel usage de ce temps, que, pour cette raison, on appelle présent historique.

Napoléon **traverse** *les Alpes,* **surprend** *l'ennemi...*

Au passif, le présent marque souvent moins une action présente qu'un état présent résultant d'une action passée.

Vous arrivez trop tard : la place **est prise** (on l'a prise).

L'IMPARFAIT.

477. — L'imparfait sert essentiellement à exprimer une action qui se produisait en même temps qu'une action passée, donc présente par rapport à cette action passée.

Dix heures **sonnaient** *quand il est entré.*

De là des rapports nombreux entre l'imparfait et le présent.

L'imparfait possède des valeurs communes avec le présent.

Comme le présent, il sert à marquer un fait d'habitude.

A Rome les magistrats **étaient élus** *pour un an.*

Comme le présent, il peut marquer une action qui allait se faire.

S'il avait fait un pas, **j'appelais**. *Pyrrhus* **vivait** *heureux s'il eût su l'écouter.* (Boileau.) *Sa lettre m'annonçait qu'il* **partait** *le lendemain.*

Comme le présent enfin, il peut marquer un fait qui venait de se produire.

il **sortait** (il venait de sortir) *quand vous êtes arrivé.*

Autres valeurs temporelles de l'imparfait.

Mais ce ne sont pas là les seules valeurs de l'imparfait. Une action qui se produit en même temps qu'une autre peut, par le fait de cette autre, s'interrompre. Elle peut aussi se continuer.

Si l'action s'interrompt, l'imparfait, conformément au sens étymologique du mot, marque un fait inachevé :

J'allais *prier Baal de veiller sur ma vie....*
Que ne peut la frayeur sur l'esprit des mortels!
Dans le temple des Juifs un instinct m'a poussée. (Racine.)

Il tomba à la mer. Déjà il **coulait**, *quand....*

Même si l'action s'interrompt, à plus forte raison si elle se continue, l'imparfait a la valeur d'un temps descriptif. Il sert dans le récit à rendre les circonstances qui se prolongent, qui accompagnent et encadrent l'action :

Les brouillards **s'élevaient** *peu à peu. Le soleil parut.*
(A. de Musset.)

L'imparfait peut même servir à rendre des faits passés en série. Mais alors il a pour effet de les montrer comme en train de se développer, alors que le passé simple, qui pourrait aussi s'employer, en ferait surtout ressortir la rapide succession :

L'avant-garde **partait** (partit) *à 5 heures,* **franchissait** (franchit) *la rivière au lever du soleil et dès 6 heures* **prenait** (prit) *contact avec l'ennemi.*

Comme conséquence du fait que l'imparfait exprime une action inachevée, ce temps a servi jusqu'après le XVIIᵉ siècle à marquer qu'une obligation (avec *devoir* et *falloir*), qu'une possibilité (avec *pouvoir*) n'avaient pas été réalisées :

Maint est un mot qu'on ne **devait** *pas abandonner.*
(La Bruyère.)

478. — L'idée d'antériorité peut être rendue par quatre temps : le passé simple et le passé composé (par rapport au

moment présent); le passé antérieur et le plus-que-parfait (par rapport au passé).

LE PASSÉ SIMPLE ET LE PASSÉ COMPOSÉ.

Le passé simple et le passé composé marquent l'antériorité relativement au moment présent.

Ainsi tous deux servent pour exprimer des faits d'expérience :

Qui ne **sut** *se borner ne* **sut** *jamais écrire.* (Boileau.)

Jamais on ne **s'est enrichi** *vite en étant honnête.*

Cependant il existe entre eux d'importantes différences.

Le passé composé sert à rendre des faits accomplis, mais en général peu éloignés du présent :

***Nous sommes allés** nous promener.*

Ces faits accomplis se prolongent jusque dans le présent, soit en eux-mêmes, soit par leurs conséquences :

Il est parti.

Nous **avons** *du monde* **atteint** *les bornes.* (V. Hugo.)

Le passé simple exprime des faits révolus, appartenant en général à un passé lointain. C'est le temps historique par excellence :

Saint Louis **mourut** *à Tunis.*

Ainsi le passé composé exprime des faits qui sont en rapport avec le présent, ou que l'on considère en se plaçant par la pensée dans le présent. Le passé simple sert à rendre des faits qui n'ont aucun contact avec le présent, ou que l'on considère en perdant de vue le présent :

[*nous sommes*
Je connus (ce jour-là) *mon bonheur et qu'au monde où*
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes,
Et, depuis ce jour-là, je les **ai** *tous* **aimés** (et je les aime encore). (Sully-Prudhomme.)

Au XVIIe siècle on pouvait, comme nous l'avons vu pour l'imparfait, employer le passé composé des verbes *devoir*, ***pouvoir***, pour exprimer l'idée d'une obligation, d'une possibilité qui n'ont pas été réalisées :

Vous avez dû premièrement
Garder votre gouvernement,
Mais, ne l'ayant pas fait, il vous devait suffire... (La Font.)

Dans l'usage courant de Paris et du nord de la France, on peut dire que le passé simple a disparu de la conversation et de la correspondance familière. Il est remplacé partout par le passé composé.

LE PASSÉ ANTÉRIEUR ET LE PLUS-QUE-PARFAIT.

479. — Pour marquer qu'un fait est antérieur à un autre déjà passé, on a le choix entre le passé antérieur et le plus-que-parfait.

Avec le passé simple de l'auxiliaire on a formé le passé antérieur.

Dans la proposition principale, il marque l'achèvement rapide et complet de l'action :

Et le drôle eut lapé le tout en un moment. (La Fontaine.)

Dans la proposition subordonnée, il marque un rapport étroit entre deux faits dont l'un est antérieur à l'autre :

Quand 10 *heures eurent sonné, il partit.*

Mais la défaveur dans laquelle est tombé le passé simple a atteint le passé antérieur, formé du passé simple de l'auxiliaire. Pour le remplacer, on a, dans l'usage courant, créé un temps nouveau formé à l'aide du passé composé, lequel est préféré au passé simple.

Au lieu de dire : *J'eus fini en 5 minutes. Quand j'eus fini mon travail, je sortis,* on dit : *J'ai eu fini en 5 minutes* (passé accompli, sans aucun rapport avec un autre fait). *Quand j'ai eu fini, je suis sorti* (fait antérieur à un fait passé rendu par le passé composé).

480. — Le plus-que-parfait marque, comme le passé antérieur, une action passée, antérieure à une autre déjà passée, mais avec cette différence que cette action antérieure est présentée par le passé antérieur comme un fait ; par le plus-que-parfait, comme un état consécutif à un fait, et aussi que le

plus-que-parfait peut marquer la répétition, contrairement à ce qui a lieu pour le passé antérieur.

Dans la proposition principale, le plus-que-parfait marque, avec ou sans idée de répétition, 1° soit l'antériorité :

Dix heures **avaient sonné** *quand il entrait* (avec ou sans répétition).

Dix heures **avaient sonné** *quand il entra* (sans répétition).

2° Soit l'achèvement complet et rapide de l'action :

J'avais fini *en 5 minutes* (avec répétition).

Dans la subordonnée, il marque antériorité dans le passé avec idée de répétition :

Quand 10 heures **avaient sonné**, *je sortais.*

481. — La notion de postériorité est rendue par deux temps, le futur simple et le futur antérieur.

LE FUTUR SIMPLE ET LE FUTUR ANTÉRIEUR.

Le futur simple marque, sans aucune précision particulière, un fait à venir.

Parfois il peut marquer soit l'affirmation atténuée d'un fait présent : *Je vous prierai de me rendre un service*; soit un ordre : *Tes père et mère* **honoreras**.

482. — Le futur antérieur, dans la subordonnée, marque qu'une action future sera accomplie quand une autre action, future aussi, s'accomplira :

Quand 8 heures **auront sonné**, *je partirai.*

Dans la principale, il marque parfois l'achèvement rapide et complet d'une action à venir :

*En cinq minutes j'***aurai fini**.

Parfois aussi on l'emploie d'une façon curieuse en parlant d'une action qui n'a rien de futur, mais dont il semble souvent qu'on reporte la constatation ou le jugement au futur, et, par suite, qu'on n'affirme pas catégoriquement :

J'aurai fait ce sacrifice inutilement? (sera-t-il possible que j'aie fait?...).

Il **aura** *encore* **manqué** *son train* (vous verrez qu'il a encore manqué son train).

Si certains hommes désapprouvent un ouvrage que vous aurez écrit ou un discours que vous venez de prononcer, humiliez-vous. (La Bruyère.)

LE FUTUR DANS LE PASSÉ.

483. — Les deux futurs qu'on vient de voir ont, dans la proposition subordonnée et quand on rapporte les paroles ou la pensée de quelqu'un, une sorte d'imparfait qu'entraîne la concordance des temps :

Il dit qu'il **arrivera**. *Il disait qu'il* **arriverait** *le lendemain.*

Le marchand à sa peau **devait** *faire fortune.*

Elle **garantirait** *des froids les plus cuisants.* (La Fontaine.)

On retrouvera plus loin ces formes sous le nom de **conditionnel**, mais il est facile de s'assurer qu'ici elles n'ont rien de la valeur du conditionnel. Il suffit pour cela de changer en principale la subordonnée où elles se trouvent :

Il disait qu'il **arriverait** *le lendemain = Il disait : J'arriverai demain*, et non *J'***arriverais** *demain.*

Il disait qu'il **serait arrivé** *pour le soir = Il disait : Je* **serai**, et non *Je* **serais arrivé** *pour le soir.*

Le marchand, disaient-ils, doit faire fortune à sa peau; elle garantira, et non *elle* **garantirait** *des froids les plus* **cuisants**.

4° LES MODES

484. — Tandis que les temps servent à localiser les faits dans la durée, les modes marquent la manière dont on conçoit ces faits.

Cette notion du mode, claire en principe, n'apparaît pas toujours dans la pratique avec une égale netteté.

Les modes n'ont pas toujours une valeur uniforme.

Considérés dans leur emploi, les modes ne justifient pas toujours la définition que l'on en donne. Ainsi, l'incertitude

justifie le subjonctif dans : *Il réussira, à supposer qu'il ait la santé*; et cependant la même incertitude s'accommode de l'indicatif dans *Il réussira, s'il a la santé*.

Certains temps ont parfois une valeur modale.

485. — D'autre part, les modes n'ont pas le monopole exclusif de l'expression du caractère de l'action.

a) Certains temps présentent des emplois dont la valeur est modale plus que chronologique.

Quand un solliciteur dit : *Je désirais vous demander...*, ce temps imparfait est assez voisin du mode conditionnel : *Je désirerais vous demander....* Il donne une forme atténuée et discrète à la demande.

De même le futur antérieur marquant le passé avec une nuance de doute a visiblement échangé sa valeur temporelle contre une valeur modale : *C'est... un tout petit volume que vous aurez pu voir dans les mains de l'abbé Barthélemy.* (P.-L. Courier.)

Au surplus, le conditionnel, on l'a vu plus haut (nº 483) peut être, suivant les cas, un mode ou un temps.

b) Des auxiliaires : *N'allez pas supposer.... Ne venez pas prétendre.... Vous devez faire une confusion* et mille autres formules, adverbiales ou non, peuvent suppléer à l'emploi des modes.

Ces réserves faites, il est utile de déterminer la valeur particulière de chacun d'eux, notamment dans la proposition principale.

L'INDICATIF.

486. — L'indicatif est, d'une façon générale, le mode de la réalité. Il marque que l'action exprimée par le verbe a lieu, a eu lieu, aura lieu réellement.

Je doute qu'il accepte (mon doute est une réalité dans le présent).

Il n'a pas voulu céder (son refus est une réalité dans le passé).

J'arriverai demain (cette arrivée est pour moi une réalité dans l'avenir).

IMPÉRATIF.

487. — L'impératif est le mode du commandement ou de l'exhortation :

***Sortez. Allons**, enfants de la Patrie!*

La 1[re] personne du pluriel tient lieu de la 1[re] du singulier, qui fait défaut.

Commençons peut signifier : *Il faut que nous commencions* ou *Il faut que je commence.*

La 3[e] personne du singulier et du pluriel manque aussi. Elle est remplacée par la forme correspondante du subjonctif :

Qu'il entre. Qu'ils entrent.

L'impératif passé s'emploie pour faire entendre qu'un ordre devra être exécuté dans un délai déterminé, et il a la valeur d'une sorte de futur antérieur :

***Ayez fini** pour dix heures* (Vous aurez fini...).

Parfois l'impératif est employé ironiquement pour insinuer le contraire de ce qu'il semble dire : *Si je lui ai prêté de l'argent, il me le rendra bien. — Oui, **attendez-vous** à cela.* (Molière.) On dirait aujourd'hui : *Oui, **comptez** là-dessus.*

Parfois l'impératif marque non pas l'ordre, mais la supposition :

***Poignez** vilain, il vous oindra* (Si vous lui faites du mal, il vous caressera).

LE CONDITIONNEL.

488. — On a vu, à propos des temps (n° 483) certains emplois du conditionnel présent et du conditionnel passé, puisqu'ils peuvent s'employer comme temps et comme modes.

Une autre forme du conditionnel passé est le plus-que-parfait du subjonctif : *J'eusse aimé* à côté de *j'aurais aimé*. Cette équivalence du subjonctif et du conditionnel est le reste d'un usage latin passé dans l'ancien français. Encore vivante au plus-que-parfait, du moins dans la langue écrite, elle ne s'est maintenue à l'imparfait que dans des formules comme : *Dussé-je* (quand je devrais) :

Dussé-je après dix ans voir mon palais en cendres... (Racine.)

Celui dont la force passe les besoins, fût-il un ver, est un être fort. (J.-J. Rousseau.)

489. — Le rôle fondamental du conditionnel est de marquer un fait présent, futur ou passé, dont la réalisation dépend d'une condition formulée ou non.

Je serais heureux (présent) *si vous étiez auprès de moi.*

Je serais heureux (futur) *si vous veniez demain.*

J'aurais été heureux } (passé) *si vous étiez venu hier.*
J'eusse été heureux }

Par suite il sert à exprimer des faits qu'on n'affirme pas catégoriquement : *On dirait qu'il a peur.*

Souvent aussi il apporte une atténuation polie à l'expression de la pensée.

Je voudrais vous demander un service.

Il sert à repousser avec indignation une hypothèse jugée inadmissible.

Moi, je manquerais à ma promesse!

LE SUBJONCTIF.

490. — Le subjonctif marque la possibilité, mais avec des nuances variées :

1) Souhait, désir : *A Dieu ne plaise. Puisse-t-il réussir! Tombe sur moi le ciel pourvu que je me venge!* (Corneille)

2) Ordre, exhortation, conseil : *Sauve qui peut! Qu'il entre. Qu'il prenne le remède suivant.*

3) Supposition : *Dussé-je échouer, j'essaierai. Qu'il fasse encore une faute et tout sera dit. Soit le cercle O.*

4) Acquiescement, acceptation : *Coûte que coûte. Qu'il en soit ainsi. Soit.*

5) Affirmation atténuée : *Vous n'avez pas de droits sur moi, que je sache. Je ne sache pas qu'il soit venu.*

6) Temps : *Le bail sera expiré viennent les semailles.*

Le rôle de la conjonction que dans le subjonctif.

491. — La conjonction *que* ne fait pas partie intégrante du subjonctif, comme le prouvent plusieurs des exemples qui précèdent, où elle ne figure pas.

D'autre part cette conjonction, quand elle ne dépend pas d'un autre verbe, n'a pas pour effet de rendre subordonnées les propositions qu'elle introduit. Si l'on consulte le sens, on n'hésite pas à les considérer comme des principales. Il n'y a en effet aucune différence entre *Venez* et *qu'il vienne*; entre : *Moi, héron, que je fasse une si pauvre chère*, et *Moi, heron, je ferais....*

Cette équivalence apparaît encore dans le fait que le XVII[e] siècle pouvait exprimer ou non la conjonction.

Que puisses-tu, grand soleil, faire sans fin le même tour! (Malherbe) et *Me confonde l'enfer si j'en connais aucun!* (Regnard.)

MODES ASSIMILÉS

L'INFINITIF.

L'infinitif tient de la nature du nom et en remplit les fonctions.

492. — L'infinitif est une sorte de nom verbal. A ce titre, il remplit dans la proposition toutes les fonctions du nom.

Promettre (sujet) *n'est pas tenir* (attribut). *Il n'a qu'une pensée, jouer* (apposition). *Il aime jouer* (complément d'objet direct). *Il s'abstient de jouer* (complément indirect). *L'ardeur de vaincre cède à la peur de mourir* (complément du nom). (Corneille)

A l'époque classique, la parenté de l'infinitif et du nom était encore assez sensible pour qu'on pût les construire en coordination. Nous ne dirions plus comme Mme de Sévigné : *On ne parle que de guerre et de partir.*

Dans la phrase *Il est honteux de mentir*, on analyse en général *mentir* comme sujet réel ou logique du verbe *est* dont

il est le sujet apparent ou grammatical. Cette analyse est peu en accord avec l'origine de la tournure, mais elle se justifie aujourd'hui par l'affaiblissement de la préposition *de*. (Voir n° 117.)

Valeur verbale et temporelle de l'infinitif.

193. — Indépendamment de sa valeur de nom, l'infinitif est une véritable forme verbale, et on l'a assimilé à un mode qui exprimerait d'une façon indéterminée, sans aucune indication de personne et de nombre, l'idée renfermée dans le verbe.

Employé de cette façon, l'infinitif n'a que deux temps, le présent *aimer*, *venir*, et le passé *avoir aimé*, *être venu*. Le futur manque. Pour y suppléer, on emploie quelquefois l'auxiliaire *devoir*. *Il pense* **devoir réussir**.

L'infinitif présent n'a pas de valeur temporelle nettement marquée. Il peut exprimer, suivant le sens de la phrase, soit la simultanéité : *Il croit* **avoir** (qu'il a) *raison*; soit la postériorité : *Il espere* **venir** (qu'il viendra) *bientôt*.

S'il marque la simultanéité, cette simultanéité peut avoir rapport au présent : *Il* **croit** *avoir raison*; au passé : *Il* **croyait** *avoir raison*; au futur : *Il* **croira** *avoir raison*.

L'infinitif parfait correspond à différents temps du passé : *Il croit* **avoir** *bien* **agi** (qu'il a bien agi). *Il croyait* **avoir** *bien* **agi** (qu'il avait bien agi). *Il compte* **être arrivé** *demain* (qu'il sera arrivé). *Il comptait* **être arrivé** *le lendemain* (qu'il serait arrivé).

L'infinitif a parfois une sorte de valeur passive.

194. — L'infinitif actif n'a pas toujours la même valeur de sens. Dans la phrase *Cet artiste est habile* **à dessiner**, l'infinitif a un sens actif. Si l'on dit : *Ce groupe est facile* **à dessiner**, l'infinitif semble équivaloir à une tournure passive. C'est aussi le cas dans des expressions comme *Il est* **à plaindre**. ***J'ai un travail à faire***. *C'est* **à voir**.

Construction de l'infinitif.

495. — Il s'emploie d'une façon indépendante dans des propositions interrogatives : *Que dire?*

Dans des propositions exclamatives pour marquer l'étonnement, l'indignation : *Moi, le faire empereur! Ingrat, l'avez-vous cru?* (Racine) Et *dire que cela m'a échappé!*

Pour donner un ordre impersonnel : ***Parler au concierge.***

Enfin, plus rarement, dans des récits, précédé de la préposition *de* : *L'ours l'accepte et d'aller.* (La Fontaine)

496. — Le besoin de clarté qui s'est affirmé de plus en plus dans la langue nous interdit des constructions du genre de celle-ci, fréquente chez les auteurs classiques : *Allons rends-le moi sans te fouiller* (sans que je te fouille) (Molière), ou de cette autre, encore en usage : *Cela va sans dire.*

L'usage actuel veut que l'infinitif ait pour sujet implicite le sujet du verbe à un mode personnel dont il dépend : *Il est entré sans frapper.* (Sur les autres emplois de l'infinitif, voir nos 585-589.)

LE PARTICIPE.

497. — Le *participe* est ainsi appelé parce qu'il *participe* de la nature du verbe et de l'adjectif; de l'adjectif, en ce qu'il peut modifier, qualifier le nom et le pronom; du verbe, en ce qu'il marque l'action et a les mêmes compléments que le verbe. A ce titre on a voulu aussi y voir un mode.

Le participe a deux temps : à l'actif, le participe présent, *aimant, tombant,* le participe passé composé : *ayant aimé, étant tombé*; au passif, le participe présent *étant aimé,* le participe passé simple *aimé*; composé, *ayant été aimé.*

Parfois, à l'aide de l'auxiliaire *devoir*, on forme une sorte de participe futur à la voix active, plus rarement à la voix passive :

Devant partir demain, je commence mes préparatifs.

Le départ devant être retardé, je cesse mes préparatifs.

LE PARTICIPE PRÉSENT.

Le participe présent n'a pas de valeur temporelle propre.

498. — Ce participe marque la simultanéité par rapport à l'action exprimée par le verbe à un mode personnel auquel il se rattache.

Les soldats vont **chantant** (ils *vont* et ils *chantent*, présent); *allaient* **chantant** (et ils *chantaient*, passé); *iront* **chantant** (et ils *chanteront*, futur).

Le gérondif n'est pas le même mot que le participe présent.

499. — On appelle **gérondif** le participe présent accompagné de *en* :

C'est **en lisant** *qu'on s'instruit.*

Étymologiquement parlant, le gérondif n'a rien de commun avec le participe présent (*amantem*). Il provient d'une forme verbale latine (*amando*), qui n'est autre que l'infinitif décliné, et qui marque la cause, la manière, le moyen. *L'appétit vient* **en mangeant** équivaut littéralement à *par le manger.*

Le gérondif est aujourd'hui reconnaissable à la présence de la préposition *en.* Il n'en a pas toujours été de même. On trouve fréquemment au XVIIe siècle des exemples comme :

J'aurai, **le revendant**, *de l'argent bel et bon.* (La Fontaine)

Il nous reste de cet usage des formules comme *chemin* **faisant** (en faisant chemin), *donnant* **donnant**, *etymologiquement* **parlant**, etc.

LE PARTICIPE PASSÉ.

500. — Le participe passé composé exprime une action antérieure au temps, quel qu'il soit, du verbe auquel il se rattache.

Le participe passé et les auxiliaires.

501. — L'emploi des auxiliaires du participe présente à l'actif et au passif les mêmes particularités.

1° Des deux auxiliaires *avoir* et *être*, ce dernier est le seul qu'on puisse ne pas exprimer. On peut dire *aimé* pour *étant aimé* ou *ayant été aimé* (passif), *tombé* pour *étant tombé* (actif).

2° Dans le cas où l'on peut exprimer ou sous-entendre l'auxiliaire, il n'est pas indifférent qu'il soit exprimé ou non. Sans auxiliaire, le participe perd de sa valeur verbale et n'est plus qu'une sorte d'adjectif :

Un arbre **tombé** *en travers du chemin nous arrêta.*

Mais, si l'on veut insister sur la valeur temporelle du participe ou lui faire marquer une circonstance particulière (cause, moyen, etc...), on exprime l'auxiliaire.

Un arbre **étant tombé** (comme il était tombé, temps et cause) *en travers du chemin, il fallut s'arrêter.*

502. — La valeur adjective du participe passé fait qu'il est parfois difficile de distinguer les formes passives proprement dites des expressions où l'on a affaire au verbe *être* suivi d'un participe pris adjectivement et jouant le rôle d'attribut.

Mon cœur vous **fut ouvert** *tant qu'a vécu mon père.* (Racine)
Vos yeux seuls et les miens **sont ouverts** *dans l'Aulide.* (Id.)

Le participe passé a un sens tantôt passif, tantôt actif.

503. — Le participe passé présente une notable particularité. Il a par lui-même une valeur passive :

Il a de l'argent caché.

Il la conserve quand il est conjugué avec *être* :

Son argent est caché.

Mais il prend une valeur active quand le verbe conjugué avec *être* est intransitif : ***Il est tombé***, ou quand le verbe est conjugué avec *avoir* : ***Il avait caché*** *de l'argent.*

Dans ce dernier exemple le verbe *avoir* a perdu son sens plein de *posséder* ; il n'est plus que l'auxiliaire d'un verbe au plus-que-parfait. De son côté le participe, même s'il peut être séparé de l'auxiliaire par un mot négatif ou un complément

de circonstance : *Il avait soigneusement caché son argent*, forme avec cet auxiliaire une expression verbale indissoluble. Au contraire, dans l'expression *Il avait de l'argent caché*, les mots *avoir* et *caché* ont repris chacun son autonomie : *avoir* signifie posséder; il est redevenu un verbe à l'imparfait et *caché* est un participe à valeur passive jouant le rôle d'attribut.

504. — Le participe employé sans auxiliaire de certains verbes intransitifs ou pronominaux a naturellement une valeur active :

Un homme obstiné (qui s'obstine); *passionné* (qui se passionne); *entendu* (qui s'y entend); *dissimulé* (qui dissimule); *un fils affectionné*, *un caractère osé*, *décidé*, etc.

Les rapports des participes et du gérondif avec leur sujet.

505. — Autrefois on a pu écrire : *Les formes de parler s'amendent en les transplantant*. (Montaigne)

Et pleurés du vieillard, il grava sur leur marbre
Ce que je viens de raconter. (La Fontaine)

Cependant le gérondif *en transplantant* et le participe *pleurés* ne se rapportent à aucun mot exprimé.

On a pu dire encore : *Songez-vous qu'en naissant mes bras vous ont reçue?* (Racine) bien que le gérondif se rapporte au complément *vous* et non au sujet *mes bras*;

Ou lassés, ou soumis,
Ma funeste amitié pèse à tous mes amis (Racine), bien que les participes *lassés*, *soumis* se rapportent non pas au sujet, *amitié*, mais au complément, *amis*.

Aujourd'hui, sauf dans des locutions auxquelles un long usage nous a habitués, comme *L'appetit vient en mangeant*; *la fortune vient en dormant*, il faut : 1° que le participe ou le gérondif se rapporte à un mot déterminé;

2° Que ce participe ou ce gérondif, surtout s'il précède le mot auquel il se rapporte, se rapporte au sujet du verbe à un mode personnel :

Songez-vous qu'en naissant vous avez été reçue dans mes

bras? Ou lassés, ou soumis, tous mes amis trouvent mon amitié pesante.

5° L'ACCORD DU VERBE

MODES PERSONNELS

506. — Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet.

Nous parlons. Nous qui parlons...

Le verbe a un sujet apparent et un sujet réel.

507. — Quand la proposition renferme un sujet réel et un sujet apparent, l'usage hésite.

En ce qui concerne l'expression *c'est... qui, c'est... que*, l'accord se faisait primitivement avec le sujet réel qui suit et l'on conjuguait : *Ce suis-je, c'es-tu, c'est-il, ce sommes-nous, c'êtes-vous, ce sont-ils*. L'usage moderne a abandonné cet accord dans les cinq premiers cas et l'a conservé facultativement dans le dernier. On dit : *c'est moi, c'est toi, c'est nous, c'est vous, c'est eux* ou mieux *ce sont eux*. Toutefois on dit toujours : *si ce n'est eux.*

Si le verbe est impersonnel, l'accord se fait avec le sujet apparent.

Il pleut des balles.

Le verbe a un sujet à valeur collective.

508. — Quand le sujet est un nom ou une expression à valeur collective, le verbe se met en général au pluriel, surtout si le terme collectif est suivi d'un complément pluriel. Encore l'usage est-il indécis dans certains cas, comme le montrent les exemples suivants :

Un grand nombre de gens, quantité de gens, force gens se trompent sur ce point, et une nuée de traits obscurcit l'air.

Beaucoup, la plupart, le plus grand nombre, combien ont disparu. Peu sont revenus.

Plus d'un **tomba** et *plus de dix* **tombèrent**. *Moins de deux heures* **ont** *suffi* et *moins d'une heure* **suffira**.

Le verbe a plusieurs sujets réels.

509. — Quand le verbe a plusieurs sujets, il se met au pluriel, sauf si le dernier sujet résume ou fait oublier les autres.

Un souffle, une ombre, un rien, **tout** *lui donnait la fièvre.* (La Fontaine)

Le ciel, **tout** *l'univers* **est** *plein de mes aïeux.* (Racine)

Les classiques font encore accorder le verbe avec le sujet le plus voisin 1° si les sujets sont placés après le verbe :

Celui à qui seul **appartient** *la gloire, la majesté et l'indépendance...* (Bossuet)

2° Si les sujets placés avant le verbe sont synonymes :

L'union et la bonne intelligence **est** *redoutable.* (La Bruyère)

3° Et même quelquefois dans le cas contraire :

Le bien et le mal **est** *en ses mains.* (La Bruyère)

4° Enfin l'accord du verbe peut être influencé par l'attribut :

Cinq mille écus **est** *un denier considérable.* (Molière)

510. — Quand les sujets sont de différentes personnes, le verbe se met au pluriel et à la première personne s'il y a un sujet de la première personne ; à la deuxième, s'il y a un sujet de la deuxième personne, à l'exclusion de tout sujet à la première.

Toi et **moi**, **nous irons**. **Toi** *et lui*, **vous irez**.

Cas douteux.

511. — Quand les sujets sont unis par *ni*, par *ou*, on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel.

Ni l'or ni la grandeur ne nous **rendent** *heureux.* (La Fontaine)

Sa perte ou son salut **dépend** *de sa victoire.* Ici Racine a voulu marquer qu'un des deux sujets exclut nécessairement l'autre.)

Cependant on dit de préférence : *L'un et l'autre* **ont** *réussi* ; *l'un ou l'autre* **réussira**. *Ni l'un ni l'autre ne* **réussira**.

On peut assimiler à la conjonction *et* les conjonctions *comme*, *de même que*, *aussi bien que*, ou encore la préposition *avec* et mettre le verbe au pluriel. On peut aussi le laisser au singulier. La Fontaine a écrit :

Le singe avec le léopard
Gagnaient de l'argent à la foire.

On pourrait écrire aussi correctement *gagnait.*

512. — Quand le verbe a pour sujet un pronom relatif, il s'accorde en nombre et en personne avec l'antécédent de ce relatif. Mais, si deux mots différents peuvent, suivant le cas, être considérés comme antécédents du relatif, l'accord hésite :

Pierre est un des élèves qui a eu ou *qui ont eu le plus de succès.*

L'accord se fait différemment suivant qu'on considère comme antécédent du relatif le pronom *un* ou le complément de ce pronom, *élèves.*

MODES IMPERSONNELS

PARTICIPE PRÉSENT.

Il faut distinguer le participe présent, l'adjectif verbal et le nom verbal.

513. — Le participe présent est toujours invariable. Jadis, il variait toujours en nombre, très rarement en genre, car il provient d'une forme déclinable latine dont le féminin était identique au masculin. L'Académie française, en 1679, décida qu'il ne varierait plus.

Il faut distinguer du participe présent l'adjectif verbal, ainsi appelé parce qu'il provient du verbe, comme le participe, et qu'il joue le rôle d'adjectif.

Elle suppliait, tremblant de tous ses membres.

Elle suppliait, pâle et tremblante.

Le participe *tremblant* marque l'action, et une action qu'on peut localiser plus spécialement en un certain point de la

durée. L'adjectif verbal *tremblante*, comme les adjectifs, marque un état, une manière d'être qui se prolonge.

514. — L'adjectif verbal varie en genre et en nombre.

Pour savoir, en écrivant, si l'on a affaire au participe ou à l'adjectif verbal, il suffit de consulter l'oreille en essayant une terminaison féminine. On écrira : *des récits* **amusants**, *des enfants bien* **obéissants**, *des cordages* **flottant** *sur la côte*, parce que l'oreille exige : *une histoire* **amusante**, *une petite fille bien* **obéissante**, *des cordes* **flottant** *sur la côte*.

515. — L'adjectif verbal se distingue parfois du participe par l'orthographe.

Participes : *convainquant*, *fatiguant*, *vaquant*.

Adjectifs : *convaincant*, *fatigant*, *vacant*, etc.

Certains adjectifs verbaux ont été influencés par la forme qu'avait en latin le participe présent correspondant (terminé en *entem*), alors que tous les participes présents français ont été faits sur un modèle latin terminé en *antem* :

Adjectifs : *Adhérent*, *équivalent*, *excellent*, *différent*, *négligent*, etc.

Participes : *Adhérant*, *équivalant*, *négligeant*, etc.

516. — Accompagné de l'article, le participe présent devient un véritable nom, et comme tel varie.

Les occupants, *les assistants*, *les arrivants*, *une voyante*.

La Fontaine a même dit *les entendants*, *les regardants*.

Le participe présent est traité parfois comme un adjectif.

517. — Certaines locutions où figure le participe présent, ou plutôt le gérondif, comme *chemin* **faisant**, peuvent s'expliquer par une inversion : *faisant chemin*. On peut expliquer de la même manière *argent* **comptant**. Cependant dans la formule *à beaux deniers* **comptants**, le participe s'accorde avec le nom, comme s'il était devenu un adjectif à valeur passive. Il s'accorde de même dans les expressions suivantes, qui ont perdu leur sens actif : *couleur* **voyante** (qui se voit), *rue* **passante** (où l'on passe), *musique* **dansante** (sur laquelle on

danse bien), *poste* **restante** (où les lettres restent), *école* **payante** (où l'on paie), etc.

Certains participes présents sont devenus des prépositions.

518. — Anciennement, le participe présent de certains verbes se construisait à la manière latine, c'est-à-dire avant le nom, dans la proposition participe indépendante. On disait : ***durant*** *sa vie*, ***pendant*** *l'affaire*, au lieu de *sa vie durant*, *l'affaire* ***pendant*** (étant pendante).

On a fini par considérer ces participes, parce qu'ils étaient placés devant le nom et qu'ils étaient généralement invariables, comme des prépositions. C'est le cas aussi de *nonobstant*.

Suivre, *toucher*, et l'ancien verbe *moyenner* (assurer, procurer) ont fourni aussi des participes qui sont devenus des prépositions : *suivant*, *touchant*, *moyennant*.

PARTICIPE PASSÉ.

519. — Le participe passé est, par son origine, un adjectif verbal. Il varie en genre et en nombre.

Une sagesse ***éprouvée***. *Des feuilles* ***tombées***.

Cas d'invariabilité de participes passés assimilés ou non à des prépositions.

520. — Cependant, comme l'ancienne langue, à l'imitation du latin, plaçait le participe avant le nom dans les propositions participes indépendantes, comme d'autre part elle avait une tendance à ne pas faire varier les adjectifs placés avant le nom (Voir n° 367), on a dit : ***Excepté*** *la France*. ***Vu*** *la loi du 18 juillet.*

Cette invariabilité et cette construction ont eu pour les participes passés les mêmes conséquences que pour certains participes présents (Voir n° 518). On les a considérés comme des prépositions.

Restent aussi invariables devant le nom *approuvé*, *attendu*, *y compris*, *ci-inclus*, *ci-joint*, *ôté*, *passé*, *supposé*...

Accord du participe passé conjugué avec avoir.

521. — Conjugué avec *avoir*, le participe a longtemps conservé sa variabilité, surtout quand, n'étant pas construit immédiatement après l'auxiliaire, il semblait indépendant de celui-ci. (Voir n° 503).

Chaque goutte épargnée a sa gloire **flétrie**. (Corneille)

Le participe est traité ici comme l'attribut du complément d'objet direct *gloire*, qui précède, et il s'accorde avec lui.

C'est sous l'influence de cette construction qu'a été constituée la règle moderne : le participe passé conjugué avec *avoir* s'accorde avec son complément d'objet direct, quand ce complément précède.

Cette règle n'a guère été obligatoire qu'à partir de la fin du xviie siècle. Molière a écrit :

Nous l'avons en dormant, Madame, **échappé** *belle.*

et cette façon de parler a survécu.

522. — En français, la place du complément d'objet direct n'est pas d'habitude avant le verbe. Le cas ne se produit que pour les pronoms personnels, relatifs, interrogatifs.

Je les ai **vus**. *Voilà les fleurs que j'ai* **cueillies**. *Laquelle avez-vous* **choisie**?

C'est le cas aussi pour les noms qui se trouvent dans certaines tournures interrogatives et exclamatives.

Que de **livres**, *combien de* **livres** *il a* **lus**! *Quels* **soldats** *nous avons* **eus**!

523. — L'application de la règle du participe se ramène donc à une question d'analyse.

1° Il faut s'assurer si le complément qui précède le verbe est bien un complément d'objet direct et si le verbe dont il dépend est transitif ou employé transitivement.

Certains verbes en effet, par exemple *courir*, *valoir*, *couler*

servir, sont tantôt transitifs, tantôt intransitifs ou transitifs indirects.

Je l'ai suivi pendant les 20 minutes **qu'** (pendant lesquelles complément circonstanciel) *il a* **couru** (intransitif).

Je l'ai assisté dans les dangers **qu'** (complément d'objet direct) *il a* **courus** (transitif).

2° Il faut voir si le pronom complément placé avant le verbe représente un élément variable et quel élément.

*Des épreuves, j'***en** (pronom neutre) **ai subi**.

Elle est plus courageuse qu'on ne **l'** (*cela*, pronom neutre représentant la proposition qui précède) *aurait* **pensé**.

La nuée d'ennemis que j'ai **vue** *ou* **vus** (suivant qu'on a dans l'esprit le collectif *nuée* ou son complément *ennemis*).

3° Il faut vérifier si le complément qui précède le verbe est réellement le complément du participe conjugué avec *avoir* ou d'un autre élément verbal :

Je lui ai donné tous les conseils **que** *j'ai* **pu** (*que* est le complément de *lui donner* sous-entendu).

Il a fait toutes les démarches **qu'***il a* **voulu** (*que* est le complément de *faire* sous-entendu).

Vous verrez la maison **que** *j'ai* **fait** *construire* (*que* est le complément de *construire* ou de *fait construire*).

Je **l'***ai* **entendue** *gronder* (il s'agit d'une maîtresse ; elle grondait ; *l'* est le complément de *ai entendue*).

Je **l'***ai* **entendu** *gronder* (il s'agit d'une élève ; on la grondait ; *l'* est complément de *gronder*).

Lorsque, contrairement à ce qui se produit dans ces deux derniers exemples, il n'y a aucun danger d'équivoque, on est libre de faire ou de ne pas faire l'accord, quand le participe est suivi d'un infinitif ou encore d'un attribut. *Je les ai* **vu** ou **vus** *passer. Les sauvages que l'on a* **trouvé** ou **trouvés** *errant dans les bois.*

524. — On laisse invariable le participe passé des verbes impersonnels : *Les froids qu'il a* **fait**. *Les accidents qu'il y a eu.*

Accord du participe passé conjugué avec être.

525. — Le participe passé conjugué avec **être** s'accorde avec le sujet, puisqu'il en est l'attribut.

La maison fut détruite (passif). *La foudre est tombée* (intransitif).

En vertu de ce principe, les participes de tous les verbes pronominaux, puisqu'ils sont conjugués avec *être*, devraient s'accorder, non pas avec leur complément, puisque beaucoup n'en ont pas, mais avec leur sujet.

Ils se sont évanouis. Ils se sont doutés de leur erreur.

Tel était au reste l'ancien usage :

Ils se sont donnés l'un à l'autre une promesse de mariage. (Molière.)

Aujourd'hui les choses se passent comme si tous s'accordaient avec le sujet, excepté ceux-là seuls dans lesquels le pronom réfléchi joue le rôle de complément indirect ou circonstanciel. On les reconnait à ce que, si l'on substitue l'auxiliaire *avoir* à l'auxiliaire *être* et si l'on pose la question du complément, on obtient la réponse : *à lui, à elle, à eux.*

Ils se sont nui. Ils se sont succédé. (Ils *ont nui, ont succédé* à eux.)

Ils se sont frayé un chemin. (Ils *ont frayé* un chemin *à eux.*)

Dans ce cas il reste encore à voir s'il n'y a pas avant le verbe un complément d'objet direct exprimé. S'il y en a un, l'accord se fait avec lui, suivant la règle ordinaire.

Elle s'est imposé la peine de venir (le compl. d'objet direct, *peine*, suit le verbe).

Je sais les peines qu'elle s'est imposées (le compl. d'objet direct, *qu'*, précède le verbe).

Il faut mentionner à part des verbes comme *se rire, se plaire* dont il n'est pas possible de dire pourquoi ils ne varient pas, alors que *s'apercevoir, s'aviser, se prevaloir, se taire*, etc... sont variables.

Ils se sont ri de nos menaces.

CHAPITRE V

L'adverbe.

L'adverbe est en général l'équivalent d'un complément de circonstance.

526. — On réunit sous le nom d'**adverbes** des mots d'origine très variée et de caractères très divers.

La plupart d'entre eux servent à modifier un autre mot, verbe, adjectif ou adverbe, et ont la valeur d'un complément **circonstanciel** :

Ce caractère s'affirme dans le fait que l'article et la préposition figurent devant une foule d'adverbes, comme ils feraient devant un nom :

A l'entour, à bientôt, à jamais, à tout jamais; — dans peu; — d'ailleurs, de loin, l'accident d'hier, de beaucoup; — depuis longtemps; — dès lors; — en dedans; — jusqu'alors; — par ailleurs, par ici; — pour toujours, pour jamais; — sous peu; — sur le tard, etc.

527. — Cette valeur de complément des adverbes les différencie des conjonctions et des prépositions, qui sont des mots de rapport n'ayant pas en eux-mêmes leur raison d'être. Toutefois, dans la pratique, cette distinction n'est pas aussi nette qu'on serait tenté de le croire. Plusieurs adverbes peuvent être en même temps prépositions, et l'on verra plus loin (n° 547) qu'il n'est pas toujours facile de décider si l'on a affaire à un adverbe ou à une conjonction.

528. — Ils marquent une circonstance de lieu : *Il marche* ***dehors***; — de temps : ***souvent***; — de quantité : ***beaucoup***; — de manière : ***lentement***.

On distingue encore des adverbes marquant le doute : *pro-*

bablement, et enfin, bien qu'ils n'aient guère de commun avec les autres que leur invariabilité, des adverbes d'affirmation et de négation : *oui*, *non*.

Plusieurs adverbes sont caractérisés par un s dit adverbial.

529. — Les adverbes sont invariables. Un certain nombre d'entre eux présentent un s qui s'explique par la forme des mots latins dont ils sont tirés : *Volontiers*, *certes*, *plus*, *mais*, *pis*, etc. Cet s, ayant par suite été considéré comme caractéristique de l'adverbe, passa à d'autres adverbes, bien qu'il ne fût pas justifié par l'étymologie, et s'y maintint jusqu'au XVIIe siècle.

Ex. : *Guères*, *encores*, *mêmes*, *jusques*, etc.

Formation des adverbes.

530. — Certains adverbes sont simples. Ils viennent directement du latin, comme *bien*, *mal*, *plus*, *moins*, *hier*, etc...; ou bien ils ne sont autres que des adjectifs pris adverbialement, comme *fort*, *juste*, dans *crier fort*, *chanter juste*, etc....

Les autres sont composés à l'aide d'éléments de nature différente.

Sont formés d'une préposition et d'un nom : *au-tour*, *en-fin*, *d-avantage*, *en-suite*, *par-fois*.

D'une préposition et d'un pronom : *par-tout*, *sur-tout*.

D'un nom et d'un adjectif : *beau-coup*, *autre-fois*, *quelque-fois*, *long-temps*, *tou-jours*.

D'éléments différents, variables ou non : *au-jour-d'-hui*, dont le sens serait suffisamment rendu par le seul mot *hui*; *dés-or-mais*; *d-or-én-avant* (d'ores en avant), *bien-tôt*, *aussi-tôt*, *ja-mais*, *com-ment*.

Quelques-uns enfin forment un membre de phrase, parfois même une proposition dont les éléments se sont soudés ensemble : *ce-pendant*, *main-tenant*, *n-a-guère* (il n'y a guère), *peut-être* (il peut être).

Ceux dont les éléments sont restés séparés s'appellent des

locutions adverbiales : *à l'envi, corps à corps, tout à fait, à tue tête*, etc....

Les adverbes en ment, *en apparence simples, sont des adverbes composés.*

531. — Un très grand nombre d'adverbes, simples en apparence, sont en réalité composés, et selon des règles uniformes. Ils sont constitués à l'aide du nom féminin *ment* (venu du latin et signifiant *esprit, manière*) que l'adjectif précède et avec lequel il s'accorde : *pieusement* (dans un *esprit* de piété, d'une *manière* pieuse), *bellement, follement, nouvellement*, etc.

Cette formation se comprend quand on lit l'exemple suivant de Molière :

Est-ce qu'elle a laissé **d'un esprit négligent** (négligemment)
Dérober quelque aiguière ou quelque plat d'argent?

532. — Certains de ces adverbes semblent violer cette règle : *prudemment, puissamment*. En réalité ils sont très régulièrement construits sur des adjectifs qui avaient la même forme au féminin qu'au masculin. C'est le cas des adverbes provenant d'adjectifs en **ant**, **ent**. (Voir n° 16.) Toutefois *lent* a toujours fait *lente* au féminin.

D'autres adjectifs, comme *fort, grand*, etc... n'ajoutaient pas non plus, dans les premiers temps de la langue, l'*e* muet au féminin. Mais à la longue, sur le modèle de *bonne*, ils firent *forte* et *grande*. Aussi les anciens adverbes *fort-ment, grand-ment*, formés sur le féminin primitif, ont-ils disparu devant *fort-e-ment, grand-e-ment*, refaits sur le féminin nouveau. C'est ainsi que depuis on a formé *véhémentement, presentement*.

Galantement, qui se trouve dans Rabelais, n'a pas survécu.

Gentiment est mis pour *gentil-ment*.

533. — L'e du féminin n'a disparu de l'orthographe de certains adverbes, dont l'adjectif est terminé en **ai**, **é**, **i**, **u**, que parce qu'il n'était pas perceptible dans la prononciation : *Vrai(e)ment, obstiné(e)ment, hardi(e)ment, absolu(e)ment, éperdu(e)ment, ingénu(e)ment, résolu(e)ment*, etc.

Encore un accent circonflexe signale-t-il, dans certains adverbes en u, la chute de l'*e* du féminin : *dûment*, *crûment*, *assidûment*.

L'adverbe correspondant à *gai* peut s'écrire à volonté avec l'accent : *gaîment*, ou avec l'*e* muet : *gaiement*.

Les adverbes *aveuglément*, *conformément*, *opiniâtrément* sont formés, comme les précédents, sur les participes *aveuglé*, *conformé*, *opiniâtré*. Sur ce modèle on a fait par analogie *communément*, *énormément*, *impunément*, *immensément*.

Confusément, *expressément* semblent avoir subi des influences latines.

Grièvement, *traîtreusement*, *brièvement* ont été faits sur les anciens adjectifs *grief*, *traîtreux*, *brief*. Par contre, *notamment*, *nuitamment*, *précipitamment*, *sciemment* ne correspondent à aucun adjectif. *Diablement*, *concurremment* correspondent à des noms.

ADVERBES DE LIEU

534. — Les adverbes de lieu servent à marquer :

1° Le lieu où l'on est, où l'on va : *Ailleurs*, *auprès*, *près*, *dessus*, *dessous*, *dedans*, *dehors*, *devant*, *derrière*, *ici*, *là*, *loin*, *où*, *partout*, *nulle part*, *quelque part*, *y*.

2° Le lieu d'où l'on vient : *D'ici*, *de là*, *d'ailleurs*, *du dehors*, *du dedans*, *de partout*, *d'où*, *en*.

3° Le lieu par où l'on passe : *par ici*, *par là*, *par où*, *partout*.

Parmi ces adverbes *en*, *y*, *ici*, *là*, ont une valeur démonstrative ; *où* et ses composés, *d'où*, *par où*, une valeur relative ou interrogative : *La ville où je suis né*. *Où allez-vous ?*

L'adverbe *céans* (*ici dedans*) est tombé en désuétude, et *là-bas* a perdu son sens étymologique, *là en bas*, opposé à *ici en haut*, que lui donne encore la Fontaine :

Diogène là-bas (aux enfers) *est aussi riche qu'eux,*
Et l'avare ici haut comme lui vit en gueux.

ADVERBES DE TEMPS

535. — Les principaux sont : *Aujourd'hui*, *cependant* (pendant ce temps), *maintenant*, *alors*, *avant*, *auparavant*, *autrefois*, *déjà*, *hier*, *jadis*, *naguère*, *demain*, *bientôt*, *désormais*, *dorénavant*, *ensuite*, *encore*, *tôt*, *tantôt*, *tard*, *toujours*, *souvent*, *jamais*, *parfois*, *quelquefois*, *soudain*, *sur-le-champ*, ***tout à coup***, ***tout de suite***, etc....

Un certain nombre d'adverbes servent à marquer indifféremment les notions, voisines d'ailleurs, d'espace et de temps, comme *où*, *là*, *là-dessus*, *d'ici-là*, *sur-le-champ*, etc....

Plus tôt s'oppose à *plus tard*. *Plutôt* marque la préférence.

***Plutôt** la mort que le déshonneur.*

Tantôt est encore employé au XVIIe siècle dans le sens de ***bientôt***.

*Voici **tantôt** mille ans que l'on ne vous a vue.* (La Font.)

ADVERBES DE MANIÈRE

536. — L'immense majorité des adverbes de manière est constituée par des adverbes en *ment*, ou par des adjectifs pris adverbialement, comme *faux* dans *chanter **faux***. Les autres sont : *bien*, *mieux*, *mal*, *pis*, *ainsi*, *comme*, *autrement*, *de même*, *ensemble*, *exprès*, *gratis*, *quasi*, etc....

Dans *comment* et *quasiment* le suffixe adverbial *ment* a été ajouté à *comme* et à *quasi*, qui étaient déjà des adverbes.

Comme n'est plus employé qu'avec une valeur exclamative, alors que les classiques l'employaient dans l'interrogation directe et indirecte.

***Comme** est-ce qu'il s'appelle?* (Molière)

*Vous a-t-on point dit **comme** il se nomme?* (Molière)

Il reste encore de cet usage l'expression *Dieu sait **comme***.

ADVERBES DE QUANTITÉ

537. — Les adverbes de quantité *très* et *si* ne modifient que des adjectifs ou des adverbes, bien qu'on entende dire

parfois : *J'ai très faim, j'ai si soif.* Racine a écrit plaisamment : *Oui, vous êtes sergent, monsieur, et très sergent.*

D'autres, comme *beaucoup, tant, autant*, peuvent modifier un verbe : *On l'estime beaucoup.*

On peut employer *de beaucoup* devant un adjectif au comparatif ; on le doit devant un adjectif au superlatif relatif.

Il est beaucoup ou *de beaucoup plus âgé. Il est de beaucoup le plus âgé.*

Presque et *aussi* ne peuvent retomber que sur un adjectif, un adverbe ou un verbe. Cependant on dit : *Il a été élu à la presque unanimité des suffrages.*

Les autres, comme *assez, bien, guère, peu, plus, moins, trop, tellement* modifient à volonté un adjectif, un adverbe ou un verbe. *Assez aimable. Assez bien. Il travaille assez.*

Ils peuvent aussi être complétés par un nom : *Assez d'argent. Bien des gens.*

Davantage ne s'emploie qu'absolument, c'est-à-dire sans complément de partie et sans complément de comparaison : *Pierre travaille plus* (et non *davantage*) *que Paul et il a plus* (et non *davantage*) *de bonne volonté ; aussi réussit-il davantage.*

Si et *tant* ont ceci de commun qu'ils peuvent annoncer soit une conséquence : *Il est si consciencieux, il a tant travaillé qu'il a réussi* ; soit une comparaison, mais à condition que la phrase soit négative : *Il n'est pas si consciencieux, il n'a pas tant travaillé que son frère.*

Aussi, autant marquent uniquement la comparaison, que la phrase soit affirmative ou négative.

Aussi, dans le sens de *encore*, ne s'emploie plus dans les tournures négatives. On le remplace par *non plus*. La Fontaine disait encore :

J'ai l'œil bon, Dieu merci.
— Je ne l'ai pas mauvais aussi.

Guère signifie exactement *beaucoup* et Pascal l'emploie encore dans ce sens :

Cela ne servira plus à guère de gens.

Mais le voisinage de *ne* lui a communiqué un sens négatif.

Sait-il sa leçon? — Guère.

ADVERBES DE DOUTE

538. — Les adverbes de doute sont *peut-être, sans doute apparemment, probablement, vraisemblablement.*

On peut joindre à cette liste *si*, dans l'interrogation indirecte :

Dites-moi si vous viendrez.

La Fontaine emploie encore *possible* avec le sens de *peut-être.*

Notre mort ne tardera possible guères.

Sans doute, qui naturellement signifiait *sans aucun doute*, s'est affaibli au point de marquer précisément ce doute qu'il devait exclure.

Plusieurs de ces adverbes peuvent être construits avec la conjonction *que. Peut-être qu'il viendra* équivaut à *il peut être* (arriver) *qu'il viendra.*

Par analogie avec *peut-être que*, on dit : *sans doute* **que**, *vraisemblablement* **que**, *probablement* **que**, *sûrement* **que**....

ADVERBES D'AFFIRMATION

539. — Le mot affirmatif par excellence est *oui*, jadis *oïl*, qui n'a rien d'un adverbe. Il est formé de *o* (latin *hoc*) et de *il*. *O* signifie *cela*, employé elliptiquement pour dire *c'est cela*, formule d'acquiescement. *Il* est le sujet du verbe sous-entendu dans la réponse : *Viendra-t-il — O* (c'est cela), *il* (viendra).

A la longue, ce pronom de la troisième personne s'est substitué à ceux des autres personnes, alors qu'on disait dans les premiers temps de la langue : *O je*, *O tu*, etc...

Le même phénomène s'est produit dans *si fait*, où *si* est un véritable adverbe d'affirmation employé pour dire : *Ainsi. C'est ainsi.*

Ne viendras-tu pas? — Si fait.

Ici aussi le verbe *faire* s'est immobilisé à la 3e personne. Cependant on trouve encore au XVIIe siècle : *Non fais, non ferai*, c'est-à-dire *je n'en fais, je n'en ferai rien.*

Oui répond à une question positive ; *si* ou *que si* ou *si fait*, à une question négative.

Oui et *si*, de même que *non*, peuvent se construire avec la conjonction *que*, comme une proposition véritable :

J'estime que oui. Je crois que si.

On peut aussi considérer comme adverbes d'affirmation *certes, assurément, vraiment, certainement, sans doute*, etc.

ADVERBES DE NÉGATION

Les mots négatifs proprement dits.

540. — La langue française ne possède que deux mots essentiellement négatifs : *non* et *ne*.

Non s'emploie dans les réponses : *Viendrez-vous? — Non.*

Il peut annoncer et renforcer une négation qui suit : *Non je n'irai pas.* Il entre dans les expressions *non seulement, non loin, non plus, non pas.* Enfin il a servi à former des adjectifs ou des noms composés : *Non avenu, non su, un non sens, un non lieu, une non valeur.*

Ne a longtemps suffi à exprimer la négation, comme en témoignent les expressions : *Je ne sais. Je ne puis. Je n'ose. Je n'ai garde. Il ne dit mot. Il n'importe. A Dieu ne plaise. Que ne le disiez-vous? Je ne lui parlerai de ma vie.*

La négation ne *est renforcée par d'autres mots.*

541. — Mais ce mot peu sonore, et de plus atone, ne donnait pas assez de relief à l'idée négative. Afin de la rendre plus sensible à l'oreille et aussi pour la figurer par une image, on a renforcé *ne* à l'aide de noms concrets désignant une quantité si petite qu'elle approche de zéro : *un pas, un point, une mie, une goutte, une maille* (petite pièce de monnaie),

et l'on a dit : *Il ne marche pas. Il ne voit* **goutte**. *Pas* **maille**, etc....

Ces mots *pas, point*, etc.... ont fini par contracter une valeur négative, si bien qu'au XVIIe siècle on supprimait *ne* dans l'interrogation.

Eh bien, lui cria-t-elle, avais-je **pas** *raison?* (La Fontaine.)

Aujourd'hui encore le peuple supprime *ne* incorrectement.

542. — D'autre part, les mots *rien, aucun, personne, jamais, guère, plus*, qui tous avaient un sens positif, ont aussi emprunté à *ne* quelque chose de sa valeur négative. Par suite on peut, dans certaines façons de parler, employer correctement ces différents termes avec valeur négative pleine : *Et surtout,* **point** *d'affaires !* **Plus** *de doute !* et il y aurait pléonasme si, dans une proposition où la négation est exprimée par *ne... pas*, on employait encore un de ces mots, ***rien, aucun***, etc... (Voir nos 276-279.)

Il en est de même quand la négation est limitée ensuite par *que*. On ne pourrait plus dire :

Vous n'avez **point** *ici d'ennemi* **que** *vous-même.* (Corneille.)

Cette façon de parler est pourtant très régulière, puisque *que* signifie ici *sinon*. Mais on a perdu de nos jours le sentiment de cette valeur, si bien que, par une étrange anomalie, *je* ***n'ai pas que*** *ce livre* est le contraire de *je* ***n'ai que*** *ce livre* dont il devrait être le synonyme, comme *je* ***n'ose pas*** est le synonyme de ***je n'ose***.

Emplois explétifs et facultatifs de ne.

543. — Il arrive assez fréquemment, et cela dans les propositions subordonnées, que *ne* a perdu sa valeur négative :

1° Après les expressions comparatives *plus que, moins que, autre que*, quand il y a un verbe dans le deuxième terme de la comparaison :

Le danger est plus grand qu'on **ne** *dit.*

Il semble y avoir là une survivance d'un ancien usage. On disait autrefois : *Vous avez plus faim que vous* **ne** *pensez* **pas**. (Molière.) *Tu juges nos desseins autres qu'ils* **ne** *sont* **pas**

(Corneille). Dans les exemples de ce genre, par un brusque changement dans le mouvement de la pensée, la comparaison commencée s'arrêtait au moment de formuler le second terme et s'achevait en négation. Par suite, la forme moderne s'expliquerait ainsi qu'il suit :

Le danger est plus grand que... On ne dit (*pas* combien il est grand).

De nos jours les écrivains se dispensent souvent, surtout après *moins*, qui a déjà une valeur négative, d'exprimer *ne* et il est permis de les imiter. Cet usage d'ailleurs n'était pas étranger aux écrivains classiques : *On a moins d'ardeur qu'il en avait.* (La Bruyère)

2° De même *ne* est explétif après *avant que*, *à moins que*, et surtout après *sans que*. Nous ne dirions plus : *Ces cris de toute une armée ne se peuvent pas représenter sans que l'on n'en soit touché.* (Sévigné)

Ne doit donc aujourd'hui être omis après *sans que* ; il peut l'être dans les deux autres cas. Toutefois, si *que* tient la place de *avant que*, *sans que*, la présence de *ne* est obligatoire.

Ne partez pas que je ne vous aie vu.

3° Enfin *ne* apparaît d'habitude après *craindre*, *désespérer*, *avoir peur*, *de peur que*, *éviter*, *empêcher*, *défendre*, *ne pas nier*, *ne pas douter*, *ne pas disconvenir*, *peu s'en faut que*, *il ne tient pas à moi que*... Dans presque tous ces cas, il est si bien explétif que *Je crains qu'il ne vienne* dit le contraire exactement de *Je crains qu'il ne vienne pas*.

Là encore il est permis de supprimer *ne*, conformément à l'usage de beaucoup d'écrivains anciens ou modernes.

Empêchez qu'il vous dévore. (Voltaire) *Il avait peur qu'on les entendît.* (A. Daudet)

Il y a des degrés dans l'expression du sens des adverbes.

544. — C'est à l'aide d'adverbes qu'on forme les degrés de signification des adjectifs. A leur tour, les adverbes ont des degrés de signification comme les adjectifs, et formés de

la même manière : *très vite*, *aussi vite*, *moins vite*, etc... .

Mal a deux comparatifs : *plus mal* et *pis*.

Bien n'en a qu'un : *mieux*.

Difficulté de classification des adverbes.

545. — La classification ci-dessus des adverbes n'a qu'une valeur d'indication. On pourrait en multiplier les divisions. D'autre part certains adverbes pourraient figurer à la fois dans plusieurs groupes. *Comme* marque la manière et la quantité. *Probablement* est un adverbe de doute et de manière.

En outre, *même*, *plutôt*, *de plus*, *pourquoi*, ne rentrent dans aucune des catégories énumérées plus haut.

Certains mots peuvent être ou ont été à la fois adverbes et prépositions.

546. — Au surplus, certains mots ont été ou sont encore à la fois adverbes et prépositions. C'est le cas aujourd'hui encore pour *après*, *avant*, *depuis*, marquant le temps ; *devant*, *derrière*, marquant le lieu ; *avec*.

Il avait dans la terre une somme enfouie,
Son cœur **avec**. (La Fontaine)

Ç'a été le cas pendant presque tout le XVIIe siècle pour *dedans*, *dehors*, *dessus*, *dessous*, et même *parmi* et *environ*.

Est-il **dessous** *le ciel une action plus noire!* (Corneille)

Ces deux emplois sont beaux, mais je voudrais **parmi**
Quelque doux et discret ami. (La Fontaine)

Environ *le temps...* (La Fontaine)

Sauf *parmi*, qui s'est fixé dans le rôle de préposition, les autres ne sont plus qu'adverbes.

Certains mots peuvent être à la fois adverbes et conjonctions.

547. — Enfin certains adverbes peuvent jouer le rôle de conjonctions.

Voici les principaux :

ADVERBES.	CONJONCTIONS.
Raton… Tire un marron, puis deux et puis trois en escroque, Et **cependant** (pendant ce temps) *Bertrand les croque.* (La Fontaine)	*Bertrand n'a pas eu la peine et* **cependant** (toutefois) *il a le profit.*
Il n'en peut **mais** (plus, davantage).	*Frappe,* **mais** *écoute.*
Ne parlez pas **ainsi**. *Ce n'est pas* **ainsi** *qu'on agit.*	*Il est homme de parole;* **ainsi** (par conséquent) *comptez sur lui.*
Il est venu, son frère **aussi**. *Il est* **aussi** *aimable que lui.*	*Il marchait au hasard;* **aussi** (c'est pourquoi) *il est tombé.*
Il ne travaille pas **tant que** *son frère. Il a* **tant** *travaillé qu'il est à bout de forces.*	**Tant que** *tu seras heureux, tu auras beaucoup d'amis.*
Comme *il va!*	*Il va* **comme** *un fou.* **Comme** *il partait, on entra.*
Quand *viendrez-vous?*	*Je viendrai* **quand** *vous voudrez.*
Qu'*il est lent!* **Que** *ne le disiez-vous? Du temps* **que** *les bêtes parlaient.*	**Qu'***il entre. Il est plus adroit* **que** *vous ne croyez.*
Il est **si** *bon! Il n'est pas* **si** *bon que vous croyez. Il est* **si** *bon qu'il pardonne toujours. Dites-moi* **si** *vous viendrez. Ne viendrez-vous pas? —* **Si**.	**Si** *vous le désirez, je viendrai.*
Ne remettez pas à demain. Venez **tantôt**.	*Eh bien, que gagnez-vous, dites-moi, par journée? —* **Tantôt** *plus,* **tantôt** *moins.* (La Fontaine)
Reine longtemps de nom, mais **en effet** (en réalité) *captive.* (Racine)	*J'ai rectifié ce détail : je m'étais trompé* **en effet** (car je m'étais trompé).

CHAPITRE VI

Forme et construction de la proposition.

LA FORME AFFIRMATIVE.

548. — Une proposition peut se présenter sous forme affirmative : *Il vient*; sous forme négative : *Il ne vient pas*, sous forme interrogative : *Viendra-t-il?*

Dans la proposition affirmative, les mots sont construits suivant un ordre qui ne varie guère : sujet, verbe, compléments ou l'attribut.

Cas d'inversion du sujet dans la forme affirmative

549. — Cependant, quand la proposition commence par un des adverbes comme *aussi, à peine, encore, peut-être, toujours*, le sujet, conformément à un usage très ancien, peut être rejeté après le verbe, si ce sujet est un pronom.

Peut-être trouvera-t-il son chemin.

Si le sujet est un nom, ce nom reste devant le verbe, mais il est repris ensuite par un deuxième sujet pronom, qui suit le verbe : *Peut-être Jacques viendra-t-il.*

Parfois aussi l'inversion du sujet a lieu après certains adverbes ou compléments de circonstance et quand le verbe est intransitif. *Ainsi finit la comédie. Alors se produisit un fait surprenant. A trois heures commença la représentation. Du bout de l'horizon accourt avec furie le plus terrible des enfants...* (La Fontaine)

L'inversion du sujet peut se rencontrer encore dans les

propositions intercalées : *Pardonnez-moi, dit* **la pauvrette.** (La Font.) ; — dans les propositions relatives : *Voici le livre que m'a donné* **mon père** ; — dans les propositions marquant le temps : *Quand viendra* **l'hiver**... ; — avec certains verbes intransitifs : *Arrive* **un troisième larron.** (La Font.) *Restait* **cette redoutable infanterie**... (Bossuet) ; — lorsque l'attribut est en tête : *Grande fut* **ma surprise** ; — dans les phrases exclamatives : *Vive* **la France!** *Sauve* **qui peut!** *Périsse* **le Troyen** *auteur de nos alarmes!* (Racine.) (Pour la construction du sujet redoublé, voir nos 85-86.)

La langue tend à restreindre l'usage de l'inversion.

550. — L'inversion est une liberté, un élément de variété qui, de plus en plus rare en poésie, tend à disparaître complètement de la prose et du langage populaire.

En ce qui concerne l'inversion du sujet, plutôt que de dire : *Peut-être viendra-t-il*, on dira : *Il viendra peut-être, peut-être qu'il viendra* ou même *peut-être il viendra.*

Dans la conversation familière on s'interdit, comme trop apprêtées, les formules *Quand viendra l'hiver. Le livre que m'a donné mon père.*

Il en est de même pour les propositions intercalées. On préférera : *Entre, je te dis*, à *Entre, te dis-je* ; et un homme du peuple ponctuera son récit de l'expression *qu'il disait*, au lieu de *disait-il.*

L'inversion ne survit plus que dans des locutions anciennes auxquelles on ne peut rien changer, pour le complément direct : *Sans* **mot** *dire, à* **pierre** *fendre, sans* **coup** *férir, sans* **bourse** *délier,* **chemin** *faisant* ; — pour le complément indirect : **à Dieu** *ne plaise, comme si* **de rien** *n'était, qu'***à cela** *ne tienne,* **à quelque chose** *malheur est bon* ; — pour l'attribut : *comme* **bon** *vous semble,* **libre** *à vous de*... ; — pour l'adverbe : **tant** *s'en faut, sans* **plus** *tarder,* **mieux** *vaut*... **pour ainsi** *dire*, etc.

(Pour l'étude des formules affirmatives, voir n° 559.)

LA FORME NÉGATIVE.

551. — La proposition négative suit les mêmes règles de construction que la proposition affirmative.

(Pour l'étude des formules négatives, voir n° 540.)

LA FORME INTERROGATIVE.

L'inversion du sujet dans la forme interrogative.

552. — Les propositions interrogatives sont en général caractérisées par l'inversion du sujet : *Qui êtes-vous? Viendrez-vous? Comment ferez-vous?*

Si le sujet du verbe est un nom et si l'interrogation n'est marquée par aucune formule spéciale, le nom reste à la place ordinaire du sujet, mais il est repris par un pronom rejeté après le verbe et dont l'inversion sert à marquer l'interrogation : ***Votre devoir est-il fini?***

Si au contraire, le sujet étant un nom, l'interrogation est marquée par une formule exprimant le lieu, le temps, la manière, on peut ou employer la construction précédente ou faire l'inversion du nom : *Où, comment, quand* **Pierre** *viendra-t-il?* et *quand viendra* **Pierre**? Cependant cette remarque ne s'applique pas à *est-ce que, pourquoi.*

Si enfin le mot interrogatif est un pronom ou un adjectif accompagnant un nom et que cet élément interrogatif soit sujet, l'inversion n'a pas lieu, puisque l'élément interrogatif est toujours en tête de la phrase, et le sujet n'est pas redoublé.

Qui est là? Quel homme est venu?

Mais, si l'élément interrogatif n'est pas sujet, l'inversion a lieu : *Que fait* **Pierre**? *Qui es-tu? Que cherchez-vous?*

L'interrogation est de plus en plus marquee par la formule est-ce que.

553. — De plus en plus fréquemment, dans la langue parlée, quand la question porte sur le verbe et surtout s'il est à la

1re personne du singulier, on emploie la formule invariable *est-ce que*. Les formes *Entends-je? Sais-je?* ne sont pas usitées, et celles même des verbes en *er* comme *Rêvé-je?* ne le sont guère. On dit : ***Est-ce que j'entends? Est-ce que je sais? Est-ce que je rêve?***

Cette formule a fini par se surajouter même aux adverbes interrogatifs : *Quand est-ce qu'il viendra? Comment est-ce qu'il a fait?* même aux pronoms : *Qu'est-ce qu'il dit?* (Voir nº 265.)

La répugnance que manifeste le langage parlé pour l'inversion explique en partie la préférence accordée à la formule interrogative *est-ce que*, puisqu'elle dispense de rejeter le sujet après le verbe :

*Est-ce que **votre devoir** est fini?*
*Quand est-ce que **Pierre viendra**?*
*Qu'est-ce qu'**il dit**?*
*Qu'est-ce que **vous cherchez**?*

554. — Enfin il arrive que, en l'absence d'inversion et de tout mot interrogatif, l'interrogation ne se manifeste que par l'intonation : *Vous viendrez?*

Le verbe de la proposition interrogative peut être à l'infinitif : ***Que faire? Où aller?***

Les différentes valeurs de sens de la forme interrogative.

555. — L'interrogation peut prendre une forme négative ou une forme positive. Il n'y a entre les deux qu'une nuance de sens. La forme positive ne préjuge en rien de la réponse : la forme négative au contraire laisse entendre qu'on attend, qu'on désire une réponse affirmative : *Ne viendrez-vous pas?*

556. — Souvent, dans le langage parlé surtout, la tournure interrogative n'est interrogative que pour la forme. Elle équivaut en réalité à une énergique affirmation si elle est négative, à une négation énergique si elle est positive :

N'est-il pas beau (il est beau) *de servir son pays?*

Est-ce qu'il est permis (il n'est pas permis) *de manquer à sa parole?*

Et cependant une formule comme *Est-ce curieux?* équivaut à une forte affirmation : *Comme c'est curieux!*

L'expression *Que voulez-vous?* dite sur un certain ton exprime la résignation.

Parfois on emploie la forme interrogative pour exprimer un ordre :

Viendras-tu? Vous tairez-vous?

Tu ne répondras pas? — Je n'ai rien à répondre. (Molière.)

(Pour l'interrogation indirecte, voir n° 264.)

La forme exclamative est très voisine de la forme interrogative.

557. — Rien n'est plus voisin de la forme interrogative que a forme exclamative, quand elle sert à repousser avec indignation une hypothèse jugée inadmissible.

Ici encore la forme positive équivaut à une négation, et inversement.

Elle s'emploie avec le conditionnel, le subjonctif et l'infinitif.

Quoi! vous me pleureriez mourant pour mon pays! (Corn.)

Moi, héron, que je fasse une si pauvre chère! (La Fontaine.)

Moi, le faire empereur! (Racine.)

DEUXIÈME PARTIE

LA PHRASE

CHAPITRE I

Les différentes espèces de propositions.

558. — Une phrase peut être constituée par une ou par plusieurs propositions formant un sens complet. (Voir n° 85.)

Les propositions considérées comme éléments de la phrase.

559. — Quand la phrase comporte plusieurs propositions, on peut dire que, si l'on fait abstraction des propositions elliptiques (Voir n° 134) et aussi des propositions infinitives qui seront étudiées plus loin (n° 585), cette phrase renferme autant de propositions que de verbes à un mode personnel.

560. — Mais différents cas se présentent :

1° Les propositions sont toutes de même nature et simplement **juxtaposées** :

Ils demandent le chef : je me nomme, ils se rendent.

(Corneille.)

On peut dire aussi que ces trois propositions sont **indépendantes**, parce qu'elles ne dépendent d'aucune autre et qu'aucune autre ne dépend d'elles.

2° Les propositions sont toutes de même nature, mais sont unies entre elles par des conjonctions de coordination. En ce cas, la phrase se compose d'une proposition principale et de propositions principales **coordonnées** :

Raton avec sa patte,

Écarte peu à peu la cendre (prop. principale) ***et retire les doigts*** (proposition principale coordonnée),

***Puis** les reporte à plusieurs fois* (2e prop. principale coordonnée). (La Fontaine.)

3° Les propositions ne sont pas toutes de même nature, mais de la principale dépendent une ou plusieurs propositions jouant par rapport à elle le rôle de compléments. En ce cas, la phrase se compose d'une proposition principale et d'une ou de plusieurs **subordonnées**.

Si tu te fâches (subordonnée), ***tu as tort*** (principale).

Les châtiments** dont les anciens usaient **envers leurs esclaves étaient fort cruels. (La Fontaine.)

***Le bruit court** qu'il a été tué.*

La proposition principale n'est marquée par aucun signe distinctif.

561. — Comme on le voit par ces trois exemples, la principale n'est reconnaissable à aucun signe extérieur : elle n'est pas forcément placée avant la subordonnée (1er exemple); il peut même arriver qu'elle soit séparée en plusieurs morceaux (2e exemple) : parfois enfin ce n'est pas elle qui renferme la mention de l'idée principale (3e exemple). Pour la distinguer, il faut procéder par élimination : la proposition principale est ce qui reste d'une phrase quand on en a retranché toutes les subordonnées.

562. — Il faut mentionner à part une sorte de proposition principale qui est en général insérée dans le courant d'une phrase et que, pour cette raison, on appelle **intercalée** :

*Il n'est, **dit le meunier**, plus de veaux à mon âge.*

(La Fontaine.)

*Il a mal pris ses mesures, **semble-t-il**.*

Ellipse possible de la proposition principale.

563. — De même que dans la proposition un élément en apparence essentiel, sujet, complément ou verbe, peut faire défaut (nº 134), de même peut manquer dans une phrase la proposition principale d'où sont censées dépendre les autres propositions de cette phrase. Le cas est fréquent dans le langage parlé.

Tantôt la pensée, visiblement, ne s'achève pas : l'expression reste suspendue, mais l'intonation et ce qui a déjà été dit empêche de se méprendre sur le sens de ce qui n'est pas dit :

Ah! si j'osais!...

Quand vous aurez fini de causer....

Tantôt rien ne manque à l'expression de la pensée, mais la forme exclamative la présente d'une façon raccourcie :

Pourvu qu'il arrive à temps!

Dire que je l'avais averti!

Quand je pense qu'un mot de lui aurait suffi!

Et moi qui vous accusais d'indifférence!

Et si je vous prenais au mot?

Mais puisqu'on vous dit que c'est trop tard!

Le rapport de la proposition subordonnée avec la principale est marqué par un signe de subordination.

564. — Les propositions subordonnées sont reconnaissables à la présence d'un mot qui sert à les rattacher à la principale. Ce mot peut être :

1º Une conjonction de subordination, *si*, *quand*, *comme*, *que*, ou une locution conjonctive formée à l'aide de la conjonction *que* : *afin que*, *lorsque*, *si bien que*, etc.

2º Un pronom relatif proprement dit ou un pronom relatif indéfini ou un adverbe relatif :

Une grenouille vit un bœuf **qui** *lui sembla de belle taille.* (La Fontaine.) **Quiconque** *a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu.* (La Fontaine.) **Quelque** *bon* **qu'***il soit, il a ses défauts.*

3º Un mot interrogatif, soit pronom : *Dites-moi* **qui** *est venu.* **Qui que** *vous soyez, apprenez à obéir* ; — soit adjectif :

Dites-moi quelle heure il est; — soit adverbe : *Je voudrais savoir quand il viendra.*

Le rapport de la subordonnée avec la principale n'est pas marqué par un signe de subordination.

565. — Cependant on va voir des exemples où la proposition à analyser ne présente aucun signe extérieur de subordination, quoiqu'elle soit pour le sens l'équivalent d'une subordonnée. Dans ce cas, on peut toujours, pour analyser, soit ne considérer que la forme, soit ne tenir compte que du sens :

1° Au style indirect, il arrive qu'on rapporte les paroles ou les pensées de quelqu'un sans qu'elles dépendent d'un verbe du genre de *dire* ou *penser* :

C'était le roi des ours, au dire de ces gens;
Le marchand à sa peau devait faire fortune;
Elle garantirait des froids les plus cuisants;
On en pourrait fourrer deux robes plutôt qu'une. (La Font.)

Toutes ces propositions sont des principales, si l'on s'en tient à la forme. Cependant La Fontaine a employé les mêmes temps que si les propositions étaient subordonnées : *Ils disaient que c'était le roi des ours...*; *que le marchand devait... qu'elle garantirait...* etc....

Au style direct au contraire, la phrase aurait été la suivante : *Ces gens disaient : C'est le roi des ours.... Le marchand à sa peau doit.... Elle garantira....*

2° Certaines propositions simplement juxtaposées peuvent être unies par un rapport implicite de circonstance.

La langue écrite en effet, et plus encore la langue parlée, tend à dissocier les éléments de la phrase, c'est-à-dire substitue à une proposition principale complétée par une subordonnée deux principales juxtaposées. L'expression de la pensée a ainsi quelque chose de plus vif et de plus spontané.

Cause : *Je l'ai puni : il avait menti* (parce qu'il avait menti).

Conséquence : *Il avait menti; je l'ai puni* (si bien que je l'ai puni).

Supposition : *Vous me le donneriez, je n'en voudrais pas* (quand même vous me le donneriez...), etc.

Souvent, la langue parlée, au lieu de laisser à l'auditeur le soin de rétablir le lien logique qui convient aux deux éléments dissociés, marque autrement que par les termes habituels de subordination le rapport des idées :

*Ce n'est pas toi? **Alors** c'est ton frère* (si ce n'est toi, c'est donc...).

*Lève-toi plus tôt. **Comme ça** tu arriveras à l'heure* (de façon que tu arrives...).

3° Enfin, on peut assimiler à des propositions subordonnées les propositions infinitives et les propositions participes indépendantes :

*Il entend **un enfant crier**.* (La Fontaine.)

***Cela fait**, le cheval remercie l'homme, son bienfaiteur.* (La Fontaine.)

566. — D'une façon générale, quand une idée peut s'exprimer au moyen d'une proposition subordonnée ou d'une proposition coordonnée, ou enfin d'une proposition principale juxtaposée, il y a entre ces trois formes d'expression une différence non de nature, mais de forme seulement. Toutefois, la forme en grammaire a son importance. Il faut remarquer d'ailleurs que la langue ne possède pas pour chaque cas ces trois formes d'expression :

Je l'ai consolé, { ***il était au désespoir;***
car il était au désespoir;
parce qu'il était au désespoir. }

Les rapports des propositions subordonnées entre elles.

567. — Une proposition subordonnée peut dépendre d'une autre subordonnée, qui joue par rapport à celle-là, le rôle de principale :

Comme il voit que dans leurs tanières
Les souris étaient prisonnières...,
Le galant fait le mort. (La Fontaine.)

La subordonnée *que... les souris étaient prisonnières* dépend de la subordonnée *comme il voit.*

Les différentes subordonnées dépendant d'une même proposition peuvent être simplement juxtaposées :

Comme il voit que dans leurs tanières
Les souris étaient prisonnières,
Qu'elles n'osaient sortir, qu'il avait beau chercher...

568. — Elles peuvent aussi être unies les unes aux autres par des conjonctions de coordination, si bien qu'en même temps que subordonnées à une autre proposition elles sont coordonnées entre elles :

Je désire qu'il vienne et qu'il s'explique.

CHAPITRE II

Propositions subordonnées à valeur de noms.

Les propositions remplissent dans la phrase différentes fonctions.

569. — Nous avons vu que, comme les mots dans la proposition, les propositions remplissent dans la phrase différentes fonctions :

Sujet : *Il est souhaitable* ***qu'il s'instruise.***

Attribut : *Mon espoir est* ***qu'il aura compris.***

Apposition : *Je n'ai qu'un désir,* ***que tu réussisses.***

Complément d'objet direct : *Je désire* ***qu'il vienne.***

Complément d'objet indirect : *Je doute* ***qu'il vienne.***

Complément de circonstance : ***S'il fait beau,*** *je sortirai.*

Les propositions peuvent être de la nature du nom ou de l'adjectif.

570. — D'autre part, abstraction faite du rôle qu'elles jouent, les propositions ont leur nature propre : les unes correspondent à des noms :

Je désire ***que tu réussisses*** (ton succès).

Qui vivra (le survivant) *verra.*

Les autres correspondent à des adjectifs :

Je veux un livre ***qui m'amuse*** (amusant).

571. — 1° Sont équivalentes à des noms les propositions qui jouent le rôle de sujet, d'attribut, d'apposition, de complément d'objet ou de circonstance. Cette équivalence se manifeste en ceci qu'on peut remplacer chacune d'elles par

un nom, comme on vient de le voir, mais aussi en ce qu'on peut, dans certains cas, coordonner les propositions de ce genre à un nom. Or les conjonctions de coordination ne peuvent unir que des éléments de même nature :

Je souhaite votre succès et que vous n'en conceviez pas d'orgueil.

Cette façon d'écrire était courante au XVII[e] siècle :

On veut des dépendants et qu'il n'en coûte rien. (La Bruyère.)

572. — 2° Sont équivalentes à des adjectifs les propositions relatives dont l'antécédent est exprimé.

Ici encore les deux formes d'expression peuvent être coordonnées :

J'ai fait une promenade intéressante et qui ne m'a pas fatigué.

Toutes les propositions à valeur de nom, excepté les circonstancielles, sont assimilables à des compléments d'objet.

573. — Souvent on désigne les propositions jouant le rôle de sujet, d'attribut, d'apposition, de complément d'objet direct ou indirect (à l'exclusion des propositions circonstancielles) sous le nom de **complétives**. Nous nous abstiendrons d'employer ce terme, car il devrait régulièrement embrasser toutes les propositions subordonnées sans exception.

D'autre part il serait fastidieux d'étudier séparément chacune des différentes sortes de propositions ainsi désignées. Ce serait au surplus inutile, car elles présentent ce caractère commun que, quelle que soit leur fonction grammaticale, toutes se comportent, au point de vue du mode, comme si elles étaient des compléments d'objet.

Dans le premier exemple du n° 569, la proposition *qu'il s'instruise* est sujet ; dans le deuxième, la proposition *qu'il aura compris* est attribut. Et cependant, au point de vue du sens, chacune de ces propositions complète les propositions *il est souhaitable, mon espoir est*, de la même manière qu'un véritable complément d'objet compléterait les verbes *je souhaite, j'espère.*

Bien plus, le mode subjonctif *qu'il s'instruise* est commandé par

l'expression *il est souhaitable* comme il le serait par le verbe *souhaiter*. En effet, si à l'adjectif *souhaitable* qui, comme *souhaiter*, appelle le subjonctif on substitue l'adjectif *certain*, auquel correspond le verbe *affirmer* par exemple qui appelle l'indicatif, l'indicatif remplacera le subjonctif :

J'affirme qu'il viendra. Il est certain qu'il viendra.

Inversement et pour la même raison *mon espoir est qu'il aura compris* deviendra : *ma crainte est qu'il n'ait pas compris*, parce que, si *espérer* entraîne l'indicatif, *craindre* entraîne le subjonctif.

Pour les propositions jouant le rôle d'apposition, si elles sont en apposition à un complément d'objet, elles suivent la fonction de ce complément. Dans le cas contraire on peut les considérer comme le complément d'objet direct d'une formule comme *à savoir*, *c'est-à-dire* ou du verbe correspondant au nom auquel elles se rattachent. Ce serait le verbe *désirer* dans l'exemple : *Un seul désir me tourmente, que tu réussisses.*

574. — Nous dirons donc que toutes ces propositions sont non pas des compléments d'objet, mais assimilables à des compléments d'objet.

Après l'examen de ces propositions nous étudierons les propositions assimilables à des compléments de circonstance.

Enfin nous mentionnerons à part les propositions relatives sans antécédent.

I. — PROPOSITIONS ASSIMILABLES A UN COMPLÉMENT D'OBJET

A l'expression de la réalité correspond le mode indicatif; à celle du doute, le subjonctif.

575. — L'emploi des modes dans ces propositions est dominé par ce principe que l'indicatif est le mode de la réalité; le subjonctif, le mode de la possibilité et du doute.

576. — Quand le verbe de la principale constate ou affirme, le fait constaté, affirmé, qui est formulé dans la subordonnée, est rendu par l'indicatif :

Il compte que le malade guérira.

Si le verbe de la principale comporte un doute, on emploie le subjonctif dans la subordonnée :

Je doute que le malade guérisse.

Toutefois, si l'usage obéit souvent à cette loi, parfois aussi il ne s'y conforme pas. Dans ce cas, on se trouve en présence d'habitudes de langage qu'il faut se borner à noter, sans prétendre toujours les expliquer.

Enfin le subjonctif peut servir à rendre même des faits réels, pour exprimer non leur réalité, mais l'idée que l'on s'en fait.

Le verbe de la principale marque la croyance, l'affirmation.

577. — 1° L'indicatif est entraîné dans la subordonnée par les verbes ou expressions verbales qui servent à marquer l'affirmation, la croyance, comme *déclarer, dire, raconter, affirmer, avouer, savoir, voir, apprendre, penser, croire, estimer, espérer*, etc..., *il est clair, certain, évident, probable, il paraît*, etc...

Je crois qu'il a tort. Il est probable qu'il s'est trompé.

Si l'on emploie ainsi l'indicatif après *il est probable*, c'est que les chances pour qu'il se soit trompé l'emportent, aux yeux de celui qui parle, sur les chances contraires, et qu'il ne retient que les premières.

578. — Mais, si les verbes cités plus haut sont employés négativement ou interrogativement, et que par suite ils perdent leur valeur affirmative, ils sont suivis du subjonctif. Il en est de même des verbes qui par eux-mêmes expriment une idée de doute ou de négation, comme *nier, désespérer, douter, il est possible*, etc...

Croyez-vous qu'il ait tort? Il n'est pas probable qu'il se soit trompé. Je doute qu'il réussisse.

Cependant il n'est pas facile d'expliquer pourquoi le subjonctif se rencontre après certaines expressions renfermant une double négation, encore que l'affirmation soit, sous cette forme, légèrement atténuée :

Je ne nie pas qu'il n'ait de la bonne volonté.

Enfin l'idée de doute peut résider non dans le verbe d'où dépend la subordonnée, mais dans une conjonction qui introduit ce verbe :

S'il est vrai que l'on soit riche de tout ce dont on n'a pas besoin, un homme fort riche, c'est un homme qui est sage. (La Bruyère.)

579. — Certains verbes se construisent avec l'un ou l'autre mode, selon qu'on veut renforcer l'affirmation ou l'atténuer. Comparez :

*Il me semble qu'il **a** raison* et	*Il semble qu'il **ait** raison.*
*J'admets avec vous qu'il **a** tort.*	*Je veux bien admettre qu'il **ait** tort.*
*Je suppose que le problème **est** résolu.*	*Supposons que le problème **soit** résolu.*
*Si vous pensez que je **dois** venir...*	*Si vous pensez que je **doive** venir,..*
*Il ne sait pas que je **suis** venu.*	*Je ne savais pas qu'il **fût** venu.*
*Savez-vous qu'il **a** réussi?*	*Saviez-vous qu'il **eût** réussi?*

580. — Il est à remarquer que dans les exemples qui précèdent le langage populaire emploierait partout l'indicatif, renonçant ainsi à rendre les nuances particulières de sens qu'exprime la deuxième série de phrases.

D'une façon générale d'ailleurs s'affirme dans le français moderne une tendance à remplacer le subjonctif par l'indicatif et, dans le cas où il est nécessaire de marquer le doute, par le conditionnel :

*Croyez-vous qu'il **pourra** venir?*

*J'ignorais qu'il **s'était conduit** de la sorte.*

*Je n'espérais pas qu'il **réussirait**.*

Les auteurs du XVIIe siècle avaient dans l'emploi des modes plus de liberté que nous.

*Il peut se faire que leur ressentiment **part** de quelque zèle.* (Pascal) *On dirait qu'il **ait** l'oreille du prince.* (La Bruyère)

Le verbe de la principale marque l'effort, la volonté ou exprime un sentiment.

581. — 2° En vertu du principe posé plus haut, les verbes ou expressions verbales marquant l'effort, le désir, la volonté, le commandement, comme *avoir soin*, *souhaiter*, *vouloir*, *défendre*, *empêcher*, *demander*, *prier*, *permettre*, *ordonner*, etc..., *il faut*, *il importe*, *il convient*, *il est bon*, *juste*, *nécessaire*, etc..., entraînent naturellement le subjonctif, puisque rien ne garantit que ce désir, cet ordre seront réalisés.

J'aime, il faut qu'on ***soit*** *sincère.*

Ici encore se manifeste la répugnance du langage parlé pour le subjonctif :

Il a ordonné qu'une enquête ***serait*** *faite.*

582. — Il est plus difficile de comprendre pourquoi les verbes et expressions exprimant un sentiment, comme *s'étonner*, *s'indigner*, *craindre*, *être content*, *fâché*, *confus*, *indigné*; *c'est une honte*, *c'est dommage*, *il est regrettable*, *fâcheux*, *heureux*, etc..., d'autres encore comme *c'est un hasard que*, etc., obéissent à la même règle que les verbes marquant l'effort et la volonté et pourquoi on dit : *Je suis content que ce livre vous* ***ait*** *plu*. Ici le subjonctif a pour objet de présenter l'action non comme un fait réel, mais comme une simple idée. (Voir n° 576.)

583. — Certains verbes comme *dire*, *crier*, *écrire*, *avertir*, *faire savoir*, etc..., se construisent, suivant les cas, avec l'indicatif ou le subjonctif. C'est qu'ils expriment tantôt une affirmation, tantôt un ordre.

De lui seul il prétend (exige) *qu'on* ***reçoive*** *la loi*; (Boileau) et *Je prétends* (j'affirme) *qu'Aristote* ***n'a*** *point d'autorité céans.* (Racine)

Il ajoute (il prescrit ensuite) *qu'elle* ***fasse*** *diète*, et *Elle ajoute* (elle fait savoir ensuite) *qu'elle* ***est*** *sujette à des insomnies.* (La Bruyère)

Ici encore les écrivains classiques usaient d'une grande liberté.

Ne vous suffit-il pas que je l'ai condamné? (Racine.)
Le ciel permit qu'un saule se **trouva**... (La Fontaine.)
C'est dommage, Garo, que tu n'es point entré
Au conseil de celui que prêche ton curé. (La Fontaine.)

La subordonnée est à l'interrogation indirecte.

584. — Quand la subordonnée renferme une interrogation, cette interrogation est dite indirecte, et le verbe peut se mettre à l'indicatif, au conditionnel ou à l'infinitif. Cette proposition joue le rôle de sujet ou de complément :

Peu importe comment il **est venu** (sujet). *Il se demande ce qu'* (quelle chose) ***il pourrait*** *faire* (complément). *Il ne sait où* ***aller*** (complément).

L'emploi du subjonctif, qui s'explique moins sans doute par l'imitation du latin que par l'incertitude que comporte l'interrogation, n'a guère dépassé le XVIe siècle.

Il est incertain où la mort nous **attende**. (Montaigne.) *Il ne m'importe qui ce* **soit**. (Molière.) Encore la présence d'une expression dubitative dans la première proposition principale, d'une négation dans la deuxième, ne sont-elles pas sans influence sur le choix du mode subjonctif.

La subordonnée a la forme d'une proposition infinitive.

585. — Cette tournure est reconnaissable à ce que l'infinitif a pour sujet réel un nom ou un pronom qu'on peut considérer en même temps comme complément d'objet direct d'un premier verbe :

Il entend **un enfant crier**. (La Fontaine)

La proposition infinitive ne se rencontre qu'après des verbes peu nombreux. Ce sont ceux qui marquent une opération des sens, *voir*, *entendre*, *sentir*, ou des sortes d'auxiliaires comme *faire, laisser*.

Faites-le réciter.

586. — Au XVIe siècle, les érudits et les traducteurs essayèrent de mettre à la mode l'emploi de la proposition infinitive

après tous les verbes rentrant dans la catégorie de *dire, croire, savoir*, etc..., comme on le fait en latin. Mais cet usage dura peu. Cependant on peut encore en trouver quelques rares exemples au XVIIe siècle.

Vous reconnaissez ce défaut **être** *une source de discorde* (Bossuet.)

De nos jours cette tournure ne se rencontre, avec ces sortes de verbes, que dans des cas assez rares, lorsque le sujet de l'infinitif est un pronom relatif.

C'est là une coutume **que** *nous savons* **avoir** *existé chez les anciens.*

587. — Lorsque le verbe à l'infinitif a un complément d'objet direct, la proposition infinitive subit généralement un changement notable. Le nom ou pronom sujet de l'infinitif prend la forme d'un complément indirect.

J'ai entendu pousser des cris **à cet enfant**. *Je* **lui** *ai fait réciter sa leçon.*

Cependant on peut dire aussi :

J'ai entendu cet enfant pousser des cris. Je l'ai laissé réciter sa leçon.

Les classiques employaient parfois la forme indirecte, même quand l'infinitif n'avait pas de complément.

Faites votre devoir et laissez faire **aux dieux**. (Corneille.)

Les équivalents à l'infinitif de la proposition complément d'objet.

588. — On emploie aussi l'infinitif, mais sans sujet, comme équivalent raccourci d'une proposition complément d'objet.

On dit : *Il espère venir. Il croit avoir raison. Il se plain d'être méconnu.*

Dans ces phrases, les infinitifs tiennent la place des propositions *qu'il viendra, qu'il a raison, de ce qu'il est méconnu.*

On ne peut employer cette tournure que si l'infinitif a pour sujet implicite le sujet du verbe dont il dépend. (Voir no 496).

Cependant, après des verbes comme *commander, demander, ordonner, conseiller, inviter, pousser, exhorter*, etc , il

suffit que ce sujet implicite, et différent de celui du premier verbe, figure dans la proposition sous forme de complément :

Je lui ai conseillé **de venir**. *Il empêcha l'ennemi* **d'avancer**.

Les écrivains de l'époque classique avaient moins de goût que ceux d'aujourd'hui pour ces tournures si légères et si rapides. Ils employaient volontiers des propositions compléments avec la conjonction *que*.

Mon fils me prie **que** *je le redresse*. (Sévigné.) *La mouche... Se plaint* **qu'***elle agit seule*. (La Fontaine.) *On ne leur demande pas* **qu'***ils soient plus fidèles à leur devoir*. (La Bruyère.)

II. — PROPOSITIONS JOUANT LE ROLE DE COMPLÉMENTS DE CIRCONSTANCE

1° PROPOSITIONS MARQUANT LE BUT

Les différentes conjonctions servant à marquer le but.

589. — Les propositions subordonnées marquant le but ou la fin sont introduites par les locutions conjonctives *pour que*, *afin que*, ou même par *que* et, dans les tournures négatives, par *pour que.. ne.. pas*, *de peur que*. Elles sont toujours au mode subjonctif, puisque dans tous les cas le but, la fin qu'on se propose d'atteindre peuvent ne pas être atteints.

Le vaniteux fait le bien **pour qu'***on le sache. Venez* **que** *je vous dise un mot.*

Equivalents raccourcis des propositions marquant le but.

On peut rendre encore une idée de but à l'aide d'une des prépositions *pour*, *afin de*, *en vue de*, suivie d'un infinitif : *Il lit* **pour** *s'instruire*.

Pour marque moins la fin ou le but que l'intention et le futur dans des phrases comme : *J'arriverai à midi* **pour** *repartir le soir même*

2° PROPOSITIONS MARQUANT LA CONSÉQUENCE

Rapports entre les propositions de conséquence et celles de but.

590. — Les propositions marquant la conséquence sont assez voisines pour le sens de celles qui indiquent le but, quand elles marquent une conséquence voulue.

Parlez de façon qu'on vous entende.

Dans les autres cas, il est facile de les distinguer, quoique parfois les mêmes mots servent à l'expression des deux idées.

*Le vaniteux fait le bien **pour qu'on** le sache* (fin).

*Cet homme fait assez de bien **pour qu'on** le sache* (conséquence).

L'indicatif sert à marquer une conséquence réelle; le subjonctif, une conséquence possible.

591. — Le mode employé dans les subordonnées de conséquence est l'indicatif, quand on présente la conséquence comme réelle; le subjonctif, quand on la présente comme possible. Il peut être aussi le conditionnel :

*Ce sujet est si facile que tous les élèves **sauraient*** ou ***auraient su** le traiter.*

Les différentes formules marquant la conséquence.

592. — Les conjonctions marquant la conséquence sont :

1° *De sorte que*, *en sorte que*, *de façon que*, *de manière que*, servant à rendre une conséquence possible ou réelle.

2° *Assez... pour que*, *trop... pour que*, marquant toujours une conséquence possible.

*Il est assez prudent **pour qu'on** ait confiance en lui.*

3° La locution conjonctive *au point que* et la conjonction *que*, soit employées seules, soit annoncées par les adverbes de quantité *si*, *tant*, *tellement*, ou par l'adjectif *tel*, et marquant presque toujours une conséquence réelle :

Il est si étourdi qu'il perd tout. J'ai une tendresse pour mes chevaux qu'il me semble que c'est moi-même quand je les vois pâtir. (Molière.)

Cependant, si ces formules se trouvent dans une proposition négative ou interrogative, la conséquence n'est plus présentée comme réelle, et le subjonctif apparaît.

Il n'a pas tellement travaillé qu'il doive réussir.

La locution *sans que* peut marquer la conséquence :

Il ne saurait parler sans qu'il contredise.

Équivalents raccourcis des propositions de conséquence.

593. — Il peut arriver que, dans le langage parlé, le signe de la subordination disparaisse :

Il avait menti ; je l'ai puni (si bien que je l'ai puni).

Pour rendre une idée de conséquence, on peut encore employer l'infinitif avec une des locutions prépositives *de façon à, en sorte de, au point de, jusqu'à, à, assez pour, trop pour, sans* :

C'était triste à en pleurer. Il n'est pas homme à mentir. On ne peut le connaître sans l'estimer.

3° PROPOSITIONS MARQUANT LA COMPARAISON

Formules servant à marquer la comparaison.

594. — *Comme* est la seule conjonction simple qui se suffise à elle-même pour marquer la comparaison : *Il écrit comme il parle.*

En effet : 1° *que* exige la présence d'un terme corrélatif qui est un adverbe de quantité : *ainsi, aussi, autant, de même, plus, moins, si, tant, d'autant plus, d'autant moins* ; 2° *que* s'unit à une préposition ou à une locution prépositive : *selon, suivant, à mesure, à proportion*, pour marquer en même temps qu'une idée de cause, une idée de conformité ; 3° *que* est amené par un adjectif marquant une idée de comparaison, *meilleur, pire, autre, même, tel...*

L'indicatif et le conditionnel sont en général les modes des propositions de comparaison.

595. — Le mode employé dans les propositions marquant la comparaison est l'indicatif ou le conditionnel, suivant que le deuxième terme est présenté d'une façon plus ou moins affirmative :

Il est plus instruit que vous ne **pensez**. *J'ai eu plus de peine que vous ne* **sauriez** *croire.*

Toutefois, après *autant que*, le subjonctif peut se rencontrer pour atténuer l'afformation.

Nous étions cinq, autant que je **puisse** *me souvenir.*

Rapports des propositions de comparaison avec celles de conséquence et de supposition.

596. — *Tant... que, si... que, tel que* peuvent marquer la comparaison et la conséquence. Les deux premières formules, indépendamment de la différence de sens qui les caractérise dans l'un et l'autre cas, n'ont de valeur comparative que si la tournure est négative :

Il n'a pas tant travaillé que vous croyez (comparaison).
Il a tant travaillé qu'il est tombé malade (conséquence).

Pour ce qui est de *tel que*, le sens seul peut décider :

Il est tel que vous me l'aviez dépeint (comparaison).
Il est tel qu'on peut se fier à lui (conséquence).
Il n'est pas tel que vous me l'aviez dépeint (comparaison).
Il n'est pas tel qu'on puisse se fier à lui (conséquence).

597. — Quand, au lieu de comparer deux faits réels, on compare un fait réel à un fait supposé, on emploie *comme si*. Dans ce cas, les modes et les temps sont ceux qui se rencontrent après la conjonction *si*, c'est-à dire l'imparfait et le plus-que-parfait de l'indicatif et jamais le conditionnel, sauf quand ce conditionnel prend la forme du plus-que-parfait du subjonctif.

Il parle de la question comme s'il la **connaissait**.

Il parlait de la question comme s'il { *l'avait connue.* / *l'eût connue.* }

La conjonction si *peut marquer la comparaison.*

598. — On peut ranger parmi les conjonctions de comparaison la conjonction *si* dans certains emplois où elle sert à exprimer moins la condition sans laquelle un fait ne saurait se produire que l'idée d'une ressemblance ou plus souvent d'un contraste entre deux termes :

Si (de même que) *la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.* (J.-J. Rousseau.)

S'il *a de la vivacité, il manque un peu de jugement.*

Il n'y a pas lieu de s'étonner que dans ce cas *si* puisse être suivi du conditionnel, puisqu'il ne marque pas la supposition ou la condition.

J'ai à vous dire que, ***si*** (de même que) ***vous auriez*** *de la* ***répugnance*** *à* ***me*** *voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins à vous voir mon beau-fils.* (Molière.)

Chez les auteurs classiques, la conjonction *que* est souvent remplacée par *comme* devant le deuxième terme d'une comparaison, et ce fait survit dans les parlers provinciaux.

Autant ***comme*** *la sœur, le frère le souhaite.* (Corneille.)

Formes raccourcies de la proposition de comparaison.

599. — Parfois la conjonction *que* disparaît. Dans ce cas, la subordonnée qu'elle devait introduire se place en tête de la phrase et prend la forme d'une principale.

Plus il cherche, plus il s'égare. (Il s'égare d'autant plus que...)

Souvent ces sortes de propositions sont elliptiques :

Tel maître, tel valet. Autant de mots, autant d'erreurs.

Quand la conjonction *que* est exprimée, il n'est pas nécessaire que le deuxième terme de la comparaison prenne la forme d'une proposition complète, et cela s'explique facilement : la symétrie des deux termes comparés fait qu'on supplée sans peine celui des éléments de la comparaison qui a été omis.

Il riait ***comme*** *un fou. Il est plus entreprenant* ***que*** *sage.*

4° PROPOSITIONS MARQUANT LA CAUSE

Les différentes conjonctions servant à marquer la cause.

600. — Les conjonctions de cause sont *comme*, *parce que*, *puisque*, *vu que*, *attendu que*.

Quand l'énonciation de la cause précède celle de l'effet, elle est formulée généralement par *comme*.

Dans le cas contraire, on emploie *parce que*.

On ne dit pas : *Parce que vous avez menti, vous serez puni*, ni *Vous serez puni, comme vous avez menti*, mais : *Vous serez puni* **parce que** *vous avez menti*, et **Comme** *vous avez menti, vous serez puni*.

Vu que, *attendu que* se construisent des deux façons.

Puisque sert à annoncer une cause qu'on sait connue ou même admise de celui à qui ou de qui l'on parle. Comparez :

Pourquoi me punissez-vous? — **Parce que** *vous m'avez trompé*, et : **Puisque** *vous m'avez trompé, vous serez puni*.

On disait autrefois **pour ce que**, comme on dit encore aujourd'hui *pour* devant un infinitif ou un nom : *Il a été condamné* **pour** *avoir trahi*, **pour** *trahison*. Mais *pour ce que* a cédé la place à *parce que* au commencement du XVIIe siècle.

Les écrivains classiques emploient parfois *si* avec une valeur causale.

Je dois aux yeux d'Alcmène un portrait militaire
Du grand combat qui met nos ennemis à bas :
Mais comment diantre le faire,
Si (puisque) *je ne m'y trouvai pas?* (Molière.)

Que peut avoir à lui seul une valeur causale.

Si je boite, c'est **que** *je suis tombé*.

Qu'avez-vous donc, dit-il, **que** (à cause de quoi) *vous ne mangez point?* (Boileau.)

Comment voudriez-vous qu'ils traînassent un carrosse, **qu'***ils ne peuvent pas se traîner eux-mêmes?* (Molière.)

Les modes employés dans les propositions marquant la cause.

601. — Le mode des propositions causales est :

1° L'indicatif, quand elles marquent une réalité :

Viens, puisqu'il le faut.

2° Le conditionnel, quand la cause est présentée comme un fait possible :

Ne va pas plus loin, parce que tu tomberais.

3° Le subjonctif, quand on écarte la cause comme irréelle :

Si je boite, ce n'est pas que je sois tombé.

Non que la peur du coup dont je suis menacée
Me fasse rappeler votre bonté passée... (Racine.)

Il en est de même quand la cause est marquée par *que* après un verbe de sentiment : *Je suis fâché qu'il ait changé d'idée.*

Mais l'indicatif reparaît si l'on substitue *de ce que* à *que* : *Je suis fâché de ce qu'il a changé d'idée.*

Comme on le voit, le premier exemple suit la syntaxe des propositions compléments d'objet ; le deuxième, celle des propositions causales.

Rapports des propositions causales avec les propositions de temps et de comparaison.

602. — Certaines formules exprimant essentiellement une idée de temps ont été détournées de leur sens premier pour marquer la cause. C'était le cas autrefois pour *dès que*, *dès lors que*, et maintenant encore c'est le cas pour *dès l'instant que*, *du moment que* :

Les grands se font honneur dès lors qu'ils nous font grâce. (La Fontaine.)

Du moment que vous y consentez, je parlerai.

603. — Il peut arriver qu'on veuille marquer non seulement qu'un effet dépend d'une cause, mais que cet effet varie dans la proportion où la cause varie. Dans ce cas une idée de comparaison se mêle à l'idée de cause :

Il est d'autant plus coupable qu'il était mieux conseillé.

Dans l'usage courant, l'idée de cause a éliminé, ou peu s'en faut, l'idée de comparaison.

Il mérite d'être puni, d'autant plus qu'il a menti. On dit même : *d'autant qu'il a menti.*

Équivalents raccourcis des propositions de cause.

604. — Souvent aussi les deux propositions constituant la phrase sont dissociées, et la subordonnée se présente sous forme de principale juxtaposée :

Je l'ai puni : il avait menti (parce qu'il avait...).

Le complément de cause peut encore prendre la forme raccourcie d'un infinitif avec préposition :

Il a été puni pour avoir menti. Je vous approuve d'avoir agi ainsi.

De nos jours, on ne peut employer *pour* dans ce sens qu'avec l'infinitif passé, sans doute pour éviter de le confondre avec *pour* marquant le but. Il n'en était pas de même au XVIIe siècle.

Pour être (parce que tu es) *plus qu'un roi, tu te crois quelque chose.* (Corneille.)

Le participe peut servir aussi à marquer une idée de cause.

Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine,
Fit venir ses enfants. (La Fontaine.)

5° PROPOSITIONS MARQUANT LA CONCESSION

Les différentes formules servant à marquer la concession.

605. — On exprime un rapport de concession au moyen :

1° Des conjonctions *bien que, quoique, encore que, malgré que, sans que.*

Il a réussi sans qu'il ait beaucoup travaillé.

On peut employer *que* sans changement de mode pour éviter

de répéter l'une des conjonctions ci-dessus énumérées.

Quoique l'imagination ait son prix et qu'elle séduise davantage, le jugement vaut mieux.

2° Du mot *que* annoncé par les corrélatifs *si, pour, quelque, tout.*

Si bon qu'il soit... Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes. (Corneille.) *Quelque grands qu'ils soient..*

3° Des locutions adjectives ou pronominales *quel que, qui que, quoi que, qui que ce soit qui, quelque... qui* ou *que.*

Qui que vous soyez... Quelques obstacles que vous rencontriez, ne perdez pas courage.

Les modes employés dans les propositions de concession.

606. — Plusieurs de ces formules de concession, comme *quelque.. que, si.. que, quel que*, etc., comportent une indétermination qui peut dans une certaine mesure justifier l'emploi du subjonctif. Mais il n'en est pas de même pour les autres. Le fait qu'on exprime avec les conjonctions *quoique, bien que* est un fait réel, et cependant on l'exprime toujours en se servant du subjonctif, peut-être parce que le fait en question, n'ayant pu empêcher ou ne devant pas empêcher un autre fait de se produire, est par suite considéré comme inexistant, et aussi parce que ce fait, quoique réel, est moins affirmé que simplement apprécié. (Voir nos 576 et 582.)

Quoiqu'il ait travaillé, il a échoué. (Il a réellement travaillé, mais il a échoué comme s'il n'avait pas travaillé.)

Après *tout ... que*, cependant, on emploie l'indicatif :

Tout ours qu'il était,
Il vint à s'ennuyer de cette triste vie. (La Fontaine.)

Encore, sous l'influence de l'analogie, l'usage semble-t-il hésiter entre l'indicatif et le subjonctif.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, on peut rencontrer des exemples de l'indicatif dans des propositions de concession :

Encore qu'ils ne sont pas reçus de Dieu, ils le sont des hommes. (Pascal.)

Rapports entre les propositions de concession et celles de supposition.

607. — Quand on dit : *Quoique vous me haïssiez, je ne m'en plains pas*, on exprime sous forme de concession un fait réel. Mais il peut se faire qu'on veuille marquer le même rapport à propos d'un fait supposé. Alors on dira :

Quand vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas. (Racine.)

Dans ce cas, ce rapport se marque au moyen de *quand, quand même, quand bien même, lors même que, même si.*

Les propositions ainsi formées marquent à la fois la concession et la supposition. A n'en considérer que le sens, on peut hésiter à les classer dans l'une ou l'autre de ces catégories : mais, si l'on tient compte surtout de la forme, on pourra les ranger parmi les propositions conditionnelles, dont elles suivent la syntaxe.

Équivalents et formes raccourcies de la proposition de concession.

608. — Les conjonctions *bien que, quoique* peuvent très correctement être employées sans verbe :

Il était, quoique riche, à la justice enclin. (V. Hugo.)

Molière a même dit : *Nos pères, tout grossiers* [qu'ils étaient], *l'avaient* [le goût] *beaucoup meilleur.*

609. — Dans le parler familier on tend à éviter l'emploi du subjonctif, et particulièrement du subjonctif imparfait. Aussi les formules *quelque... que, tout... que* et même, mais dans une moindre mesure, *quoique* et ses synonymes cèdent-ils la place à des équivalents qui ont pour effet d'éviter le subjonctif en transformant la subordonnée en principale.

Il a réussi, et pourtant il n'a guère travaillé.

Les rois ont beau être grands, ils sont....

Sûrement vous rencontrerez toute sorte d'obstacles; ne perdez pas courage.

Haïssez-moi, ou *vous pouvez me haïr, je ne m'en plains pas.*

On emploie encore, comme équivalents raccourcis d'une proposition de concession,

1° Un infinitif ou un nom avec une préposition.

Il a réussi **sans effort**, **sans travailler** (quoiqu'il n'ait pas travaillé).

Pour avoir (quoique vous ayez) *tant vécu chez ces cœurs magnanimes,*

Vous en avez bientôt oublié les maximes. (Corneille.)

2° Un participe ou un adjectif.

Il est parti, **sachant** (quoiqu'il sût) *que je n'en étais pas d'avis.*

Je t'aimais **inconstant** (quoique tu fusses inconstant); *qu'aurais-je fait, fidèle?* (Racine.)

6° PROPOSITIONS MARQUANT LE TEMPS

Les différentes conjonctions servant à marquer le temps.

610. — Les faits exprimés dans la proposition subordonnée peuvent être simultanés, antérieurs ou postérieurs par rapport aux faits mentionnés dans la principale.

1° Pour rendre la simultanéité, on emploie *quand*, *lorsque*, *comme*, *alors que*, *pendant que*, *tant que*, *tandis que*, *aussi longtemps que*.

Quand *midi sonne, il entre.* **Comme** *midi sonnait, il entra.* **Quand** *midi sonnera, tu entreras.*

2° Pour exprimer que le fait de la subordonnée est postérieur à celui de la principale, on se sert de *avant que*, *jusqu'à ce que*, *en attendant que*, *sans attendre que*.

Il arriva **avant que** *midi eût sonné. Jouez* **jusqu'à ce que** *midi sonne.* (Les 12 coups de midi sont postérieurs au fait d'arriver, de jouer.)

3° Pour exprimer que le fait de la subordonnée est antérieur à celui de la principale, on a recours à *quand*, *lorsque*, *dès que*, *depuis que*, *après que*, *aussitôt que*, etc.

Dès que *midi a sonné, il entre.* **Lorsque** *midi eut sonné, il entra.* **Quand** *midi aura sonné, vous entrerez.* (Les 12 coups de midi sont antérieurs au fait d'entrer.)

611. — La conjonction *que* s'emploie toute seule :

1° Pour éviter de répéter une autre conjonction antérieurement exprimée

Quand César eut vaincu les Gaulois et qu'il eut pacifié le pays, il rentra en Italie.

2° Pour rendre l'idée marquée par d'autres conjonctions non exprimées antérieurement.

La pluie tomba **que** (*lorsque*) *nous sortions à peine de la maison. A peine sortions-nous* **que** (lorsque) *la pluie se mit à tomber. Voilà bien longtemps* **que** (depuis que) *je ne vous ai vu. Ne venez point ici* **que** (avant que) *vous n'ayez de mes nouvelles.* (Sévigné.)

Parfois même cette conjonction *que* n'est pas exprimée et la proposition subordonnée prend la forme d'une principale :

A peine étions-nous sortis, la pluie commença.

L'emploi des modes dans les propositions de temps.

612. — Quand le fait exprimé dans la subordonnée est antérieur ou simultané par rapport à celui de la principale, il s'agit d'un fait réel ou considéré comme tel, et il s'exprime à l'aide du mode indicatif.

Mais si le fait de la subordonnée est postérieur à celui de la principale, il n'est pas encore une réalité au moment où l'autre s'est déjà réalisé, et le mode employé est le subjonctif.

Il entra **avant que** *midi eût sonné.*

A l'époque classique, on pouvait employer l'indicatif après *jusqu'à ce que*, quand il s'agissait de faits passés sur lesquels on ne voulait laisser concevoir aucun doute.

Le sang enivre le soldat **jusqu'à ce que** *le prince calma les courages émus.* (Bossuet.)

Aujourd'hui, pour employer l'indicatif, il faut recourir à la tournure *jusqu'au moment où.*

Les auteurs du commencement du XVIIe siècle, peut-être à l'imitation du latin, faisaient suivre volontiers du subjonctif la conjonction *comme*, marquant à la fois la cause et le temps.

Comme *quelques-uns le* **priassent** *de se retirer, il leur répondit qu'ils ne s'en missent point en peine.* (Malherbe.)

Équivalents raccourcis des propositions de temps.

613. — On peut exprimer encore sous forme raccourcie une circonstance de temps : 1° avec l'infinitif et les prépositions *après, avant de.*

Après ne se rencontre que devant l'infinitif passé, sauf dans l'expression *après boire.* A l'époque classique on disait *avant mourir,* mais surtout *avant que mourir* et *avant que de mourir.* C'est une quatrième tournure, **avant de mourir**, qui a supplanté celles-là.

2° Avec le participe, le gérondif ou des tournures équivalentes :

La fortune vient **en dormant** (quand on dort).
Eux repus, *tout s'endort.* (La Fontaine.)
L'alouette à l'essor, *le maître s'en vient faire*
Sa ronde.... (La Fontaine.)

7° PROPOSITIONS MARQUANT LA SUPPOSITION, LA CONDITION, LA RESTRICTION

Les différentes conjonctions servant à marquer la supposition, la condition, la restriction.

614. — 1° Les propositions marquant la condition sont introduites par *si, pourvu que, à condition que, pour peu que.*

Il ne viendra que **si** *vous l'invitez* (à condition que).

2° Les propositions marquant la supposition sont introduites par *si, supposé que, à supposer que, en supposant que, en admettant que, pour peu que, quand, quand même, alors même que, au cas où, comme si,* etc.

Si *tu veux* (à supposer que et non à condition que tu veuilles) *la paix, prépare-toi à la guerre.* **Pour peu** *qu'on le contredise, il se fâche.* **Quand** *il l'affirmerait, je ne le croirais pas.*

Quand on hésite entre deux hypothèses, on se sert de *soit que, soit que* ou de *que* répété.

Qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas, je partirai.

3° On rend une idée de restriction avec *excepté que, sinon que, sauf que, à moins que, si ce n'est que,* ou encore *que* après la négation *ne.*

Je suis content de lui, si ce n'est qu'il est lent (réserve faite de sa lenteur). *Je n'ai que* (sinon) *cinq minutes à vous donner* (Voir n° 542).

Ainsi s'explique l'exemple suivant :

Je veux être pendu, si j'ai bu que de l'eau. (Molière.)

4° *Si* sert à marquer une demande respectueuse : *Si Monsieur veut s'asseoir*; un souhait : *Ah! si j'étais riche!* un regret : *Si j'avais su!*

Il est à noter que dans ces trois cas la présence de la principale n'est pas nécessaire.

L'emploi des modes dans les propositions de supposition, de condition, de restriction.

615. — Les modes employés dans les différentes propositions énumérées plus haut ne sont pas déterminés uniquement par le sens de chacune d'elles, mais aussi par la présence de telle ou de telle conjonction.

Ainsi, parmi les conjonctions de condition, *si* est suivi de l'indicatif; les autres, du subjonctif. Toutefois, *à condition que* s'emploie avec l'indicatif, ou encore avec le conditionnel, quand on veut donner un caractère plus impérieux à la condition.

Encore le langage courant emploie-t-il de préférence ces deux modes sans autre raison que sa répugnance pour le subjonctif.

J'oublierai, à condition qu'il réparera ses torts.

Quand on exprime une supposition, on se sert de l'indicatif avec *si,* du subjonctif avec *suppose que, pourvu que,* du conditionnel avec *quand, quand même.*

Les propositions exprimant la restriction sont toujours à

l'indicatif, excepté quand elles sont introduites par *à moins que*, qui est suivi du subjonctif.

Syntaxe particulière de la conjonction si.

616. — La conjonction *si* a une syntaxe particulière. Trois cas se présentent :

1° La condition a rapport à l'avenir, c'est-à-dire est réalisable :

S'il vient demain, je serai content.

S'il venait demain, je serais content.

Dans les deux cas la condition est possible, quoique plus douteuse dans le second.

2° La condition a rapport au présent, c'est-à-dire est irréalisable.

S'il était ici en ce moment, je serais content (il est impossible qu'il soit ici en ce moment);

3° La condition a rapport au passé, c'est-à-dire est irréelle.

S'il était venu, j'aurais été content (il n'est pas venu).

Rapports des temps et des modes de la subordonnée avec ceux de la principale.

617. — Il n'y a dans les exemples qui précèdent aucune symétrie entre les temps ou les modes de la proposition principale et les temps ou les modes de la subordonnée :

au futur	de la principale	l'indicatif présent.
au conditionnel présent	correspond	l'indicat. imparfait.
au conditionnel passé	dans la subordonnée	l'indic. plus-que-parf.

Toutefois, si la symétrie n'existe plus aujourd'hui, elle a existé, du moins pour le deuxième cas, dans la langue antérieure au XVIIe siècle. Alors, selon l'usage latin, l'imparfait du subjonctif équivalait au conditionnel présent :

Se je le sceusse, je ne le demandasse pas. (Marg. de Navarre.) (Si je le savais...).

Elle subsiste encore dans le 3e, quand on emploie, pour le

conditionnel passé, la forme du plus-que-parfait du subjonctif :

S'il eût travaillé davantage, il eût pu réussir:
mais cette forme ne se rencontre que dans le style écrit.

Il peut arriver aussi que les temps des deux propositions concordent, lorsqu'on marque moins encore la supposition que la répétition :

Si sur le point du jour parfois il sommeillait,
Le savetier alors en chantant l'éveillait. (La Fontaine.)

618. — Bien que les seuls temps usités dans la subordonnée soient l'imparfait et le plus-que-parfait de l'indicatif, il n'est pas impossible de trouver le conditionnel après *si*. Ce fait s'explique soit parce que *si* marque la comparaison (voir nº 598), soit parce que le conditionnel est exigé par le sens et qu'il serait de rigueur, même au cas où l'on supprimerait *si*.

Si ta haine m'envie un supplice si doux,
Ou si d'un sang trop vil ta main serait trempée,
A défaut de ton bras, prête-moi ton épée. (Racine.)

Si l'on changeait la subordonnée en principale, on dirait : *Sans doute ta haine m'envie..., ou ta main serait trempée....*

Il faut noter que, si la conjonction *que* est substituée à *si*, elle entraîne le mode subjonctif :

Ce serait une chose plaisante si les malades guérissaient et qu'on m'en vînt remercier. (Molière.)

Équivalents raccourcis des propositions de condition et de supposition.

619. — Souvent le rapport de condition n'est marqué par aucune formule de subordination, et la proposition subordonnée devient une principale :

A l'indicatif : *Etrange enfant! On l'appelle, il se sauve* (si on l'appelle).

Ce serait un bon devoir, n'étaient les incorrections (si ce n'étaient....).

Au conditionnel : *Vous me le donneriez, je n'en voudrais pas* (quand vous me le donneriez...).

Parfois même, par un curieux renversement, c'est la principale qui prend l'apparence d'une subordonnée : *Vous me le donneriez*, **que je n'en voudrais pas**.

A l'impératif : **Faites un pas de plus**, *j'appelle* (si vous faites...).

Au subjonctif : *Celui dont la force passe les besoins*, **fût-il un ver**, *est un être fort* (même s'il était...).

L'infinitif peut exprimer, sous forme raccourcie, une idée de condition ou de supposition. Il est alors accompagné des prépositions *à condition de, à moins de, à, de* :

A juger *d'après les apparences* (si l'on jugeait), *on risquerait de se tromper souvent.*

Vous auriez tort **d'agir** *ainsi* (si vous agissiez...).

On peut en dire autant du participe et de l'adjectif.

La maison, **orientée** *autrement* (si elle était orientée), *serait plus saine.*

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait, **fidèle?** (si tu avais été fidèle) (Racine.)

8e PROPOSITIONS MARQUANT L'OPPOSITION, LA MANIÈRE

620. — La revue qui vient d'être faite des propositions de circonstance n'épuise pas tous les rapports qu'on peut rendre au moyen d'une subordonnée.

On marque l'opposition à l'aide de conjonctions comme *loin que, bien loin que* avec le subjonctif; *au lieu que* avec l'indicatif ou le conditionnel, ou encore à l'aide de certaines conjonctions qui marquent essentiellement le temps, *alors que, lorsque, tandis que.*

Bien loin *qu'il ait fini, il n'a pas même commencé.*

Il parle **alors qu'il** *faudrait agir.*

Il est facile de comprendre qu'une conjonction de temps puisse marquer l'opposition, si elle présente rapprochés dans la durée deux faits qui, par nature, semblaient devoir s'exclure.

Cette valeur d'opposition est à peine perceptible dans certains cas :

L'autre rêve à des vers **quand** *je demande à boire.* (Molière.)

Elle peut aussi être fortement marquée :

La foi, comment la donner, **quand** *je l'ai si peu moi-même?* (Michelet.)

Dans certains cas, *si* peut servir à opposer deux termes, tout en marquant une nuance de concession :

Si *son empire* (de Rome) *a passé, son droit reste.* (Michelet.)

621. — On peut exprimer la manière avec *sans que.*

Il est sorti **sans** *qu'on s'en soit aperçu.* (Voir nº 592.)

III. — PROPOSITIONS RELATIVES

622. — Au nombre des propositions subordonnées à valeur de nom il faut ranger encore les propositions relatives qui n'ont pas d'antécédent (Voir nº 250).

Elles ne s'emploient qu'à l'indicatif ou au conditionnel :

Qui *se laisse outrager mérite qu'on l'outrage.* (Corneille.)

Qui *prendrait garde au vent de si près jamais ne sèmerait.* (Bossuet.)

CHAPITRE III

Propositions subordonnées à valeur d'adjectifs.

623. — Les propositions relatives avec antécédent jouent le rôle d'adjectifs. (Voir n° 245.)

Les propositions relatives peuvent accessoirement marquer différents rapports de circonstances.

624. — Indépendamment du rôle d'adjectif, elles peuvent avoir, suivant le cas, des valeurs différentes.

Parfois elles se bornent à ajouter au fait exprimé par la principale un deuxième fait qui pourrait être coordonné au premier par *et*.

J'avais un bon ami, que j'ai perdu (et je l'ai perdu).

Mais souvent il existe entre les deux propositions réunies par le relatif un rapport logique particulier.

1° Rapport de cause :

Comment auraient-ils (les philosophes) *donné des remèdes à nos maux, qu'ils n'ont pas seulement connus?* (Pascal) (puisqu'ils ne les ont...)

2° Rapport de but :

Néron monta sur une tour d'où il pût contempler l'incendie de Rome (afin qu'il pût de là...).

3° Rapport de conséquence :

Il n'y a rien de si impertinent qu'on ne fasse avaler, lorsqu'on l'assaisonne en louange. (Molière.)

4° Rapport de concession :

Une faute qu'on avoue (quoiqu'on l'avoue) *n'en est pas moins une faute.*

5° Rapport de supposition :

Un maître qui serait patient (s'il était) *obtiendrait davantage*

Les propositions relatives sont un complément indispensable ou non de l'antécédent.

625. — Considérées à un autre point de vue, les propositions relatives constituent dans la phrase un élément d'importance très variable. Comme elles ont essentiellement pour objet de compléter l'antécédent, deux cas peuvent se produire.

1° L'antécédent est suffisamment déterminé par lui-même ou par ce qui en a été dit antérieurement, ou encore il n'appelle aucune détermination. Dans ce cas, la proposition relative qui le complète, tout en ajoutant quelque chose à ce qu'on sait déjà de lui, n'est pas indispensable au sens.

Un carpeau, qui n'était encore que fretin,
Fut pris par un pêcheur. (La Fontaine.)

La phrase resterait intelligible, même si l'on supprimait la proposition relative.

2° L'antécédent n'est pas suffisamment déterminé par lui-même ou par le texte, et c'est la proposition relative qui lui apporte cette détermination nécessaire. Dans ce cas, il est impossible de la supprimer.

Tel est pris ***qui croyait prendre.*** (La Fontaine.)
Tu regrettes des biens ***qui ne te touchent plus.*** (Id.)

L'expression de la réalité entraîne dans la relative l'indicatif; celle du doute, le subjonctif.

626. — En ce qui concerne l'usage des modes, les propositions relatives obéissent en général au principe qui régit les autres propositions subordonnées : la réalité s'exprime au moyen de l'indicatif; la possibilité, à l'aide du subjonctif.

Le verbe de la proposition relative se mettra donc au subjonctif, si la proposition que complète la relative est négative de forme ou de sens, si elle est interrogative, ou d'une façon générale s'il y a dans la phrase l'expression d'un effort, d'un désir, d'un doute, etc. Comparez :

Je cherche dans cette foule quelqu'un que je **connais**.	*Je cherche dans cette foule quelqu'un que je* **connaisse**.
Néron monta sur une tour d'où il **put** *contempler l'incendie de Rome.*	*Néron monta sur une tour d'où il* **pût** *contempler l'incendie de Rome.*
C'est une chose qui **est** *possible; faites-la.*	*Si c'est une chose qui* **soit** *possible, faites-la.*
Je sais un remède qui **pourra** *vous guérir.*	*Savez-vous un remède qui* **puisse** *me guérir?*

627. — Il arrive que, par une sorte d'attraction, le subjonctif ne s'explique dans la relative que par la présence d'un premier subjonctif dans la proposition dont elle dépend :

Puis-je croire que ce **soit** *vous à qui je* **doive** *la pensée de cet heureux stratagème?* (Molière)

Le subjonctif de la relative *doive* est entraîné par le subjonctif *soit* de la proposition dont dépend la relative.

Après le superlatif, le subjonctif n'exprime aucune idée de doute.

628. — Le subjonctif s'emploie aussi dans la relative en dehors de toute idée de doute, quand l'antécédent du relatif est ou renferme un superlatif relatif ou une expression qui s'en rapproche comme *le premier*, *le dernier*, *le seul*, qui, comme le superlatif, caractérisent une personne ou une chose désignées par l'élimination de toutes les autres.

Ce voyage est le **dernier** *qu'il* **ait fait**.

Mais l'emploi de l'indicatif est possible aussi :

Apportez-moi la **meilleure** *édition que vous* **trouverez**.

Faut-il que je perde mon père, la **seule** *chose qui me* **restait** *au monde?* (Molière)

Ici encore les écrivains du XVII[e] siècle pouvaient, grâce à la liberté dont ils jouissaient dans l'emploi des modes, rendre de délicates nuances.

Quel est celui qui **meure** *sans quelque regret?* (Malherbe)

Vouloir ce que Dieu veut est la **seule** *science*
Qui nous **met** *en repos.* (id.)

CHAPITRE IV

Les temps dans la proposition subordonnée.

1° Le verbe de la subordonnée est à l'indicatif.

Rapports du temps de la subordonnée à l'indicatif avec le temps de la principale.

629. — Si le verbe principal est au présent ou au futur, les temps de la subordonnée sont tout naturellement ceux que le sens exige

J'apprends *qu'il arrive, qu'il arrivait, qu'il arriva, qu'il est arrivé...*, etc.

630. — Si le verbe principal est à un temps du passé,

1) La simultanéité par rapport à ce fait passé sera rendue par l'imparfait :

Je pensais
Je pensai
J'ai pensé
J'avais pensé
} *qu'il arrivait.*

2) L'antériorité sera rendue par le plus-que-parfait

Je pensais
Je pensai
J'ai pensé
J'avais pensé
} *qu'il était arrivé.*

3) La postériorité sera rendue par le conditionnel (futur imparfait).

Je pensais
Je pensai
J'ai pensé
J'avais pensé } *qu'il arriverait.*

631. — On peut cependant ne pas observer cette concordance dans le premier cas, quand on veut indiquer que le fait marqué par la subordonnée est vrai de tous les temps :

Le père fut sage
De leur montrer avant sa mort
Que le travail est un trésor. (La Fontaine)

Au reste les écrivains classiques en usaient assez librement sur ce point :

J'ai su là-bas que pour quelques emplettes
Eliante est sortie et Célimène aussi;
Mais comme l'on m'a dit que vous étiez ici,
J'ai monté.... (Molière)

2° Le verbe de la subordonnée est au subjonctif.

632. Pour l'étude de cette question, il y a lieu de déterminer, d'une part, les règles de concordance des temps d'une subordonnée à l'indicatif avec les temps de la même subordonnée mise au subjonctif; d'autre part, les règles de concordance des temps d'une subordonnée au subjonctif avec les temps de la proposition dont elle dépend.

Rapports du temps d'une subordonnée à l'indicatif avec celui de la même subordonnée mise au subjonctif.

633. — Parmi les temps de l'indicatif, il s'en trouve quatre qui, tout naturellement, correspondent aux quatre mêmes temps du subjonctif : le présent, l'imparfait, le passé composé, le plus-que-parfait de l'indicatif deviennent respectivement le présent, l'imparfait, le passé, le plus-que-parfait du subjonctif, comme le montre le tableau suivant :

SUBORDONNÉE A L'INDICATIF	SUBORDONNÉE AU SUBJONCTIF
PRÉSENT.	PRÉSENT.
Je pense qu'il ***vient.***	*Je doute qu'il* ***vienne.***
IMPARFAIT.	IMPARFAIT.
Je pensais / *Je pensai* / *J'ai pensé* / *J'avais pensé* } *qu'il* ***venait.***	*Je doutais* / *Je doutai* / *J'ai douté* / *J'avais douté* } *qu'il* ***vînt.***
PASSÉ COMPOSÉ.	PASSÉ.
Je pense qu'il ***est venu.***	*Je doute qu'il* ***soit venu.***
PLUS-QUE-PARFAIT.	PLUS-QUE-PARFAIT.
Je pensais / *Je pensai* / *J'ai pensé* / *J'avais pensé* } *qu'il* ***était venu.***	*Je doutais* / *Je doutai* / *J'ai douté* / *J'avais douté* } *qu'il* ***fût venu.***

634. — Il reste à déterminer ce que deviennent, quand la subordonnée passe de l'indicatif au subjonctif, les autres temps, c'est-à-dire le futur et le futur antérieur, les conditionnels présent et passé (imparfait du futur et du futur antérieur). C'est ce que fait voir le tableau suivant :

SUBORDONNÉE A L'INDICATIF	SUBORDONNÉE AU SUBJONCTIF
FUTUR.	PRÉSENT.
Je pense qu'il ***viendra.***	*Je doute qu'il* ***vienne.***
IMPARFAIT DU FUTUR.	IMPARFAIT.
Je pensais / *Je pensai* / *J'ai pensé* / *J'avais pensé* } *qu'il* ***viendrait.***	*Je doutais* / *Je doutai* / *J'ai douté* / *J'avais douté* } *qu'il* ***vînt.***
FUTUR ANTÉRIEUR.	PASSÉ.
Je pense qu'il ***sera venu.***	*Je doute qu'il* ***soit venu.***
IMPARFAIT DU FUTUR ANTÉRIEUR.	PLUS-QUE-PARFAIT.
Je pensais / *Je pensai* / *J'ai pensé* / *J'avais pensé* } *qu'il* ***serait venu.***	*Je doutais* / *Je doutai* / *J'ai douté* / *J'avais douté* } *qu'il* ***fût venu.***

635. — De ce tableau et du précédent il résulte que le subjonctif présent correspond à la fois au présent et au futur de l'indicatif; l'imparfait du subjonctif à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel présent (imparfait du futur); le parfait du subjonctif au passé composé de l'indicatif et au

futur antérieur; le plus-que-parfait du subjonctif au plus-que-parfait de l'indicatif et au conditionnel passé (imparfait du futur antérieur).

Cependant, il faut noter que, fréquemment, quand on veut faire entendre que ces temps du subjonctif ont une valeur de futur, on a recours aux auxiliaires *devoir* ou *pouvoir*.

Je suis sûr qu'il réussira	devient	*Je ne suis pas sûr qu'il* **doive** *réussir.*
J'étais sûr qu'il réussirait		*Je n'étais pas sûr qu'il* **dût** *réussir.*

Rapports du temps de la principale avec celui de la subordonnée au subjonctif.

636. — Lorsque le verbe de la principale est au présent ou au futur, celui de la subordonnée se met au présent du subjonctif, si l'action est encore à faire : *Je souhaite qu'il* ***vienne***; au passé, si elle est déjà faite : *Je souhaite qu'il* ***soit venu***.

Lorsque le verbe de la principale est à un temps du passé, le verbe de la subordonnée se met à l'imparfait du subjonctif, si l'action était encore à faire : *Je souhaitais qu'il* ***vînt***; au plus-que-parfait, si elle était déjà faite : *Je souhaitais qu'il* ***fût venu***.

La règle de la concordance des temps peut n'être pas appliquée.

637. — Cependant, quand le verbe de la principale est au passé composé, on peut mettre celui de la subordonnée au présent du subjonctif, sans doute parce que, comme on l'a vu (nº 478), le passé composé n'est pas sans rapports avec le présent :

Il a voulu qu'on parte...

De même, quand le verbe de la principale est au conditionnel présent, on peut dans la subordonnée employer le présent ou l'imparfait du subjonctif :

Il voudrait** qu'on* ***parte ou *qu'on* ***partît***.

638. — Fréquemment chez les auteurs classiques on trouve

une subordonnée à l'imparfait du subjonctif dépendant d'une principale à l'indicatif présent ou au futur ou à l'impératif présent. Mais dans un assez grand nombre de cas l'irrégularité n'est qu'apparente. En effet, si l'on transforme cette subordonnée en principale, on constate que son verbe serait à l'imparfait de l'indicatif ou au conditionnel présent : or c'est l'imparfait qui, au subjonctif, correspond à ces deux temps :

Il n'y a personne ici qui ne se plaigne de vous (on se *plaint* de vous) *et qui ne s'**attendît*** (on ***s'attendait***) *à quelque marque de votre souvenir.* (La Rochefoucauld.) *Il n'y a personne qui ne **dût*** (chacun ***devrait***) *avoir une forte teinture de philosophie.* (La Bruyère.)

*Séparons-nous de peur qu'il **entrât*** (Corneille) (*il **entrerait**...*)

*Abner, quoiqu'on se **pût*** (on ***pourrait***...) *assurer sur sa foi,*
Ne sait pas même encor que nous avons un roi. (Racine)

On voit par les deux premiers exemples que les règles de la concordance des temps s'appliquent aussi bien aux propositions relatives qu'aux autres propositions à valeur de nom.

L'emploi du subjonctif en général et de l'imparfait en particulier est en recul.

639. — Au XVIIe siècle, l'imparfait du subjonctif était une forme très usitée. On l'employait dans certains cas où rien ne justifie sa présence, sinon le désir de marquer fortement le doute :

*On ne croit pas que cela dure, à moins que l'aversion ne se change ou que le bon succès d'un voyage ne **fît** changer ces cœurs.* (Sévigné)

Depuis, l'emploi de ce temps s'est sensiblement restreint. Un lecteur moderne est tenté, à tort, de croire que Molière a voulu souligner par un effet comique le pédantisme de Philaminte dans le vers :

*Je voudrais bien que vous l'**excusassiez**.*

Et l'on explique volontiers par le son désagréable qu'elle offre le peu de goût qu'on a pour cette forme, alors que c'est

sans doute la défaveur grandissante où elle est tombée qui la rend déplaisante à l'oreille.

Quoi qu'il en soit, l'imparfait du subjonctif a à peu près disparu du langage parlé. On dit :

Il a demandé que la séance **soit** (au lieu de *fût*) *levée.*

Je ne pensais pas qu'il **arriverait** (au lieu de *dût arriver*) *sitôt.*

Je voudrais qu'il le sache (au lieu de *sût*).

La même remarque peut s'appliquer au plus-que-parfait du subjonctif.

CONCLUSION

Jusqu'au XVIe siècle, la langue française évolua d'elle-même, conformément à son instinct propre. C'est alors que les grammairiens commencèrent à intervenir dans son développement d'abord spontané. Au cours des deux siècles suivants, ils se mirent à réglementer avec ardeur. Ils pensaient qu'ils en avaient le droit, à condition de s'inspirer de la logique et de la raison. Ils estimaient même qu'ils en avaient le devoir, car l'heureuse liberté dont on jouissait alors leur semblait le fait d'une langue encore inculte et dans l'enfance, et ils en ressentaient quelque humiliation.

Ils se proposaient de donner au français plus de netteté, plus de clarté. Ils voulaient que celui qui parle ou qui écrit prît plus de peine, pour que le lecteur et l'auditeur eussent à en prendre moins. Pour atteindre à ce but, ils eurent recours à ce qu'on pourrait appeler la spécialisation des moyens d'expression, qu'il s'agît du vocabulaire ou de la grammaire. Autrement dit, ils entreprirent d'assigner à chaque élément du langage une valeur de sens ou un mode d'emploi déterminés. Ils voulaient supprimer ainsi l'à peu près, le désordre, et, sous le nom de licence, la liberté. Ils y réussirent. Ils y réussirent trop. C'est à eux que nous devons les subtiles complications de la grammaire actuelle; par exemple, les distinctions entre *dont* et *d'où*, entre *c'est à moi de parler* et *c'est à moi à parler*, entre *atteindre quelque chose* et *atteindre à quelque chose*; les différences de traitement de *quelque* et de *tout*, suivant qu'ils sont adjectifs ou adverbes, etc. C'est à cause d'eux enfin que nos écoliers peinent sur la déplorable règle du participe passé.

Au XIXe siècle s'est fait un changement de grande conséquence. Avec le développement des études historiques, l'idée

s'est répandue et affirmée qu'en matière de langage personne n'a le droit de légiférer, sauf « tout le monde ». Par suite, l'action des grammairiens sur la langue a été réduite d'autant. D'autre part, pour des raisons littéraires, mais certainement aussi politiques et sociales, on a vu s'abaisser les barrières qui séparaient le langage parlé du style écrit et grandir sans cesse l'influence du premier sur le second.

Ces deux causes réunies ont déterminé dans l'esprit public une réaction contre les raffinements et les complications de l'ancienne grammaire. De tout temps le peuple s'était obstiné à dire *du bon pain, des beaux fruits*. L'élite a fini par dire, puis par écrire comme lui. Et voici qu'en 1901 les pouvoirs publics ont donné force de loi à cette volonté presque unanime. En même temps ont été abandonnées plusieurs des subtilités les plus arbitraires des grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècles. On a reconquis le droit d'écrire *nus pieds* comme *pieds nus*, *une demie heure* comme *une heure et demie*, *l'an mille huit cent quinze* comme *mil huit cent quinze hommes*, *quatre vingts deux soldats* comme *quatre-vingts soldats*, *elle a l'air complaisante* comme *elle paraît complaisante*; d'orthographier à volonté *des hommes errant* ou *errants dans les bois*, *de la confiture de groseille* ou *de groseilles*, etc.

Encore cette décision ministérielle est-elle bien timide dans son audace. Elle n'ordonne pas d'écrire *nue* tête; elle le permet, elle le « tolère ». Elle n'abolit pas l'ancienne règle, elle en suspend, dans certains cas, l'application. Cependant, comme il est impossible d'imaginer qu'il y ait deux façons d'écrire correctement en français, la première pour les gens de l'élite, la seconde pour les autres, ces « tolérances » finiront sans doute par devenir la règle, la règle unique.

Sur tous ces points, on s'est borné à effacer la trace des intrusions indiscrètes des grammairiens d'autrefois. Le but visé a été surtout de simplifier les règles de la langue, mais au profit de ceux qui parlent ou qui écrivent.

Sur d'autres points on semble avoir obéi au désir de faire en sorte que des formes anciennes correspondant à des sens disparus fassent place à des formes nouvelles appropriées aux

sens d'aujourd'hui. Ainsi il est maintenant permis de dire et d'écrire : *Il est autre que vous pensez*, en supprimant la négation *ne*. De fait, à part ceux dont c'est le métier, pas un Français ne sent, dans ce cas, la raison d'être de ce mot négatif, qui a nié jadis, mais qui, depuis plus de deux siècles, ne nie plus. Toutefois on a laissé subsister avec toutes ses complications, sauf une seule, la règle d'accord du participe passé conjugué avec *avoir*, si bien qu'un Français du XVIIe siècle était à peu près libre de l'appliquer ou non, alors qu'elle s'impose avec rigueur aux Français du XXe. Et cependant, depuis trois cents ans au moins, on a cessé d'en comprendre l'esprit, d'en discerner la raison d'être.

A côté des modifications mentionnées plus haut, d'autres s'annoncent, dont il n'est pas facile de dire à quel esprit elles obéissent. Faut-il reconnaître la tendance fondamentale du français vers la simplification et la clarté dans le fait que des tournures compliquées comme *quelque... que* sont en recul? que l'usage des inversions est de plus en plus restreint ? A quoi tient la défaveur croissante du passé simple, du passé antérieur et de l'imparfait du subjonctif? Pourquoi le subjonctif lui-même est-il, d'une façon générale, menacé par l'indicatif et le conditionnel? Car telles sont les principales nouveautés qui s'affirment dans la langue d'aujourd'hui.

Que ces tendances soient destinées à triompher, la persistance et l'universalité du mouvement ne permettent guère d'en douter. En attendant, quelle doit être à l'égard de ces tendances, sinon dans le langage parlé, du moins dans le style écrit, l'attitude des Français cultivés et de bon goût? Pour les linguistes, ce qui se dit est ce qui doit se dire. La règle, c'est l'usage. Oserait-on prétendre que ce principe doive être vrai pour tout le monde sans distinction, même pour les écoliers qui apprennent leur langue et pour les maîtres qui l'enseignent?

Le jour où le passé simple aura disparu du récit écrit, le français aura perdu un précieux élément de richesse et de variété. Quelle perte aussi pour la langue, que de nuances délicates, que de finesses insinuées plutôt que dites nous

manqueront, si jamais le subjonctif cesse d'être employé! — Ce sont là, dira-t-on, raisons de sentiment. A quoi bon regretter ce qu'on ne saurait changer? On n'empêche pas un fleuve de couler. — Faudra-t-il donc, pour cette raison, accepter d'emblée les nouveautés, quelles qu'elles soient, et favoriser chacun pour sa part l'évolution commencée?

Ici il y a lieu de distinguer. Les néologismes de mots peuvent s'imposer parfois impérieusement. On a besoin de termes neufs pour exprimer des choses neuves, des sentiments neufs, ou même pour rendre des choses anciennes avec des nuances d'expression, un accent rajeunis. Il n'en est pas de même des néologismes de syntaxe. Aucune nécessité ne les impose, et voilà pourquoi Hugo, quand il faisait sa révolution dans le vocabulaire poétique, s'écriait : « Paix à la grammaire! » Il pensait que sur ce point il faut être prudent et réservé.

Prenons un exemple. On a vu naître depuis peu une façon de parler que l'analogie explique, si elle ne la justifie pas. Tout le monde dit : *pour ne pas tomber*; et, sur ce modèle, le peuple commence à dire : *pour ne pas qu'il tombe*. — Ne serait-il pas prématuré d'adopter cette expression? Bien plus, ne serait-ce pas là une attitude peu scientifique? Cette tournure vit, il est vrai. Du moins elle vit aujourd'hui. Vivra-t-elle demain? Il ne peut y avoir qu'une preuve qu'elle soit viable, c'est qu'elle ait vécu. Attendons l'épreuve du temps. La même chose arrive même pour le vocabulaire. *Sobresse* et *prosiste* ont disparu devant *sobriété* et *prosateur*, tandis que *baser*, par exemple, a triomphé de *fonder*, malgré l'Académie et tout le corps enseignant coalisés; et demain sans doute *de suite*, *réaliser* vivront dans le sens de *tout de suite*, *se représenter*, et l'Académie ne pourra que les enregistrer, après les avoir tenus en suspicion.

Là, semble-t-il, est la sagesse. Ni archaïsme, ni néologisme. Ne nous refusons pas aux nouveautés, à condition qu'elles fassent leurs preuves. C'est le propre des langues mortes d'être immobiles. Vivre, c'est se mouvoir, c'est changer. Mais c'est le propre des langues barbares ou malades d'évoluer rapidement. N'essayons pas d'empêcher la nôtre d'évo-

luer; ne l'y aidons pas. C'est le moyen de n'être ni ridicules, comme ceux qui s'attardent aux formes périmées, ni excentriques, comme ceux qui, trop pressés, semblent vouloir devancer la mode. C'est imiter le philosophe de La Bruyère qui, sans « fuir la mode » et sans « l'affecter », « se laisse habiller par son tailleur. »

Avant tout, il importe de comprendre que chacun de nous a un grand devoir envers le parler que nous ont légué nos pères. Ne sacrifions pas les droits d'aujourd'hui à ceux d'hier, mais que ce soit toujours dans un sentiment de respect pour une langue qui a commencé à dire à l'humanité des choses généreuses et belles bien des siècles avant que beaucoup d'autres peuples fussent sortis des ténèbres de leur barbarie et qui, depuis, a fait monter toujours plus haut l'amoncellement des œuvres du génie français.

INDEX ALPHABÉTIQUE

LES NUMÉROS RENVOIENT AUX PARAGRAPHES

A

J

L

Q

TABLE ANALYTIQUE

DEUXIÈME PARTIE

La phrase.

Imprimé en France par BRODARD-TAUPIN, Imprimeur-Relieur, Coulommiers-Paris.
[illegible] - Dépôt légal · nº 224 · 4e trimestre [illegible]
1er dépôt · 3e trimestre 1922.

Imprimé en France
par De Matteis, Paris